

CONSEIL

Cent onzième session

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	1
Décisions clés pour 2021	3
Décisions à prendre concernant le programme et budget pour 2021.....	5
Aperçu	7
Introduction au budget.....	9
Présentation du budget.....	9
Niveaux budgétaires.....	9
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM.....	10
Tableaux synoptiques.....	11
Modifications apportées à la structure organisationnelle.....	11
Présentation de l'Organisation	15
Constitution et gouvernance.....	17
Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire.....	18
Structure organisationnelle.....	24
Organigramme de l'OIM.....	44
Financement de la structure de base	45
Définition de la structure de base.....	47
Sources de financement de la structure de base.....	47
Fusion de la partie administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel pour 2021.....	51
PARTIE I : Partie administrative du budget (en francs suisses)	53
Partie administrative du budget.....	55
Barème des quotes-parts et contributions assignées.....	58
Objets de dépenses.....	62
Tableau des effectifs.....	64
PARTIE II : Partie opérationnelle du budget (en dollars É.-U.)	65
Partie opérationnelle du budget.....	67
Revenus de soutien opérationnel.....	68
Sources et application des revenus de soutien opérationnel.....	70
Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel.....	71
Financement de la partie opérationnelle du budget.....	81
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget.....	82

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
Services/Appuis	85
Tableau synoptique.....	87
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	88
I.1 Aide à la réinstallation	90
I.2 Aide au rapatriement	91
I.3 Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence.....	91
I.4 Aide à la transition et à la stabilisation	98
I.5 Soutien en matière électorale.....	106
II. Migration et santé	107
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	110
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants.....	110
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise .	113
III. Migration et développement durable	117
III.1 Cohérence des politiques et développement des communautés.....	119
III.2 Migration, environnement et changement climatique	122
III.3 Contribution des migrants au développement.....	123
IV. Migration régulée	124
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements.....	127
IV.2 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	131
IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	138
IV.4 Appui à la gestion des migrations.....	144
V. Migration assistée	145
V.1 Migration de main-d'œuvre	146
V.2 Intégration et cohésion sociale	148
V.3 Immigration et visas	149
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	151
VI.1 Activités de politique migratoire.....	153
VI.2 Recherche et publications en matière migratoire.....	153
VI.3 Médias et communication	153
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	155
VIII. Appui aux programmes de caractère général	156
VIII.1 Personnel détaché	156
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA).....	159
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers.....	159
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa	160
VIII.5 Contributions sans affectation spéciale	160

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget	161
Tableaux récapitulatifs	163
Programmes et projets par région	164
Afrique.....	164
Moyen-Orient	168
Amérique latine et Caraïbes	170
Amérique du Nord	172
Asie et Océanie.....	173
Europe.....	176
Appui et services à l'échelle mondiale.....	179
 ANNEXES	
Annexe I Financement de la structure de base – Tendances	
Annexe II Fonds détenus dans des comptes spéciaux	
Compte d'opérations d'urgence	1
Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires	1
Fonds de réponse rapide pour les transports.....	1
Fonds du patrimoine de l'OIM	2
Fonds de prêt aux réfugiés	3
Fonds de dotation Sasakawa	4
Fonds d'entraide Spühler.....	5
 Annexe III Considérations liées aux devises étrangères dans le Programme et Budget	
Annexe IV Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel	
Annexe V Mouvements estimatifs	

SIGLES ET ACRONYMES

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IDM	Dialogue international sur la migration
iGATOR	Integrated Global Airlines Ticket Order Record
MCIM	Mécanisme consultatif interétatique sur la migration
MiMOSA	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSC	Organisation de la société civile
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PRIMA	Système d'information et de gestion des projets
PRISM	Système de gestion intégrée des processus et des ressources
PCR	Processus consultatifs régionaux sur la migration
RSO	Revenus de soutien opérationnel
TIC	Technologies de l'information et des communications
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers employés dans le Programme et Budget.

Commission pour frais généraux liés aux projets – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier.

Contributions à affectation spéciale – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Imputation des dépenses aux projets – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

Recettes reportées des exercices précédents – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

Réforme budgétaire – Processus de renforcement du budget de base de l'Organisation devant permettre de suivre le rythme de la croissance. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé par le Comité permanent des programmes et des finances en 2010 pour s'atteler à cette question, continue de travailler sur des propositions visant à renforcer le budget de base.

Ressources inscrites au budget – Elles comprennent les crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis, et les engagements de financement faits par des donateurs pour contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget désignent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

Revenus de soutien opérationnel – Ils sont composés de la « commission pour frais généraux liés à des projets » et des « revenus divers ».

Revenus divers – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.

AVANT-PROPOS

Le Programme et Budget de l'OIM pour 2021 est présenté aux États Membres sur fond de pandémie dont les effets sur la société et l'économie mondiale sont dévastateurs, mettant l'Organisation, ses États Membres, ses parties prenantes et ses bénéficiaires à rude épreuve. La crise sanitaire mondiale a eu de profondes répercussions sur l'Organisation et a ralenti la fourniture des services aux bénéficiaires. En réponse, l'Administration a, sans tarder, élaboré des politiques et procédures pour gérer ces événements imprévus et, après mûre réflexion, a ajusté la structure des effectifs de plusieurs bureaux extérieurs de façon à atténuer les incidences financières de cette crise. Les demandes croissantes adressées à l'OIM du fait de la pandémie de COVID-19 ont exacerbé les limites préexistantes de son modèle de financement, soulignant la nécessité de réviser le cadre financier de façon que le niveau des ressources de base permette à l'Organisation d'assurer le degré escompté de responsabilité, de transparence, d'efficience et d'efficacité au regard des coûts, et de garantir des pratiques de gestion avisées dans l'administration des fonds qui lui sont confiés.

L'Administration a entrepris de mettre en œuvre les récentes modifications des dispositions budgétaires approuvées par les États Membres, qui permettent de projeter le niveau des RSO de manière plus réaliste, conformément aux tendances récentes et actuelles. Si ces changements lui offrent une latitude plus grande pour gérer les ressources de base, ils ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du budget de base. La volonté que l'Organisation reste souple et réactive est mise à mal par un cadre financier inadapté qui limite sa capacité à mettre en œuvre une approche plus dynamique pour saisir les possibilités nouvelles. Par conséquent, ces récentes modifications ne permettent toujours pas de couvrir les besoins institutionnels essentiels. Je suis certain que nous pouvons continuer d'œuvrer main dans la main avec les États Membres, dans le cadre du processus de réforme budgétaire, pour remédier à la forte dépendance de la structure de base de l'OIM à l'égard des RSO, qui sont une source de financement imprévisible.

L'année à venir sera difficile. L'Administration fera tout son possible pour maintenir ses structures de base essentielles, sans pour autant ignorer les facteurs de risque qui doivent être pris en compte en raison de la forte croissance enregistrée par l'Organisation ces dernières années. Cette croissance s'est accélérée récemment et devrait se poursuivre, étant donné la complexification de la dynamique migratoire et des situations de crise émergentes et prolongées dans le monde qui concernent des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Tout en espérant que le monde connaîtra des jours meilleurs à mesure que se poursuivent les efforts de lutte contre la pandémie, nous nous préparons à une instabilité prolongée dans les mois à venir.

Le Programme et Budget pour 2021 a été établi sur la base d'une analyse prudente sur le plan financier de la situation économique, compte tenu des priorités les plus absolues formulées par l'Administration pour orienter l'action de l'OIM. De la sorte, l'occasion est donnée aux États Membres et à l'Administration d'unir leurs efforts pour relever les défis à venir et faire en sorte que l'Organisation puisse effectivement honorer ses engagements.

L'OIM continuera de fournir activement une aide essentielle aux migrants dans le besoin et de réaliser et consolider ses priorités stratégiques, énoncées dans la Vision stratégique pour 2019-2023, tout en restant déterminée à renforcer la collaboration avec des partenaires, tant au Siège que sur le terrain. La recherche, des données fiables et cohérentes, des orientations, une communication stratégique et le renforcement des capacités nationales seront les clés de voûte de la construction de partenariats et de l'élaboration de programmes. L'adhésion pleine et entière des États Membres à l'Organisation trouve son expression dans leur participation soutenue à ses organes directeurs, au Groupe de travail sur la réforme budgétaire et à des initiatives clés, consistant notamment à définir son rôle et ses responsabilités au sein du système des Nations Unies.

La mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne permettra de manière déterminante d'optimiser l'utilisation des ressources confiées à l'Organisation. Le plan de travail détaillé relatif à l'application du Cadre, récemment communiqué aux États Membres, améliorera la qualité du fonctionnement général de l'Organisation en favorisant des améliorations constantes. Le Cadre vise à renforcer l'efficience, l'efficacité, la souplesse, la cohérence, la responsabilité et la transparence générales de l'OIM, tout en s'efforçant d'innover et d'automatiser constamment les processus sur la base des tendances technologiques les plus récentes.

L'OIM intervient dans un environnement qui évolue rapidement, mais elle continue de contribuer avec efficacité à la gouvernance des migrations à l'échelle mondiale, régionale et nationale. En collaboration

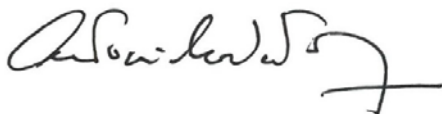
avec les États Membres et ses partenaires, elle fera en sorte que ses activités soient bien planifiées et bien coordonnées. Elle continue de développer les moyens qui lui permettent de garantir la qualité, la flexibilité et la cohérence de toutes ses interventions dans le monde, et s'emploie à renforcer sa capacité de formulation de politiques de migration à l'appui des États Membres et, plus généralement, de la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire du Pôle stratégique qui vient d'être créé. En outre, l'Organisation reste un acteur clé de l'action humanitaire et de développement par sa participation au Comité permanent interorganisations et à son système de responsabilité sectorielle, et aux activités relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'établissement du Réseau des Nations Unies sur les migrations, dont la coordination est assurée par l'OIM, offre l'occasion de renforcer la concertation sur les questions migratoires au sein du système des Nations Unies, et d'apporter aux États un soutien efficace et cohérent à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – institué par le Réseau en 2019 – est le premier instrument de financement commun consacré à la migration. Malgré l'épreuve inattendue de la pandémie de COVID-19, l'engagement des membres du Comité directeur du Réseau et la souplesse dont ils font preuve pour adopter de nouvelles méthodes de travail mettent à portée de main l'objectif ambitieux de mettre sur pied et de lancer les programmes avant la fin de l'année.

La crise de la COVID-19 a renforcé la nécessité de la réforme budgétaire. L'Administration continuera d'œuvrer de concert avec les États Membres, dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, pour étudier des possibilités viables à plus long terme. Cet effort est conforme à la décision des États Membres d'examiner les taux d'augmentation du budget administratif pour 2017 et les exercices suivants, afin d'éviter une érosion de la situation budgétaire et de ne pas compromettre les mesures de renforcement budgétaire (résolution du Conseil n° 1265 du 26 novembre 2013).

Je suis certain que les États Membres approuveront le Programme et Budget pour 2021 tel qu'il est proposé, afin de contribuer à une gestion efficace et viable de l'Organisation.

En conclusion, je tiens à remercier sincèrement tous les États Membres pour leur soutien sans réserve à l'action de l'Organisation durant la deuxième année de mon mandat, et me réjouis à la perspective de notre collaboration au cours des années à venir. Grâce à ce soutien, l'OIM peut continuer d'œuvrer au service des migrants et des gouvernements, de manière à s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficacité.



António Vitorino
Directeur général

DÉCISIONS CLÉS POUR 2021



DÉCISIONS À PRENDRE CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2021

NIVEAU BUDGÉTAIRE

Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget a été établie sur la base d'une croissance nominale zéro à 52 242 614 francs suisses.
2. Conformément aux délibérations des États Membres relatives au renforcement de la haute direction de l'Organisation, il est proposé de créer un second poste de directeur général adjoint, ainsi que les structures à l'appui de cette fonction – à savoir un conseiller spécial et un assistant administratif.

Partie opérationnelle du budget

3. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 913,4 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 6,41 % par rapport au budget de 2020, estimé à 858,3 millions de dollars É.-U. à la même époque de l'année dernière.

Revenus de soutien opérationnel

4. Le niveau budgétaire est établi sur la base du montant escompté des revenus qui seront dégagés conformément aux politiques institutionnelles établies concernant le taux de la commission pour frais généraux applicable aux projets mis en œuvre par l'Organisation. Le budget des RSO prévu pour 2021 s'élève à 128 millions de dollars É.-U.. Conformément à la résolution n° 18 du Comité permanent des programmes et des finances relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 27 juin 2018, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles.
5. Ce projet de budget a été établi sur la base des propositions d'amendements à apporter aux dispositions et pratiques budgétaires qui ont été examinées au sein du Groupe de travail sur la réforme budgétaire et figurent dans le document WG/BR/2020/3, comme suit : a) fusionner le mécanisme distinct concernant les revenus de soutien opérationnel (RSO) destinés à la sécurité du personnel avec le mécanisme plus vaste de projection et de réserve de RSO ; b) modifier la formule utilisée pour déterminer l'allocation au Fonds de l'OIM pour le développement, en prévoyant une allocation budgétaire directe de 15 millions de dollars É.-U. (1,4 million de dollars É.-U. pour la première ligne de crédit, et 13,6 et millions de dollars É.-U. pour la deuxième ligne de crédit ; et c) fusionner le Compte d'opérations d'urgence avec le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires.

APERÇU



INTRODUCTION AU BUDGET

6. Le présent document budgétaire met en évidence les services fournis par l'Organisation dans le cadre des activités présentées plus loin, qui renforcent les partenariats et la collaboration avec les États Membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres partenaires.

7. Étant donné l'ampleur du phénomène migratoire et la mobilisation du personnel de l'OIM dans le monde entier, il est impératif que l'Organisation soit dotée de structures appropriées qui lui permettent de répondre aux besoins de ceux qu'elle sert. Sa structure de base, qui a pour fonction de superviser la fourniture générale des services, est financée par la partie administrative du budget et les RSO.

PRÉSENTATION DU BUDGET

8. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2021 est composé de deux grandes parties, auxquelles s'ajoutent des sections distinctes pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

9. La Partie I concerne la partie administrative du budget, qui est exprimée en francs suisses et est financée par les contributions assignées des États Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 62 et 63).

10. La Partie II concerne la partie opérationnelle du budget, qui est exprimée en dollars É.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

NIVEAUX BUDGÉTAIRES

11. La partie administrative du budget, établie sur la base d'une croissance nominale zéro, s'élève à 52 242 614 francs suisses.

12. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 913,4 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 6,41 % par rapport au budget de 2020, estimé à 858,3 millions de dollars É.-U. à la même époque de l'année dernière. Il convient de souligner que l'Organisation établit son budget sur la base des crédits escomptés, et que ce montant représente les crédits confirmés à ce jour pour 2021. Le montant total des fonds finalement reçus et celui des dépenses réelles pour 2021 seront plus élevés. C'est pourquoi le budget des RSO a été porté de 123 millions de dollars É.-U. en 2020 à 128 millions de dollars É.-U. en 2021, soit un accroissement de 4,07 %. Il importe également de noter que des financements par les RSO destinés à compléter la structure de base proviendront directement de revenus sans affectation spéciale à hauteur de 5 millions de dollars É.-U.. Conformément à la résolution n° 18 du Comité permanent des programmes et des finances relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 27 juin 2018, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles.

13. Outre le financement de 70 % de la structure de base, une partie des RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'Organisation. Les projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

14. Les tableaux des pages 51 et 52 présentent l'application des ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES GÉNÉRAUX DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'OIM

15. Les principes essentiels ci-après constituent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne le budget des projets relevant de la partie opérationnelle du budget. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions.

16. **Les dépenses directes** sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projet déterminées et qui peuvent être directement attribuées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur celui-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel de projet, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet.

17. **Les dépenses indirectes** sont celles que l'OIM engage pour des services d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement attribués à des projets précis. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer avec efficacité et cohérence dans le monde entier.

18. **L'imputation directe des dépenses aux projets (« projectization »)** est la pratique suivie par l'OIM pour répartir les dépenses afférentes aux activités de projet en fonction du temps que le personnel y consacre. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet, utilisé pour enregistrer tous les versements de fonds et toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un administrateur de projet, qui est comptable de l'utilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs du projet.

19. **La commission pour frais généraux liés aux projets** est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets ; elle est utilisée à titre d'appoint pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS ainsi que d'autres dépenses se rapportant à la sécurité du personnel. Le montant actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 7 % du total des dépenses.

20. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, conformément au contrat d'emploi ou aux Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, une méthode budgétaire est appliquée pour le paiement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par la partie opérationnelle du budget, et une réserve équivalente au total estimatif de ces indemnités est donc maintenue. Pour cela, un prélèvement est effectué à hauteur de 6 % des dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage revu à intervalles réguliers pour en vérifier la pertinence. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non pris ; c) d'autres prestations, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour le personnel de la catégorie des administrateurs ; et d) l'assurance maladie après la cessation de service.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie administrative du budget (financée par les contributions assignées des États Membres)

	2020 (C/110/8) Francs suisses	2021 Prévisions Francs suisses
Administration	52 242 614	52 242 614

Partie opérationnelle du budget (financée par les contributions volontaires)

SERVICES/APPUIS	2020 (C/110/8) Dollars É.-U.	2021 Prévisions Dollars É.-U.
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	292 273 900	408 338 500
II. Migration et santé	123 890 600	89 111 500
III. Migration et développement durable	19 458 800	24 741 300
IV. Migration régulée	322 291 300	281 061 400
V. Migration assistée	63 069 400	72 596 800
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	3 146 600	4 755 300
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	6 542 500	208 000
VIII. Appui aux programmes de caractère général	27 647 900	32 554 200
TOTAL	858 321 000	913 367 000

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

21. Aucune modification majeure de la structure de base n'est proposée par rapport à la dernière révision budgétaire, en 2020.

22. La structure organisationnelle de l'OIM est conçue de manière à faciliter l'affectation de ressources de base limitées afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation. C'est pourquoi l'objectif premier est de consolider des fonctions qui souffrent d'une insuffisance de ressources au Siège, pour y améliorer les contrôles, la formulation d'orientations et l'élaboration des politiques, mais aussi dans les bureaux régionaux et les centres administratifs, qui se trouvent sur le terrain et sont plus proches des bénéficiaires des services fournis par l'Organisation.

23. La structure de base est composée de quatre départements au Siège, de deux centres administratifs, de neuf bureaux régionaux, de deux bureaux spéciaux de liaison, du Centre africain de renforcement des capacités, du Centre d'analyse mondial des données sur la migration, et d'un réseau de bureaux de pays répartis dans le monde entier.

24. Face à l'évolution constante de la dynamique migratoire dans le monde, l'Administration est déterminée à surveiller régulièrement la structure de base pour en évaluer la pertinence et l'efficacité et pour proposer des changements appropriés à l'occasion du processus budgétaire annuel. D'autres possibilités de délocaliser des fonctions et des services vers des lieux moins onéreux continuent d'être activement envisagées, conformément à l'objectif de l'Administration d'alléger les structures sans compromettre les opérations de l'Organisation.

25. Si certains changements proposés concernent la création de nouveaux postes, la plupart d'entre eux n'ont aucune incidence financière additionnelle car ils procèdent d'un déplacement de postes existants entre la partie administrative du budget et les RSO à des fins d'équilibre budgétaire. Les changements proposés sont indiqués dans les sections correspondantes du présent document.

SIÈGE

26. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources.

27. Il est proposé d'apporter les changements ci-après au Siège, afin d'y renforcer des fonctions essentielles.

Bureau du Directeur général

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste de directeur général adjoint au sein du Bureau du Directeur général
 - Un poste de conseiller spécial auprès du nouveau directeur général adjoint au sein du Bureau du Directeur général
 - Un poste chargé de l'inspection au sein du Bureau de l'Inspecteur général
 - Un poste de juriste principal chargé de la protection et de la gouvernance des données au sein du Bureau des affaires juridiques
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de l'appui administratif au nouveau directeur général au sein du Bureau du Directeur général
- Transfert au Bureau de l'Inspecteur général à Genève des postes ci-après de la catégorie des administrateurs :
 - Transfert, du Centre administratif de Manille, d'un poste de fonctionnaire chargé de la surveillance
 - Transfert, du Centre administratif de Manille, d'un poste d'auditeur interne

Département de la gestion des ressources

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Deux postes chargés des technologies de l'information et des communications au Siège
 - Deux postes chargés des technologies de l'information et des communications à Valence (Espagne)
 - Un poste chargé de la gestion financière au sein de la Division de la comptabilité et de l'information financière
- Déplacement des postes suivants, précédemment financés par la partie administrative du budget, vers les RSO :
 - Un poste de chauffeur au sein de l'Unité des services communs
 - Un poste d'assistant administratif au sein de l'Unité des services communs

- Un poste d'assistant (travaux d'imprimerie) au sein de l'Unité des services communs
- Suppression d'un poste de la catégorie des services généraux chargé des technologies de l'information et des communications

CENTRES ADMINISTRATIFS

28. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation.

Centre administratif de Manille

- Création, dans la catégorie des services généraux, de six postes d'appui aux services administratifs mondiaux
- Transfert des postes suivants au Bureau de l'Inspecteur général, au Siège :
 - Un poste de fonctionnaire chargé de la surveillance, de la catégorie des administrateurs
 - Un poste d'auditeur interne, de la catégorie des administrateurs
- Déplacement des postes suivants, précédemment financés par la partie administrative du budget, vers les RSO :
 - Un poste d'assistant aux ressources humaines
 - Un poste d'assistant principal aux ressources humaines
 - Deux postes de chargé national des ressources humaines
- Suppression, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chargé des technologies de l'information et des communications
- Suppression, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la gestion des ressources humaines

BUREAUX RÉGIONAUX, BUREAUX DE PAYS ET BUREAUX SPÉCIAUX DE LIAISON

29. Les bureaux régionaux exercent des responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays qui leur sont rattachés. Leur configuration doit permettre d'appuyer et de surveiller les activités se rapportant à la migration mises en œuvre à l'échelle mondiale, et de mieux utiliser les ressources de base et les compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. Les bureaux spéciaux de liaison sont chargés des relations avec les organismes multilatéraux. Afin de renforcer la capacité des bureaux régionaux et des bureaux spéciaux de liaison, il est proposé d'apporter les changements ci-après, conformément à l'objectif visant à consolider la présence de l'Organisation sur le terrain, où elle est plus proche des bénéficiaires de ses services.

Bureau régional de Bangkok

- Déplacement, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de spécialiste thématique régional, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO

Bureau régional de Bruxelles

- Transfert au Bureau de l'OIM en Pologne du poste de chargé principal de liaison, de la catégorie des administrateurs
- Déplacement, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de spécialiste thématique régional, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO

Bureau régional de Buenos Aires

- Déplacement, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste de chargé régional de liaison et des politiques, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO

Bureau régional de San José

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la gestion régionale des connaissances

Bureau régional du Caire

- Déplacement, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de spécialiste thématique régional, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO

Bureau régional de Dakar

- Déplacement, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de spécialiste thématique régional, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO

Bureau régional de Nairobi

- Déplacement, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de recherche et de l'élaboration des projets, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO

Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York

- Un poste chargé de la gestion des ressources humaines, de la catégorie des administrateurs, qui était partiellement financé par les RSO, a changé de source de financement pour être financé intégralement par le budget des projets

Bureau spécial de liaison d'Addis-Abeba (Éthiopie)

- Déplacement, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif, précédemment financé par la partie administrative du budget, vers les RSO
- Transfert au Bureau de l'OIM à Djibouti d'un poste de chargé de liaison, de la catégorie des administrateurs
- Transfert au Bureau de l'OIM à Djibouti d'un poste de chargé de liaison, de la catégorie des agents recrutés sur le plan national

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

30. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Sa constitution a été adoptée le 19 octobre 1953 et est entrée en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à la Constitution sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. D'autres amendements ont été effectués et sont entrés en vigueur le 21 novembre 2013 ; ils ont conduit aux structures de gouvernance actuelles et ne comportent aucune obligation nouvelle pour les États Membres.

31. En vertu de ces amendements à la Constitution, les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité permanent des programmes et des finances et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque État Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est l'autorité suprême de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité permanent, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de questions budgétaires et financières. Entre les sessions du Conseil, il prend toute décision urgente sur des questions qui relèvent de la compétence du Conseil.

32. L'Administration, qui comprend un directeur général, un directeur général adjoint et un personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux orientations et décisions du Conseil et du Comité permanent. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, ainsi que le Directeur général adjoint sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans et ne peuvent être réélus que pour un seul mandat additionnel.

33. L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de : contribuer à relever les défis opérationnels de la migration ; favoriser la compréhension des questions de migration ; promouvoir le développement économique et social par la migration ; œuvrer au respect des droits de l'homme et au bien-être des migrants.

34. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toute mesure utile pour assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates, ou de ceux qui ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale, vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper directement du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements peuvent être conclus entre l'Organisation et les États intéressés, notamment ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, le traitement des dossiers, les cours de langues, les activités d'orientation culturelle, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre forme d'assistance s'accordant avec les buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des États ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour permettre la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.
- Offrir aux États, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, une tribune pour l'échange de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts concernant les questions de migrations internationales, y compris des études sur de telles questions en vue d'élaborer des solutions pratiques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'OIM ET CONTEXTE MIGRATOIRE

35. À la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil, en juin 2007, les États Membres ont adopté la Stratégie de l'OIM, qui définit la mission de l'Organisation et lui sert d'orientation stratégique pour les années à venir. La Stratégie était examinée tous les trois ans, et faisait aussi l'objet de délibérations au sein du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes, créé par les États Membres à la treizième session du Comité permanent des programmes et des finances en 2013.

36. L'OIM « a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations ». S'appuyant sur son savoir-faire et son expérience, et en concertation avec d'autres organisations internationales, elle continue de s'acquitter de son rôle d'organisation chef de file dans le monde pour les questions de migration. Elle continuera d'aborder le phénomène migratoire dans une perspective globale, en tenant compte de ses liens avec le développement, afin d'en tirer tous les avantages possibles et d'en atténuer les effets négatifs. À cette fin, agissant à la demande des États Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux États, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des États par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages possibles des migrations.
5. Aider les États, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la diffusion de pratiques exemplaires, et par la recherche de solutions axées sur le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les pratiques exemplaires, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.
7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des chances et des défis qu'elle présente, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et d'identifier les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
8. Aider les États à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires du développement.
9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière, et fournir des services de migration dans d'autres situations d'urgence ou d'après-crise, s'il y a lieu et selon les besoins des personnes concernées, contribuant par là à leur protection¹.
10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.

¹ Même si l'OIM n'a pas de mandat de protection juridique, ses activités n'en contribuent pas moins à la protection des droits de l'homme et ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.

11. Aider les États à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des États dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

CADRE DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

37. En novembre 2015, les États Membres ont accueilli favorablement le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM et ont demandé au Directeur général de l'utiliser pour orienter les activités de l'Organisation sur la base des ressources disponibles et de rendre régulièrement compte au Conseil de l'OIM de toutes informations ou faits nouveaux pertinents. Ils ont été encouragés à utiliser le Cadre pour renforcer leur propre gouvernance des migrations et de la mobilité, avec l'appui de l'OIM. L'Administration se sert aujourd'hui du Cadre de gouvernance des migrations à des fins de planification et d'établissement de rapports. Depuis l'adoption de la Stratégie de l'OIM, en 2007, les projets sont corrélés aux activités pertinentes de la Stratégie. Cependant, la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des projets permet aussi de ranger ceux-ci dans des catégories fondées sur le Cadre de gouvernance des migrations.

38. L'adoption, en 2018, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été une étape importante sur la voie d'une bonne gouvernance des migrations et d'une amélioration de la coopération internationale sur les questions migratoires. Elle a également marqué l'aboutissement d'un processus lancé en septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion du Sommet pour les réfugiés et les migrants, au cours duquel elle a, pour la première fois à un niveau aussi élevé, abordé la question de la mobilité humaine et de ses nombreuses facettes. Le Pacte mondial offre aux États une feuille de route sur la façon de gérer au mieux les migrations et de coopérer avec plus d'efficacité les uns avec les autres ainsi qu'avec d'autres parties prenantes pendant les décennies à venir, étant entendu que, pour ce faire, ils doivent prendre appui sur leurs propres réalités migratoires et capacités en matière de migration. Les 23 objectifs du Pacte mondial et les engagements et mesures connexes constituent une approche globale des migrations internationales qui contribuera à des migrations sûres, ordonnées et régulières.

39. À la fin de 2018, l'OIM a engagé un processus de planification stratégique visant à proposer un certain nombre de priorités pour l'Organisation, compte tenu des défis et de l'évolution des dynamiques migratoires attendus au cours des dix prochaines années. En 2019, elle a finalisé sa Vision stratégique pour 2019-2023, qui identifie des domaines clés de développement institutionnel ; actuellement, elle élabore un plan de mise en œuvre afin de réaliser ses objectifs.

DÉFIS ET RÉPONSE DE L'OIM

40. La migration est une question prioritaire pour la communauté internationale, et elle le restera pendant les décennies à venir. Elle est indissociable d'un monde moderne interconnecté. La mobilité est un choix de vie que de plus en plus de personnes tiennent à exercer dans notre monde globalisé, que ce soit pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille, trouver de nouvelles perspectives d'emploi, monter une entreprise à l'étranger, étudier, ou retrouver des membres de leur famille. Sur le plan individuel, la migration a contribué à l'amélioration du niveau de vie dans les pays d'origine et de destination, et a permis à des millions de personnes du monde entier de mener à l'étranger une vie constructive et dans la sécurité.

41. Dans le même temps, toutefois, des personnes migrent en raison d'atteintes à leurs droits de l'homme, d'un conflit international ou interne, du changement climatique, de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ou encore à cause d'une situation de détresse économique. Ces personnes ne migrent pas par choix, mais par nécessité.

42. L'OIM continue de souligner la nécessité de surveiller étroitement le contexte migratoire mondial, notamment les effets des conflits et des disparités économiques sur les migrants et les pays d'origine, de transit et de destination. Face à cette évolution, il est plus que jamais nécessaire de recueillir, d'analyser et de diffuser les résultats des travaux de recherche pour qu'ils éclairent la formulation des politiques de gestion des migrations. Les perturbations causées par la pandémie actuelle rendent cet aspect encore plus important.

43. L'OIM est consciente des incidences profondes qu'aura la COVID-19 sur son action, notamment au regard des besoins en constante évolution de ceux auprès de qui elle intervient, alors que les effets

socioéconomiques de la pandémie se font pleinement sentir. Il sera important de veiller à ce que ces besoins soient satisfaits, tout en évitant un recul des contributions qu'apporte la migration au développement et en aidant les migrants à participer pleinement au relèvement futur. Dans un contexte de ralentissement sans précédent de la mobilité mondiale, il est probable que les dynamiques migratoires se modifient considérablement à court et à moyen terme. L'OIM appuiera les efforts des États visant à faire en sorte que la gestion de leurs frontières tienne dûment compte des aspects sanitaires, et continuera de venir en aide aux migrants en détresse à l'étranger.

44. L'OIM a élaboré une stratégie en matière de données sur la migration sur la base des priorités énoncées dans sa Vision stratégique pour 2019–2023, qui reconnaît l'importance des données et des éléments factuels ainsi que la pertinence des données de l'OIM pour ses relations avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations et le système des Nations Unies en général, et au sein du système humanitaire. Les États Membres, les partenaires de l'OIM et la communauté internationale ont des besoins importants en matière de données sur la migration, mais aussi des attentes quant à l'appui offert par l'OIM à cet égard. L'élaboration d'une stratégie en matière de données sur la migration intervient à point nommé, dans la foulée de la stratégie relative aux données récemment publiée par le Secrétaire général des Nations Unies. En outre, la pandémie de COVID-19 a fait passer l'importance des données au premier plan.

45. L'état actuel des données, de la recherche et des connaissances donne à croire que les dix prochaines années présenteront de nouveaux défis, auxquels l'Organisation doit se préparer. Les principaux facteurs qui influent sur la mobilité et les migrations sont en constante évolution.

46. D'une manière générale pour ce qui concerne la décennie à venir, il est très probable que le nombre et la proportion de migrants internationaux dans le monde continuent d'augmenter à un rythme régulier, conformément aux tendances actuelles. La proportion de nationaux nés à l'étranger continuera de varier fortement d'un pays à l'autre, même si de plus en plus de pays d'origine et de transit deviendront des pays de destination. Cependant, des changements systémiques sont déjà à l'œuvre dans les schémas migratoires des personnes qui migrent par choix, puisqu'on constate une plus grande mobilité internationale au cours de la vie d'un migrant.

47. Parallèlement, les problèmes humanitaires engendrés par les conflits prolongés et les facteurs environnementaux retiennent l'attention sous l'angle de leurs conséquences réelles et potentielles pour la mobilité des populations et les effets de cette mobilité sur l'environnement. Les corrélations entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les migrations sont souvent compliquées par des interactions multiformes avec d'autres facteurs, tels que l'accroissement de la population, la pauvreté, la gouvernance, l'urbanisation, la sécurité humaine et les conflits.

48. La population internationale de migrants est composée, pratiquement à parts égales, d'hommes et de femmes. Cependant, il est largement admis aujourd'hui que le phénomène migratoire est profondément différencié en fonction du sexe, non sur la base de pourcentages, mais parce que les migrants hommes et femmes poursuivent des objectifs différents, recherchent des emplois différents, se rendent dans des lieux différents, doivent affronter des risques différents, et obtiennent des résultats différents. L'OIM est déterminée à faire en sorte que les besoins propres aux deux sexes soient dûment identifiés, pris en considération et satisfaits.

49. La gestion des migrations est une question vaste et complexe. Toutefois, si elle est bien gérée, la migration peut profiter aux pays d'origine et de destination et contribuer au bien-être et à la protection effective des migrants. Elle recouvre diverses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national de gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontalière englobant l'entrée, le séjour et l'emploi d'étrangers à l'intérieur des frontières nationales, et la protection des réfugiés et autres personnes en situation de vulnérabilité. La gestion des migrations renvoie à l'élaboration planifiée de mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels.

50. De plus en plus, il est admis qu'une bonne gestion des migrations repose sur une approche globale, cohérente et équilibrée en matière de formulations des politiques dans le contexte plus vaste du développement durable. Il est également admis que les efforts déployés à l'échelle nationale doivent être complétés par un dialogue et une coopération à l'échelle régionale et internationale associant les États, la société civile, le secteur privé, les migrants et d'autres parties prenantes.

51. Pour que la migration contribue au développement des sociétés et des économies, il est fondamental de veiller au respect des droits humains et au bien-être des migrants. L'hostilité croissante à l'égard des migrants qui caractérise le débat actuel sur la migration nourrit la stigmatisation et la

xénophobie dans de nombreux pays de destination. L'OIM poursuit ses initiatives de sensibilisation du public aux avantages qu'apporte la migration tant aux pays d'origine que de destination.

52. Les besoins sanitaires des migrants sont un autre domaine qui appelle une attention particulière. La pandémie de COVID-19 est avant tout une crise sanitaire. Le virus constitue la menace, non les migrants ni les personnes en détresse ou déplacées. La pandémie ne connaît pas de frontières et touche des personnes de toute nationalité, origine ethnique, religion ou statut. L'OIM promeut la prise en considération de tous les migrants et de toutes les personnes déplacées dans les plans nationaux de préparation et de riposte à la pandémie, ainsi que leur accès équitable aux services essentiels, dans l'esprit des efforts visant à atteindre la couverture sanitaire universelle et à préserver le droit à la santé pour tous. L'Organisation fournit aussi une aide et une protection immédiates aux migrants dans le besoin, quel que soit leur statut, consciente qu'un grand nombre de migrants se trouvent actuellement en détresse ou dans une situation désespérée du fait de la pandémie.

53. Sachant que les risques sont aggravés dans les situations de crise humanitaire, notamment quand le contexte est fragile et touché par un conflit ou caractérisé par la dégradation de l'environnement, l'OIM s'efforce de veiller à ce que les migrants en situation de vulnérabilité continuent d'avoir accès aux services essentiels, y compris la continuité des traitements en cours, les services de santé maternelle et infantile, les mesures de protection sociale et les services en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il s'agit également de mesures spécifiques prises pour éviter la propagation de la maladie.

54. L'OIM effectue des évaluations sanitaires à l'intention des migrants, aide les gouvernements et les populations à reconstruire leurs infrastructures sanitaires au lendemain de crises, et apporte un appui en matière de données, d'analyses et de conseils sur la santé dans le contexte migratoire pour faciliter la formulation de politiques de santé, y compris en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, les questions relatives à la santé mentale et d'autres questions afférentes aux migrants.

55. Dans le cadre des activités 1, 2 et 3 de sa Stratégie, l'OIM offre des services consultatifs et opérationnels sur les questions migratoires aux gouvernements, aux institutions et aux organisations internationales pour les aider à élaborer et mettre en place des cadres législatifs et politiques visant à faciliter la migration régulière et à prévenir la migration irrégulière.

56. En ce qui concerne les activités 4, 5 et 8 de la Stratégie de l'OIM, sachant que le développement national et les flux migratoires sont corrélés, l'OIM aide à localiser les compétences et les ressources humaines et facilite leur échange à l'appui des efforts de développement national des communautés d'accueil grâce à toute une série de programmes et projets de migration pour le développement, qui portent notamment sur le retour de nationaux qualifiés, le transfert de compétences, la gestion des rapatriements de fonds et les partenariats avec la diaspora. L'OIM contribue au développement des pays d'origine et facilite les « gains de cerveaux » et la « circulation des cerveaux » pour neutraliser les effets de la fuite des cerveaux. Elle fournit aux migrants des informations essentielles susceptibles d'influencer leurs décisions, en organisant des campagnes d'information faisant appel à des médias divers, ou en mettant en place des centres d'information ou de documentation pour migrants. Ces activités ont notamment pour objectif de mettre en garde les candidats à la migration contre les dangers de la migration irrégulière et de la traite, de les informer des nouvelles dispositions législatives sur le statut des migrants à l'étranger ou sur les conditions en vigueur dans le pays d'origine, et d'encourager les migrants à participer à des élections ou à des référendums, ou encore à des plans d'indemnisation dont ils pourraient bénéficier. L'Administration est déterminée à réduire les coûts humains et financiers de la migration grâce au Système IRIS d'intégrité du recrutement international, et en poursuivant ses efforts pour réduire le coût des transferts de fonds.

57. Au titre de l'activité 6 de sa Stratégie, l'OIM s'efforce d'être le pôle de référence principal en matière d'information et de recherche sur la migration. Pour élaborer des politiques fondées sur des faits, il est fondamental de disposer de données sur la migration. Ainsi, une attention toujours plus grande est portée aux facteurs environnementaux, en raison de leurs effets actuels et potentiels sur la mobilité des populations, ainsi que des incidences de cette mobilité sur l'environnement. Les complexités du couple migration et environnement appellent une approche globale dans le domaine des politiques et des pratiques, à laquelle l'OIM a apporté une vaste contribution.

58. En ce qui concerne l'activité 7 de sa Stratégie, l'OIM a consacré la session 2020 de l'IDM à l'examen des incidences de la crise de la COVID-19 sur la migration et le développement, et s'est employée à mobiliser les États Membres et à associer diverses parties prenantes de façon que toutes les voix soient entendues au moment d'arrêter le programme d'action mondial sur les migrations pour les années à venir. À ce titre, et conformément à la pratique de l'IDM, cette session comprenait également une table ronde sur le point de vue des femmes et des filles à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire

de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui appellent à parvenir plus rapidement à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

59. L'OIM continue de promouvoir, de faciliter et d'appuyer le débat et la coopération sur la migration à l'échelle régionale et mondiale, notamment par son soutien aux PCR – et aux mécanismes analogues – et au FMMD, ainsi que dans le cadre de l'IDM. Elle facilitera les articulations et l'émulation entre ces enceintes de dialogue et de coopération, ainsi que leurs corrélations avec la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial.

60. Pour ce qui est des activités 9 et 10 de sa Stratégie, l'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les conflits ou les catastrophes naturelles, aux réfugiés réinstallés dans des pays tiers ou rapatriés, aux personnes en détresse, aux demandeurs d'asile déboutés retournant au pays, aux personnes déplacées et autres migrants. En sa qualité de membre du IASC et d'organisation cochef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, l'OIM est à la tête des mesures prises, au sein du système humanitaire interinstitutions, pour répondre aux besoins des migrants déplacés dans des situations de crise humanitaire. Elle fournit aussi une aide et une protection aux migrants déplacés, en étroite collaboration avec les États et les communautés locales. L'Organisation est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux migrants en détresse dans un pays en transit et leur permettre de rentrer en toute sécurité dans leur pays. L'aide au retour volontaire des migrants en détresse n'est pas seulement un acte humanitaire ; elle permet également d'informer ceux qui seraient tentés par la migration dans les pays de retour des dangers que font courir les passeurs et des risques de la migration irrégulière. En outre, l'OIM aide les pouvoirs publics et les populations à remettre en état les infrastructures, et soutient les efforts déployés pour stabiliser les communautés au lendemain d'une crise.

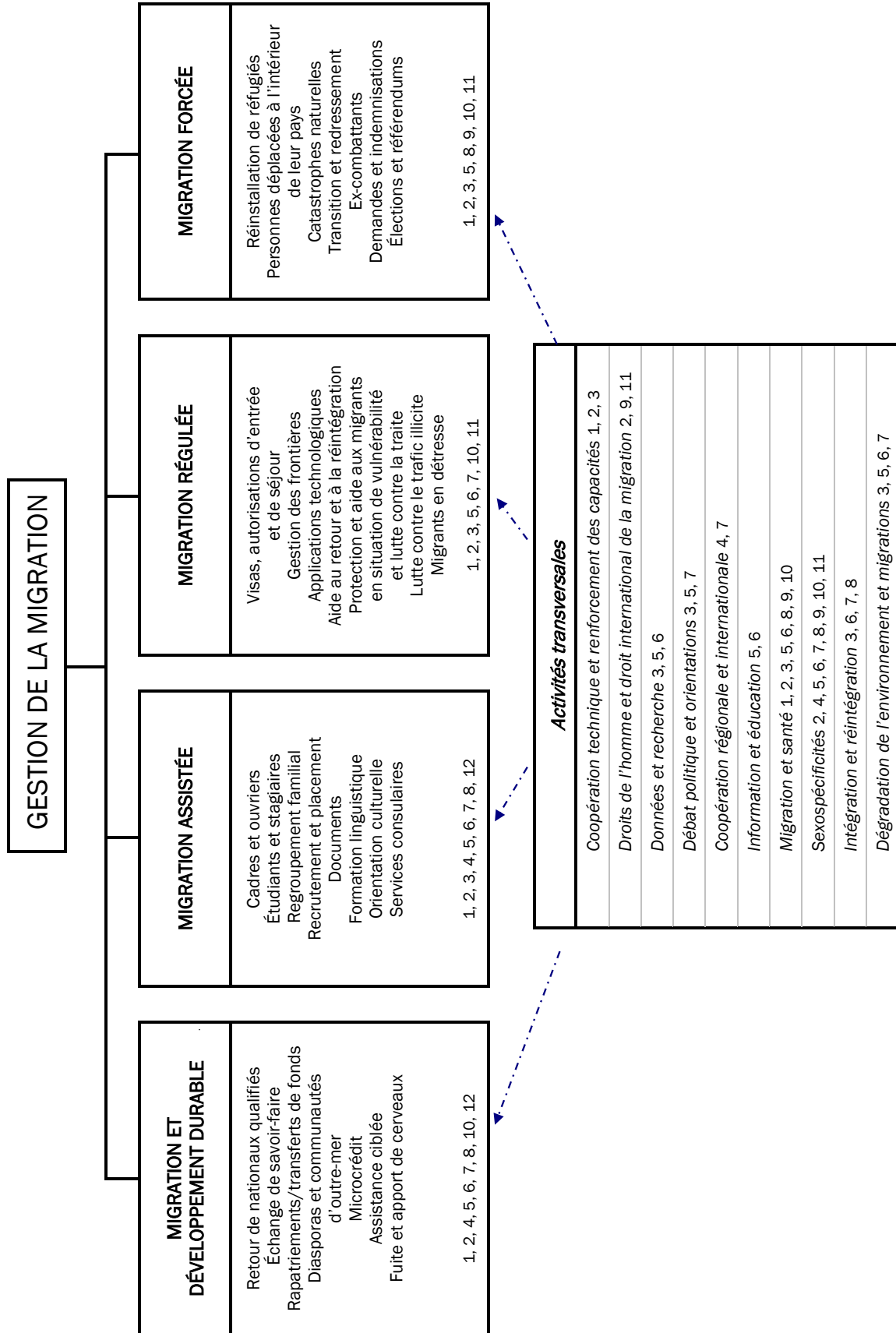
61. Au titre de son activité 11 et par ses programmes de lutte contre la traite, l'OIM reconnaît que la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants sont, après le commerce illicite des drogues et des armes, l'activité illicite la plus rentable – des crimes ignobles qui se nourrissent de la vulnérabilité. L'exode massif de populations provoqué par des crises humanitaires et l'hostilité à l'encontre des migrants ont amené de nombreux pays à durcir leur régime de visa, ce qui conduit davantage de migrants à se tourner vers les trafiquants. L'OIM s'efforce de protéger les personnes contre le risque de tomber entre les mains de trafiquants, veille à ce que les victimes identifiées de la traite soient correctement aidées et protégées, forme les fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes de lutte contre la traite et à l'application des lois dans ce domaine, et conseille les forces de l'ordre sur la manière de traiter les victimes.

62. Au titre de l'activité 12 de sa Stratégie, l'OIM apporte aux gouvernements un soutien pratique et spécialisé d'un bout à l'autre du spectre migratoire, afin qu'ils puissent établir ou renforcer les structures nécessaires à la promotion et à la gestion de la migration de main-d'œuvre régulière, y compris la migration circulaire, tout en combattant la migration irrégulière et l'exploitation. Ce soutien consiste notamment à offrir aux migrants diverses formes d'assistance avant le départ et après le retour.

63. Parallèlement à ses relations avec les gouvernements, l'OIM collabore avec un large éventail d'organisations internationales, principalement d'autres organismes des Nations Unies, et avec des organismes de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les migrants. En raison de la complexité croissante des questions migratoires et du nombre même de parties prenantes, il est indispensable de bien coordonner, et de manière soutenue, les questions politiques et opérationnelles.

64. L'Administration a mis en place le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour renforcer les moyens permettant au système des Nations Unies d'apporter aux États un soutien efficace à l'échelle du système et de garantir une cohérence accrue dans le domaine de la migration, sous la coordination générale de l'OIM. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de son unité de gestion du Fonds, appuie également l'administration d'un fonds d'amorçage destiné à renforcer les capacités, à stimuler la coopération multipartite et à promouvoir la cohérence générale de l'aide fournie à l'échelle du système aux États Membres en matière de gestion des migrations. L'Administration continue d'étudier les moyens qui permettront à l'Organisation d'être bien armée pour ces fonctions, y compris en veillant à la cohérence avec le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, les 12 points de la Stratégie, et la Vision stratégique de l'OIM pour 2019-2023.

65. Pour illustrer l'articulation entre les douze activités de la Stratégie, et donc entre les programmes et les projets de l'OIM, l'ensemble des projets, tels qu'ils apparaissent dans le « tableau de gestion des migrations » – appelé tableau aux quatre encadrés – de la page suivante, sont reliés aux numéros de la stratégie correspondants.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

66. L'Administration s'emploie à faire en sorte que la structure organisationnelle demeure adaptée à la complexité croissante des diverses activités. L'OIM a enregistré une croissance exponentielle ces dernières années en raison de l'évolution de la donne migratoire. Les tendances fluctuantes de la dynamique migratoire obligent l'Organisation à se positionner de façon à relever avec efficacité les nouveaux défis, afin d'exécuter son mandat et de répondre aux demandes et aux attentes croissantes de ses bénéficiaires, de ses États Membres et d'autres parties prenantes. Avec un budget des opérations évolutif et des activités mises en œuvre dans de nombreux pays du monde, il est fondamental que l'Organisation soit dotée de structures organisationnelles appropriées qui facilitent la mise en œuvre de ses activités et, dans le même temps, protègent ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. La structure de base est régulièrement évaluée pour s'assurer de son efficacité, et des améliorations appropriées sont présentées pour examen aux États Membres à l'occasion du processus budgétaire annuel.

67. La structure organisationnelle de l'OIM est la suivante :

- Siège
- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux spéciaux de liaison
- Bureaux de pays

SIÈGE

68. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, les directives et une stratégie, de définir des normes, d'élaborer des procédures de contrôle de la qualité et de mener des activités de supervision. Il est composé des quatre départements ci-après, qui relèvent du Bureau du Directeur général :

- Département de la coopération internationale et des partenariats
- Département de la gestion des migrations
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la gestion des ressources

Directeur général et Directeur général adjoint

69. Élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans, le Directeur général et le Directeur général adjoint disposent de l'autorité constitutionnelle pour gérer l'Organisation et mener des activités relevant de son mandat, en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques.

Bureau du Directeur général

70. Le Bureau du Directeur général gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation de politiques cohérentes et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques. Il comprend les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou apportent un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

71. Le Bureau du Directeur général comprend : a) le Bureau du Chef de Cabinet ; b) le Bureau de l'Inspecteur général ; c) le Bureau des affaires juridiques ; d) les conseillers régionaux principaux ; e) le Porte-parole ; f) l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ; g) le Médiateur ; h) le Bureau de la sécurité du personnel ; i) le Bureau de la déontologie ; j) le Pôle stratégique ; et k) le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

72. Le **Bureau du Chef de Cabinet** aide le Directeur général à exécuter son mandat et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs de politique et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés d'organisation ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et les structures hors Siège. Il est également le centre de liaison, au sein du Bureau du Directeur général, pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports.

73. Le **Bureau de l'Inspecteur général** contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation en exerçant des fonctions d'audit interne, d'évaluation, d'appréciation rapide et d'enquête. Il formule des propositions de mesures correctives pour résoudre les problèmes qui se posent, et veille à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés en conformité avec les règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation. Il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion, et contribue à la gestion et à la minimisation des risques.

74. Le **Bureau des affaires juridiques** veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et s'assure que les relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne un avis, entre autres, sur les questions constitutionnelles, les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, et les questions de contrat et de dotation en effectifs. Il est également le point focal pour les questions de protection des données, et fournit des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège pour faire en sorte que les données à caractère personnel des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec les principes de protection des données de l'OIM.

75. Les **conseillers régionaux principaux** auprès du Directeur général assurent la bonne coordination, la communication et la cohérence en matière de politiques et de priorités entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à l'appui du Bureau du Directeur général. Dans leur zone géographique, ils assurent un rôle de conseil politique et de liaison diplomatique auprès des missions permanentes à Genève, d'entités régionales et d'autres parties prenantes pertinentes. Ils fournissent une analyse et des orientations politiques à la haute direction sur des questions qui appellent une attention. Ils travaillent sous la direction du Bureau du Chef de Cabinet et en étroite coopération avec le Département de la coopération internationale et des partenariats, d'autres départements du Siège et les bureaux régionaux.

76. Le **Porte-parole** conseille le Directeur général et la direction sur toutes les questions relatives aux médias et à l'information et supervise la communication stratégique dans l'ensemble de l'Organisation.

77. L'**Unité de coordination des questions de sexes** promeut et appuie la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes de l'Organisation, en fournissant conseils et orientations techniques aux départements du Siège et aux bureaux extérieurs. Elle veille à ce que la parité entre les sexes soit prise en considération dans tous les programmes et dans toutes les politiques de l'OIM, ainsi que dans sa gestion des ressources humaines. Elle s'efforce de sensibiliser aux questions de sexes et de migration en coopérant activement avec des partenaires au niveau interinstitutions, et supervise un réseau de points focaux pour les questions concernant la parité des sexes au Siège et dans les bureaux extérieurs, avec lequel elle collabore.

78. Le **Médiateur** apporte une aide impartiale à la résolution des différends, afin de régler les problèmes que rencontrent les membres du personnel sur le lieu de travail conformément aux normes de pratique et au code d'éthique de l'International Ombudsman Association.

79. Le **Bureau de la sécurité du personnel** gère la sûreté et la sécurité dans toute l'Organisation. Il établit les responsabilités institutionnelles de l'OIM en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté et de la sécurité au travail, et formule des conseils dans ce sens au Bureau du Directeur général. En outre, il supervise ses centres d'opération situés dans les centres administratifs de Manille et de Panama, et coopère avec un réseau de points focaux pour la sécurité sur le terrain.

80. Le **Bureau de la déontologie** promeut des normes de conduite, ainsi qu'une conscience et un comportement éthiques. Il reçoit les allégations de manquement et en assure le suivi, procède aux évaluations initiales et, au besoin, renvoie les cas à d'autres départements/unités du Siège. Il reçoit en

outre les demandes d'information et conseille les membres du personnel sur la participation à des activités externes et sur des questions concernant les conflits d'intérêts.

81. L'activité du **Pôle stratégique** porte sur l'ensemble de l'Organisation et vise à faciliter la gestion des connaissances sur les politiques migratoires ainsi que la coordination des stratégies. Le Pôle stratégique entend stimuler des échanges constructifs sur les politiques de migration ; améliorer la cohérence ; promouvoir l'apprentissage ; et fournir des conseils stratégiques institutionnels en matière de politiques migratoires fondés sur des données factuelles, des connaissances et l'expérience. À cette fin, il facilite la collecte, l'analyse et l'échange efficaces de données et de connaissances présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques au sein de l'OIM, et promeut leur utilisation pour la formulation d'orientations générales et d'avis de l'OIM en matière de politiques migratoires.

82. **Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations.** Après que l'OIM a été chargée d'assurer la coordination et le secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Secrétariat a été mis en place pour renforcer les moyens permettant au système des Nations Unies d'apporter aux États un soutien efficace à l'échelle du système et de garantir une cohérence accrue dans le domaine de la migration, sous la coordination générale de l'OIM. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de son Unité de gestion du Fonds, appuie également l'administration d'un fonds d'amorçage destiné à renforcer les capacités, à stimuler la coopération multipartite et à promouvoir la cohérence générale de l'aide fournie à l'échelle du système aux États Membres en matière de gestion des migrations. Le financement de la structure du Secrétariat est actuellement assuré par diverses sources, y compris des contributions sans affectation spéciale d'États Membres et des détachements de personnel d'organismes des Nations Unies.

Département de la coopération internationale et des partenariats

83. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est chargé d'appuyer et de coordonner les relations de l'Organisation avec ses États Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias. En outre, il donne des conseils et apporte un appui en ce qui concerne les relations avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et ceux du secteur privé. Le Département dirige et coordonne les activités de forum de l'OIM, dont l'IDM, le soutien de l'OIM aux processus consultatifs mondiaux et régionaux, ainsi que la préparation des sessions annuelles des organes directeurs de l'Organisation. Il est également responsable des fonctions de communication et d'information de l'OIM. L'une des responsabilités principales du Département consiste à faire fonction de premier interlocuteur des partenaires extérieurs de l'OIM, répondant aux demandes de renseignements, organisant des réunions d'information et, plus généralement, fournissant des informations sur l'Organisation et sur les questions et tendances migratoires.

84. Le Département surveille l'évolution des politiques migratoires à l'échelle nationale et internationale, et fait connaître et comprendre le droit international de la migration. En consultation avec d'autres unités de l'Organisation, il élabore et diffuse largement et de manière cohérente la position institutionnelle de l'OIM sur des questions et tendances clés de la migration sur la scène internationale. Le Département est aussi chargé de tenir le personnel de l'OIM informé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes, et de coordonner, promouvoir et diffuser les nouveaux travaux de recherche, notamment en ce qui concerne les questions émergentes. Ces fonctions consistent à apporter des contributions au discours international sur la migration, à suivre les réunions internationales, à déterminer les priorités et à veiller à une représentation appropriée. Le Département supervise également le Centre mondial d'analyse des données sur la migration, qui est installé à Berlin (Allemagne). Celui-ci a pour objectif de contribuer à améliorer l'analyse, l'utilisation et la présentation des données de l'OIM, faisant ainsi de l'Organisation une source clé de données fiables sur la migration grâce à des partenariats stratégiques, et de faire fonction de pôle de données pour les décideurs et les praticiens qui souhaitent obtenir les meilleures statistiques disponibles (voir le paragraphe 93 pour des précisions sur le Centre).

85. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est composé de : a) la Division des organes directeurs ; b) la Division des partenariats internationaux ; c) la Division Médias et communication ; d) la Division des relations avec les donateurs ; e) la Division de la recherche sur la migration ; f) la Division des processus multilatéraux ; g) l'Unité du droit international de la migration ; et h) le Centre mondial d'analyse des données sur la migration.

86. La **Division des organes directeurs** est l'interlocuteur institutionnel pour les relations avec les États Membres et observateurs en ce qui concerne les questions relatives aux organes directeurs. À ce

titre, elle prépare et coordonne les sessions du Conseil, du Comité permanent des programmes et des finances ainsi que de ses groupes de travail, et les consultations informelles. Elle est le point de contact pour les informations relatives aux réunions et aux documents, et est chargée de traduire les publications et documents officiels de l'OIM dans les trois langues officielles de l'Organisation et, le cas échéant, dans d'autres langues. La Division est également chargée de conceptualiser et d'organiser l'IDM, l'enceinte mondiale de dialogue sur les politiques migratoires de l'Organisation. Grâce à l'IDM – et à l'appui apporté à d'autres enceintes de dialogue –, la Division suit les questions migratoires émergentes et les principales tendances dans ce domaine, améliore la compréhension de la migration et de ses incidences, et renforce les capacités et les mécanismes de coopération des gouvernements et des autres parties prenantes concernées pour qu'ils puissent faire face à la migration de manière globale et efficace. Elle établit les rapports qui rendent compte des conclusions des manifestations de l'IDM et les documents connexes, et tient à jour une source d'information en ligne sur l'IDM.

87. La **Division des partenariats internationaux** surveille et développe les partenariats de l'OIM, en particulier avec les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres institutions régionales et multilatérales, afin d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations. La Division élabore et diffuse les contributions de l'OIM aux processus régionaux ou interrégionaux sur la migration pilotés par les États, appuie la participation de l'OIM aux PCR et aux autres MCIM en tant que membre, partenaire, observateur ou fournisseur de services à la demande des gouvernements participants, et fait fonction de point focal mondial pour les informations sur les PCR et les autres MCIM et les échanges entre eux. Par ailleurs, elle coordonne les relations avec la société civile sous toutes ses formes, et organise des consultations régulières afin de faciliter l'identification et la mise en commun de politiques et pratiques efficaces concernant diverses questions migratoires.

88. La **Division Médias et communication** supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation. Elle est chargée de la communication de l'Organisation et des médias, dans le but d'améliorer la compréhension, dans l'opinion, du phénomène migratoire, de réduire les sentiments hostiles aux migrants, de sensibiliser les migrants potentiels aux dangers de la migration irrégulière, de faire mieux connaître les politiques et les programmes de l'OIM, et de positionner l'OIM au centre du débat plus vaste sur la migration sous tous ses aspects.

89. La **Division des relations avec les donateurs** est chargée, au sein de l'Organisation, d'assurer la liaison avec les donateurs, de nouer de partenariats avec le secteur privé, de mobiliser des fonds sans affectation spéciale, d'organiser des campagnes de collecte de fonds et de formuler des orientations en matière de rapports aux donateurs. Plus particulièrement, la Division suit diverses approches complémentaires pour renforcer et diversifier les ressources de l'Organisation et sa collaboration avec des donateurs traditionnels et non traditionnels, comme suit : elle fournit aux bureaux de pays de l'OIM des orientations, des outils et des analyses de financement de manière à faire coïncider les priorités des donateurs avec les programmes de l'OIM ; elle organise des consultations bilatérales annuelles de haut niveau et au niveau technique avec les donateurs ; elle organise des visites de terrain annuelles à l'intention des donateurs traditionnels et du secteur privé ; et elle veille à la qualité des rapports présentés aux donateurs. La Division est chargée d'élaborer une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources ; assure le secrétariat du Comité interne d'affectation des ressources pour la migration (MIRAC) ; gère la plateforme mondiale de gestion des crises ; et assure la coordination des évaluations institutionnelles, notamment celles réalisées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). La Division comprend l'Unité des partenariats avec le secteur privé, qui est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie de partenariats de l'OIM avec le secteur privé 2016-2020. Cette unité facilite l'établissement de partenariats avec le secteur privé au Siège et dans les bureaux régionaux et de pays, en concertation étroite avec le Groupe de travail sur les partenariats avec le secteur privé, dont la Division assure la présidence et le secrétariat. Elle met en place et coordonne les processus de diligence raisonnable de l'OIM, renforce les capacités du personnel en matière d'établissement de partenariats avec le secteur privé, appuie la négociation d'accords de partenariat, fait office de point focal institutionnel pour ce qui est de la collaboration avec les sociétés, les fondations, les associations et les particuliers, et mobilise des ressources du secteur privé.

90. La **Division de la recherche sur la migration** est chargée d'appuyer les efforts déployés par l'OIM à l'échelle mondiale pour élaborer et mener des activités de recherche et d'analyse sur la migration axées sur la formulation de politiques, et de mettre en œuvre ses propres initiatives et projets de recherche et d'analyse sur la migration afin d'éclairer la fourniture des programmes et l'élaboration des politiques. Elle promeut une compréhension plus fine et plus nuancée de la migration internationale à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIM, et est responsable de l'établissement de la publication biennale phare de l'Organisation, le Rapport *État de la migration dans le monde*. La Division est chargée, en outre, de l'élaboration et de la coordination des règles générales de publication et de recherche de l'Organisation,

et de la production d'environ 200 publications de l'OIM chaque année, qui portent notamment sur des thèmes migratoires précis, le droit de la migration et les profils migratoires de pays. Elle collabore avec des chercheurs d'université et des milieux de recherche appliquée du monde entier dans le domaine de la migration, et est le point focal de l'OIM pour les collaborations en matière de recherche universitaire.

91. La **Division des processus multilatéraux** est chargée de la coordination des relations institutionnelles de l'OIM et de la liaison générale avec le système des Nations Unies. Elle fournit des orientations au personnel de l'OIM au sujet des processus de coordination et de l'élaboration des documents, y compris au sein des équipes de pays des Nations Unies. La Division appuie, coordonne et énonce les positions de l'OIM et fournit des orientations en matière de politiques et de gouvernance des migrations. Elle est à la tête des activités de l'OIM afférentes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et représente l'Organisation au sein des processus multilatéraux clés traitant de questions politiques, ou donne des orientations au personnel qui représente l'OIM dans ces processus. Par ailleurs, la Division noue et entretient des relations avec d'autres plateformes s'intéressant à la migration, telles que le FMMD, ainsi qu'avec d'autres acteurs clés tels que les parlements, les municipalités et les autorités locales.

92. L'**Unité du droit international de la migration** est le point focal institutionnel chargé de promouvoir la connaissance et la compréhension du droit international de la migration et les normes applicables aux migrants et à la migration. L'un de ses principaux objectifs est d'encourager la diffusion, et de favoriser la compréhension, tant au sein de l'Organisation que parmi ses interlocuteurs, des normes juridiques internationales qui régissent la migration et protègent les droits des personnes concernées par la migration, et de promouvoir ainsi une gouvernance des migrations plus efficace et plus conforme à la règle de droit, y compris les règles humanitaires et relatives aux droits de l'homme, ainsi qu'une meilleure mise en œuvre de ces normes. L'Unité aide les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des lois, politiques et procédures relatives à la migration qui soient conformes aux cadres internationaux et régionaux applicables, et promeut une approche des politiques et de la planification fondée sur les droits. En outre, elle fournit des orientations, des avis d'expert et un appui technique au Siège et aux bureaux régionaux et de pays sur des questions et des projets ayant trait au droit international de la migration.

93. Le **Centre mondial d'analyse des données sur la migration** a été créé en réponse aux appels visant à obtenir des données et des analyses de meilleure qualité sur les migrations internationales, afin d'éclairer les politiques migratoires. Il est installé à Berlin et a pour objectif de contribuer à améliorer l'analyse, l'utilisation et la présentation des données de l'OIM, de faire de l'Organisation une source clé de données fiables sur la migration grâce à des partenariats stratégiques, et de faire fonction de pôle de données pour les décideurs et les praticiens qui souhaitent obtenir les meilleures statistiques disponibles.

Département de la gestion des migrations

94. Le Département de la gestion des migrations définit les lignes d'action des bureaux extérieurs, formule les stratégies mondiales, fixe des normes et veille au contrôle de la qualité. En outre, il gère les connaissances relatives aux « grands » secteurs de la migration, dont la migration de main-d'œuvre et la migration assistée, le couple migration et développement, la lutte contre la traite, le retour volontaire assisté, la santé dans le contexte migratoire, l'aide aux migrants vulnérables, la gestion de l'immigration et des frontières, et le renforcement général des capacités en matière de gestion des migrations. Par ailleurs, il administre le Fonds de l'OIM pour le développement et examine, approuve et gère les projets multirégionaux et mondiaux. Il assure la supervision technique de l'examen et de l'approbation des projets à l'intention des experts sur le terrain. Il est également chargé des partenariats opérationnels avec les interlocuteurs compétents des gouvernements, des organismes multilatéraux et du secteur privé, en coordination avec le Département de la coopération internationale et des partenariats.

95. Le Département de la gestion des migrations est composé de : a) la Division Migration et santé ; b) la Division de la gestion de l'immigration et des frontières ; c) la Division de la protection et de l'aide aux migrants ; d) la Division Mobilité de la main-d'œuvre et développement humain ; e) la Division Migration, environnement et changement climatique ; f) l'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement ; et g) le Centre africain de renforcement des capacités.

96. La **Division Migration et santé** est chargée, au sein de l'OIM, de superviser, d'appuyer et de coordonner les services de santé dans le contexte migratoire fournis à l'échelle mondiale, en veillant à ce qu'ils soient intégrés dans tous les aspects des activités de l'Organisation, conformes aux principes relatifs à la santé publique et aux droits de l'homme, et propres à permettre aux migrants de contribuer

au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine. Les services fournis par la Division visent à répondre aux besoins des États en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, en promouvant des politiques fondées sur des éléments factuels, en mettant en commun des pratiques et en fournissant une plateforme de collaboration multisectorielle et multinationale. En étroite collaboration avec des partenaires – les ministères de la santé et autres secteurs gouvernementaux, l'OMS, le HCR, l'ONUSIDA et les organisations de la société civile – et conformément à la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé relative à la promotion de la santé des réfugiés et des migrants (WHA70.15) ainsi que, plus récemment, en réponse aux engagements en matière de santé figurant dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, la Division promeut des systèmes de santé ouverts aux migrants et centrés sur la personne, ainsi qu'un renforcement des capacités du personnel du secteur de la santé et d'autres secteurs pertinents.

97. La Division, par l'intermédiaire de son personnel au Siège et de ses fonctions délocalisées d'envergure mondiale, donne des conseils techniques et stratégiques, et met en place des partenariats entre pays et avec les entités compétentes des gouvernements, des organismes multilatéraux, de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire. Les différentes unités de la Division répondent aux besoins des migrants ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil ; supervisent le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire, qui vise à déterminer l'état de santé physique et mentale des migrants avant le départ ou à l'arrivée ; facilitent l'accès des migrants et des populations transfrontalières et mobiles, y compris les personnes touchées par les déplacements forcés et d'autres crises, à des services de santé préventive et curative équitables et de qualité ; et fournissent des normes techniques et un appui aux programmes dans des domaines thématiques clés tels que les maladies nouvelles et ré-émergentes (par exemple l'Ebola), la prévention et le traitement des pandémies, du VIH, de la tuberculose et du paludisme, ainsi que la santé mentale et le soutien psychosocial.

98. La **Division de la gestion de l'immigration et des frontières** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités afférentes aux solutions relatives aux frontières et à l'identité ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'immigration et de visa, afin d'aider les gouvernements à concevoir, expérimenter et mettre en œuvre des approches novatrices en réponse aux défis que pose la gestion des migrations. Pour répondre aux besoins essentiels de renforcement des capacités de gestion des frontières et de l'identité, elle apporte un soutien technique et en matière de renforcement des capacités sous la forme de conseils stratégiques ou de solutions opérationnelles, y compris des systèmes de traitement automatisés tels que le Système d'information sur la gestion des frontières de l'OIM, actuellement utilisé dans plus de 20 pays. Son soutien technique permet de renforcer les capacités gouvernementales dans des domaines tels que la sécurité des frontières, l'enregistrement et la régularisation, la réadmission, la détention et les alternatives à la détention, la lutte contre le trafic illicite de migrants, la gestion des frontières et le développement/commerce, les régimes de libre circulation régionaux, et la gestion humanitaire des frontières dans les situations de crise. Par ailleurs, la Division aide les autorités consulaires et de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa, en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies et économiquement avantageuses, grâce auxquelles les voies de migration régulières sont plus accessibles, permettant ainsi de migrer en meilleure connaissance de cause, dans la dignité, rapidement, et en toute transparence. Ces solutions consistent notamment à apporter une aide globale aux processus de regroupement familial, à assurer la gestion de centres de demandes de visa, à faciliter des services de vérification pour le compte d'États Membres, et à fournir des services consulaires. En outre, la Division supervise la coordination d'un certain nombre d'initiatives institutionnelles multithématiques, notamment l'utilisation responsable de la biométrie, ainsi que le programme phare de l'OIM en matière de renforcement des capacités de gestion des migrations, intitulé *Éléments essentiels de gestion des migrations 2.0*. À cet effet, la Division favorise l'établissement de partenariats avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et des organes internationaux, des organisations régionales, les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé.

99. La **Division de la protection et de l'aide aux migrants** apporte aide et protection aux migrants dans le besoin, et plus particulièrement à ceux qui sont en situation de vulnérabilité. Elle est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les orientations politiques et techniques, et apporte aux bureaux extérieurs un appui dans les domaines suivants : données et analyses aux fins d'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des éléments factuels, retour volontaire assisté et réintégration durable dans des conditions sûres et dignes ; lutte contre la traite des personnes ; fourniture d'une protection et d'une assistance aux migrants victimes de violence, de maltraitance ou d'exploitation, ou vulnérables à la violence, à la maltraitance ou à l'exploitation ; protection des enfants migrants ; promotion d'un comportement commercial responsable et lutte contre l'exploitation dans les activités commerciales et

les chaînes d'approvisionnement ; et fourniture d'une aide directe par le Fonds d'assistance global. La Division noue des partenariats avec les gouvernements, la société civile, les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et le secteur privé, renforce leurs capacités et leur fournit un appui politique, afin de promouvoir des pratiques exemplaires et des synergies en matière de protection et d'aide aux migrants.

100. La **Division Mobilité de la main-d'œuvre et développement humain** est chargée de fournir des orientations dans le domaine politique, réglementaire et opérationnel sur des questions concernant la facilitation de la mobilité humaine et de la main-d'œuvre, l'intégration et la cohésion sociale, ainsi que la migration considérée comme un facteur de développement durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle est également le dépositaire de la stratégie institutionnelle de l'OIM sur la migration et le développement durable. La Division facilite la cohérence verticale et horizontale des politiques (gouvernance sectorielle et à l'échelon local/central), contribue à l'identification de solutions en matière de migration de main-d'œuvre et de mobilité humaine, élabore des outils et apporte un soutien à des mécanismes de coopération. Elle mène ses activités en collaboration avec un large éventail de partenaires des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile – y compris des communautés de migrants et de la diaspora – afin que la migration contribue au développement socioéconomique, à la réduction de la pauvreté et à la cohésion dans les communautés d'accueil et d'origine, et qu'elle améliore le bien-être des migrants et des membres de leur famille dans le plein respect et l'entière réalisation de leurs droits. La Division contribue au renforcement des capacités mondiales permettant à l'OIM de répondre aux besoins et aux priorités des gouvernements et des partenaires à l'échelle locale, nationale et internationale, en apportant un appui à des initiatives multipartites et intergouvernementales, et en élaborant et mettant en œuvre des programmes selon une approche fondée sur les droits et les éléments factuels dans les quatre domaines de compétences clés suivants : le couple migration et développement ; la facilitation de la mobilité humaine et de la main-d'œuvre ; la migration de travail ; et l'intégration et la formation des migrants.

101. La **Division Migration, environnement et changement climatique** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser, d'appuyer et de coordonner l'élaboration de directives pour la mise en œuvre d'activités assorties d'un volet migration, environnement et changement climatique. Elle fournit une assistance aux gouvernements et renforce leurs capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'approches novatrices dans ce domaine. Elle formule des stratégies mondiales visant à faire face à la mobilité humaine dans le contexte des modifications de l'environnement, de la dégradation des sols, des catastrophes naturelles et des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance. En outre, elle intègre les facteurs environnementaux et climatiques dans d'autres secteurs de gestion des migrations, et veille à ce que les questions de migration soient prises en considération dans les processus mondiaux et régionaux externes qui s'occupent du climat et de l'environnement. Elle est chargée de l'établissement des normes internes et de la gestion globale des connaissances institutionnelles sur la migration, l'environnement et le changement climatique, et collabore étroitement avec d'autres départements du Siège pour traiter et intégrer ces questions de manière plus approfondie dans les activités institutionnelles, étant donné qu'elles se retrouvent dans de nombreux domaines de l'action de l'OIM. Elle assure la supervision technique de l'examen et de l'approbation des projets à l'intention des experts sur le terrain, et examine, approuve et gère les projets mondiaux ayant un volet migration, environnement et changement climatique. La Division est chargée d'établir et d'entretenir des partenariats avec les acteurs gouvernementaux, multilatéraux, non gouvernementaux et du secteur privé, en coopération directe avec le Département de la coopération internationale et des partenariats.

102. L'**Unité du Fonds de l'OIM pour le développement** fournit un appui aux États Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition et, en coordination avec les bureaux régionaux, aux bureaux de pays compétents en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets conjoints de l'OIM et des gouvernements destinés à renforcer les capacités dans des domaines particuliers de la gestion des migrations.

103. Le **Centre africain de renforcement des capacités** fournit une assistance technique dans toute l'Afrique sur des questions touchant à la gestion des migrations et des frontières. Il bénéficie de l'appui administratif général du bureau de l'OIM en République-Unie de Tanzanie et est installé dans les locaux de l'Académie régionale de formation sur l'immigration de Tanzanie, à Moshi. Il travaille en étroite concertation avec le Département de la gestion des migrations sur les questions de fond, et ses activités s'articulent autour de trois axes : renforcement des capacités en matière de gestion des frontières et des migrations ; recherche et développement sur la migration, notamment aux fins de publications et de modules de formation ; et sensibilisation à la migration et partenariats sur des questions de migration.

Département des opérations et des situations d'urgence

104. Le Département des opérations et des situations d'urgence dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation et les programmes de transport de l'OIM. Il supervise les activités de l'Organisation afférentes à tous les aspects des crises relatifs à la mobilité, depuis la préparation, la réduction et la prévention des risques, à la transition et au redressement post-crise, en passant par la riposte aux crises humanitaires. Il coordonne la participation de l'OIM aux réponses humanitaires et fournit des services de migration dans des situations d'urgence ou d'après-crise en vue de répondre aux besoins des personnes et des communautés déracinées, contribuant ainsi à leur protection.

105. Parallèlement à sa participation à des processus mondiaux, le Département fournit un soutien technique aux efforts déployés sur le terrain, notamment en réponse aux migrations forcées et aux mouvements de population massifs, y compris les situations prolongées de déplacements internes et transfrontaliers ou mettant en jeu des réfugiés. Il formule des recommandations stratégiques axées sur les politiques et les opérations, ainsi que des orientations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets et la coordination interorganisations. Ces activités contribuent à l'amélioration des conditions des populations touchées par une crise et débouchent sur des interventions qui permettent de sauver des vies grâce à l'identification et à la mise en œuvre précoces de solutions durables et globales permettant de résoudre progressivement les situations de déplacement.

106. En outre, le Département supervise différents projets spécialisés relatifs, entre autres, aux principes humanitaires, à l'intégration de la protection et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

107. Le Département des opérations et des situations d'urgence est composé de : a) la Division de préparation et de réponse ; b) la Division des situations de transition et de redressement ; c) la Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations ; d) l'Unité des statistiques et de gestion des connaissances.

108. La **Division de préparation et de réponse** est le point focal institutionnel pour la préparation et les interventions humanitaires en cas de crises soudaines et prolongées. En étroite concertation avec d'autres départements de l'OIM et les spécialistes thématiques régionaux relevant du Département des opérations et des situations d'urgence, la Division fournit une expertise technique, un appui opérationnel et des orientations générales aux bureaux de pays en matière de planification et de mise en œuvre de mesures de préparation et de riposte en cas d'urgence, et veille à ce que les bureaux de pays participent, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, à l'élaboration de programmes humanitaires pertinents. La Division conserve une vue d'ensemble opérationnelle des réponses aux crises humanitaires et apporte un soutien dans divers secteurs afin que les politiques et les opérations de l'OIM soient conformes à celles énoncées par les cadres de coopération humanitaire interinstitutions, y compris le IASC et le Grand compromis. Dans ce contexte, la Division coordonne également la mise en œuvre des procédures d'urgence institutionnelles de l'OIM, appuie les efforts de mobilisation de ressources humanitaires et contribue à une harmonisation à l'échelle mondiale et nationale au titre du cycle des programmes d'action humanitaire. Elle est constituée des unités/fonctions suivantes : a) Préparation ; b) Réponse en cas d'urgence ; c) Coordination des camps et gestion des camps ; d) Suivi des déplacements ; e) Abris et implantations ; f) Eau, assainissement et hygiène ; g) Interventions en espèces ; et h) Appui de la Division.

109. La **Division des situations de transition et de redressement** est le point focal institutionnel pour la prévention, la résilience et les solutions dans les situations de crise et les contextes fragiles. Elle prend le relais des réponses humanitaires pour relever les défis socioéconomiques et relatifs à la paix, à la sécurité et au développement que présentent les crises naturelles, d'origine humaine et prolongées, afin de prévenir et de résoudre les crises migratoires et d'aider les gouvernements, les communautés et les populations vulnérables à faire face aux pressions migratoires. Par l'élaboration de stratégies visant à mieux combler le fossé entre l'action humanitaire et l'aide au développement, la Division promeut une transition durable de la phase des secours à celle du redressement et du développement. Elle s'attaque aux facteurs de migration et aux causes profondes des crises migratoires complexes ; promeut la mobilité humaine en tant que moyen de réduire la vulnérabilité et de passer progressivement à des solutions durables aux déplacements ; et investit dans l'analyse des conflits, la stabilisation et les solutions orientées vers le développement. Pendant la phase de crise et d'après-crise d'une intervention, la Division fournit des conseils de politique générale, une aide technique, un renforcement des capacités, ainsi qu'un appui opérationnel pour résoudre des litiges fonciers et des questions foncières liées à la mobilité, et met en œuvre des mesures de réparation et d'autres mesures de justice transitionnelle à l'intention des victimes de violations systémiques et généralisées des droits de l'homme. Elle est également le point focal pour les partenariats mondiaux aux fins de soutien en matière électorale, ainsi que pour trois

domaines d'action mondiaux : résilience et relèvement (relèvement précoce, solutions durables et réduction des risques de catastrophe) ; consolidation de la paix (prévention de l'extrémisme violent ; désarmement, démobilisation et réintégration ; et stabilisation communautaire) ; et transition et justice restauratrice (biens fonciers et immobiliers et réparations).

110. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation de l'OIM et ses programmes de transport, qui englobent les évacuations humanitaires. Elle coordonne les aspects politiques, programmatiques et de gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de mouvement. En outre, elle négocie, supervise et applique les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes et autres transporteurs, et joue le rôle de centre de liaison chargé de la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

111. L'**Unité des statistiques et de la gestion des connaissances** veille au contrôle de la qualité des opérations de l'OIM en apportant un soutien en matière de collecte, d'analyse et d'évaluation des données, et de consolidation systématique des connaissances afin de renforcer la réponse humanitaire de l'OIM et ses opérations de redressement. Les statistiques produites par l'Unité indiquent la source des données aux fins d'analyse hiérarchisée des projets de l'OIM, de présentation des rapports aux donateurs et de contrôle financier. L'Unité est chargée, en outre, d'élaborer les outils et les produits permettant d'appuyer au mieux les opérations et les programmes déployés dans les situations d'urgence et d'après-crise.

Département de la gestion des ressources

112. Le Département de la gestion des ressources est chargé de formuler et d'appliquer les politiques financières et administratives dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il conçoit et met en œuvre des politiques propres à garantir une gestion saine des ressources financières et humaines ; formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès des parties prenantes internes et externes ; et aide le Directeur général à prendre des décisions concernant la gestion générale.

113. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins en matière d'intervention et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources tant humaines que financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente ; b) veiller à ce que les États Membres de l'OIM soient informés et tenus au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les États Membres dans le cadre des réunions informelles et formelles des organes directeurs.

114. Le Département de la gestion des ressources est composé de : a) la Division de la gestion des ressources humaines ; b) la Division Technologies de l'information et des communications ; c) la Division de la comptabilité et de l'information financière ; d) la Division du budget ; e) la Division de la trésorerie ; f) la Division Achats et approvisionnement ; g) l'Unité des services communs ; h) l'Unité de coordination des voyages du personnel ; i) l'Unité de gestion des risques ; et j) la Division chargée du bâtiment du Siège. Cette structure comprend également le Bureau de la gestion des ressources d'urgence, placé sous la supervision du Directeur du Département, qui s'emploie en étroite concertation avec le Département des opérations et des situations d'urgence à apporter un soutien financier et administratif aux interventions d'urgence dirigées par le terrain, et à contribuer à la coordination des mesures prises par l'OIM en réponse aux situations d'urgence de niveau 3.

115. La **Division de la gestion des ressources humaines** : a) formule et met en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines à l'appui de l'orientation stratégique de l'OIM, de sa structure organisationnelle et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes ; et d) élabore et met en œuvre des stratégies visant à améliorer la santé du personnel au travail, son bien-être général dans toute l'Organisation. Installée au Siège, la Division supervise les unités des ressources humaines délocalisées dans les centres administratifs de Manille et de Panama.

116. L'Unité chargée des conseils et des orientations est chargée de formuler et de mettre en œuvre des politiques de ressources humaines et de surveiller leur application. Elle donne des conseils sur les recours, plaintes et manquements, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la déontologie, et fournit aux administrateurs et au personnel des orientations sur les avantages, les prestations et la gestion de la performance.

117. Le Responsable Ressources humaines supervise l'application des politiques de ressources humaines et les autres instructions et directives administratives ; veille à ce que les avantages et les prestations de l'OIM soient alignés sur ceux du régime commun des Nations Unies ; gère les régimes d'assurance, notamment les relations avec les assureurs de l'OIM ; surveille la mise en œuvre de mesures d'augmentation et de réduction des effectifs et les questions relatives au classement des emplois ; et supervise les unités des ressources humaines dans les centres administratifs de Manille et de Panama.

118. L'Unité de gestion des talents est chargée des domaines d'activité suivants en matière de ressources humaines : gestion de la performance, dotation stratégique en effectifs, mobilité, planification des successions et analyses des effectifs, et perfectionnement et formation du personnel. Elle donne des orientations aux administrateurs et au personnel, et veille à ce que les membres du personnel de l'OIM soient affectés à des postes appropriés, que leur travail soit évalué dans le respect de l'équité, et que des possibilités de carrière et de perfectionnement leur soient offertes. L'Unité planifie la mobilité et les successions du personnel international dans le cadre de l'exercice de rotation ou en lui proposant d'autres possibilités de sélection et de placement.

119. L'Unité de médecine du travail s'occupe de tous les aspects médicaux concernant la santé du personnel sur le lieu de travail. Elle élabore, coordonne et met en œuvre le plan stratégique concernant les services médicaux destinés aux membres du personnel de l'OIM. En outre, elle définit des normes et fournit au personnel du monde entier des services en matière d'orientation générale, d'assurance qualité et dans le domaine médical. L'Unité dispense des conseils à la direction de l'Organisation sur la formulation, la mise en œuvre et le respect de politiques destinées à réduire le stress sur le lieu de travail et à améliorer les conditions de travail et, ce faisant, la qualité de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel de l'OIM. En outre, par l'intermédiaire du Fonctionnaire chargé du bien-être du personnel, elle met à disposition des ressources en matière de conseils au personnel, de préparation au déploiement dans les situations d'urgence, de comptes rendus de mission et d'entraide.

120. La Division Technologies de l'information et des communications est responsable de l'orientation, de la planification et de la mise en œuvre d'une architecture TIC mondiale, ainsi que de systèmes et processus d'information permettant de soutenir l'Administration et les opérations de l'Organisation. Elle formule des politiques et des normes relatives aux technologies de l'information, y compris la sécurité de l'information, et veille à leur application. Elle définit les directives et les prescriptions dont l'infrastructure informatique a besoin, et veille à la mise en place des politiques nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations. En coordination avec la direction, la Division établit l'ordre de priorité des initiatives dans le domaine informatique. À compter de 2021, la Division gèrera les systèmes et opérations de l'infrastructure centrale de l'OIM depuis un centre de données consolidé au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence (Espagne).

121. La gestion financière de l'Organisation est assurée par la Division de la comptabilité et de l'information financière, la Division du budget et la Division de la trésorerie.

122. La **Division de la comptabilité et de l'information financière** surveille, analyse, et présente des rapports sur la situation financière, les résultats financiers, les risques financiers et la conformité financière de l'Organisation. Elle établit les états et les rapports financiers clés, y compris le Rapport financier annuel, selon les normes IPSAS (Normes comptables internationales pour le secteur public), et supervise les mécanismes d'établissement des rapports financiers sur les projets de l'OIM. Afin de protéger les ressources et les actifs de l'Organisation, il lui incombe en outre d'élaborer des normes et politiques en matière de comptabilité et d'information financière ; de surveiller le respect des procédures et politiques financières ; de mettre en œuvre les contrôles, outils et systèmes financiers appropriés ; et de garantir l'intégrité des données comptables et financières. La Division se concerta également avec les vérificateurs des comptes externes et internes et d'autres parties prenantes compétentes au sujet de toute question comptable ou financière.

123. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents y afférents, dispense des conseils sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des

projets. Ses orientations visent à faire en sorte que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets. Elle établit le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, et veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées de façon à atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles.

124. La **Division de la trésorerie** est chargée de gérer la trésorerie avec efficacité en vue d'obtenir un rendement maximum des fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. À cette fin, elle gère les investissements à court terme compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses et de la situation du marché financier. Elle formule des stratégies visant à assurer une bonne gestion de la trésorerie et à faire en sorte que le risque de change soit mesuré, surveillé et contrôlé par des politiques de couverture des risques de change appropriées. En outre, elle formule et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements, renforce et adopte des contrôles de trésorerie appropriés, et établit et maintient des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la mise en œuvre efficace des opérations de l'OIM. La Division mène également des initiatives fondées sur des technologies afin d'améliorer l'automatisation, la sécurité et l'efficacité des processus de trésorerie dans toute l'Organisation.

125. La **Division Achats et approvisionnement** supervise, à l'échelle mondiale, toutes les politiques relatives aux achats et à la chaîne d'approvisionnement et autres activités connexes, y compris l'achat et la fourniture de biens, de services et de travaux. Elle élabore des stratégies d'achat et d'approvisionnement, promeut l'amélioration des processus et des solutions en matière de systèmes, et veille à la mise en œuvre de pratiques exemplaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'excellence opérationnelle et le respect des procédures régissant les achats et la chaîne d'approvisionnement. Elle est aussi chargée de renforcer les capacités d'achat et d'approvisionnement, et d'assurer des formations spécialisées sur les compétences et aptitudes clés en matière d'achat et de chaîne d'approvisionnement.

126. L'**Unité des services communs** établit les directives concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau et de l'équipement pour le Siège et certains programmes ; veille à l'intégrité des stocks du Siège de l'OIM ; assure l'entretien général du bâtiment du Siège ; fournit des services d'impression, d'envoi de courrier et d'expédition ; et s'occupe des questions de bureaux et de sécurité au Siège.

127. L'**Unité de coordination des voyages du personnel** veille à la bonne application des règles et directives se rapportant aux déplacements officiels. Elle analyse et interprète les règles et directives relatives aux déplacements officiels et aux prestations, et résout toutes sortes de questions afférentes aux voyages. L'Unité est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin que les voyages s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et des compagnies aériennes du monde entier. Elle s'occupe également des questions relatives aux voyages et aux visas.

128. L'**Unité de gestion des risques** supervise l'élaboration et la mise en œuvre du cadre institutionnel de gestion des risques, y compris le recours à des mesures d'appétence au risque. Elle améliore les méthodes, les outils et les compétences permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de signaler l'exposition de l'OIM aux risques d'une manière plus dynamique et mieux intégrée à l'échelle de l'Organisation ainsi que dans ses systèmes de gestion.

129. La **Division chargée du bâtiment du Siège** assure la planification, la conception et l'exécution générales du projet de bâtiment du Siège, et est responsable du contrôle et de la gestion des ressources, ainsi que de la bonne mise en œuvre du projet. Elle apporte, en outre, des connaissances et des conseils techniques sur des aspects afférents à la qualité, aux coûts et aux délais, de la phase de conceptualisation jusqu'à l'achèvement du projet. La Division travaille en consultation et en coordination étroites avec le Comité de pilotage du bâtiment du Siège et les autorités de l'État hôte.

CENTRES ADMINISTRATIFS

130. Les centres administratifs de Manille et de Panama ont été créés pour contenir les coûts liés à la croissance de l'Organisation par la fourniture de services d'appui financiers et administratifs depuis des lieux bon marché. Il s'agit là d'une importante mesure de rationalisation des coûts prise par l'Administration. Ces centres administratifs ont vocation à exercer des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre qui soutiennent le réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM. Sous l'effet de l'augmentation du nombre de programmes et de bureaux, les fonctions d'appui essentielles de l'OIM dans les fonctions clés que sont les technologies de l'information et des communications, les affaires juridiques, l'audit, les finances, les ressources humaines, la santé dans le contexte migratoire, la sûreté et la sécurité du personnel, les achats, le suivi des projets, les communications en ligne et les services administratifs ont été soumises à des pressions croissantes et ont du mal à soutenir le rythme de croissance de l'Organisation avec les moyens financiers existants. Étant donné que le nombre d'États Membres et de programmes devrait normalement continuer d'augmenter, l'Administration étudie en permanence la possibilité de transférer des fonctions du Siège ou d'autres lieux d'affectation coûteux vers les centres administratifs, ou encore de renforcer le soutien fourni par ceux-ci à des fonctions qui continuent d'être exercées au Siège. Il s'agit d'un processus permanent qui doit permettre de gérer la croissance de l'Organisation dans la limite des fonds disponibles.

Centre administratif de Manille

131. Le Centre administratif de Manille est le pôle administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre une gamme de services administratifs, principalement dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, affaires juridiques, achats et approvisionnement, sûreté et sécurité du personnel, audit, publications et recherche, santé dans le contexte migratoire, suivi des projets, communications en ligne et technologies de l'information.

132. L'**Unité mondiale des achats et des fournitures** apporte une aide en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs liés aux procédures de passation des marchés et à l'achat et la fourniture de biens et de services en temps voulu, avec efficacité et de manière rationnelle et transparente. Elle gère en outre les biens et veille au respect des accords conclus avec les fournisseurs. Elle suit et promeut les pratiques exemplaires en matière d'achats, conformément aux principes établis. Elle veille également à la qualité et à la sûreté des biens et des services achetés, en effectuant des contrôles appropriés et en vérifiant la documentation.

133. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes de migration et santé mis en œuvre dans le monde entier.

134. Le **Centre de fonctionnement des technologies de l'information et des communications** centralise le soutien informatique assuré à l'échelle de l'Organisation ; il fournit dans le monde entier des services 24 h/24 et sept jours sur sept, appuie les fonctions administratives internes et renforce la fourniture de services de l'OIM aux migrants et aux États Membres. Il est l'interlocuteur désigné des bureaux extérieurs de l'OIM pour toutes les questions relatives à la fourniture de services informatiques et au soutien en matière de TIC. Il définit des normes et des solutions informatiques, facilite le développement et le soutien de PRISM et d'autres applications, telles que MiMOSA et iGATOR, et est responsable du système de gestion des documents et de l'intranet de l'OIM.

135. L'**Administration des pensions de l'OIM** est chargée de toutes les questions se rapportant à la CCPNU et fournit des services à cet égard. Elle est le point focal pour la CCPNU, les bureaux extérieurs affiliés et les membres du personnel qui participent à la Caisse. L'Administration des pensions de l'OIM est chargée, en outre, des tâches suivantes : enregistrement, traitement des documents, suivi des données, présentation de rapports, et interprétation des Statuts et règlement de la CCPNU. Elle assure en outre le secrétariat du Comité des pensions du personnel.

136. La **Division des contrats**, qui fait partie intégrante du Bureau des affaires juridiques, est le centre de liaison mondial pour la vérification, entre autres, des contrats, des accords et des mémorandums d'accord, des déclarations, et des formulaires de consentement et de dérogation. Elle fournit en outre des avis juridiques sur les litiges découlant des relations contractuelles avec des entités externes et sur la résiliation des contrats. Une unité de la Division se trouve à Manille, et une autre à Panama.

137. L'**Unité du Bureau de l'Inspecteur général** effectue des audits internes, y compris des audits de conformité, de performance et de gestion, et réalise des enquêtes sur les activités menées par l'OIM dans le monde entier.

138. Les **Services financiers de Manille** apportent aux bureaux extérieurs de l'OIM un appui en matière de gestion comptable, budgétaire et financière, et de gestion de la trésorerie. Ils sont composés des unités suivantes :

- L'**Appui comptable central** contribue à l'établissement de rapports de gestion financière et de rapports spéciaux aux donateurs ainsi qu'à la clôture des comptes en fin de mois et en fin d'exercice, examine les sommes à recouvrer et les comptes de produits, traite les demandes de remboursement de frais de voyage, effectue les rapprochements bancaires, ainsi que d'autres tâches.
- L'**Appui budgétaire de Manille** confirme les examens des financements de projet, gère l'exercice annuel de versement des indemnités de cessation de service, et introduit les données relatives au budget des projets dans PRISM.
- L'**Unité d'appui à la trésorerie de Manille** traite les paiements et les demandes de financement émanant des bureaux extérieurs, ainsi que le paiement des compagnies aériennes et des demandes de remboursement de frais médicaux, facilite les transferts de paie pour les fonctionnaires internationaux du monde entier, résume les soldes quotidiens des comptes bancaires, gère une base de données de tous les comptes bancaires de l'OIM, et traite l'ensemble des paiements se rapportant aux opérations menées aux Philippines.
- L'**Équipe de soutien central à PRISM** gère toutes les données de référence dans PRISM en étroite concertation avec la Division de la comptabilité et de l'information financière, et veille à la cohérence et à l'exactitude des données de référence pour faciliter l'établissement de rapports financiers généraux et spécifiques.
- L'**Unité d'appui comptable régional** valide les comptes des bureaux extérieurs, examine les comptes, suit et épure les comptes d'attente, effectue les rapprochements bancaires, examine et approuve les rapports financiers aux donateurs, et examine les fiches de paie. Elle contribue en outre à la coordination de la clôture des projets et, le cas échéant, fournit aux bureaux extérieurs des conseils comptables et un soutien à la vérification.
- L'**Unité d'appui en cas de crise des Services financiers de Manille**, en étroite coordination avec l'Unité d'appui en cas de crise du Département de la gestion des ressources, aide les bureaux à répondre aux situations d'urgence et aux crises en surveillant la situation financière, en prêtant son concours en matière de gestion des ressources, en promouvant le renforcement des capacités, en surveillant l'allocation et le remboursement des prêts accordés au titre du Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires et du Compte d'opérations d'urgence, en fournissant des avis immédiats et en veillant à une intervention rapide.
- L'**Unité d'appui financier et de surveillance des projets du Fonds de l'OIM pour le développement**, en étroite coordination avec l'Unité du Fonds au Siège, contribue à l'administration générale du Fonds en surveillant, de bout en bout, les projets qu'il finance à l'échelle mondiale, en apportant un soutien technique pour des questions financières et administratives, et en promouvant l'efficacité financière et la bonne utilisation des fonds des projets conformément aux politiques établies.
- L'**Unité de l'amélioration des processus administratifs et de l'assurance qualité**, en étroite coordination avec la Division de la comptabilité et de l'information financière et d'autres unités compétentes, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'amélioration des processus administratifs et des stratégies en matière d'assurance qualité concernant les fonctions comptables et d'établissement de rapports financiers, en application des politiques et procédures comptables de l'Organisation. Elle est également chargée de mener des projets spéciaux destinés à améliorer l'efficacité et l'assurance qualité de processus et systèmes existants.

139. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** apporte un appui en matière d'administration des ressources humaines pour tout le personnel de la catégorie des administrateurs du monde entier ainsi que le personnel de la catégorie des services généraux du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, et de la paie de tous les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture

de services administratifs se rapportant à la santé du personnel et au perfectionnement et à l'apprentissage du personnel.

140. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes, de l'Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements et de la Section de surveillance des données, est chargée de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de surveiller les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés, etc.. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et vérifie la pertinence des systèmes existants dédiés aux mouvements et aux migrations.

141. L'**Unité de gestion des ressources** est composée de six sections – Suivi des projets, Services communs, Achats locaux et logistique, Voyages du personnel, Ressources humaines locales et Sommes à payer. L'Unité de suivi des projets fournit un appui en matière d'établissement des budgets, ainsi que d'analyse et de rapports financiers pour certains programmes et projets mondiaux, tels que le Programme de réinstallation aux États-Unis, le Programme des administrateurs auxiliaires, les centres de demande de visa pour le Canada et le Royaume-Uni, le Programme d'aide aux familles de l'Allemagne, et les programmes de lutte contre la traite et d'autres programmes. Les autres sections chargées de la gestion des ressources fournissent essentiellement un appui administratif à toutes les unités du Centre administratif de Manille.

142. L'**Unité de recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet ainsi que de la rubrique de la librairie en ligne du site Web de l'OIM.

143. L'**Unité de Manille du Bureau de la sécurité du personnel** collabore étroitement avec l'UNDSS et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des avoirs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

144. L'**Unité de la communication en ligne** est chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel des sites Internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne.

Centre administratif de Panama

145. Le Centre administratif de Panama fournit divers services administratifs, décrits ci-après.

146. Le **Centre des services informatiques** assure différents services et fonctions à l'intention des bureaux du monde entier. L'Unité d'appui mondial aux utilisateurs fournit un soutien technique bilingue à tous les bureaux extérieurs. L'Unité des réseaux et de l'infrastructure assure la gestion des systèmes et fournit un soutien et des conseils techniques avancés pour les projets ayant une composante informatique. L'Unité de sécurité informatique promeut et met en œuvre les normes et pratiques en matière de sécurité pour protéger les données et les systèmes de l'OIM. L'Unité PRIMA réalise des analyses commerciales et appuie la mise en œuvre du système PRIMA. Enfin, pour parer à l'éventualité d'une catastrophe dans l'un ou l'autre des centres mondiaux, à Manille et à Genève, le Centre de reprise d'activités veille à la poursuite des activités de l'Organisation dans le respect des délais établis et avec des pertes de données minimales.

147. L'**Unité des services financiers de Panama** est responsable de deux grands domaines : l'Appui comptable régional et le soutien central à PRISM. L'équipe chargée de l'appui comptable régional assure des fonctions de consultation, d'examen et d'appui à l'intention des bureaux de pays dans la région Amériques, du Centre administratif de Manille et du Siège, ainsi que pour des projets relatifs à des urgences de niveau 3. Elle est en outre chargée de la validation des comptes des bureaux de pays, de l'examen et du rapprochement des comptes, du suivi et du paiement des sommes dues, et des rapprochements bancaires, et fournit un appui aux clôtures mensuelles et aux processus de fin d'exercice. L'Équipe de soutien central à PRISM à Panama gère et tient à jour les données figurant dans le système comptable PRISM, à savoir, entre autres, les informations de grand livre et celles relatives aux

donateurs et aux fournisseurs ; les comptes bancaires ; les codes de projet ; et les informations générales relatives aux projets. Elle travaille en étroite concertation avec l'Équipe de soutien central à PRISM à Manille. Elle garantit en outre la cohérence et l'exactitude des données centralisées afin de faciliter la présentation de rapports financiers.

148. L'**Unité chargée des conseils en ressources humaines**, qui comprend l'Unité de la structuration organisationnelle, fournit un appui aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier en matière de gestion du personnel recruté localement. Elle fournit en outre des conseils et des orientations sur l'interprétation et l'application des politiques et des procédures. À cette fin, elle analyse les informations reçues des bureaux et recommande des améliorations à apporter aux politiques, examine des processus administratifs tels que les examens structurels, le respect des politiques de ressources humaines, les classements, les calculs concernant les promotions et les barèmes des salaires, analyse et prépare des données statistiques pour divers rapports, et aide à gérer les cas de performance insuffisante.

149. L'**Unité de perfectionnement et de formation du personnel** aide à élaborer des matériels de formation et à faciliter les séances de formation aux fins d'organisation des carrières et de formation technique.

150. L'**Unité de médecine du travail** et l'**Unité de traitement des demandes de remboursement des dépenses médicales** sont chargées du traitement et du remboursement des demandes de remboursement des frais médicaux et procèdent à l'évaluation de la santé au travail du personnel des services généraux en poste dans les Amériques et en Afrique. Parmi leurs activités figurent la promotion, l'évaluation et le suivi de tous les examens exigés par l'OIM en vue de l'approbation médicale lors de l'entrée en fonction, l'examen annuel des chauffeurs et les examens médicaux périodiques requis au titre de l'affiliation au Plan médical des membres du personnel et des personnes à leur charge.

151. L'**Unité de réponse et de préparation aux situations** d'urgence fournit un appui technique aux activités d'urgence menées dans l'hémisphère occidental et à l'élaboration et l'approbation de projets visant à faire face aux situations d'urgence. Elle dispense en outre des formations en matière de coordination et de gestion des camps et facilite le renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies.

152. L'**Unité de Panama du Bureau de la sécurité du personnel** fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité afin de garantir la sûreté et la sécurité de tous les membres du personnel de l'OIM et de protéger les biens de l'Organisation grâce à une collaboration étroite avec l'UNDSS.

153. L'**Unité de la Division des contrats de Panama** est chargée de vérifier minutieusement et en temps voulu, dans les trois langues officielles, les contrats et accords nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de l'OIM.

154. L'**Unité du Bureau de l'inspecteur général** exerce ses fonctions d'audit conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institute of Internal Auditors. Ce cadre comprend des dispositions obligatoires, notamment la définition de l'audit interne, le Code de déontologie et les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

155. L'**Unité des achats** apporte un soutien en matière d'achat aux bureaux de moindre envergure et aide à répondre aux besoins du Centre administratif de Panama concernant l'acquisition de biens et de services et la gestion des actifs. Elle est chargée, en outre, de la gestion des stocks d'articles non alimentaires à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé à Panama, afin de couvrir les situations de crise et les imprévus dans la région.

156. L'**Unité de gestion des ressources** supervise les questions administratives au Centre administratif de Panama, fournissant un soutien, des orientations et des formations, et veillant au respect des procédures, politiques, règles et réglementations de l'OIM. En outre, elle met régulièrement à jour le plan de poursuite des activités.

BUREAUX RÉGIONAUX

157. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, de mobilisation et de gestion des ressources, et de coordination des relations avec les gouvernements régionaux et infrarégionaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires clés. Une description succincte des neuf bureaux régionaux est donnée ci-après.

158. Le **Bureau régional de Bangkok (Thaïlande)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations, ainsi que dans le domaine des interventions d'urgence et d'après-crise – y compris un soutien aux opérations d'envergure mondiale de la Matrice de suivi des déplacements, en matière de réduction des risques de catastrophe et dans le domaine des migrations dues au changement climatique. Le Bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et la Banque asiatique de développement. Il apporte un appui programmatique et administratif à des initiatives régionales telles que le Processus de Colombo, le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe et son Bureau d'appui régional, ou encore l'initiative conjointe des Nations Unies sur la migration et la santé en Asie.

159. Le **Bureau régional de Bruxelles (Belgique)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen et en Suisse ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gouvernance des migrations. Outre ses fonctions régionales, le Bureau, par son rôle de liaison avec l'Union européenne, exerce diverses fonctions dont profitent les bureaux de l'OIM du monde entier : coordination des approches institutionnelles de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne ; rôle de négociation et de consultation pour l'Organisation dans son ensemble et pour ses bureaux du monde entier en ce qui concerne les politiques, la programmation et le financement de l'Union européenne ; liaison, pour le compte de l'Organisation et de ses bureaux du monde entier, avec les institutions de l'Union européenne sur des questions politiques et financières ; appui au dialogue de l'Union européenne avec des pays tiers sur les questions migratoires et liaison avec les organismes régionaux ; et aide aux fins de renforcement des relations et des contacts de l'OIM avec les institutions de l'Union européenne, y compris en promouvant la coopération stratégique sur la migration ainsi que l'Accord-cadre administratif et financier. En outre, le Bureau coordonne les relations et les contacts de l'OIM avec l'OTAN, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région.

160. Le **Bureau régional de Vienne (Autriche)** apporte un appui pratique, technique et administratif aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale ; s'emploie à mettre en œuvre des projets dans les pays dans lesquels la présence de l'OIM est limitée ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; dirige la mise en œuvre de stratégies de gestion des migrations et de cadres politiques ; coordonne les activités de l'OIM, entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; et représente l'OIM à la réunion régionale du système des Nations Unies pour l'Europe et l'Asie centrale. Le Bureau assure la liaison avec l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Académie internationale de lutte contre la corruption et d'autres organisations internationales et donateurs basés à Vienne, tels que le Fonds de l'OPEP pour le développement international. Il assure également la liaison avec des organisations et des structures de coordination régionales et sous-régionales telles que l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés, le Conseil de coopération régionale et l'Initiative pour l'Europe centrale, ainsi qu'avec des processus d'intégration régionale tels que la Communauté d'États indépendants et l'Union économique eurasiennne. Le Bureau promeut, en outre, le dialogue et la coopération sur la migration à l'échelle régionale en apportant un

soutien au Processus d'Almaty, au groupe chargé de la migration, de la mobilité et de la gestion intégrée des frontières du Partenariat oriental de l'Union européenne, et à l'Initiative pour les Balkans occidentaux.

161. Le **Bureau régional de Buenos Aires (Argentine)** apporte un soutien aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud ; planifie et coordonne les activités et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; effectue des recherches et publie des études sur les questions de migration qui se posent dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations, notamment au titre du Programme latino-américain de coopération en matière de migrations (PLACMI) ; assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration ; collabore avec des processus d'intégration sous-régionaux tels que la Communauté andine (CAN) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), auxquels il apporte un soutien technique ; entretient des relations avec des organismes régionaux tels que l'Union des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) ; et assure la liaison avec des institutions multilatérales basées dans la région, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et son Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Système économique latino-américain et caribéen (SELA) et l'Alliance du Pacifique.

162. Le **Bureau régional de San José (Costa Rica)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Commission centraméricaine des directeurs de la migration et la Communauté des Caraïbes ; et entretient des relations avec des institutions multilatérales régionales, telles que l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

163. Le **Bureau régional du Caire (Égypte)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord par des conseils techniques, des formations et la formulation de stratégies, de processus, de projets et de programmes ; promeut et facilite le dialogue international et les partenariats, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes migratoires coordonnés entre les États, des organisations internationales, des ONG et la société civile. Il prête par ailleurs son concours à des processus de dialogue régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés ; entretient des relations et des partenariats avec des organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – avec laquelle l'OIM copréside la Coalition thématique sur la migration dans la région arabe – ainsi qu'avec des réseaux régionaux tels que le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qu'elle codirige avec l'Organisation internationale du Travail. Le Bureau collabore également avec d'autres entités régionales telles que l'Organisation arabe du travail et le Parlement arabe, et s'emploie à définir une plateforme commune de réponse et de préparation aux crises migratoires dans la région. Il promeut et met en œuvre le partage d'informations et la recherche afin d'aider des partenaires nationaux, régionaux et internationaux à réaliser des actions de sensibilisation et à élaborer des politiques et des programmes fondés sur des faits, y compris en hébergeant le centre d'activité sur la migration mixte en Afrique du Nord (Mixed Migration Hub) pour le compte de l'équipe spéciale interinstitutions sur les migrations mixtes en Afrique du Nord. En outre, il mène des activités régionales d'information visant à améliorer la visibilité de l'OIM et à promouvoir ses activités auprès de ses interlocuteurs et des donateurs à l'échelle régionale et mondiale.

164. Le **Bureau régional de Dakar (Sénégal)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, auxquelles il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et promeut et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest ou le Dialogue sur la migration pour les États de l'Afrique centrale.

165. Le **Bureau régional de Nairobi (Kenya)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; s'emploie à mettre en œuvre les programmes régionaux approuvés par le Directeur général ; contribue à des politiques et pratiques migratoires fondées sur des éléments factuels en harmonisant et en analysant des jeux de données sur la migration ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les PCR pour les États de l'Afrique de l'Est ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat ; promeut la coopération interorganisations en formant un groupe chargé des migrations à l'intention des partenaires régionaux des Nations Unies ; et entretient et renforce les relations de l'OIM avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'intensifier la coopération et le dialogue à l'échelle régionale sur la migration et de contribuer à une meilleure compréhension des questions migratoires. Ces relations permettent à l'OIM de traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle régionale et nationale. En outre, le Bureau mène des activités d'information à l'échelle régionale afin de contribuer à la visibilité de l'OIM et de promouvoir ses activités avec des interlocuteurs et des donateurs à l'échelle régionale et mondiale, et facilite le partage et la gestion des connaissances dans la région.

166. Le **Bureau régional de Pretoria (Afrique du Sud)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales en matière d'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et de renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les PCR pour les États de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique, et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Commission de l'océan Indien en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale.

BUREAUX SPÉCIAUX DE LIAISON

167. L'OIM possède deux bureaux spéciaux de liaison, l'un à **Addis-Abeba (Éthiopie)** et l'autre à **New York (États-Unis d'Amérique)**, qui sont chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux. Une description succincte de leurs fonctions est donnée ci-après.

168. Le **Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)** entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, les missions diplomatiques et d'autres acteurs, en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux deux organismes précités, en particulier la Commission de l'Union africaine, l'organe directeur suprême à l'échelle du continent, en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action de la Commission afférents aux questions politiques et sociales, au développement, à la paix et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle régionale et nationale. Le Bureau est accrédité auprès de la Commission économique pour l'Afrique, avec laquelle il collabore pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie à faire en sorte que le Siège de l'OIM et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des principales décisions et des nouvelles orientations politiques prises par les deux organismes susmentionnés. Le Bureau spécial de liaison assume également l'intégralité des responsabilités incombant à un bureau de pays dans ses rapports avec le gouvernement hôte.

169. Le **Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)** renforce les aspects liés à la migration au sein du système des Nations Unies ainsi que les relations de l'OIM avec les missions diplomatiques et les ONG. Le Bureau veille à ce que ces parties prenantes comprennent les questions de migration, en facilitant la concertation internationale sur la migration et en encourageant l'intégration de la migration dans les cadres et les programmes ayant pour objet la paix et la sécurité, le développement humain et durable et les interventions humanitaires. Les processus décisionnels et les mécanismes de coordination des Nations Unies étant en grande partie regroupés au Siège des Nations Unies à New York, le Bureau collabore étroitement avec les départements/bureaux du Secrétariat

et autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les fonds et les programmes dont le siège est à New York afin de resserrer la coopération. Le Bureau renforce les activités menées par l'OIM au sein des Nations Unies, en participant à des mécanismes opérationnels, de financement et d'orientation. À cet égard, il travaille en étroite concertation avec le Siège de l'OIM, les bureaux régionaux et les bureaux de pays du monde entier afin de garantir une approche générale coordonnée en matière d'élaboration des politiques et des programmes au siège des Nations Unies.

BUREAUX DE PAYS

170. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer aux stratégies et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

171. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, quatre bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Berlin [Allemagne]**; **Helsinki [Finlande]**; **Tokyo [Japon]**; et **Washington, D.C. [États-Unis d'Amérique]**) assument des responsabilités additionnelles aux fins de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Bureaux de pays à fonctions de coordination

172. À l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Certains bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les villes suivantes : **Nour-Soultan (Kazakhstan)**, pour l'Asie centrale ; **Canberra (Australie)**, pour le Pacifique ; **Georgetown (Guyana)**, pour les Caraïbes ; **Rome (Italie)**, pour la Méditerranée ; et **Beijing (Chine)**. Le Bureau régional de **Bangkok (Thaïlande)** héberge une fonction de coordination couvrant l'Asie du Sud.

COMITÉS DE COORDINATION

173. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination, l'un pour les questions de politique et l'autre pour les questions de gestion, facilitent la communication et la coopération entre le Siège et les structures hors Siège et améliorent la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

174. Le **Comité de coordination des politiques**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de Cabinet, des directeurs régionaux, des directeurs de département et des conseillers régionaux principaux, examine les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des programmes, dégage les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixe les grandes lignes d'action de l'Organisation.

175. Dans chaque région il existe un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques font le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégagent les possibilités de

croissance, fixent les priorités et recensent les obstacles potentiels, et élaborent des stratégies régionales.

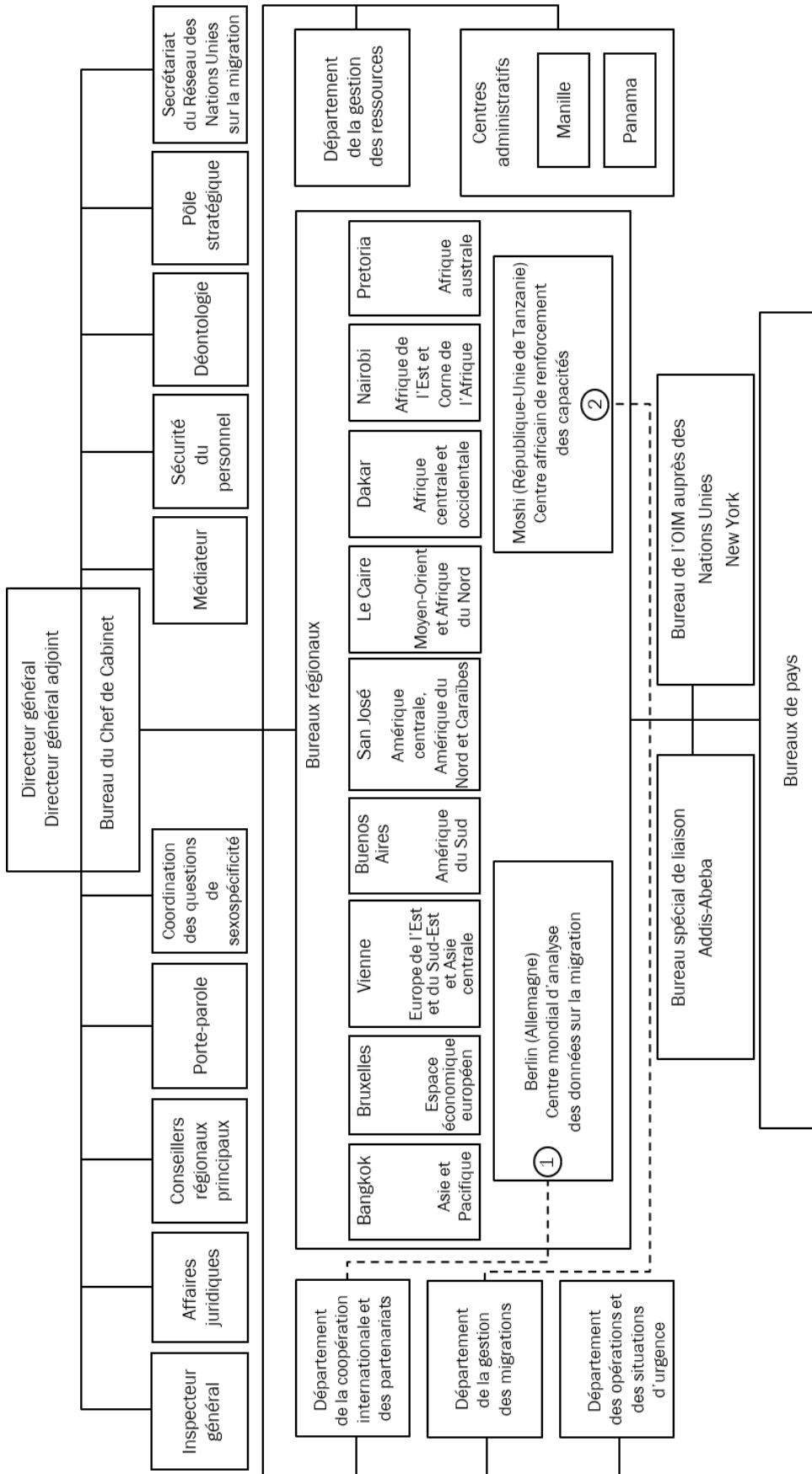
176. Le **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de Cabinet, des directeurs de département, du Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, des conseillers régionaux principaux et des directeurs régionaux, assure la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formule des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE

177. Le **Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance** est un organe consultatif sans rôle administratif chargé d'aider le Directeur général à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris en ce qui concerne l'efficacité des audits et de la surveillance, de la gestion des risques et du contrôle interne du fonctionnement de l'OIM.

178. Le Comité est un organe consultatif d'experts indépendant chargé de la surveillance, qui fait rapport aux États Membres de l'OIM sur la validité et l'efficacité de la surveillance interne, de la gestion des risques et des contrôles internes à l'OIM. Il présente chaque année un rapport au Comité permanent des programmes et des finances. Il n'empiète pas sur les fonctions ou responsabilités des entités de surveillance existantes de l'Organisation ni sur celles des vérificateurs externes des comptes de l'OIM.

ORGANIGRAMME DE L'OIM



① Relève du Département de la coopération internationale et des partenariats

② Relève du Département de la gestion des migrations, et plus particulièrement de la Division de la gestion de l'immigration et des frontières. Cependant, d'un point de vue administratif, relève du Bureau de l'OIM en République-Unie de Tanzanie

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE



DÉFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

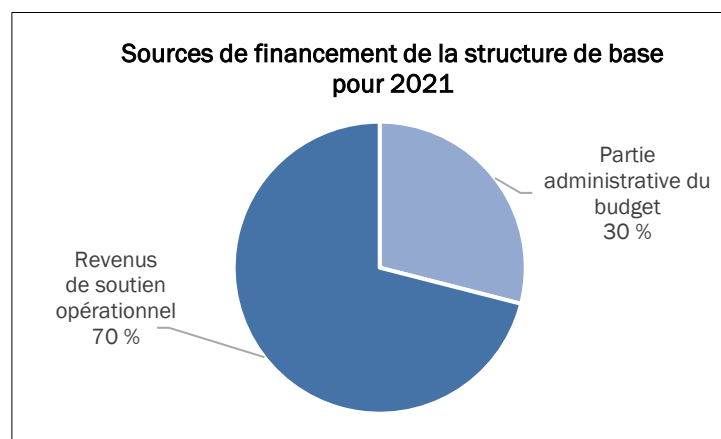
179. Le 27 juin 2018, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 18 relative aux dispositions et pratiques budgétaires. Celle-ci définit la structure de base de l'OIM comme la structure minimum nécessaire à l'Organisation pour fournir ses services. La structure de base englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

- a) Au Siège, il s'agit des dépenses de l'ensemble du personnel exerçant des fonctions de conseiller et/ou qui planifie, organise, supervise et contrôle le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné.
- b) Dans les structures hors Siège, il s'agit des dépenses des bureaux régionaux, des centres administratifs, des bureaux spéciaux de liaison, des bureaux de pays à fonctions de coordination et des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, quand les activités de ces structures ont un caractère régional ou concernent l'ensemble de l'Organisation, ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique et identifiable en tant que tel, et englobent les fonctions suivantes : tâches importantes de liaison ; gestion des relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planification, organisation ou mise en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; supervision et appui aux opérations de l'OIM en matière d'élaboration, d'approbation et d'exécution des projets ; services d'achat ; contrôle des dépenses de projet ; réception et paiement de fonds ; négociation d'accords ; fourniture de services de recrutement et de ressources humaines ; établissement de rapports financiers ; soutien à la vérification externe/interne des comptes ; et fourniture d'un appui administratif à l'échelle mondiale.

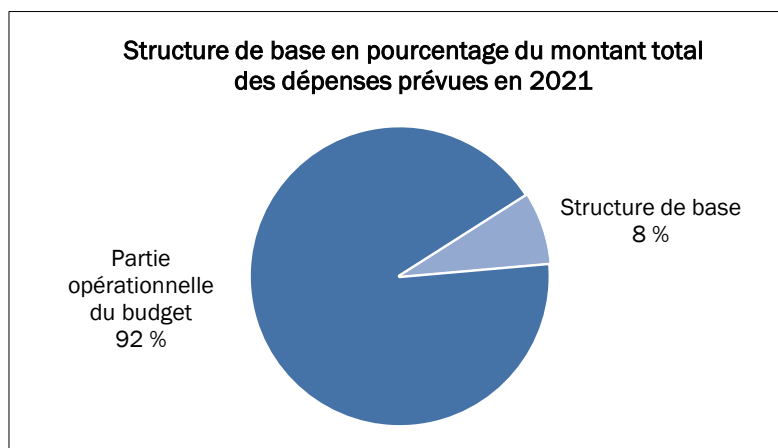
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

CONTEXTE

180. La structure de base de l'OIM est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO. La partie administrative du budget est financée par les contributions assignées versées par les États Membres et sert à couvrir les dépenses administratives de l'Organisation. Les RSO proviennent pour l'essentiel de la commission pour frais généraux liés aux projets, ainsi que des revenus divers. Comme le montre le graphique ci-après, les RSO financent plus des deux tiers du budget de base pour 2021. En plus des revenus tirés de la commission pour frais généraux, 5 millions de dollars É.-U. provenant directement de revenus sans affectation spéciale viendront compléter le financement de la structure de base. Conformément à la résolution n° 18 du Comité permanent des programmes et des finances relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 27 juin 2018, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles. En 2021, les RSO sont de 4,07 % plus élevés que l'année précédente.



181. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles constatés parmi toutes les organisations du secteur public. Le graphique ci-après montre la part du budget de base en pourcentage du montant total des dépenses de l'Organisation actuellement prévues pour 2021. Cette part diminuera dans les futures révisions du budget, lorsque de nouveaux projets seront signalés. Le graphique fait clairement apparaître que les dépenses de la structure de base ne représentent qu'une part minime des dépenses de l'Organisation prévues en 2021 à l'appui d'un portefeuille opérationnel mondial qui devrait, selon les estimations, atteindre 2 milliards de dollars É.-U..



RÉFORME BUDGÉTAIRE

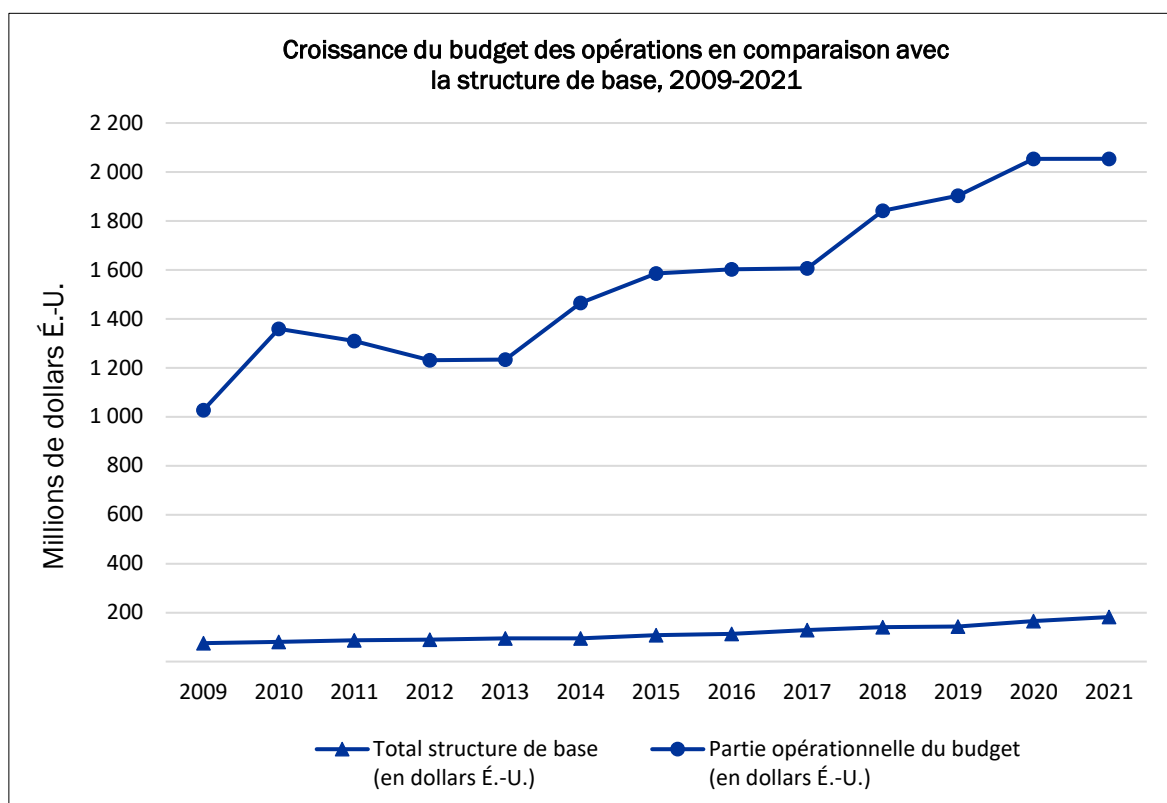
182. En mai 2010, les États Membres ont décidé d'établir le Groupe de travail sur la réforme budgétaire pour qu'il s'attelle à une réforme budgétaire en profondeur et à la question du financement insuffisant de la structure de base. Reconnaissant que cette question prendrait du temps, les États Membres ont approuvé diverses décisions visant à alléger provisoirement la situation financière, qui ont permis à l'Organisation d'atténuer en partie les effets du problème. Ces décisions consistaient notamment à : a) autoriser l'adjonction des contributions des nouveaux États Membres à la partie administrative du budget ; et b) ramener de 10 millions de dollars É.-U. à 5 millions de dollars É.-U. le solde obligatoire de la réserve de revenus de soutien opérationnel.

183. Les États Membres ont poursuivi l'examen de la question en envisageant un ensemble de mesures comprenant : a) des mesures de maîtrise des coûts ; b) d'autres sources de financement ; et c) des augmentations budgétaires, qui constituent la base du modèle de renforcement budgétaire adopté en novembre 2013. Conformément au plan de renforcement budgétaire, la partie administrative du budget a été augmentée de 12 % sur une période de trois ans comprise entre 2014 et 2016, et le taux de la commission pour frais généraux liés aux projets a été porté à 7 % pour les nouveaux projets à compter du 1er janvier 2014. La conversion à ce taux des projets existants n'est pas encore achevée car les négociations avec les donateurs et les États Membres sont encore en cours.

184. La maîtrise des coûts est un élément important du processus de réforme budgétaire et est en tête des priorités au sein de l'OIM depuis la création de l'Organisation. La délocalisation, grâce à l'établissement et au développement des centres administratifs de Manille et de Panama, est la principale mesure de maîtrise des coûts. Les économies que ces délocalisations ont permises chaque année sont estimées à une vingtaine de millions de dollars É.-U.. En outre, parmi les diverses autres mesures de maîtrise des coûts qui ont été mises en œuvre, il convient de citer les déplacements du personnel, strictement contrôlés par une unité centrale des voyages. Ceux-ci se font obligatoirement en classe économique, et la taille des délégations de l'OIM est maintenue au minimum pour réduire davantage encore les dépenses de déplacement du personnel.

185. L'Organisation a enregistré une croissance et un développement soutenus au cours des dernières années. La quasi-totalité des régions ont enregistré une forte augmentation des crises migratoires de grande ampleur et des défis qui en découlent, dont la plupart sont complexes et sans solution immédiate. La complexification de la dynamique migratoire trouve son expression dans la forte croissance du portefeuille de projets de l'OIM. Le graphique ci-après résume la croissance constante de

la partie opérationnelle du budget en un peu plus de dix ans et indique les prévisions pour 2021. Des précisions sur ces chiffres sont données à l'annexe I. Il est probable que les dépenses totales de l'OIM en 2021 atteignent 2 milliards de dollars É.-U..



186. En 2020, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire s'est réuni pour examiner des propositions de modifications à introduire dans le cadre financier de l'Organisation et des améliorations à apporter aux dispositions budgétaires, afin d'aligner celles-ci sur les réalités actuelles de l'Organisation. Les principales modifications proposées par l'Administration concernent : le regroupement du mécanisme distinct permettant de gérer le montant des RSO destiné à la sécurité du personnel avec le mécanisme plus large de projection et de réserve de RSO ; le mécanisme permettant de déterminer le niveau de l'allocation au Fonds de l'OIM pour le développement ; un accès assoupli aux fonds détenus dans la réserve de RSO ; et le regroupement des mécanismes de financement des situations d'urgence.

187. La question fondamentale qui se posera à l'avenir concerne la bonne gestion de la croissance de l'Organisation. La multiplication des défis migratoires dans le monde et le rôle de chef de file joué par l'OIM pour les questions de migration au sein du système des Nations Unies auront une incidence substantielle sur la croissance et l'orientation futures de l'Organisation. Pour soutenir le rythme de cette croissance, la réforme budgétaire doit être un effort continu, conformément à la décision des États Membres d'éviter une érosion des mesures de renforcement budgétaire déjà prises. Le modèle de financement de l'Organisation doit être renforcé ; l'Administration estime que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire est le mécanisme le plus approprié pour stimuler ces discussions.

188. L'Administration et les États Membres ont, ensemble, la responsabilité de faire en sorte que la croissance de l'Organisation soit bien gérée, grâce à des fonctions d'appui et de contrôle appropriées, dans l'intérêt de la viabilité à long terme de l'Organisation. L'Administration estime que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire est l'organe le plus approprié pour soutenir et surveiller le budget de base de l'Organisation à long terme. Il poursuivra ses travaux en vue de jeter une base solide pour l'avenir de l'OIM.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

189. Le tableau reproduit aux pages 51 et 52 donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2021. Conformément aux dispositions de la résolution n° 18 du 27 juin 2018 du Comité permanent des programmes et des finances (section II), la structure de base est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO.

190. Le tableau fusionné comprend les revenus divers, qui sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, afin de rendre pleinement compte de l'application des RSO.

191. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait chaque année l'objet d'augmentations statutaires, qui doivent être absorbées par le budget approuvé. Le montant du budget administratif s'élève à approximativement 53,8 millions de dollars É.-U., et le montant prévisionnel des RSO à 128 millions de dollars É.-U.. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO qui servent à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2021 s'élèvent à environ 181,9 millions de dollars É.-U..

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2021

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets faisant partie des revenus de soutien opérationnel											
PARTIE 1 : DÉPENSES DE PERSONNEL	Budget administratif		RSO		Total		Budget administratif (Francs suisses)	Total (Dollars É.-U.)		Total général (Dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
	P	G	P	G	P	G		Budget administratif ^a	RSO		
Siège											
Directeur général et Directeur général adjoint	3				3		1 112 000	1 146 000	10 000	1 156 000	
Siège	5	3	5	1	10	4	1 852 000	1 909 000	1 106 000	3 015 000	
Inspecteur général	5	1	12		17	1	1 360 000	1 402 000	2 849 400	4 251 400	
Affaires juridiques	5	1	10		15	1	1 433 000	1 477 000	1 514 000	2 991 000	
Conseillers régionaux principaux	6				6		1 569 000	1 618 000	10 000	1 628 000	
Porte-parole			1		1				266 000	266 000	
Médiateur	1				1		251 000	259 000	75 000	334 000	
Coordination des questions de sexes/pécificité	1		1		2		276 000	285 000	162 000	447 000	
Bureau de la déontologie	2				2		443 000	457 000	75 000	532 000	
Pôle stratégique	2		4	1	6	1	489 000	504 000	870 000	1 374 000	
Coopération internationale et partenariats	14	9	24	4	38	13	4 921 000	5 073 000	4 973 000	10 046 000	
Gestion des migrations	12	2	21	1	33	3	3 326 000	3 429 000	4 423 000	7 852 000	
Opérations et situations d'urgence	10	3	19	1	29	4	2 921 000	3 012 000	4 202 000	7 214 000	
Gestion des ressources	18	14	29	16	47	30	6 629 000	6 834 000	8 726 500	15 560 500	
Comité de l'Association mondiale du personnel			1	1	1	1	160 000	165 000	230 000	395 000	
Total – Siège	84	34	127	24	211	58	26 742 000	27 570 000	29 491 900	57 061 900	31%
Centres administratifs											
Manille (Philippines)											
Inspecteur général			5	4	5	4			1 133 000	1 133 000	
Affaires juridiques			1	6	1	6			484 500	484 500	
Gestion des ressources	3	4	9	155	12	159	832 100	858 000	5 377 200	6 235 200	
Achats			1	11	1	11			483 500	483 500	
Autres		4	4	28	4	32	123 100	127 000	3 893 800	4 020 800	
Total partiel – Centre administratif de Manille	3	8	20	204	23	212	955 200	985 000	11 372 000	12 357 000	
Panama (Panama)											
Inspecteur général		1	1		1	1	81 500	84 000	269 000	353 000	
Affaires juridiques			1	3	1	3			405 500	405 500	
Gestion des ressources	3	1	2	36	5	37	567 300	585 000	2 034 000	2 619 000	
Achats				1		1			42 000	42 000	
Autres			1	2	1	2			740 000	740 000	
Total partiel – Centre administratif de Panama	3	2	5	42	8	44	648 800	669 000	3 490 500	4 159 500	
Total – Centres administratifs	6	10	25	246	31	256	1 604 000	1 654 000	14 862 500	16 516 500	10%
Bureaux extérieurs											
Bureaux régionaux											
Bangkok (Thaïlande)	4	4	15	10	19	14	1 133 800	1 169 000	5 420 900	6 589 900	
Bruxelles (Belgique)	4	4	15	32	19	36	1 292 400	1 332 000	6 813 900	8 145 900	
Vienne (Autriche)	4	3	12	7	16	10	1 101 500	1 136 000	3 328 400	4 464 400	
Buenos Aires (Argentine)	4	2	7	7	11	9	870 700	898 000	1 915 800	2 813 800	
San José (Costa Rica)	4	3	13	19	17	22	1 032 900	1 065 000	5 555 700	6 620 700	
Le Caire (Égypte)	3	3	14	1	17	4	774 600	799 000	2 507 700	3 306 700	
Dakar (Sénégal)	3	3	13	7	16	10	765 300	789 000	3 068 000	3 857 000	
Nairobi (Kenya)	4	2	10	10	14	12	1 083 100	1 117 000	2 959 600	4 076 600	
Pretoria (Afrique du Sud)	4	2	8	3	12	5	779 400	804 000	1 820 000	2 624 000	
Bureaux spéciaux de liaison											
Addis-Abeba (Éthiopie)	2			2	2	2	382 000	394 000	227 000	621 000	
New York (États-Unis d'Amérique)	4		6	2	10	2	898 000	926 000	1 706 000	2 632 000	
Centre africain de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie											
			2	2	2	2			529 600	529 600	
Centre mondial d'analyse des données sur la migration en Allemagne											
			3		3				791 000	791 000	
Bureaux de pays											
									7 660 400	7 660 400	
Total – Bureaux extérieurs	40	26	118	102	158	128	10 113 700	10 429 000	44 304 000	54 733 000	30%
Total – Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	130	70	270	372	400	442	38 459 700	39 653 000	88 658 400	128 311 400	71%
Autres prestations dues au personnel											
Frais de transport lors de la nomination ou du transfert							350 000	361 000		361 000	
Indemnité d'installation							440 000	454 000		454 000	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000	722 000		722 000	
TOTAL – DÉPENSES DE PERSONNEL – PARTIE 1							39 949 700	41 190 000	88 658 400	129 848 400	72%

suite en page suivante

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2021 (suite)

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets faisant partie des revenus de soutien opérationnel					
PARTIE 2 : DÉPENSES NON LIÉES AU PERSONNEL	Budget administratif (Francs suisses)	Total (Dollars É.-U.)		Total général (Dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
		Budget administratif ^a	RSO	Budget administratif ^a et RSO	
Dépenses non liées au personnel					
Frais généraux de bureau	3 925 960	4 047 000	791 000	4 838 000	
Communications	985 000	1 015 000		1 015 000	
Services contractuels	2 377 954	2 451 000	267 600	2 718 600	
Sessions des organes directeurs	435 000	448 000		448 000	
Déplacements officiels	1 169 000	1 205 000		1 205 000	
Frais de participation aux coûts découlant de l'appartenance aux Nations Unes	3 400 000	3 505 000		3 505 000	
Activités d'envergure mondiale			1 360 000	1 360 000	
Centre des compétences en matière de gestion de l'information (PRISM)			2 900 000	2 900 000	
PRIMA			500 000	500 000	
Sécurité du personnel			14 500 000	14 500 000	
Activités et structures non inscrites au budget			3 500 000	3 500 000	
Projets					
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			300 000	300 000	
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000	30 000	
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine			63 000	63 000	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla			20 000	20 000	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000	10 000	
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire			20 000	20 000	
Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine			80 000	80 000	
TOTAL – DÉPENSES NON LIÉES AU PERSONNEL – PARTIE 2	12 292 914	12 671 000	24 341 600	37 012 600	20%
TOTAL DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS	52 242 614	53 861 000	113 000 000	166 861 000	92%

Dépenses de personnel et autres, financées par l'élément « revenus divers » des revenus de soutien opérationnel					
PARTIE 3 : REVENUS DIVERS	Budget administratif (Francs suisses)	Total (Dollars É.-U.)		Total général (Dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
		Budget administratif ^a	RSO	Budget administratif ^a et RSO	
Fonds de l'OIM pour le développement					
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit			1 400 000	1 400 000	
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit			13 600 000	13 600 000	
Total – Fonds de l'OIM pour le développement			15 000 000	15 000 000	8%
TOTAL DES REVENUS DIVERS – PARTIE 3			15 000 000	15 000 000	8%
(Francs suisses) (Dollars É.-U.) (Dollars É.-U.) (Dollars É.-U.)					
TOTAL GÉNÉRAL	52 242 614	53 861 000	128 000 000	181 861 000	100%

^a Taux de change pour la partie administrative du budget : 0,97 franc suisse = 1 dollar É.-U..

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G – Catégorie des services généraux

PARTIE I:
PARTIE ADMINISTRATIVE
DU BUDGET
(en francs Suisses)



PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

CONTEXTE

192. En raison de la diversité de ses activités et de la portée de ses projets et programmes, qui s'étendent sur tous les continents et sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures d'appui administratif et de gestion adéquates pour pouvoir atteindre les objectifs visés par les projets et s'acquitter de ses obligations redditionnelles. Consciente des difficultés financières rencontrées par de nombreux États Membres depuis quelques années, l'Administration continue de prendre diverses mesures de maîtrise des coûts, qui consistent notamment à différer le perfectionnement de systèmes informatiques et d'équipements de bureau obsolètes ou la rénovation de locaux ; à reporter le reclassement de postes après la restructuration de l'Organisation ; à décentraliser certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures ; à délocaliser des fonctions administratives vers des lieux peu onéreux, à Manille et à Panama ; et à imposer la classe économique pour tous les déplacements du personnel. En outre, l'adoption, par le Conseil, du modèle de renforcement budgétaire pour 2014-2016 a augmenté le budget de base et a permis de dynamiser certaines structures essentielles et fondamentales.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

193. La partie administrative du budget, établie sur la base d'une croissance nominale zéro, s'élève à 52 242 614 francs suisses.

194. La partie administrative du budget est financée par les contributions des États Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 173. Les corrections pour inflation et les indexations sur le coût de la vie qui se répercutent sur les salaires et les autres prestations dues au personnel conformément aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies sont également comprises dans le budget proposé.

APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

195. L'allocation de crédits au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution n° 18 du Comité permanent des programmes et des finances relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 27 juin 2018. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base qui est nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions de gestion, y compris la formulation des politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et l'élaboration d'activités, ainsi que la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

AJUSTEMENTS AU SIÈGE ET DANS LES STRUCTURES HORS SIÈGE

196. En raison de l'augmentation des dépenses statutaires concernant la structure de base existante, l'Organisation propose de déplacer 14 postes de la partie administrative du budget vers la partie opérationnelle du budget, afin d'équilibrer le budget administratif. Si le total des effectifs diminue, il est néanmoins proposé de transférer des postes d'un lieu à un autre pour améliorer la fourniture des services au sein de l'Organisation.

197. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2021 par rapport à 2020 est la suivante :

- Siège - 84 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 34 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 82 et 37 en 2020)
- Centre administratif de Manille - 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 8 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 3 et 12 en 2020)

- Centre administratif de Panama – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 2 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2020)
- Bureaux régionaux – 34 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 26 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 38 et 28 en 2020)
- Bureaux spéciaux de liaison – 6 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (contre 6 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 1 membre du personnel de la catégorie des services généraux en 2020)

Siège

198. Le Siègne est composé des quatre départements ci-après placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre départements sont conçus de façon à consolider les structures, afin de permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées.

199. Il est proposé d'apporter les changements ci-après au Siègne :

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste de directeur général adjoint
 - Un poste de conseiller spécial auprès du nouveau directeur général adjoint
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de fournir un appui administratif au nouveau directeur général adjoint
- Déplacement vers les RSO de trois postes de la catégorie des services généraux précédemment financés par la partie administrative du budget
- Suppression d'un poste de la catégorie des services généraux chargé des technologies de l'information et des communications

Centres administratifs

200. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût-efficacité et la capacité de réaction de l'OIM.

201. Les changements proposés ci-après ont une incidence minime sur le total des effectifs des centres administratifs :

- Déplacement vers les RSO de quatre postes de la catégorie des services généraux précédemment financés par la partie administrative du budget

Hors Siègne

202. Cette partie du budget finance les neuf bureaux régionaux, chargés de superviser les bureaux de pays relevant de leur compétence, ainsi que les deux bureaux spéciaux de liaison, chargés d'assurer la liaison avec des organismes multilatéraux. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées dans et entre les régions.

203. Les changements ci-après qu'il est proposé d'apporter dans les structures hors Siègne se traduisent par un déplacement de postes de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux vers les RSO :

- Déplacement vers les RSO de quatre postes de la catégorie des administrateurs précédemment financés par la partie administrative du budget
- Déplacement vers les RSO de trois postes de la catégorie des services généraux précédemment financés par la partie administrative du budget

204. Les détails concernant tous les postes financés par la partie administrative du budget figurent dans le tableau des effectifs à la page 64.

Dépenses fixes de personnel

205. Les estimations relatives aux dépenses fixes de personnel affichent une diminution nette de 732 300 francs suisses qui s'explique principalement par le transfert de 14 postes de la partie administrative du budget vers les RSO. Néanmoins, malgré cette diminution nette, des augmentations ont été enregistrées dans certains domaines, comme suit :

- Une augmentation du traitement de base résultant principalement des avancements d'échelon réguliers applicables à tous les membres du personnel occupant un poste avec attribution d'un grade au Siège et dans les structures hors Siège, qui est partiellement compensée par le transfert de postes précédemment financés par la partie administrative du budget vers les RSO ;
- Une augmentation des cotisations à la CCPNU sur la base des dépenses de personnel effectives financées par cette partie du budget ;
- Une légère augmentation des cotisations aux assurances maladie et accident, qui reflète les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent principalement de la composition du ménage.

Dépenses variables de personnel

206. Le montant total des dépenses variables de personnel (primes de mobilité et de sujétion, allocation pour charge de famille, prime de connaissances linguistiques, allocation de logement, indemnité pour frais d'études, congé dans les foyers, et prime d'installation lors de l'engagement et de la mutation) a augmenté de 311 000 francs suisses, reflétant les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent pour la plupart de la composition du ménage.

Dépenses non liées au personnel

207. Les dépenses non liées au personnel – y compris celles concernant les dépenses administratives générales, les communications et les sessions des organes directeurs – sont linéaires, à l'exception du changement proposé ci-après :

- Hausse de 481 100 francs suisses des dépenses liées au perfectionnement et à la formation du personnel, qui est compensée par une diminution correspondante des financements par les RSO.

BARÈME DES QUOTES-PARTS

208. La partie administrative du budget est financée par les contributions assignées des États Membres conformément aux résolutions du Conseil.

209. Par sa résolution n° 1380 du 26 novembre 2019, le Conseil a autorisé le Comité permanent des programmes et des finances à adopter en 2020 un barème des quotes-parts pour 2021 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'admission de nouveaux États Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2021 est entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

210. Les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, comme indiqué aux pages 58 à 61, ont donc été calculées conformément au barème des quotes-parts pour 2021 (document S/26/3), approuvé par le Comité permanent en juillet 2020.

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2020 %	Contributions pour 2020	Quotes-parts pour 2021 %	Contributions pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)
Afghanistan	0.0075	3 918	0.0075	3 918
Albanie	0.0086	4 493	0.0086	4 493
Algérie	0.1476	77 110	0.1476	77 110
Angola	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Antigua-et-Barbuda	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Argentine	0.9789	511 403	0.9789	511 403
Arménie	0.0075	3 918	0.0075	3 918
Australie	2.3643	1 235 172	2.3643	1 235 172
Autriche	0.7243	378 393	0.7243	378 393
Azerbaïdjan	0.0524	27 375	0.0524	27 375
Bahamas	0.0193	10 083	0.0193	10 083
Bangladesh	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Bélarus	0.0524	27 375	0.0524	27 375
Belgique	0.8783	458 847	0.8783	458 847
Belize	0.0011	575	0.0011	575
Bénin	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Bolivie (État plurinational de)	0.0171	8 933	0.0171	8 933
Bosnie-Herzégovine	0.0128	6 687	0.0128	6 687
Botswana	0.0150	7 836	0.0150	7 836
Brésil	3.1539	1 647 680	3.1539	1 647 680
Bulgarie	0.0492	25 703	0.0492	25 703
Burkina Faso	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Burundi	0.0011	575	0.0011	575
Cabo Verde	0.0011	575	0.0011	575
Cambodge	0.0064	3 344	0.0064	3 344
Cameroun	0.0139	7 262	0.0139	7 262
Canada	2.9249	1 528 044	2.9249	1 528 044
République centrafricaine	0.0011	575	0.0011	575
Tchad	0.0043	2 246	0.0043	2 246
Chili	0.4354	227 464	0.4354	227 464
Chine	12.8433	6 709 674	12.8433	6 709 674
Colombie	0.3081	160 959	0.3081	160 959
Comores	0.0011	575	0.0011	575
Congo	0.0064	3 344	0.0064	3 344
Îles Cook	0.0011	575	0.0011	575
Costa Rica	0.0663	34 637	0.0663	34 637
Côte d'Ivoire	0.0139	7 262	0.0139	7 262
Croatie	0.0824	43 048	0.0824	43 048
Cuba	0.0856	44 720	0.0856	44 720
Chypre	0.0385	20 113	0.0385	20 113
Tchéquie	0.3327	173 811	0.3327	173 811
République démocratique du Congo	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Danemark	0.5927	309 642	0.5927	309 642
Djibouti	0.0011	575	0.0011	575
Dominique	0.0011	575	0.0011	575
République dominicaine	0.0567	29 622	0.0567	29 622
Équateur	0.0856	44 720	0.0856	44 720

suite page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2020 %	Contributions pour 2020	Quotes-parts pour 2021 %	Contributions pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)
Égypte	0.1990	103 963	0.1990	103 963
El Salvador	0.0128	6 687	0.0128	6 687
Érythrée	0.0011	575	0.0011	575
Estonie	0.0417	21 785	0.0417	21 785
Eswatini	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Éthiopie	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Fidji	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Finlande	0.4504	235 301	0.4504	235 301
France	4.7362	2 474 314	4.7362	2 474 314
Gabon	0.0160	8 359	0.0160	8 359
Gambie	0.0011	575	0.0011	575
Géorgie	0.0086	4 493	0.0086	4 493
Allemagne	6.5153	3 403 762	6.5153	3 403 762
Ghana	0.0160	8 359	0.0160	8 359
Grèce	0.3916	204 582	0.3916	204 582
Grenade	0.0011	575	0.0011	575
Guatemala	0.0385	20 113	0.0385	20 113
Guinée	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Guinée-Bissau	0.0011	575	0.0011	575
Guyana	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Haïti	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Saint-Siège	0.0011	575	0.0011	575
Honduras	0.0096	5 015	0.0096	5 015
Hongrie	0.2204	115 143	0.2204	115 143
Islande	0.0300	15 673	0.0300	15 673
Inde	0.8922	466 109	0.8922	466 109
Iran (République islamique d')	0.4258	222 449	0.4258	222 449
Irlande	0.3969	207 351	0.3969	207 351
Israël	0.5242	273 856	0.5242	273 856
Italie	3.5380	1 848 344	3.5380	1 848 344
Jamaïque	0.0086	4 493	0.0086	4 493
Japon	9.1621	4 786 519	9.1621	4 786 519
Jordanie	0.0225	11 755	0.0225	11 755
Kazakhstan	0.1904	99 470	0.1904	99 470
Kenya	0.0257	13 426	0.0257	13 426
Kiribati	0.0011	575	0.0011	575
Kirghizistan	0.0021	1 097	0.0021	1 097
République démocratique populaire lao	0.0053	2 769	0.0053	2 769
Lettonie	0.0503	26 278	0.0503	26 278
Lesotho	0.0011	575	0.0011	575
Libéria	0.0011	575	0.0011	575
Libye	0.0321	16 770	0.0321	16 770
Lituanie	0.0760	39 704	0.0760	39 704
Luxembourg	0.0717	37 458	0.0717	37 458
Madagascar	0.0043	2 246	0.0043	2 246
Malawi	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Maldives	0.0043	2 246	0.0043	2 246

suite page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2020 %	Contributions pour 2020	Quotes-parts pour 2021 %	Contributions pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)
Mali	0.0043	2 246	0.0043	2 246
Malte	0.0182	9 508	0.0182	9 508
Îles Marshall	0.0011	575	0.0011	575
Mauritanie	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Maurice	0.0118	6 165	0.0118	6 165
Mexique	1.3822	722 097	1.3822	722 097
Micronésie (États fédérés de)	0.0011	575	0.0011	575
Mongolie	0.0053	2 769	0.0053	2 769
Monténégro	0.0043	2 246	0.0043	2 246
Maroc	0.0588	30 719	0.0588	30 719
Mozambique	0.0043	2 246	0.0043	2 246
Myanmar	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Namibie	0.0096	5 015	0.0096	5 015
Nauru	0.0011	575	0.0011	575
Népal	0.0075	3 918	0.0075	3 918
Pays-Bas	1.4507	757 884	1.4507	757 884
Nouvelle-Zélande	0.3113	162 631	0.3113	162 631
Nicaragua	0.0053	2 769	0.0053	2 769
Niger	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Nigéria	0.2675	139 749	0.2675	139 749
Macédoine du Nord	0.0075	3 918	0.0075	3 918
Norvège	0.8067	421 441	0.8067	421 441
Pakistan	0.1230	64 258	0.1230	64 258
Palaos	0.0011	575	0.0011	575
Panama	0.0481	25 129	0.0481	25 129
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Paraguay	0.0171	8 933	0.0171	8 933
Pérou	0.1626	84 946	0.1626	84 946
Philippines	0.2193	114 568	0.2193	114 568
Pologne	0.8580	448 242	0.8580	448 242
Portugal	0.3744	195 596	0.3744	195 596
République de Corée	2.4253	1 267 040	2.4253	1 267 040
République de Moldova	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Roumanie	0.2118	110 650	0.2118	110 650
Rwanda	0.0032	1 672	0.0032	1 672
Saint-Kitts-et-Nevis	0.0011	575	0.0011	575
Sainte-Lucie	0.0011	575	0.0011	575
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.0011	575	0.0011	575
Samoa	0.0011	575	0.0011	575
Sao Tomé-et-Principe	0.0011	575	0.0011	575
Sénégal	0.0075	3 918	0.0075	3 918
Serbie	0.0300	15 673	0.0300	15 673
Seychelles	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Sierra Leone	0.0011	575	0.0011	575
Slovaquie	0.1637	85 521	0.1637	85 521
Slovénie	0.0813	42 473	0.0813	42 473
Îles Salomon	0.0011	575	0.0011	575

suite page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2020 %	Contributions pour 2020	Quotes-parts pour 2021 %	Contributions pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)
Somalie	0.0011	575	0.0011	575
Afrique du Sud	0.2910	152 026	0.2910	152 026
Soudan du Sud	0.0064	3 344	0.0064	3 344
Espagne	2.2959	1 199 438	2.2959	1 199 438
Sri Lanka	0.0471	24 606	0.0471	24 606
Soudan	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Suriname	0.0053	2 769	0.0053	2 769
Suède	0.9693	506 388	0.9693	506 388
Suisse	1.2314	643 316	1.2314	643 316
Tadjikistan	0.0043	2 246	0.0043	2 246
Thaïlande	0.3284	171 565	0.3284	171 565
Timor-Leste	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Togo	0.0021	1 097	0.0021	1 097
Tonga	0.0011	575	0.0011	575
Trinité-et-Tobago	0.0428	22 360	0.0428	22 360
Tunisie	0.0267	13 949	0.0267	13 949
Turquie	1.4668	766 295	1.4668	766 295
Turkménistan	0.0353	18 442	0.0353	18 442
Tuvalu	0.0011	575	0.0011	575
Ouganda	0.0086	4 493	0.0086	4 493
Ukraine	0.0610	31 868	0.0610	31 868
Royaume-Uni	4.8860	2 552 573	4.8860	2 552 573
République-Unie de Tanzanie	0.0107	5 590	0.0107	5 590
États-Unis d'Amérique	23.5364	12 296 027	23.5364	12 296 027
Uruguay	0.0931	48 638	0.0931	48 638
Ouzbékistan	0.0342	17 867	0.0342	17 867
Vanuatu	0.0011	575	0.0011	575
Venezuela (République bolivarienne du)	0.7788	406 865	0.7788	406 865
Viet Nam	0.0824	43 048	0.0824	43 048
Yémen	0.0107	5 590	0.0107	5 590
Zambie	0.0096	5 015	0.0096	5 015
Zimbabwe	0.0053	2 769	0.0053	2 769
Total général	100.0000	52 242 614	100.0000	52 242 614

Note : Le nombre total d'États Membres s'élève à 173.

OBJETS DE DÉPENSES

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2020 - S/26/4			Estimations pour 2021					Montant total
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	
	P	G		P	G	P	G		
A-1 : DÉPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires)									
Siège									
Bureau du Directeur général									
Directeur général et Directeur général adjoint	2		336 000	3		483 000			483 000
Bureau du Chef de Cabinet	4	2	732 000	5	3	538 000	389 000		927 000
Inspecteur général	5	1	630 000	5	1	542 000	110 000		652 000
Affaires juridiques	5	1	679 000	5	1	519 000	125 000		644 000
Conseillers régionaux principaux	6		686 000	6		678 000			678 000
Médiateur	1		110 000	1		110 000			110 000
Coordination des questions de sexes/pécificité	1		103 000	1		105 000			105 000
Bureau de la déontologie	2		200 000	2		200 000			200 000
Pôle stratégique	2		212 000	2		195 000			195 000
Coopération internationale et partenariats	1	1	254 000	1	1	125 000	127 000		252 000
Organes directeurs	4	5	931 000	4	5	403 000	518 000		921 000
Partenariats internationaux	1		105 000	1		107 000			107 000
Médias et communication	2		215 000	2		216 000			216 000
Relations avec les donateurs	2	1	327 000	2	1	211 000	115 000		326 000
Recherche sur la migration	1	2	335 000	1	2	100 000	239 000		339 000
Processus multilatéraux	2		212 000	2		214 000			214 000
Droit international de la migration	1		86 000	1		82 000			82 000
Gestion des migrations	1	1	258 000	1	1	128 000	115 000		243 000
Migration et santé	2	1	352 000	2	1	211 000	146 000		357 000
Gestion de l'immigration et des frontières	2		210 000	2		209 000			209 000
Protection et aide aux migrants	3		286 000	3		279 000			279 000
Mobilité de la main-d'œuvre et développement humain	3		282 000	3		288 000			288 000
Migration, environnement et changement climatique	1		105 000	1		105 000			105 000
Opérations et situations d'urgence	3	1	489 000	3	1	345 000	124 000		469 000
Préparation et réponse	3		292 000	3		297 000			297 000
Transition et redressement	2		198 000	2		187 000			187 000
Réinstallation et gestion des mouvements	2	2	427 000	2	2	183 000	224 000		407 000
Gestion des ressources	1	1	244 000	1	1	120 000	129 000		249 000
Gestion des ressources humaines	4	3	854 000	4	3	472 000	375 000		847 000
Technologies de l'information et des communications	3	4	712 000	3	3	271 000	313 000		584 000
Comptabilité et information financière	2	2	481 000	2	2	203 000	280 000		483 000
Budget	3	1	438 000	3	1	288 000	148 000		436 000
Trésorerie	2	1	292 000	2	1	160 000	121 000		281 000
Achats et approvisionnement	1		96 000	1		97 000			97 000
Services communs		6	682 000		3		394 000		394 000
Voyages du personnel	1		58 000	1		58 000			58 000
Gestion des risques	1		76 000	1		79 000			79 000
Comité de l'Association mondiale du personnel		1	102 000		1		105 000		105 000
Total - Siège	82	37	13 087 000	84	34	8 808 000	4 097 000		12 905 000
Centres administratifs									
Manille (Philippines)	3	12	668 000	3	8	313 000	270 200		583 200
Panama (Panama)	3	2	394 000	3	2	261 000	130 800		391 800
Total - Centres administratifs	6	14	1 062 000	6	10	574 000	401 000		975 000
Bureaux extérieurs									
Bureaux régionaux									
Bangkok (Thaïlande)	5	4	712 000	4	4	345 000	298 800		643 800
Bruxelles (Belgique)	5	4	1 030 000	4	4	415 000	512 400		927 400
Vienne (Autriche)	4	3	736 000	4	3	427 000	283 500		710 500
Buenos Aires (Argentine)	4	3	564 000	4	2	393 000	102 700		495 700
San José (Costa Rica)	4	3	594 000	4	3	380 000	232 900		612 900
Le Caire (Égypte)	4	3	470 000	3	3	319 000	117 600		436 600
Dakar (Sénégal)	4	3	551 000	3	3	306 000	108 300		414 300
Nairobi (Kenya)	4	3	495 000	4	2	386 000	96 100		482 100
Pretoria (Afrique du Sud)	4	2	471 000	4	2	344 000	92 400		436 400
Total partiel - Bureaux régionaux	38	28	5 623 000	34	26	3 315 000	1 844 700		5 159 700
Bureaux spéciaux de liaison									
Addis-Abeba (Éthiopie)	2	1	206 000	2		181 000			181 000
New York (États-Unis d'Amérique)	4		373 000	4		381 000			381 000
Total partiel - Bureaux spéciaux de liaison	6	1	579 000	6		562 000			562 000
Total - Bureaux extérieurs	44	29	6 202 000	40	26	3 877 000	1 844 700		5 721 700
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	132	80	20 351 000	130	70	13 259 000	6 342 700		19 601 700

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2020 - S/26/4			Estimations pour 2021					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	P	G		P	G	P	G		
<u>A-1 : DÉPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires) - suite</u>									
Autres prestations dues au personnel									
Indemnité de poste			8 165 000			8 142 000			8 142 000
Assurances maladie et accident			1 643 000			1 494 000	197 000		1 691 000
Cotisations à la CCPPNU			5 250 000			4 438 000	804 000		5 242 000
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					700 000	700 000
A-1. Total partiel - Dépenses fixes de personnel (statutaires)	132	80	36 109 000	130	70	27 333 000	7 343 700	700 000	35 376 700
<u>A-2 : DÉPENSES VARIABLES DE PERSONNEL (statutaires)</u>									
Prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile			492 000			438 000			438 000
Allocation pour charge de famille			736 000			343 000	354 000		697 000
Prime de connaissances linguistiques			78 000				74 000		74 000
Allocation de logement			329 000			223 000			223 000
Indemnité pour frais d'études			1 461 000			2 023 000			2 023 000
Congé dans les foyers			376 000			328 000			328 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			350 000					350 000	350 000
Indemnité d'installation			440 000					440 000	440 000
A-2. Total partiel - Dépenses variables de personnel (statutaires)			4 262 000			3 355 000	428 000	790 000	4 573 000
Total - Traitements et indemnités	132	80	40 371 000	130	70	30 688 000	7 771 700	1 490 000	39 949 700
<u>B-1 : DÉPENSES FIXES NON LIÉES AU PERSONNEL (statutaires)</u>									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 353 760					1 353 760	1 353 760
<u>B-2 : DÉPENSES VARIABLES ET NON LIÉES AU PERSONNEL</u>									
Frais généraux de bureau									
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			325 000					325 000	325 000
Matériel, logiciel et services de maintenance			1 896 000					1 837 200	1 837 200
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			410 000					410 000	410 000
Total - Frais généraux de bureau			3 984 760					3 925 960	3 925 960
Communications									
Courrier électronique			514 000					514 000	514 000
Téléphone			245 000					245 000	245 000
Télécopie			50 000					50 000	50 000
Poste et messagerie			176 000					176 000	176 000
Total - Communications			985 000					985 000	985 000
Services contractuels									
Vérification externe des comptes			120 000					120 000	120 000
Perfectionnement et formation du personnel			1 089 876					1 570 976	1 570 976
Consultants			55 000					55 000	55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			631 978					631 978	631 978
Total - Services contractuels			1 896 854					2 377 954	2 377 954
Sessions des organes directeurs									
Salaires			335 000					335 000	335 000
Documents			35 000					35 000	35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	65 000
Total - Sessions des organes directeurs			435 000					435 000	435 000
Déplacements et représentation			1 170 000					1 169 000	1 169 000
Frais de participation aux coûts afférents à l'ONU			3 400 000					3 400 000	3 400 000
B-2. Total partiel - Dépenses variables non liées au personnel			10 517 854					10 939 154	10 939 154
Total - Dépenses non liées au personnel			11 871 614					12 292 914	12 292 914
TOTAL GÉNÉRAL	132	80	52 242 614	130	70	30 688 000	7 771 700	13 782 914	52 242 614

P - Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G - Catégorie des services généraux

TABLEAU DES EFFECTIFS

Partie administrative du budget

	2020 (C-110-8)										2021										
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	G	Total	
STRUCTURE DE BASE																					
Siège																					
Bureau du Directeur général																					
Directeur général et Directeur général adjoint	2							2	2	3							3			3	
Bureau du Chef de Cabinet		1	2			1		4	2	6		1	2	1		1	5	3		8	
Inspecteur général			1	3	1			5	1	6		1	3	1			5	1		6	
Affaires juridiques		1		3	1			5	1	6		1		3	1		5	1		6	
Conseillers régionaux principaux			5				1	6		6		5				1	6			6	
Médiateur				1				1		1			1				1			1	
Coordination des questions de sexes/pécificité				1				1		1			1				1			1	
Bureau de la déontologie			1			1		2		2			1			1	2			2	
Pôle stratégique			1		1			2		2			1		1		2			2	
Coopération internationale et partenariats		1						1	1	2		1					1	1		2	
Organes directeurs				2	2			4	5	9				2	2		4	5		9	
Partenariats internationaux				1				1		1				1			1			1	
Médias et communication			1		1			2		2		1		1			2			2	
Relations avec les donateurs				1	1			2	1	3				1	1		2	1		3	
Recherche sur la migration				1				1	2	3				1			1	2		3	
Processus multilatéraux				1	1			2		2				1	1		2			2	
Droit international de la migration					1			1		1				1			1			1	
Gestion des migrations		1						1	1	2		1					1	1		2	
Migration et santé			1	1				2	1	3			1	1			2	1		3	
Gestion de l'immigration et des frontières				1	1			2		2				1	1		2			2	
Protection et aide aux migrants				1	2			3		3				1	2		3			3	
Mobilité de la main-d'œuvre et développement humain				1	2			3		3				1	2		3			3	
Migration, environnement et changement climatique				1				1		1				1			1			1	
Opérations et situations d'urgence		1	1		1			3	1	4		1	1		1		3	1		4	
Préparation et réponse				2	1			3		3				2	1		3			3	
Transition et redressement				1	1			2		2				1	1		2			2	
Réinstallation et gestion des mouvements			1		1			2	2	4		1		1			2	2		4	
Gestion des ressources		1						1	1	2		1					1	1		2	
Gestion des ressources humaines			1	3				4	3	7			1	3			4	3		7	
Technologies de l'information et des communications			1			1	1	3	4	7			1			1	3	3		6	
Comptabilité et information financière			1		1			2	2	4			1		1		2	2		4	
Budget				1	1		1	3	1	4				1	1		3	1		4	
Trésorerie				1		1		2	1	3				1		1	2	1		3	
Achats et approvisionnement				1				1		1				1			1			1	
Services communs									6	6								3		3	
Voyages du personnel							1	1		1						1	1			1	
Gestion des risques					1			1		1				1			1			1	
Comité de l'Association mondiale du personnel									1	1								1		1	
Total - Siège	2	6	17	28	21	4	4	82	37	119	3	6	17	29	21	4	4	84	34	118	
Centres administratifs																					
Manille (Philippines)			1	1	1			3	12	15			1	1	1		3	8		11	
Panama (Panama)				1	1	1		3	2	5				1	1	1	3	2		5	
Total - Centres administratifs			1	2	2	1		6	14	20			1	2	2	1	6	10		16	
Bureaux extérieurs																					
Bureaux régionaux																					
Bangkok (Thaïlande)		1			3		1	5	4	9		1			2		1	4	4	8	
Bruxelles (Belgique)		1		2	2			5	4	9		1		2	1		4	4		8	
Vienne (Autriche)		1		1	2			4	3	7		1		1	2		4	3		7	
Buenos Aires (Argentine)		1			3			4	3	7		1			3		4	2		6	
San José (Costa Rica)		1			3			4	3	7		1			3		4	3		7	
Le Caire (Égypte)		1			3			4	3	7		1			2		3	3		6	
Dakar (Sénégal)		1			3			4	3	7		1			2		3	3		6	
Nairobi (Kenya)		1			2	1		4	3	7		1			2	1	4	2		6	
Pretoria (Afrique du Sud)		1			2		1	4	2	6		1			2		1	4	2	6	
Bureaux spéciaux de liaison																					
Addis-Abeba (Éthiopie)			1			1		2	1	3			1			1	2			2	
New York (États-Unis d'Amérique)		1			1	2		4		4		1			1	2	4			4	
Total - Bureaux extérieurs	10	1	3	24	4	2	44	29	73	29	10	1	3	20	4	2	40	26		66	
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	2	16	19	33	47	9	6	132	80	212	3	16	19	34	43	9	6	130	70	200	

Note : Dans certains cas, le grade du titulaire figurant dans ce tableau diffère du grade du poste qu'il occupe.

P - Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G - Catégorie des services généraux

PARTIE II:
PARTIE OPERATIONNELLE
DU BUDGET
(en dollars É.-U.)



PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

INTRODUCTION

211. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

212. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions affectées à des projets précis ou par le remboursement de services fournis. La partie opérationnelle du budget est composée des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours sur la base d'accords contractuels formels. Pour 2021, elle est estimée à 913,4 millions de dollars É.-U..

213. Il convient de souligner que l'Organisation établit son budget sur la base des crédits escomptés, et que ce montant estimatif représente les crédits confirmés à ce jour pour 2021. Le montant total des fonds finalement reçus et celui des dépenses réelles pour 2021 seront plus élevés.

214. Les ressources inscrites au budget pour 2021 ont été déterminées à partir des informations dont dispose actuellement l'Administration sur les projets et les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Elles ne reflètent pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

215. Il arrive que les fonds affectés par des donateurs à des projets précis ne soit pas intégralement utilisés ou même engagés durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que l'exécution du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme des ressources inscrites au budget pour des activités ou projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

216. Dans les cas où la totalité des sommes requises pour la mise en œuvre d'un projet n'a pas été versée, la somme restante est indiquée dans le document Migration Initiatives aux fins de collecte de fonds. Les niveaux budgétaires de tels projets sont rehaussés dans les révisions ultérieures du Programme et Budget à mesure que des fonds additionnels sont reçus.

217. Les fonds affectés à des programmes précis relevant de la partie opérationnelle du budget ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM d'investir dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur des engagements fermes. Hormis un montant limité de RSO qui offre une certaine latitude d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait affecter à des programmes particuliers ou utiliser à l'appui de ses structures hors Siège. L'Administration lance un appel aux États Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

218. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2021 s'élèvent à 128 millions de dollars É.-U.. De plus amples informations sur leur source et leur application sont données dans la section pertinente aux pages 68 à 80.

219. La ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget donnée aux pages 161 à 180 situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

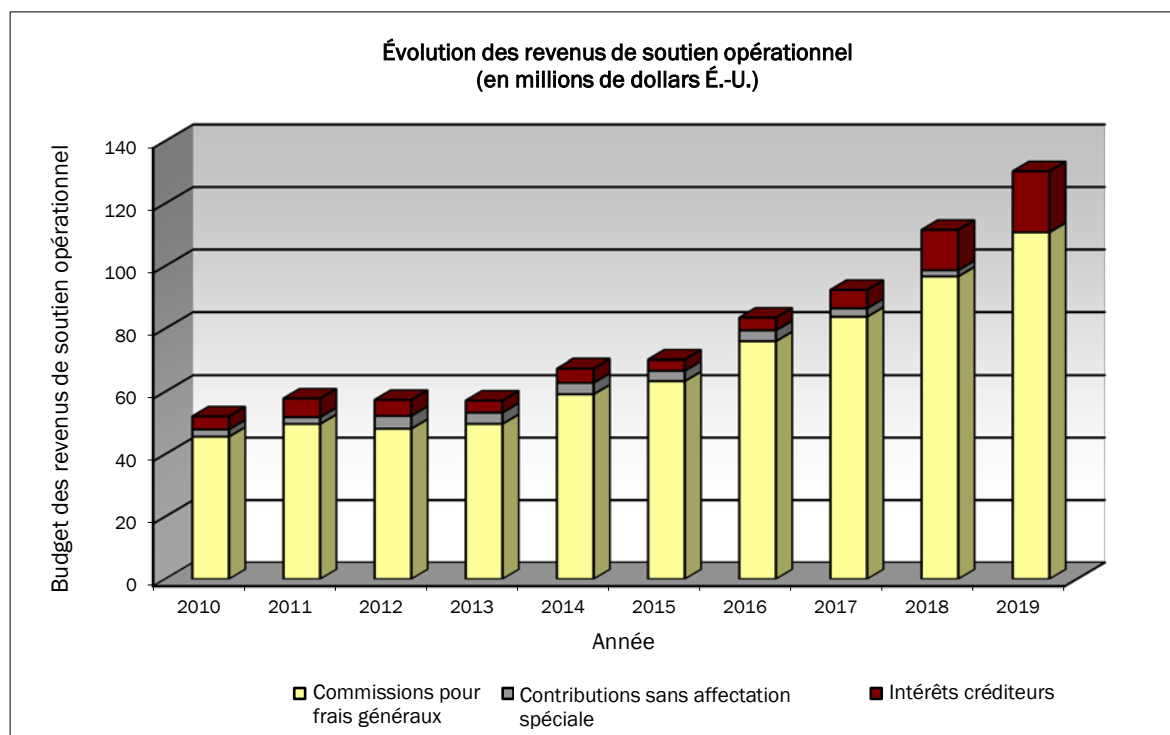
220. L'annexe II (Fonds détenus dans des comptes spéciaux) donne des indications détaillées sur les fonds visés et sur les critères d'utilisation.

221. Les dépenses administratives et de personnel figurent dans le tableau de l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets opérationnels spécifiques ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe IV indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les revenus de soutien opérationnel.

222. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe V. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

223. Conformément à la résolution n° 18 du Comité permanent des programmes et des finances relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 27 juin 2018, une partie des RSO sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les RSO réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



224. Le niveau budgétaire proposé pour 2021 a été estimé sur la base du modèle de renforcement budgétaire adopté par les États Membres, qui porte à 7 % le taux de la commission pour frais généraux. Le budget estimatif des RSO pour 2021 devrait s'élever à 128 millions de dollars É.-U.. Conformément à la résolution n° 18, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et escomptées. La projection de RSO pour 2021 a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente.

225. Les fonctions, services et projets financés par les RSO sont présentés ci-après. L'augmentation des fonds a permis de renforcer ou de créer des fonctions et des services, conformément aux domaines identifiés lors des discussions sur la réforme budgétaire. Une partie des RSO sert à couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel, et à abonder le Fonds de l'OIM pour le développement. Les projets financés par ce dernier ne sont pas présentés par activité dans le présent document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

226. Si les revenus de soutien opérationnel effectifs sont supérieurs aux niveaux des dépenses à la fin de l'exercice, la différence sera affectée au comblement de déficits imprévus ; après quoi, tout solde restant sera porté au crédit du mécanisme de réserve de RSO. En revanche, des fonds seront retirés de la réserve si le montant des RSO disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux inquiétudes quant aux fluctuations du montant des RSO et de garantir un niveau de financement durable pour couvrir la structure de base de l'Organisation.

PROJECTION DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

227. Comme il est indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS. Le taux actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets est de 7 % du total des dépenses de projet. Un taux inférieur peut toutefois être appliqué aux fonds bilatéraux provenant d'États Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux, ainsi qu'aux projets faisant intervenir des fonds de « transfert », pour lesquels l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

228. Le montant projeté de la commission pour frais généraux liés aux projets pour 2021 s'élève à 112 millions de dollars É.-U.. Les taux antérieurs continuent d'être appliqués dans le cas de quelques projets négociés au titre de régimes de commission différents avant l'adoption du nouveau taux. Le tableau ci-après montre les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevées sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

Taux de la commission pour frais généraux	Budget total pour 2021 en millions de dollars É.-U.	% du budget total pour 2021	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2021 en millions de dollars É.-U.	Commission pour frais généraux pour 2021 en millions de dollars É.-U.
12 % des dépenses administratives/de personnel	243,6	26,7 %	103,9	12,5
5 % des dépenses totales	70,4	7,7 %	32,8	3,3
7 % des dépenses totales	522,8	57,2 %	160,8	31,7
Entre 0 et 4 %	76,6	8,4 %	15,8	1,2
TOTAL	913,4	100 %	313,3	48,7
Montant nécessaire pour que les revenus provenant de la commission pour frais généraux atteignent le niveau projeté pour 2021				63,3
TOTAL	913,4	100 %	313,3	112,0

Note : Les projets/financements nouveaux et additionnels doivent permettre de dégager 63,3 millions de dollars É.-U. en 2021 pour générer des revenus tirés de la commission pour frais généraux projetés à 112 millions de dollars É.-U.. Dans l'ensemble, ces 63,3 millions proviendront de projets soumis au nouveau taux de 7 % de la commission pour frais généraux. Les fonds confirmés tirés de la commission pour frais généraux de 48,7 millions de dollars É.-U. proviennent de projets en cours, qui continuent d'être soumis à un taux de commission convenu par le passé jusqu'à leur achèvement ou jusqu'à ce qu'ils puissent être convertis au nouveau taux. Les effets de l'augmentation de la commission pour frais généraux à 7 % continueront de se faire sentir, à mesure qu'elle est appliquée aux nouveaux projets.

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

Sources	2021
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS	
Commission pour frais généraux	112 000 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	112 000 000
REVENUS DIVERS	
Contributions sans affectation spéciale	5 000 000
Intérêts créditeurs	11 000 000
Total des revenus divers	16 000 000
Total	128 000 000

Application	2021
Personnel et services du Siège	27 041 900
Personnel et services du Siège se rapportant au Cadre de gouvernance interne	2 450 000
Personnel et services des centres administratifs	14 862 500
Personnel et services des bureaux régionaux	33 390 000
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	1 933 000
Personnel et services des bureaux de pays	7 660 400
Centre africain de renforcement des capacités	529 600
Centre mondial d'analyse des données sur la migration	791 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	1 700 600
Technologie de l'information	4 141 000
Sécurité du personnel	14 500 000
Activités et structures non inscrites au budget	3 500 000
Entretien des locaux de bureaux	500 000
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit	13 600 000
Total	128 000 000

**PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS
PAR LES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL**
(en dollars É.-U.)

	Activité	Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Coût total
1.	Siège	27 041 900		27 041 900
2.	Siège – Cadre de gouvernance interne	2 450 000		2 450 000
3.	Hors Siège – Centres administratifs	14 862 500		14 862 500
4.	Hors Siège – Bureaux régionaux	33 390 000		33 390 000
5.	Hors Siège – Bureaux spéciaux de liaison	1 933 000		1 933 000
6.	Hors Siège – Bureaux de pays	7 660 400		7 660 400
7.	Centre africain de renforcement des capacités	529 600		529 600
8.	Centre mondial d'analyse des données sur la migration	791 000		791 000
9.	Perfectionnement et formation du personnel	267 600		267 600
10.	Publications	255 000		255 000
11.	Activités de prise en compte des sexospécificités	100 000		100 000
12.	Cours sur le droit international de la migration	20 000		20 000
13.	Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion	300 000		300 000
14.	Relations avec le secteur privé	200 000		200 000
15.	Processus consultatifs régionaux sur la migration	25 000		25 000
16.	Appui aux consultations avec les organisations de la société civile	10 000		10 000
17.	Assistance humanitaire aux migrants en détresse		300 000	300 000
18.	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	30 000		30 000
19.	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) (Amérique latine)		63 000	63 000
20.	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	20 000		20 000
21.	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)	10 000		10 000
22.	Conférence sud-américaine sur le processus migratoire	20 000		20 000
23.	Forum annuel conjoint de consultations intrarégionales pour les dialogues sur la migration en Afrique	80 000		80 000
24.	Technologies de l'information et des communications	4 141 000		4 141 000
25.	Sécurité du personnel	3 750 000	10 750 000	14 500 000
26.	Activités et structures non inscrites au budget	3 500 000		3 500 000
27.	Entretien des locaux de bureaux	500 000		500 000
28.	Fonds de l'OIM pour le développement	849 000	14 151 000	15 000 000
	Total général	102 736 000	25 264 000	128 000 000

APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

Revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets

229. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des RSO. Les dépenses qu'ils couvrent apparaissent dans deux sous-rubriques distinctes, à savoir « Revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets » et « Revenus divers », comme décrit plus loin.

230. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe IV.

1. Siège

231. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseiller et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. Une partie de la structure de base, qui n'est pas financée par la partie administrative du budget, est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 27 041 900

2. Siège – Cadre de gouvernance interne

232. L'OIM a enregistré une croissance considérable du point de vue de son budget, de ses effectifs et de son champ d'activité. Aujourd'hui, elle s'est imposée comme une institution de portée remarquable et aux prestations exceptionnelles, qui se distingue par son impact positif dans le monde entier. Cette croissance et cette transformation rapides et en peu de temps ont mis le système de gouvernance interne de l'Organisation à rude épreuve. L'Administration a lancé un plan d'action ambitieux destiné à améliorer le fonctionnement général de l'Organisation en promouvant des améliorations constantes lui permettant de s'acquitter de son mandat, de réaliser sa vision stratégique, d'atteindre ses buts et objectifs et de répondre aux attentes et aux exigences des donateurs. L'Organisation doit être consolidée, a besoin de cohérence et nécessite d'être développée sur le plan structurel pour rester un partenaire fiable et efficace pour les États Membres et les donateurs et continuer de fournir une aide de qualité aux bénéficiaires. C'est pourquoi le Cadre de gouvernance interne, qui énonce les éléments essentiels d'un système de gouvernance interne moderne et adapté aux besoins, a été élaboré.

Ressources inscrites au budget : 2 450 000

3. Hors Siège – Centres administratifs

233. Les centres administratifs de Manille et de Panama, considérés comme des annexes du Siège, fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO. Face à la croissance continue de l'Organisation, ces centres revêtent une importance inestimable car les services qu'ils fournissent sont moins onéreux que s'ils étaient assurés à Genève.

Ressources inscrites au budget : 14 862 500

4. Hors Siège – Bureaux régionaux

234. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Cette allocation budgétaire vise à couvrir les fonctions essentielles exercées par les bureaux régionaux, à savoir, entre autres : s'acquitter de tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration des projets en fournissant un soutien thématique spécialisé, ainsi que de leur approbation et de leur mise en œuvre ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir les vérifications externes des comptes et les audits internes ; et fournir un appui administratif aux bureaux de pays. L'allocation budgétaire des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources et de ceux à fonctions de coordination est également comprise dans cette section.

Ressources inscrites au budget : 33 390 000

5. Hors Siège – Bureaux spéciaux de liaison

235. Les bureaux spéciaux de liaison d'Addis-Abeba et de New York sont chargés de la liaison avec les organismes multilatéraux. Ils renforcent les relations de l'OIM avec les missions diplomatiques, le système des Nations Unies et les ONG. Conformément aux politiques institutionnelles, ces bureaux font partie de la structure de base. Les services et le soutien qu'ils fournissent concernent dans leur majorité toute l'Organisation, et sont donc couverts par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 1 933 000

6. Hors Siège – Bureaux de pays

236. Conformément à la politique de l'Organisation (dite de « projectization ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux de pays sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays dont les fonds de projets sont insuffisants pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création et du maintien d'une présence, considérées comme un investissement dans la perspective de projets potentiels.

Ressources inscrites au budget : 7 660 400

7. Centre africain de renforcement des capacités

237. Le Centre africain de renforcement des capacités, établi à Moshi (République-Unie de Tanzanie), vise les objectifs ci-après en collaboration avec le Gouvernement de ce pays : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion des migrations ; et d) renforcer les capacités de gestion des migrations des États africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des gouvernements, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 529 600

8. Centre mondial d'analyse des données sur la migration

238. Le Centre mondial d'analyse des données sur la migration, installé à Berlin (Allemagne), a pour objectifs de : fournir en temps voulu des analyses fondées sur des éléments factuels de données sur des questions relatives à la migration dans le monde ; renforcer la capacité de l'OIM à évaluer les retombées de ses projets et de ses programmes ; et faire de l'Organisation une source majeure de données sur les tendances mondiales de la migration. Par ailleurs, le Centre contribue à l'élaboration du cadre de gouvernance mondiale des migrations de l'OIM et est chargé d'établir plusieurs rapports phares de l'Organisation.

Ressources inscrites au budget : 791 000

9. Perfectionnement et formation du personnel

239. L'Administration reste déterminée à soutenir la mise en œuvre des stratégies et politiques de ressources humaines existantes et à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux outils pour répondre à la nécessité, pour l'Organisation, de disposer d'une stratégie globale et intégrée de la gestion des talents, du perfectionnement et de la formation du personnel, de la gestion de la performance et de la planification des successions.

Ressources inscrites au budget : 267 600

10. Publications

240. Les activités de l'Unité des publications continuent d'augmenter, et le catalogue des publications contient actuellement plus de 2130 titres (soit une hausse de 13 % par rapport à l'année dernière). Pour élargir son lectorat et développer la vente des publications de l'OIM, un investissement plus grand devrait être effectué dans le processus de production, y compris le renforcement d'outils, ainsi que dans la fourniture de publications aux États Membres et au public en général. Davantage de publications que l'année dernière sont disponibles dans les trois langues officielles, mais des contraintes

budgétaires continuent de faire obstacle à une production plus équilibrée de publications dans des langues autres que l'anglais. Une nouvelle plateforme de publications est en cours d'élaboration et offrira une fonction de recherche améliorée ainsi que de meilleures fonctionnalités en matière de rapports.

- Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM

241. L'OIM continuera à présenter ses programmes dans un certain nombre de publications périodiques, telles que des brochures, des fiches d'information, des manuels et autres dépliants. Des catalogues thématiques mettant en relief la diversité des thèmes couverts par la migration continueront d'être présentés en divers endroits.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

242. Cette revue est publiée par Wiley, sous la direction de l'Université Koç. La revue paraît six fois par an, en ligne uniquement. Des exemplaires papier peuvent être demandés via le portail Wiley.

- *Migration Policy Practice*

243. *Migration Policy Practice* est une revue trimestrielle publiée conjointement par l'OIM et Eurasyum. Un numéro spécial est paru à l'occasion du dixième anniversaire de la revue en 2020. Celui-ci réunit des articles de hauts fonctionnaires gouvernementaux, de l'Union européenne, d'organisations internationales et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des questions de politique migratoire. Au 15 septembre 2020, 42 numéros avaient été publiés, y compris dix numéros spéciaux depuis 2015. Un numéro spécial a été consacré aux données, à la mobilité humaine et à l'environnement en 2020, et un autre au retour et à la réintégration en 2019. Quatre numéros sont parus en 2018, sur les thèmes suivants : le Rapport *État de la migration dans le monde 2018* ; la migration des enfants ; la migration et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

- Série Migration Research

244. La série Migration Research renferme des articles de recherche et d'analyse empiriques et orientés vers l'action qui entendent contribuer à une meilleure compréhension des multiples facettes de la migration et éclairer les politiques migratoires à l'échelle nationale, régionale et internationale. Au 15 septembre 2020, 64 titres étaient parus, dont certains en français et en espagnol. En 2020, trois numéros ont porté sur la COVID-19. Tous les numéros sont en accès libre dans la librairie en ligne de l'OIM, afin d'en garantir une large diffusion et un grand retentissement parmi les responsables politiques, les praticiens, les universitaires, les chercheurs et les étudiants intéressés par les questions de migration.

- Rapport *État de la migration dans le monde*

245. Publiés en anglais, en français et en espagnol, les rapports *État de la migration dans le monde* étudient et analysent les tendances les plus récentes de la migration internationale. L'édition 2020 du Rapport a été lancée en anglais à la fin de 2019 ; elle a été dans son intégralité en chinois, en espagnol et en français. Le chapitre 1 a été traduit en russe et en portugais, et des traductions en arabe et en turc sont en cours. Cet ouvrage vise trois objectifs : a) fournir des informations clés sur les questions relatives à la migration et aux migrants aux plans mondial et régional ; b) proposer une analyse des questions complexes et émergentes dans le domaine de la migration ; et c) émettre des conclusions présentant un intérêt pour la formulation des politiques, qui s'appuient sur des recherches et des analyses solides, ainsi que des suggestions pratiques à l'intention de diverses parties prenantes.

- Autres publications

246. L'Organisation produit aussi un nombre considérable de publications (études, rapports, livres, guides et manuels) par l'intermédiaire de ses bureaux du monde entier et de son Siège, soit directement, soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

247. La librairie en ligne de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles, ainsi que dans d'autres langues. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

Ressources inscrites au budget : 255 000

11. Activités de prise en compte des sexospécificités

248. Par sa Politique relative à l'égalité entre les sexes – actuellement en cours de révision –, l'OIM s'emploie à répondre, dans toutes ses activités, aux besoins concrets et aux intérêts stratégiques de tous les migrants, compte tenu de leur sexe, de leur âge ou de leur identité sexuelle, afin de garantir une migration sûre aux femmes, aux hommes, aux garçons et aux filles ainsi que leur égalité d'accès aux possibilités d'autonomisation sociale et économique et à l'aide dont ils peuvent avoir besoin. Des orientations techniques sont fournies dans l'ensemble de l'Organisation pour renforcer les compétences du personnel de l'OIM, à tous les niveaux, sur les questions de sexospécificité et pour lui permettre de coopérer activement avec les partenaires à l'échelle interinstitutions.

249. Des efforts particuliers seront déployés pour renforcer les capacités permettant à l'Organisation d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes, en conformité avec sa participation au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'OIM continuera de porter une attention prioritaire au renforcement de sa capacité à communiquer ses résultats en matière d'égalité entre les sexes.

Ressources inscrites au budget : 100 000

12. Cours sur le droit international de la migration

250. En réponse à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des textes de loi sur la migration. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en mettant l'accent sur les questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les administrations publiques d'un même pays sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000

13. Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion

251. L'objectif de ces initiatives est double : a) remédier aux pénuries de compétences en matière de gestion et de direction, en constituant et en préparant une réserve de talents constituée de nouveaux dirigeants de l'OIM, afin de garantir une bonne planification des successions aux postes de direction intermédiaires et supérieurs ; et b) maximiser les avantages qui découlent de l'emploi de personnes de tous horizons, de sexe, d'origine, de culture et d'appartenance ethnique divers et variés, dans le but de servir les intérêts des bénéficiaires et des États Membres de l'OIM avec efficacité et tact.

Ressources inscrites au budget : 300 000

14. Relations avec le secteur privé

252. L'OIM considère le secteur privé à la fois comme un partenaire et comme un acteur important qui offre des compétences, des connaissances et une expertise précieuses pour relever les défis urgents que pose la migration aujourd'hui. Pour nouer des partenariats efficaces avec le secteur privé, conformément à la stratégie de partenariats avec le secteur privé 2021–2023 et au plan d'action correspondant – tous deux en cours de finalisation –, l'Unité chargée des partenariats avec le secteur privé offrira au Siège et aux bureaux régionaux et de pays une aide et une expertise concernant le lancement, la mise en place et le maintien de partenariats avec le secteur privé, afin de mettre pleinement à profit les avantages qu'offrent de tels partenariats. Pour ce faire, elle pilotera et appuiera les efforts généraux déployés par l'Organisation pour nouer des partenariats avec le secteur privé ; identifiera des possibilités de participation stratégique ; coordonnera une communication structurée en direction de partenaires potentiels du secteur privé ; et élaborera et mettra en œuvre des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds.

Ressources inscrites au budget : 200 000

15. Processus consultatifs régionaux sur la migration

253. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000

16. Appui aux consultations avec les organisations de la société civile

254. L'OIM noue et entretient constamment des relations avec des OSC qui œuvrent dans le domaine de la migration, conformément à son mandat de renforcer la coopération avec les acteurs non gouvernementaux sur les questions de migration et dans les domaines connexes. Les consultations annuelles entre l'OIM et les OSC continuent de favoriser les partenariats sur des sujets liés à la migration. Ces consultations portent sur toutes sortes de questions qui sont de plus en plus d'actualité, dont les flux migratoires mixtes, les migrants dans les pays en crise et l'adaptation au climat. Elles profiteront d'un élargissement de l'éventail d'OSC participantes grâce au parrainage d'un petit nombre d'entre elles, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ressources inscrites au budget : 10 000

17. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

255. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales pour apporter, à très courte échéance, une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

256. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, entend : a) apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse et en difficulté qui peuvent difficilement bénéficier des programmes existants ; et b) à partir de l'information recueillie lors de la fourniture de cette assistance, broser un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 300 000

18. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

257. À titre de service aux États et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le Centre a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000

19. Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine

258. Cette activité est décrite à la section IV.3.18 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les donateurs. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les RSO pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du PLACMI, dont une partie sera utilisée pour aider l'Organisation des États américains à organiser le cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec la Direction nationale de la migration en Argentine. Ce cours vise à donner à des représentants de diverses spécialités de la région une formation théorique et pratique qui contribuera à la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer l'administration et la régularisation des processus de migration. Il facilitera en outre l'échange de connaissances spécialisées, d'expériences et de méthodologies en vue d'élaborer des activités dans le domaine de la migration internationale. Le financement combiné du PLACMI s'élève à 74 000 dollars É.-U..

Ressources inscrites au budget : 63 000

20. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus

259. Cette activité est décrite à la section IV.3.21 du présent document, qui précise le montant total des contributions versées par les donateurs. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les RSO pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du Processus de Puebla. Le financement combiné du Processus de Puebla s'élève à 116 200 dollars É.-U..

Ressources inscrites au budget : 20 000

21. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

260. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000

22. Conférence sud-américaine sur le processus migratoire

261. L'objectif général de ce projet est de soutenir la Conférence sud-américaine sur le processus migratoire, conformément à la stratégie régionale. L'OIM assure le secrétariat technique de la Conférence. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour la coopération régionale.

Ressources inscrites au budget : 20 000

23. Soutien annuel à la formulation de politiques migratoires et aux dialogues sur les politiques migratoires de l'Union africaine

262. L'objectif général du projet est de soutenir les dialogues sur la migration en Afrique, afin de garantir une formulation et une mise en œuvre inclusives et cohérentes des politiques. Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis pour garantir la complémentarité de l'engagement et des activités, conformément au programme africain pour la migration et le développement. Ce soutien annuel sera également conforme à la stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique 2020–2024 et visera à renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses communautés économiques régionales et d'autres entités compétentes en matière de migrations sûres, ordonnées et régulières. L'OIM est le principal partenaire d'un certain nombre de dialogues sur la migration en Afrique, notamment le Forum panafricain sur la migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme de soutien pour la coopération et l'intégration régionales.

Ressources inscrites au budget : 80 000

24. Technologies de l'information et des communications

263. Des efforts continueront à être mis en œuvre pour moderniser et renforcer la technologie existante, la sécurité informatique et les systèmes d'information et de communication en place à l'échelle

de l'Organisation, grâce à plusieurs initiatives en cours ou prévues qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures et services administratifs et opérationnels. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages des systèmes TIC pour promouvoir le mandat de l'Organisation, tout en atténuant les cyberrisques pour la sécurité. Les projets prioritaires en 2021 sont les suivants :

- Des mises à niveau et une maintenance permanentes de PRISM revêtent une importance fondamentale pour répondre aux demandes des bureaux et départements de l'OIM en matière de processus administratifs plus performants, et suivre le rythme de l'évolution des perfectionnements techniques, des améliorations fonctionnelles et de la gestion du changement.
- Des outils et des applications continueront d'être mis en œuvre pour atténuer les vulnérabilités et les cyberrisques pour la sécurité de l'Organisation, tout en protégeant ses données et ses informations contre les attaques malveillantes.
- Des améliorations essentielles doivent être apportées à la plateforme MigApp (une application destinée aux migrants) et une modernisation technologique de MiMOSA s'impose pour renforcer l'automatisation et l'intégration des services de migration assistée. MigApp complète MiMOSA et d'autres systèmes et permet à l'OIM de disposer de systèmes qui améliorent la capacité des programmes à fournir aux migrants des informations sur la migration régulière et les services de réinstallation. L'application offre aussi au personnel la possibilité de mettre à profit les technologies mobiles pour exécuter des activités et fournir des services dans le cadre de ses relations avec des migrants dans des régions isolées.
- L'OIM s'engagera dans un programme visant à maximiser la disponibilité de systèmes essentiels (MiMOSA, PRISM et PRIMA) dans le cadre de ses activités de transfert vers les services en nuage. Les systèmes et opérations de l'infrastructure centrale de l'OIM migreront ainsi vers un centre de données consolidé à Valence (Espagne), ce qui optimisera les services de reprise d'activité et de poursuite des activités pour les systèmes essentiels de l'Organisation, qui sont actuellement hébergés à Genève et à Manille.

Ressources inscrites au budget : 4 141 000

25. Sécurité du personnel

264. Les organisations internationales ont renforcé leurs efforts visant à améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes pour la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme de l'UNDSS.

265. Conformément aux dispositions budgétaires, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS, le coût des structures de sécurité du personnel et, dans la limite des ressources disponibles, celui de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses en matière de sécurité du personnel. Les procédures internes qui ont été établies ont permis de déterminer les besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués, et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

266. L'utilisation effective des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets aux fins de financement de la redevance de l'UNDSS et d'autres dépenses connexes continuera de faire l'objet de comptes rendus distincts dans le rapport financier annuel.

Ressources inscrites au budget : 14 500 000

26. Activités et structures non inscrites au budget

267. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité

des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

268. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO additionnels éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 3 500 000

27. Entretien des locaux de bureaux

269. En raison de l'élargissement de la structure des effectifs de base, l'Organisation doit allouer des ressources additionnelles aux dépenses administratives, en particulier pour couvrir les coûts de location et d'entretien et d'autres dépenses de fonctionnement.

Ressources inscrites au budget : 500 000

Recettes diverses

28. Fonds de l'OIM pour le développement

Le Fonds de l'OIM pour le développement est un mécanisme souple permettant de répondre avec rapidité et efficacité aux priorités des États Membres qui remplissent les conditions requises en vue de renforcer leurs capacités de gestion des migrations. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds de l'OIM pour le développement, qui fournissent des informations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit, peuvent être consultés dans les trois langues officielles sur le site Internet du Fonds de l'OIM pour le développement (<http://developmentfund.iom.int/>).

270. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous :

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets innovants de renforcement de capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes traditionnels de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
 - Les urgences : activités supervisées par la Division de préparation et de réponse de l'OIM ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, y compris la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, certaines

manifestations pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les États Membres ne sont pas exclues ;

- Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir ou de maintenir ouvert un bureau de l'OIM ; les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de renforcement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM continuent à bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'États Membres.
 - Les États non membres ne peuvent pas demander directement à bénéficier du Fonds.
 - Tous les États Membres remplissant les conditions requises sont admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne, à l'exclusion de ceux débiteurs de contributions assignées à la partie administrative du budget d'un montant égal ou supérieur à la somme due par eux pour les deux années écoulées (conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution). Cette exclusion ne s'applique pas aux États Membres qui sont à jour dans les versements au titre d'un échéancier de paiement.
 - Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application :
 - Première ligne : 100 000 dollars É.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars É.-U.
 - Deuxième ligne : 300 000 dollars É.-U. dans le cas des projets nationaux, et à 400 000 dollars É.-U. dans le cas des projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
 - Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
 - Tous les projets comprennent une évaluation a posteriori dont le coût est inscrit au budget à hauteur de 5 % du montant total du budget du projet.
 - Il est proposé de mener une campagne de levée de fonds et de visibilité en 2021.
 - Afin d'assurer sa bonne administration, le Fonds finance également des fonctions d'appui.

Ressources inscrites au budget : 15 000 000

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

271. Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

- Les **contributions à affectation spéciale** pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences bénévoles et autres ;
- Les **contributions sans affectation spéciale** versées par les gouvernements/donateurs ;
- Les **intérêts créditeurs**.

272. Le tableau ci-dessous résume, par source de fonds, les contributions volontaires escomptées en 2021.

	Dollars É.-U.
Total de la partie opérationnelle du budget	913 367 000
Contributions à affectation spéciale	
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, les agences bénévoles et autres	752 984 800
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des États-Unis)	133 400 000
Total des contributions à affectation spéciale	886 384 800
Contributions sans affectation spéciale	15 982 200
Intérêts créditeurs	11 000 000
TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTÉES	913 367 000

273. On trouvera en pages 83 et 84 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

274. Le tableau en pages 83 et 84 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre des projets au titre de la partie opérationnelle du budget pour 2021. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2020 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou affectées à des activités dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur l'exercice suivant pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets, et sont reflétés en tant que ressources inscrites au budget.

275. Les chiffres de la colonne « Contributions sans affectation spéciale » sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les États Membres et de reports estimatifs de 2020, ou reposent sur des calculs effectués en application du « Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget » (résolution du Conseil n° 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

276. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires et de renforcer ses systèmes de gestion.

277. Le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens suffisants permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale. Elle continuera à examiner avec les États Membres les possibilités de contributions financières générales pouvant aider l'OIM à relever les divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2021

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
ÉTATS MEMBRES			
Argentine		2 140 000	2 140 000
Australie		74 900 800	74 900 800
Autriche ^a	40 000	1 644 600	1 684 600
Bangladesh		789 600	789 600
Belgique	629 700	6 975 300	7 605 000
Belize		5 500	5 500
Bosnie-Herzégovine		318 600	318 600
Bulgarie ^a		1 090 400	1 090 400
Cambodge		178 000	178 000
Canada		37 576 600	37 576 600
Tchad		1 142 100	1 142 100
Chili		3 291 800	3 291 800
Chine		150 500	150 500
Colombie		2 806 500	2 806 500
Costa Rica		5 500	5 500
Tchéquie ^a		615 800	615 800
Danemark ^a	2 261 600	3 885 200	6 146 800
République dominicaine		5 500	5 500
El Salvador		5 500	5 500
Finlande ^a		7 171 700	7 171 700
France ^a		2 311 900	2 311 900
Allemagne ^a		76 611 500	76 611 500
Grèce ^a		14 475 700	14 475 700
Guatemala		5 500	5 500
Honduras		5 500	5 500
Hongrie ^a		212 800	212 800
Irlande ^a	633 400	2 749 800	3 383 200
Italie ^a		10 055 900	10 055 900
Japon		8 853 500	8 853 500
Lettonie ^a		147 000	147 000
Luxembourg ^a		785 300	785 300
Malte ^a		87 700	87 700
Mexique		37 500	37 500
Mozambique		403 900	403 900
Pays-Bas ^a	131 500	31 243 800	31 375 300
Nouvelle-Zélande		2 733 000	2 733 000
Nicaragua		5 500	5 500
Norvège	1 204 000	8 797 300	10 001 300
Panama		5 500	5 500
Paraguay		135 600	135 600
Pérou		43 300	43 300
Pologne ^a		1 199 800	1 199 800
Portugal ^a		975 400	975 400

suite en page suivante

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2021 (suite)

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
ÉTATS MEMBRES (suite)			
République de Corée		7 001 100	7 001 100
Roumanie ^a		230 100	230 100
Slovaquie ^a		892 100	892 100
Somalie		2 775 400	2 775 400
Espagne ^a		1 348 900	1 348 900
Suède ^a	6 770 000	16 272 800	23 042 800
Suisse		8 761 300	8 761 300
Turquie		4 416 300	4 416 300
Royaume-Uni	2 312 000	25 797 700	28 109 700
États-Unis d'Amérique	2 000 000	227 957 500	229 957 500
Viet Nam		65 800	65 800
Total - États Membres	15 982 200	602 101 200	618 083 400
AUTRES			
Iraq		949 300	949 300
Koweït		2 248 200	2 248 200
Arabie saoudite		971 400	971 400
Organismes des Nations Unies		43 477 500	43 477 500
Union européenne ^a		140 518 100	140 518 100
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		36 800 000	36 800 000
Migrants, répondants, agences bénévoles et autres		58 098 800	58 098 800
Secteur privé		1 216 300	1 216 300
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		4 000	4 000
Intérêts débiteurs	11 000 000		11 000 000
Total général	26 982 200	886 384 800	913 367 000

^a Les contributions de l'Union européenne et des États Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élèvent au total à 331 967 800 dollars É.-U..

SERVICES/APPUI



TABLEAU SYNOPTIQUE

Opérations : budget financé par les contributions volontaires

SERVICES/APPUIS		Dollars É.-U.
I.	Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	408 338 500
II.	Migration et santé	89 111 500
III.	Migration et développement durable	24 741 300
IV.	Migration régulée	281 061 400
V.	Migration assistée	72 596 800
VI.	Politiques, recherche et communication en matière migratoire	4 755 300
VII.	Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	208 000
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	32 554 200
TOTAL		913 367 000

I. PROGRAMMES CONCERNANT LES MOUVEMENTS ET LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRÈS-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	66 295 600	92 057 600	9 590 600	167 943 800
I.2	Aide au rapatriement	1 994 400	3 766 200	292 800	6 053 400
I.3	Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence	24 133 200	61 798 700	5 264 800	91 196 700
I.4	Aide à la transition et à la stabilisation	37 652 700	96 750 700	7 611 800	142 015 200
I.5	Soutien en matière électorale	40 900	1 034 700	53 800	1 129 400
	Total	130 116 800	255 407 900	22 813 800	408 338 500

278. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 408,3 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

279. Placées sous la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, les activités dans le domaine des mouvements et des situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés touchées des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits de l'homme et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

280. Les projets et activités relevant des programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

281. **Aide à la réinstallation** : L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le HCR pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation continuera à mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

282. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation. C'est pourquoi certaines des ressources inscrites au budget de ces activités sont reflétées dans ce secteur de programme.

283. L'évolution de la situation économique et des conditions de sécurité a eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et a compliqué la négociation, par l'OIM, de tarifs et de conditions préférentiels. L'Organisation s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

284. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA et le système informatique iGATOR. Grâce à ces outils, elle est mieux à même de gérer ses activités opérationnelles, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances émergentes. Une formation permanente de son

personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

285. **Aide au rapatriement :** L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement librement consenti, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

286. **Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence :** L'OIM continue d'effectuer des interventions rapides et de fournir des secours d'urgence et des services vitaux, ainsi qu'une aide à la préparation et à la gestion des risques de catastrophe. Les interventions d'urgence simultanées et à grande échelle en cours continueront de nécessiter des capacités et des ressources accrues. Par ailleurs, de nombreuses situations d'urgence sont caractérisées par des conflits et des violences graves et prolongés, qui obligent l'OIM à intervenir pendant des périodes plus longues que jamais auparavant.

287. Les interventions d'urgence en cas de crise humanitaire sont axées sur la fourniture d'abris d'urgence, la distribution d'articles non alimentaires, la gestion des camps, l'appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'établissement de profils et l'enregistrement, l'appui logistique, le transport, la protection, la sensibilisation, l'assistance médicale et le soutien psychosocial. Ces activités seront stimulées par les investissements que l'Organisation réalise en permanence dans le renforcement de ses capacités humanitaires fondamentales, dans l'élaboration d'orientations opérationnelles visant à garantir une réponse institutionnelle complète aux crises, et dans les efforts de préparation sur le plan technique et de la gestion.

288. L'OIM joue un rôle de plus en plus vaste dans les interventions humanitaires coordonnées. En étroite coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en sa qualité de membre du IASC et par sa participation aux plans d'intervention stratégiques, elle veille à ce que ses activités et programmes soient bien coordonnés et conformes aux normes convenues à l'échelle mondiale, et qu'ils contribuent aux efforts de la communauté internationale. L'OIM est l'organisme chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et est également un partenaire actif au sein du groupe sectoriel des abris d'urgence, codirigeant le Groupe de travail sur la prévention de la violence sexiste dans les programmes d'abris, et dirigeant ou codirigeant le groupe des abris d'urgence ou sa structure équivalente dans différentes situations d'urgence. L'OIM renforcera l'infrastructure et les capacités de sa Matrice de suivi des déplacements – une composante essentielle de la réponse opérationnelle de l'Organisation – pour garantir la fourniture en temps voulu de données et d'analyses exactes et utilisables, ce qui est une nécessité pour toute intervention humanitaire ciblée.

289. **Aide à la transition et à la stabilisation :** Les mesures de relèvement, de stabilisation et de transition de l'OIM apportent une aide aux personnes et aux communautés, y compris les communautés de retour ou qui risquent d'être déplacées, sous la forme de programmes de moyenne ou longue durée mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. S'appuyant sur les dispositifs de paix, de sécurité et de développement, la majorité des projets continuent d'être axés sur la promotion de la stabilité à la faveur d'efforts multisectoriels et de subventions visant à stimuler le redressement économique et social, à consolider les dividendes de la paix, et à s'attaquer aux facteurs de migration forcée. Les subventions et les activités de projet, ainsi que l'assistance technique aux gouvernements, sont fondées sur les principes du développement et revêtent une importance particulière dans les contextes de crise transitoires, complexes ou prolongés. À l'aide d'approches communautaires participatives, l'OIM donne aux populations les moyens d'assurer leur propre transition vers une paix, un redressement et un développement durables, de faciliter la reconstruction et la remise en état des zones sinistrées, et de s'attaquer aux facteurs de déplacement afin de prévenir la migration forcée ou irrégulière.

290. Les principales activités continueront d'être axées sur le retour et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des groupes de population en situation de vulnérabilité, sur le rétablissement des moyens de subsistance, sur la promotion de la stabilisation et l'atténuation des conflits, sur le renforcement de la cohésion sociale, et sur la reconstruction et la remise en état des infrastructures sociales à l'échelle communautaire. Elles continueront en outre de porter une attention particulière à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la prévention et à la préparation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

291. L'Organisation a entrepris de développer de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour renforcer l'appui constant qu'elle apporte aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en mettant l'accent sur la réintégration socioéconomique locale et sur les nouvelles applications destinées à soutenir l'approche suivie par le Service d'information, de conseils et

d'orientation de l'OIM dans le contexte de conflits contemporains. Ses autres activités consistent à prévenir le recrutement dans des groupes armés de populations à risque, notamment des jeunes, et à mettre en place des mesures de justice transitionnelle pour les victimes dans les communautés de retour, de réintégration de combattants étrangers, et de prévention de l'extrémisme violent.

292. **Soutien en matière électorale** : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation communautaire. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

I.1 AIDE À LA RÉINSTALLATION

Programme/Projet	Objectifs
I.1 Aide à la réinstallation	<p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller quelque 107 000 personnes dans divers endroits en Amérique du Nord, en Europe, ainsi qu'en Asie et Océanie au titre de divers programmes de réinstallation en 2021. Ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage depuis le pays de départ via des points de transit et jusqu'à destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation.</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont généralement supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. De nombreux programmes de réinstallation comprennent une évaluation sanitaire des bénéficiaires et des activités d'orientation avant le départ. La santé des bénéficiaires est évaluée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. Les dépenses liées au regroupement familial sont supportées par les répondants. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire visant à déterminer l'aptitude au voyage sont aussi intégrées dans ce secteur de programme.</p>
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 167 943 800
Aide à la réinstallation	Total des ressources inscrites au budget : 167 943 800

I.2 AIDE AU RAPATRIEMENT

Programme/Projet	Objectifs
I.2.1 Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye	Offrir aux migrants en situation de vulnérabilité et à d'autres populations touchées par la crise en Libye l'aide et la protection dont ils ont besoin de toute urgence, et améliorer la cohésion sociale grâce à une aide au retour volontaire et à la réintégration, à la distribution d'articles non alimentaires, à l'amélioration des données sur la migration et de la communication sur les flux migratoires, et au renforcement des capacités des parties prenantes. Le projet vise, en outre, à lutter contre la migration irrégulière en Méditerranée au départ de la Libye et aux difficultés qui en résultent pour les migrants et les institutions libyennes, et à répondre aux effets de l'instabilité persistante et de la situation économique difficile dans laquelle se trouvent les migrants et les communautés d'accueil, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les migrants de retour au pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 5 803 400
I.2.2 Services de rapatriement sûr et librement consenti en République-Unie de Tanzanie	Apporter un soutien au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en fournissant des services de rapatriement librement consenti à des réfugiés burundais désireux de retourner dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 250 000
Aide au rapatriement	Total des ressources inscrites au budget : 6 053 400

I.3 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET AIDE D'URGENCE

Programme/Projet	Objectifs
I.3.1 Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire et d'aide d'urgence	Contribuer aux efforts d'ensemble déployés par les Nations Unies pour prévenir, réduire et résoudre avec plus d'efficacité les déplacements internes à la faveur d'un renforcement des capacités dans des domaines thématiques ciblés dans le cadre d'initiatives multipartites à l'échelle mondiale ; faire en sorte que les bureaux de pays soient mieux armés pour répondre aux crises conformément aux structures et aux capacités des principaux partenaires ; et mettre en cohérence les opérations et faire bénéficier les pratiques et le discours en matière d'action humanitaire et de développement dans le monde des compétences spécialisées dans le domaine des déplacements internes.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 133 800
I.3.2 Amélioration de l'efficacité des interventions humanitaires concernant l'approvisionnement en eau grâce à l'énergie solaire	Créer un environnement favorable à l'utilisation et à l'entretien de solutions d'énergie solaire pour l'approvisionnement en eau des populations touchées par une catastrophe et des communautés locales environnantes en améliorant les connaissances et en rassemblant des éléments démontrant le bon rapport coût-efficacité des solutions de pompage à eau solaire.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 418 400
I.3.3 Renforcement de la convergence à l'échelle régionale en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données	Contribuer à une meilleure compréhension des tendances et schémas migratoires afin d'éclairer les politiques ciblées et les interventions humanitaires, en renforçant la collecte, l'analyse et la diffusion de données parmi les parties prenantes.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 7, 9	Ressources inscrites au budget : 11 538 100

Programme/Projet		Objectifs
I.3.4	Surveillance de la situation des populations déplacées vulnérables au Burundi	Aider le Gouvernement du Burundi à porter assistance aux migrants de retour au pays au départ de la République-Unie de Tanzanie en menant des interventions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et en matière d'abris selon une approche à base communautaire. Ce projet doit en outre fournir des abris d'urgence et des articles non alimentaires aux personnes touchées par les crues éclair.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 1 352 800
I.3.5	Aide humanitaire multisectorielle en République démocratique du Congo	Fournir une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit, aux rescapés de l'épidémie de maladie à virus Ebola, aux populations déplacées et aux communautés d'accueil en République démocratique du Congo, en améliorant leurs conditions de vie et leur protection à la faveur d'un appui en matière de santé, d'abris, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et d'un renforcement de la coordination et de la gestion des sites.
Stratégie de l'OIM : 2, 9		Ressources inscrites au budget : 1 485 300
I.3.6	Fourniture d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Éthiopie	Fournir des abris vitaux - y compris une aide en espèces pour le loyer et un logement - des articles non alimentaires et un appui dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène aux familles extrêmement vulnérables touchées par les catastrophes naturelles et le conflit en Éthiopie, et améliorer la gestion de l'information sur les catastrophes et les déplacements ainsi que des mécanismes d'orientation. Ce projet contribuera, en outre, à l'amélioration des conditions de vie et de l'autosuffisance des réfugiés et des communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 13 814 900
I.3.7	Aide humanitaire aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye	Contribuer à une meilleure protection et à la fourniture d'une aide directe aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye en créant un mécanisme d'information et d'intervention pour migrants, et améliorer la résilience des populations touchées par la crise, notamment par des activités de cohésion sociale. Ce soutien sera fourni directement à des migrants dans le besoin, en particulier à ceux secourus en mer ou placés dans des centres de détention et dans tout autre lieu identifié, selon une approche de l'aide humanitaire complète et fondée sur les droits. En outre, cette initiative améliorera la coordination de l'aide humanitaire grâce à une meilleure collecte de données et à la fourniture d'informations fondées sur des faits relatives aux déplacements à l'intérieur du pays ; à la fourniture d'articles non alimentaires, de trousseaux d'hygiène et d'autres formes d'assistance directe aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ; et à une meilleure compréhension, parmi les fonctionnaires gouvernementaux compétents, de la gestion des migrations fondée sur les droits de l'homme et de la migration de main-d'œuvre.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 9, 10, 12		Ressources inscrites au budget : 4 249 800
I.3.8	Aide humanitaire aux populations touchées par le cyclone au Mozambique	Fournir une aide vitale en matière d'abris et d'articles non alimentaires et dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène aux populations les plus vulnérables touchées par le cyclone dans les provinces de Sofala, de Manica, de Tete et de Zambézia. Ce projet permettra de renforcer le système d'orientation et fournira un soutien psychosocial aux victimes de la traite et à leur famille, ainsi qu'aux enfants migrants non accompagnés dans les situations d'urgence. Une autre composante de ce projet consistera à poursuivre la mise en œuvre de la Matrice de suivi des déplacements, afin de recueillir, d'analyser et de diffuser des informations qui permettront de déterminer la taille des populations déplacées et d'accueil, les endroits où elles se trouvent et - surtout - leurs besoins et vulnérabilités.
Stratégie de l'OIM : 2, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 676 700

Programme/Projet		Objectifs
I.3.9	Réponse humanitaire à la crise au Nigéria	Appuyer et faciliter les efforts déployés par le Gouvernement du Nigéria pour faire face à la situation d'urgence dans le pays, et fournir une assistance directe, y compris en matière d'abris, d'eau, d'assainissement, d'hygiène, de santé mentale et de soutien psychosocial, aux populations touchées par la crise, en particulier les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en situation de vulnérabilité et les migrants de retour. Ce projet contribue également au renforcement des capacités des autorités nationales et des partenaires sectoriels en matière de gestion des déplacements et des catastrophes, et appuie la mise en place de pôles humanitaires afin de garantir une présence humanitaire.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 1 949 100
I.3.10	Fourniture d'un soutien en matière d'abris d'urgence au Rwanda	Répondre aux besoins urgents et immédiats en matière de logement des populations déplacées les plus vulnérables dans trois des districts les plus touchés par les inondations et les glissements de terrain au Rwanda, et prévenir toute détérioration de la situation humanitaire existante.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 11 300
I.3.11	Intervention humanitaire et préparation aux situations d'urgence en Somalie	Apporter un soutien aux populations déplacées et touchées par la sécheresse en Somalie et développer le prépositionnement de stocks d'eau, de matériel sanitaire et d'articles d'hygiène d'urgence. Ce projet contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les sites accueillant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et facilite la fourniture immédiate et ciblée de services aux populations déplacées. En outre, il répond à la situation d'urgence humanitaire dans le pays en fournissant une aide directe comprenant des abris et des articles non alimentaires ainsi qu'un soutien multisectoriel intégré vital et en matière de stabilisation afin d'améliorer la sécurité humaine des migrants.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 3 079 200
I.3.12	Assistance multisectorielle intégrée à des communautés touchées par le conflit au Soudan du Sud	Fournir une assistance matérielle, telle que de l'eau, un entretien des sites, des abris et des articles non alimentaires, à des ménages touchés par le conflit au Soudan du Sud, et améliorer leur santé et leur bien-être psychosocial à la faveur de programmes de protection intégrés. Ces mesures permettront par ailleurs au système d'aide humanitaire d'être mieux à même de fournir une assistance humanitaire ciblée et en temps voulu grâce à un soutien en matière de gestion de l'information et de coordination sectorielle aux chaînes logistiques et communes, à des services de transport communs aux partenaires humanitaires, et aux données de la Matrice de suivi des déplacements à l'appui de la planification et de l'établissement des priorités, afin de promouvoir la complémentarité entre les partenaires humanitaires et les groupes sectoriels et, ce faisant, d'améliorer le rapport coût-efficacité des programmes permettant d'atteindre une part plus importante de la population touchée.
Stratégie de l'OIM : 4, 9		Ressources inscrites au budget : 3 125 700
I.3.13	Aide aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie	Contribuer à la fourniture de services aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie, en renforçant les capacités permettant aux autorités et aux institutions tunisiennes de fournir une aide d'urgence et d'assurer la sécurité sanitaire grâce à un meilleur accès aux abris d'urgence, aux articles non alimentaires et alimentaires, aux services sanitaires et juridiques et à l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 1 107 100

Programme/Projet	Objectifs
I.3.14 Soutien aux populations touchées par le cyclone au Zimbabwe	Fournir des informations clés au Gouvernement du Zimbabwe et aux partenaires humanitaires sur la situation en matière de déplacements internes et sur les besoins humanitaires connexes dans les zones touchées par le cyclone Idai en utilisant la Matrice de suivi des déplacements. Ces informations seront utilisées au niveau stratégique pour sensibiliser aux besoins des populations touchées par le cyclone et, au niveau opérationnel, pour mieux cibler les bénéficiaires et améliorer l'affectation des ressources. Ce projet doit, en outre, fournir un appui en matière d'abris, d'articles non alimentaires, de coordination sectorielle et de formation.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 701 200
I.3.15 Intervention d'urgence en faveur de populations déplacées en Iraq	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays présentes dans les zones touchées par le conflit en Iraq en leur fournissant une aide humanitaire vitale sous la forme d'articles non alimentaires, et améliorer les capacités permettant à la communauté humanitaire de surveiller et de comprendre les mouvements des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants de retour grâce à la mise en œuvre de la Matrice de suivi des déplacements. En outre, ce projet améliorera l'accès aux services de protection de l'enfance, de santé mentale et de soutien psychosocial, et s'attaquera aux situations de déplacement prolongé en facilitant des solutions durables selon une approche fondée sur des éléments factuels.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 697 900
I.3.16 Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	Fournir un soutien pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en situation de vulnérabilité qui se trouvent dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, à la faveur d'une assistance multisectorielle dans le domaine des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection, de l'alimentation et de la santé, des articles non alimentaires, de l'éducation et du transport. Ce projet s'efforcera également de répondre aux besoins urgents en matière de préparation pour l'hiver, fournira des services de gestion des camps et recueillera et analysera des données sur les mouvements des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les profils des sites abritant ces personnes, les besoins d'urgence et les sites informels présents sur le territoire national. En outre, il facilitera la reconstitution des stocks d'urgence du groupe sectoriel des abris et des articles non alimentaires aux fins de distribution dans le nord-ouest du pays et de remise en état des abris, et contribuera au renforcement des capacités et à une formation relative à la sécurité destinée au personnel humanitaire.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 8 730 400

Programme/Projet	Objectifs
I.3.17 Aide humanitaire à l'intention de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de communautés touchées par le conflit au Yémen	Fournir une aide humanitaire à l'intention de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des communautés d'accueil et des communautés touchées par le conflit au Yémen, en améliorant l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires et d'hygiène ainsi qu'aux articles non alimentaires, et en fournissant une aide vitale intégrée en matière de protection et de santé qui répond aux besoins absolument essentiels des migrants qui traversent le Yémen. En outre, la réponse consistera à fournir du matériel pour abris d'urgence, des articles non alimentaires et des services élémentaires d'entretien des sites, y compris des services de coordination et de gestion des camps et un suivi des déplacements. Le projet répondra par ailleurs aux besoins des migrants irréguliers et des réfugiés en fournissant une assistance humanitaire le long des itinéraires de migration, offrira des possibilités de retour volontaire humanitaire et de retour spontané assisté. Il permettra aussi de réaliser des analyses complètes des flux et routes migratoires, et d'établir les profils des migrants et leurs besoins de protection.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 15 424 600
I.3.18 Renforcement de la préparation aux situations d'urgence en Haïti	Appuyer la gestion et la manutention des stocks d'articles non alimentaires aux fins du prépositionnement d'articles dans quatre centres logistiques d'urgence en Haïti, situés à Port-au-Prince, Gonaïves, Jérémie et Les Cayes. Ce projet renforcera, en outre, les capacités permettant à la Direction de la protection civile en Haïti, au niveau national et départemental, de porter assistance aux populations touchées par une catastrophe pendant la saison des ouragans en 2020 et 2021. Par ailleurs, ce projet fournit aux migrants rapatriés une aide au retour et une aide de base à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 294 600
I.3.19 Aide humanitaire aux migrants en situation de vulnérabilité au Mexique	Apporter un soutien au Gouvernement du Mexique et à la société civile, y compris à des acteurs confessionnels, en matière d'aide aux migrants venant d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, notamment sous la forme d'un accès au logement et à des services élémentaires respectueux de la dignité dans des installations gouvernementales et dans des abris d'organisations de la société civile. Cette initiative contribue en outre au renforcement du soutien humanitaire en fournissant un hébergement approprié aux migrants en situation de vulnérabilité, en particulier aux victimes de la traite et aux rescapés de la violence sexiste.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 2 198 900
I.3.20 Appui aux migrants et aux réfugiés en situation de vulnérabilité au Pérou	Venir en aide aux réfugiés et aux migrants arrivant au Pérou au départ de la République bolivarienne du Venezuela par diverses initiatives concernant les abris, la coordination et la gestion des camps, les articles non alimentaires, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le transport humanitaire, la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire et la communication.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 120 500

Programme/Projet	Objectifs
I.3.21 Amélioration des conditions de vie et autres formes d'appui d'urgence à l'intention des populations en situation de vulnérabilité en République bolivarienne du Venezuela	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie par une aide en matière d'abris, un accès aux services élémentaires, y compris l'assainissement, la remise en état d'infrastructures et la fourniture d'équipements en République bolivarienne du Venezuela. Cette initiative vise en outre à fournir des informations vitales concernant l'accès à la documentation, la prévention de la traite et du trafic illicite, la violence sexiste et d'autres formes d'exploitation et d'atteintes. Par ailleurs, elle suivra et diffusera des données et des informations actualisées sur la mobilité humaine et distribuera des équipements de protection individuelle et des kits institutionnels au personnel des installations médicales et des centres de quarantaine ouverts par le Gouvernement, afin de prévenir la propagation de la COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 2, 6, 9,	Ressources inscrites au budget : 826 500
I.3.22 Initiative régionale sur les données aux fins d'analyse des migrations et des politiques migratoires	Renforcer la formulation et la mise en œuvre fondées sur des éléments factuels de politiques humanitaires et de développement et de programmes en matière de migration et de déplacements forcés en Asie et au Moyen-Orient.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 3 686 700
I.3.23 Préparation en cas de catastrophe et secours d'urgence aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu	Œuvrer avec les Gouvernements des Îles Salomon, des Tonga et de Vanuatu à la réduction des risques de déplacement dus aux catastrophes auxquels sont exposées les communautés vulnérables de leur pays, en renforçant durablement et globalement leurs capacités de réponse aux déplacements dus à une catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 553 000
I.3.24 Renforcement de la protection humanitaire à l'échelle nationale et transfrontalière en Afghanistan	Contribuer au renforcement des mécanismes de protection nationaux et transfrontaliers et fournir une aide en matière de protection humanitaire aux Afghans vulnérables dépourvus de documents qui retournent au pays au départ de la République islamique d'Iran et du Pakistan par quatre grands points de passage frontaliers. Ce projet vise à pourvoir aux besoins humanitaires immédiats de populations vulnérables en leur fournissant une assistance humanitaire après l'arrivée revêtant la forme d'exams médicaux, d'aides au transport, de services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'une aide alimentaire et d'articles non alimentaires.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 4 546 200
I.3.25 Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	Contribuer au Plan de réponse conjoint à la crise humanitaire des Rohingyas au Bangladesh en fournissant une assistance de base, telle que des abris temporaires, en renforçant les capacités institutionnelles des responsables de l'application des lois bangladais et en appuyant des initiatives de surveillance policière de proximité. Ce projet contribue en outre à renforcer le soutien apporté aux mécanismes et approches de protection, tant dans les camps que dans les communautés d'accueil, ainsi qu'aux initiatives de subsistance et d'autonomisation des femmes dans le but de réduire le risque de pauvreté parmi les ménages.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 616 000
I.3.26 Renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe en République de Corée	Améliorer la conception commune des principes humanitaires et élargir les connaissances dans le domaine de la sécurité, de l'assistance psychosociale, des abris et de la santé grâce à des formations et un renforcement des capacités en République de Corée. Ce projet offrira l'occasion de simuler des réponses aux catastrophes nationales à l'intention des travailleurs humanitaires professionnels et des volontaires.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 151 700

Programme/Projet	Objectifs
I.3.27 Préparation et soutien en cas d'urgence aux Îles Marshall	Appuyer les efforts du Gouvernement des Îles Marshall concernant son plan de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19, en veillant tout particulièrement à apporter un soutien au groupe chargé de la condition féminine et de la protection, et renforcer les capacités permettant au Gouvernement de filtrer les voyageurs et les migrants aux points d'entrée. Ce projet s'attaquera en outre à la violence contre les femmes et les filles en coordination avec diverses parties prenantes, dont les Nations Unies.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 106 300
I.3.28 Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement des Philippines en matière de préparation en cas de catastrophe en renforçant les capacités permettant au Département du bien-être social et du développement de bien gérer les populations déplacées conformément aux normes internationales et aux pratiques exemplaires. Cette initiative renforcera également les capacités des fonctionnaires gouvernementaux compétents aux différents échelons en matière de coordination et de gestion des camps, d'abris d'urgence et de suivi des déplacements, afin qu'ils puissent se préparer et dûment intervenir en cas de crise.
Stratégie de l'OIM : 4, 9	Ressources inscrites au budget : 274 300
I.3.29 Initiative de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à Vanuatu	Appuyer l'approche concertée multisectorielle suivie par le Gouvernement de Vanuatu pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en coordination avec diverses parties prenantes, y compris les Nations Unies, des pouvoirs publics, des fournisseurs de services et la société civile, en identifiant les lacunes programmatiques.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 143 900
I.3.30 Appui à la réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	Appuyer la gestion des flux migratoires sur fond de hausse du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants entrant en Bosnie-Herzégovine, en veillant à ce que les besoins élémentaires de la population en matière de nourriture et d'abris soient satisfaits, en facilitant l'accès aux services de protection et en assurant le transport scolaire des enfants migrants et réfugiés, en particulier de ceux qui présentent un handicap ou ont des besoins additionnels, grâce à une meilleure identification et à une amélioration des voies d'orientation. Ce projet permettra en outre de remédier aux insuffisances et de s'attaquer aux besoins les plus urgents des partenaires de projet afin de pouvoir intervenir rapidement et avec efficacité pour prévenir la propagation de la COVID-19 et atténuer les incidences sociales et économiques de la pandémie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 3 441 800
I.3.31 Appui à la gestion des migrations en Serbie	Aider le Gouvernement de la Serbie à relever les défis que pose la gestion des flux migratoires mixtes en assurant l'accès à une éducation formelle et non formelle de qualité et la poursuite des services en matière de protection dans les centres d'accueil et d'asile, en apportant des améliorations dans le domaine de la surveillance et de la modernisation des abris, et en planifiant les réponses stratégiques.
Stratégie de l'OIM : 2, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 2 165 800
I.3.32 Appui aux réfugiés et aux migrants à la faveur d'une réponse consolidée en Turquie	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la Turquie pour fournir des services en matière de protection aux réfugiés et aux migrants sauvés en mer sous la forme d'une assistance humanitaire comprenant des articles alimentaires et non alimentaires ainsi qu'un soutien psychosocial et des orientations.
Stratégie de l'OIM : 6, 9	Ressources inscrites au budget : 376 200

Programme/Projet	Objectifs
I.3.33 Soutien humanitaire aux communautés touchées par le conflit en Ukraine	Répondre aux besoins humanitaires urgents et renforcer la résilience des populations vulnérables touchées par le conflit dans l'est de l'Ukraine en fournissant une aide à la préparation de l'hiver, y compris un soutien en nature tel que du charbon, afin qu'elles puissent faire face aux rigueurs des conditions météorologiques.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 198 000
Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence Total des ressources inscrites au budget : 91 196 700	

I.4 AIDE À LA TRANSITION ET À LA STABILISATION

Programme/Projet	Objectifs
I.4.1 Renforcement de la participation et des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité	Renforcer les capacités permettant à l'OIM d'intervenir plus systématiquement sur le front de la paix et de la sécurité en élaborant des orientations stratégiques sur les moyens de mieux participer à ce secteur et d'exploiter ses liens avec la migration. Cette initiative renforcera la visibilité de l'OIM dans ce domaine et renforcera les capacités institutionnelles des bureaux extérieurs et régionaux. Ce projet vise en outre à renforcer les partenariats sur les questions de paix et de sécurité et à positionner l'OIM en tant qu'organisme qui promeut la prévention et contribue au maintien de la paix en répondant aux besoins et aux défis liés aux déplacements dus à un conflit.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 87 800
I.4.2 Programme pour la sécurité humaine et la stabilisation dans la région du lac Tchad	Mettre en œuvre un programme de démobilisation, de dissociation, de réintégration et de réconciliation à l'intention d'ex-combattants, de collaborateurs et de victimes de groupes extrémistes violents, y compris les personnes prises dans des opérations de sécurité connexes dans la région du lac Tchad, plus particulièrement ciblé sur le Cameroun, le Tchad et le Niger. Cette initiative intégrera les divers éléments de l'équation entre protection, prévention, stabilisation, transition et consolidation de la paix et contribuera au rétablissement de la cohésion sociale dans la région.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 2 746 300
I.4.3 Stabilisation communautaire au Burkina Faso	Renforcer la cohésion sociale entre les communautés d'accueil et les populations déplacées dans les régions du Centre-Nord et du Sahel en réunissant des jeunes de différentes communautés autour de microprojets conjoints choisis par l'administration publique et mis en œuvre grâce à des microsubventions attribuées à des jeunes au Burkina Faso. Ce projet veillera aussi à la participation collective de tous les groupes sociaux à l'amélioration de l'infrastructure communautaire et à la mise en œuvre de mesures de sensibilisation qui permettront aux communautés d'apprendre à se connaître et à collaborer. Il contribuera en outre à une meilleure résilience des populations des régions frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo exposées au risque de conflits communautaires et d'extrémisme violent.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 9	Ressources inscrites au budget : 1 813 600
I.4.4 Initiatives de stabilisation communautaire au Burundi	Contribuer au renforcement du système de gestion des risques de catastrophe au Burundi par un renforcement des mécanismes institutionnels, afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre des plans de secours et la coordination des acteurs intéressés, ainsi que par des mesures associant les communautés aux initiatives de réduction des risques de catastrophe, afin de renforcer leur résilience et leurs capacités aux fins de prévention et d'atténuation des risques.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 3 511 600

Programme/Projet		Objectifs
I.4.5	Renforcement de la stabilisation et du relèvement des communautés au Cameroun	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun pour améliorer la gouvernance locale, le relèvement économique et la réintégration socioéconomique et pour renforcer les mécanismes de résolution des conflits et de médiation communautaire. Ce projet vise en outre à réduire les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles à des fins de pratiques agropastorales dans les régions du nord du pays.
Stratégie de l'OIM : 4, 9		Ressources inscrites au budget : 1 033 400
I.4.6	Appui aux efforts de stabilisation en République centrafricaine	Améliorer la situation sur le plan de la sécurité et la résilience des communautés par la réintégration socioéconomique des jeunes désœuvrés risquant d'être impliqués dans des actes de violence en République centrafricaine, en organisant des manifestations socioculturelles et en construisant une infrastructure publique pour des échanges et des formations intercommunautaires afin de promouvoir le développement de l'économie locale et de réduire la vulnérabilité des populations à risque.
Stratégie de l'OIM : 4, 9		Ressources inscrites au budget : 10 006 500
I.4.7	Efforts de rétablissement et de consolidation de la paix au Tchad	Contribuer à l'amélioration de la communication et à la consolidation de la paix à l'échelle locale afin de réduire les tensions intercommunautaires au Tchad. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes aux dangers dans le nord, y compris la traite d'êtres humains, le travail forcé et le recrutement par des groupes armés. Il apporte en outre un soutien aux ménages les plus vulnérables sous la forme d'une distribution alimentaire inconditionnelle, tout en veillant, dans le même temps, à renforcer la productivité et la résilience communautaires.
Stratégie de l'OIM : 2, 9		Ressources inscrites au budget : 1 936 800
I.4.8	Promotion de la sécurité et de la paix en République démocratique du Congo	Améliorer la sécurité et la stabilisation générale dans les zones d'intervention en République démocratique du Congo, en mettant en place des structures de dialogue sans exclusive visant à remédier aux facteurs de conflit, à favoriser la cohésion sociale, la résilience et la croissance économique, et à renforcer les capacités des autorités chargées de l'application des lois. Ce projet promeut aussi l'autonomisation des femmes et leur participation active au secteur minier. En outre, cet effort contribuera à la réintégration socioéconomique durable d'ex-combattants en promouvant la cohésion sociale dans des zones touchées par le conflit, en adoptant une approche qui bénéficie aux communautés locales, et en stimulant le redressement économique.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 8, 11 12		Ressources inscrites au budget : 2 330 200
I.4.9	Contribution aux efforts de stabilisation communautaire en Éthiopie	Promouvoir et mettre en œuvre, à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des programmes fondés sur les droits et les besoins qui portent sur la sûreté et la sécurité physiques, l'accès aux moyens de subsistance, les documents, le regroupement familial et la participation aux affaires publiques en Éthiopie. Ce projet apporte un soutien aux ménages vulnérables dirigés par une femme dans les régions Oromia et Somali pour qu'elles puissent mener des activités génératrices de revenus, en leur assurant un accès à des ressources financières, à des formations qualifiantes et à des informations sur le marché. Un autre volet de ce projet contribuera au retour et à la réintégration d'ex-combattants et des personnes à leur charge sans délai, en bon ordre et dans des conditions sûres.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 7 720 500
I.4.10	Appui à la réduction de l'instrumentalisation de la violence en Guinée	Contribuer à une réduction de la violence politique et sociale lors des élections en Guinée, en renforçant les capacités de gestion des conflits, en promouvant la professionnalisation de leur travail et en instaurant un climat de gouvernance local qui inspire la confiance.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 79 100

Programme/Projet		Objectifs
I.4.11	Programme pour la sécurité humaine et la stabilisation au Kenya	Contribuer à l'initiative du Gouvernement du Kenya visant à faciliter une atténuation durable des conflits et une transition vers des relations pacifiques à l'échelle locale dans les régions côtières du Kenya, en particulier dans les zones ethno-politiques et exposées à la radicalisation de Mombasa, Lamu, Kilifi et du fleuve Tana, en suivant une approche du dialogue interreligieux et interethnique.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 533 700
I.4.12	Initiatives en faveur de la cohésion sociale en Libye	Contribuer à une cohésion sociale plus vaste et aider des communautés à s'attaquer aux facteurs d'instabilité locale, qui risquent en outre de favoriser les conflits et l'extrémisme violents. Ce projet contribue aussi à une meilleure cohésion sociale en mobilisant des étudiants d'université dans le sud de la Libye.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 144 000
I.4.13	Instauration de la paix et de la sécurité à Madagascar	Contribuer à la stabilité et à la cohésion sociale à l'échelon communautaire à Madagascar en renforçant la présence et l'autorité de l'État sur le plan local. Ce projet vise à réduire les tensions sociales et les conflits en autonomisant les femmes et en améliorant leur accès à des moyens de subsistance diversifiés ainsi qu'au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 2, 4		Ressources inscrites au budget : 868 200
I.4.14	Promotion de la consolidation de la paix parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants de retour et les communautés d'accueil au Mali	Promouvoir et appuyer un dialogue inter et intracommunautaire durable autour d'intérêts communs en matière de consolidation de la paix, ainsi que des initiatives socioéconomiques conjointes afin de favoriser la réconciliation communautaire et la possibilité d'un vivre-ensemble au Mali. Ce projet contribue en outre à la cohésion sociale dans des communautés souvent très fragmentées, en vue d'introduire un réel changement et de favoriser des initiatives de consolidation de la paix plus vastes dans le centre du Mali.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 409 700
I.4.15	Initiatives de réduction des risques de catastrophe en Mauritanie	Renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophe en Mauritanie afin de prévenir les déplacements internes dus au changement climatique, en développant les capacités institutionnelles permettant de refondre le cadre opérationnel en place et la stratégie de réduction des risques de catastrophe actuelle. Ce projet appuiera en outre l'élaboration d'un plan de secours régional.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 17 700
I.4.16	Renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent au Mozambique	Renforcer les capacités des organisations de la société civile du Mozambique en matière de prévention de l'extrémisme violent, en créant un réseau permettant de nouer des partenariats avec les communautés locales et de promouvoir des stratégies, des interventions et des initiatives efficaces de prévention de l'extrémisme violent. Ce projet favorise le dialogue communautaire en chargeant un spécialiste de la sensibilité des communautés aux conflits de revoir la méthodologie et d'assurer des formations. Par ailleurs, cette initiative renforce la résilience face aux influences extrémistes violentes en permettant de comprendre les besoins socioéconomiques des communautés touchées et d'y répondre.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 1 765 200

Programme/Projet	Objectifs
I.4.17 Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	Contribuer à l'action menée sur le front civil et militaire par le Gouvernement du Nigéria dans le but d'apaiser le conflit. Ce projet élaborera en outre une approche fondée sur le concept de désarmement, de démobilisation et de réintégration de troisième génération, et aidera le Gouvernement du Nigéria à mettre en place des cadres juridiques et politiques concernant la démobilisation, la dissociation, la réintégration et la réconciliation, et à créer et appuyer des possibilités de « reconversion » positive pour les ex-collaborateurs de groupes extrémistes violents.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 5 661 600
I.4.18 Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention de migrants et de populations mobiles en Somalie	Contribuer au renforcement de la stabilité et aux mesures visant à pourvoir aux besoins humanitaires urgents en Somalie, notamment parmi les migrants en situation de vulnérabilité et les populations mobiles ; promouvoir la réintégration durable dans les communautés de jeunes à risque, y compris des ex-combattants ; appuyer des initiatives de stabilisation et renforcer la confiance dans l'administration locale ; et faciliter le retour volontaire de réfugiés somaliens. Une autre composante de ce projet vise à faciliter l'élaboration d'un cadre intégré entre les différents mécanismes, pour améliorer la cohérence en matière de résolution des litiges fonciers et éviter que des décisions multiples soient prises sur des affaires, ce qui, en définitive, risque d'attiser les conflits.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 8, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 6 882 600
I.4.19 Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement au Soudan du Sud	Offrir une plateforme permettant aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de donner leur avis sur la paix et la coexistence pacifique et destinée à analyser les déplacements et les flux de population. Ce projet prévoit de travailler avec des jeunes à risque pour leur donner les moyens d'être des acteurs du changement, en leur permettant d'acquérir des compétences en matière de lecture et d'écriture et un savoir-faire pour assurer leur subsistance, et en favorisant leur bien-être psychosocial. Cette initiative renforcera la stabilité et créera les conditions propices à une résolution durable du conflit et au relèvement, en favorisant la coexistence pacifique et en appuyant des mécanismes de gouvernance locaux inclusifs parmi les communautés résidentes, les migrants de retour et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 1 704 700
I.4.20 Stabilisation communautaire au Soudan	Créer un environnement favorable à la stabilisation communautaire et à la coexistence pacifique des communautés au Soudan, en répondant aux besoins d'infrastructure essentiels, en offrant des services sociaux, en mettant en place des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en proposant des moyens de subsistance dans les villages et le long des couloirs empruntés par les éleveurs. Ce programme promeut aussi la sécurité humaine en atténuant le risque de conflit et les tensions liés aux ressources naturelles et à l'insécurité alimentaire. Il vise en outre à fournir des services vitaux, à améliorer la stabilité et à promouvoir des solutions durables pour les populations déplacées vulnérables et les migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 6 585 900
I.4.21 Mesures de lutte contre la violence sexiste en Zambie	Établir des relations et apporter un soutien à des populations touchées par la migration ainsi qu'aux communautés d'accueil et de réfugiés avoisinantes en Zambie, en contribuant à la fourniture d'abris sûrs aux rescapés de violence sexiste ainsi qu'à la diffusion d'informations sur la prévention de la violence sexiste et sur les moyens d'y répondre et aux mesures de sensibilisation à ces questions.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 267 200

Programme/Projet	Objectifs
I.4.22 Renforcement de la Commission des droits de l'homme au Zimbabwe	Appuyer les initiatives du Gouvernement du Zimbabwe visant à renforcer la capacité de la Commission des droits de l'homme à travailler avec son réseau de partenaires pour surveiller et défendre les droits des populations en situation de vulnérabilité et à risque, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les communautés d'accueil qui sont victimes de violations des droits de l'homme ciblées et d'intimidation.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 109 000
I.4.23 Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	Contribuer aux efforts de stabilisation en cours en Iraq, en renforçant les capacités individuelles et communautaires à faire face à la crise persistante dans le pays, en atténuant les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les membres des communautés d'accueil, en consolidant la cohésion sociale et en améliorant la compréhension de la dynamique communautaire et des facteurs de radicalisation des jeunes, notamment en répondant aux besoins des communautés en matière de moyens de subsistance d'urgence. Ce projet permettra, en outre, de rétablir les infrastructures nécessaires pour la fourniture de services essentiels et le redressement économique, de créer des centres communautaires d'information sur les processus de réintégration et de retour, et de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière en améliorant la situation des jeunes sur le plan économique et social et en matière de sécurité. Ce projet fournit par ailleurs une assistance sur mesure et des orientations aux ex-combattants qui souhaitent retourner à la vie civile.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 8, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 16 157 700
I.4.24 Stabilisation communautaire en Colombie	Contribuer à la stabilisation communautaire en Colombie en reconstruisant les infrastructures, y compris les écoles ; en portant assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en offrant des possibilités de formation et de revenus ; en renforçant les capacités des autorités locales ; en promouvant des mesures participatives visant à empêcher les comportements criminels, en renforçant la justice transitionnelle et la politique pénale aux fins de la consolidation de la paix ; et en favorisant des conditions institutionnelles et communautaires propices au développement participatif et démocratique de la paix et de la réconciliation sur le territoire. En outre, cette initiative favorise la régularisation de l'utilisation et de la possession des terres dans le respect de l'accord de paix. Par ailleurs, elle fournit une assistance technique et des outils pour réagir à la crise humanitaire émergente provoquée dans les communautés touchées par la hausse subite des flux de population au départ de la République bolivarienne du Venezuela.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 19 162 000
I.4.25 Appui aux plans d'action humanitaire nationaux au Guatemala	Renforcer les moyens permettant au Gouvernement du Guatemala d'intégrer des préoccupations écologiques dans les plans d'action humanitaire nationaux, en contribuant à la coordination et en fournissant une assistance technique en matière d'évaluation, d'orientations, de diffusion d'informations et de développement des capacités.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 24 800

Programme/Projet		Objectifs
I.4.26	Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe en Haïti	Contribuer à une approche globale de la préparation en cas de catastrophe par un renforcement de la coordination entre les partenaires du groupe de travail sur les abris et les articles non alimentaires, par une meilleure sensibilisation générale et par un développement des capacités permettant aux institutions et aux communautés d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Ce projet permettra en outre, dans un contexte de forte instabilité politique et de grande insécurité, de renforcer la capacité du Gouvernement à améliorer le contrôle des armes à feu et des munitions en Haïti.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 412 100
I.4.27	Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou	Fournir une assistance technique et administrative à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement du Pérou pour mettre en œuvre des projets visant à développer, améliorer et remettre en état les services publics de base, y compris la fourniture d'eau potable, les systèmes d'assainissement et les installations de soins de santé. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement du Pérou pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 10		Ressources inscrites au budget : 91 500
I.4.28	Gestion de la pandémie dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall	Aider les équipes nationales et étatiques à élaborer et mettre en œuvre des plans de communication sur les risques et de mobilisation communautaire concernant la riposte à la COVID-19 dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall. Cette initiative consiste à fournir des orientations techniques, à réaliser et diffuser des campagnes nationales de sensibilisation, et à assurer des cours de formation à l'intention d'agents de la santé. Elle appuiera aussi des activités à des points d'entrée, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation et d'information.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 4 594 000
I.4.29	Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	Apporter un soutien au Gouvernement de l'Afghanistan en matière de gestion des risques de catastrophe en construisant, à petite échelle, une infrastructure d'atténuation des catastrophes et des systèmes d'irrigation ; en expliquant aux communautés comment atténuer les effets de catastrophes naturelles et comment s'y préparer ; et en renforçant les capacités du système national d'information et de gestion des catastrophes aux fins d'une gestion de l'information renforcée et en temps voulu.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 3 018 000
I.4.30	Réduction des risques de catastrophe et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle générale et à l'autonomisation et la résilience des ménages, et réduire la dégradation de l'environnement à Cox's Bazar (Bangladesh). Ce projet facilite la gestion des risques de catastrophe et renforce les capacités d'un certain nombre de bénéficiaires des camps et des sites assimilables à des camps, des gouvernements locaux et des communautés d'accueil alentour pour qu'ils puissent faire face aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, et renforcer les capacités des organisations et structures gouvernementales existantes en matière de gestion des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes au Bangladesh. Cette initiative prévoit d'assurer des formations et de fournir des équipements en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, et contribue au renforcement des services d'hygiène et de soins de santé et à la promotion de la cohésion sociale dans les communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 4 330 600

Programme/Projet	Objectifs
I.4.31 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité en Indonésie	Aider le Gouvernement de l'Indonésie à offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile une prise en charge de meilleure qualité, notamment dans les domaines suivants : logement sûr et assistance humanitaire de base, services sanitaires, services de santé mentale et de soutien psychosocial, éducation formelle et informelle, formation professionnelle et cours d'alphabétisation. Ce projet fournira en outre un soutien en matière d'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 14 100 000
I.4.32 Promotion d'un environnement communautaire et politique propice à l'autonomisation des femmes et des filles au Kirghizistan	Promouvoir un environnement communautaire et politique propice à l'autonomisation des femmes et des filles et à leur participation active à la consolidation de la paix et au développement communautaire inclusif dans des communautés touchées par la migration et sujettes à des conflits au Kirghizistan. Ce projet améliorera en outre leur accès aux possibilités socioéconomiques.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 210 100
I.4.33 Gestion des catastrophes aux Îles Marshall	Contribuer au renforcement général des capacités à l'échelle communautaire et gouvernementale aux Îles Marshall afin d'améliorer la résilience aux aléas et aux catastrophes, en dotant les communautés des ressources et des compétences nécessaires et en privilégiant une approche sans exclusive avec des populations traditionnellement sous-représentées.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 286 600
I.4.34 Renforcement de la résilience communautaire pour réduire la menace de violence au Myanmar	Améliorer la résilience communautaire et stabiliser les conditions de vie et les possibilités de subsistance de communautés sources de migrants qui sont vulnérables et à risque, dont l'ethnie rakhine, les Rohingya et des communautés ethniques minoritaires ; et contribuer à l'atténuation du conflit et à la prévention de la migration dangereuse ou irrégulière au départ de communautés de l'État rakhine en renforçant la résilience de communautés vulnérables au Myanmar. Cette initiative sera fondée sur des approches participatives qui donnent aux communautés les moyens de renforcer la cohésion et la résilience communautaires grâce à des efforts de collaboration communautaires et à la construction ou remise en état de l'infrastructure sociale, y compris un nouveau centre de documentation et d'information pour migrants.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 2 170 400
I.4.35 Réduction des risques de catastrophe au Népal	Appuyer les efforts en matière de réduction des risques de catastrophe du Gouvernement du Népal et la création d'une autorité nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Ce projet prévoit également une collaboration étroite avec des acteurs nationaux pour renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques de catastrophe et adapter des modèles mondiaux de formation et de mise en œuvre aux contextes locaux pour rendre les communautés plus sûres, plus résilientes et plus durables, en prenant des mesures de réduction des risques et en éliminant les vulnérabilités préexistantes aux catastrophes naturelles et aléas futurs.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 999 800
I.4.36 Suivi et surveillance de projets d'infrastructure au Pakistan	Améliorer la qualité et l'état d'avancement de la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'agriculture afin de promouvoir une dynamique migratoire positive, de renforcer la résilience et d'atteindre les objectifs de développement durable. Ce projet consistera à mener des enquêtes sur le site de projets d'infrastructure/agriculture proposés afin de vérifier les dessins et les plans soumis par les partenaires d'exécution, tout en gardant à l'esprit le principe de l'appropriation nationale.
Stratégie de l'OIM : 10, 11	Ressources inscrites au budget : 6 827 800

Programme/Projet		Objectifs
I.4.37	Initiative de réduction des risques de catastrophe aux Palaos	Contribuer aux efforts de préparation du Gouvernement des Palaos et renforcer les capacités permettant de riposter aux aléas, en améliorant le processus d'évacuation, en formant les dirigeants communautaires à la gestion des abris, en vérifiant l'efficacité des structures de réponse gouvernementales avant une catastrophe, et en prépositionnant des articles de secours.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 411 600
I.4.38	Lutte contre l'instabilité dans des provinces des Philippines	Promouvoir une gouvernance inclusive et la cohésion sociale, prévenir la radicalisation et renforcer les mécanismes d'orientation et d'aide destinés aux membres fragiles des communautés susceptibles d'être recrutés par des groupes extrémistes violents dans les provinces de Basilan, Sulu et Tawi-Tawi aux Philippines. Ce projet permettra de s'attaquer aux principaux facteurs d'instabilité, de radicalisation et de recrutement dans des communautés fragiles, en améliorant la gouvernance locale, la cohésion sociale et la stabilisation communautaire tout en offrant un soutien psychosocial et un appui au développement socioéconomique sous la forme d'une aide intégrée aux moyens de subsistance.
Stratégie de l'OIM : 5, 9		Ressources inscrites au budget : 1 702 400
I.4.39	Soutien à la réintégration et à la stabilisation communautaire dans les Balkans occidentaux	Aider les gouvernements nationaux dans la région des Balkans occidentaux à faire face aux difficultés que pose le retour de ressortissants revenant de conflits à l'étranger, en portant une attention primordiale à la fourniture d'une aide spécialisée à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 112 000
I.4.40	Renforcement de la résilience au risque d'extrémisme violent en Azerbaïdjan	Aider des communautés locales et leur donner les moyens de réduire leur susceptibilité au risque d'extrémisme violent et de radicalisation en Azerbaïdjan. En outre, ce projet renforcera la capacité d'acteurs locaux à identifier les facteurs et à y remédier, et promouvra la cohésion sociale afin de permettre des réponses plus efficaces à l'échelle locale.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 96 800
I.4.41	Mobilisation communautaire à des fins de résilience en Bosnie-Herzégovine	Identifier et offrir des possibilités permettant de s'attaquer aux facteurs et à la dynamique de la radicalisation et du recrutement à l'échelle de la société et des communautés en mobilisant les acteurs concernés, y compris les groupes religieux, les médias, les dirigeants communautaires, le secteur de l'éducation, la société civile et les autorités aux différents niveaux de gouvernance en Bosnie-Herzégovine.
Stratégie de l'OIM : 5, 11		Ressources inscrites au budget : 2 581 500
I.4.42	Amélioration de la situation économique du Kosovo*	Contribuer à une croissance économique durable en améliorant les possibilités économiques offertes à la population, en particulier aux groupes marginalisés au Kosovo*, et soutenir les efforts faits par les autorités pour promouvoir un environnement multiethnique tolérant, propice au retour et à la réintégration durables des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des familles de réfugiés appartenant à une minorité.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 1 545 400

* Les références au Kosovo doivent être comprises à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Programme/Projet	Objectifs
I.4.43 Initiative de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel à l'intention des réfugiés syriens en Turquie	Suivre une approche cohérente et consolidée pour autonomiser les communautés et renforcer leur résilience à la faveur d'une insertion multisectorielle sur le marché du travail, en visant plus particulièrement à renforcer l'emploi parmi les Syriens et la communauté d'accueil en Turquie. Ce projet promouvra la stabilisation communautaire en Turquie, en améliorant les conditions des personnes en situation de vulnérabilité à des fins d'intégration économique et sociale durable, et contribuera en outre à l'amélioration des moyens de subsistance des réfugiés syriens et des migrants vivant en Turquie ainsi que des communautés d'accueil, et permettra de renforcer la cohésion sociale et l'aide en matière de protection.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 12	Ressources inscrites au budget : 743 400
I.4.44 Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	Contribuer aux efforts du Gouvernement de l'Ukraine visant à appuyer le relèvement socioéconomique de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de populations touchées par le conflit, en mettant en œuvre un ensemble complet d'activités ciblées destinées à améliorer les possibilités d'emploi et de mise en réseau, à sensibiliser aux risques de traite et d'exploitation, à améliorer les conditions de logement et à fournir une aide en nature ainsi que des installations médicales.
Stratégie de l'OIM : 4, 9	Ressources inscrites au budget : 5 221 400
Aide à la transition et à la stabilisation	Total des ressources inscrites au budget : 142 015 200

I.5 SOUTIEN EN MATIÈRE ÉLECTORALE

Programme/Projet	Objectifs
I.5.1 Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne dans l'État plurinational de Bolivie	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'Union européenne, en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour bien surveiller les processus électoraux nationaux dans l'État plurinational de Bolivie.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 1 129 400
Soutien en matière électorale	Total des ressources inscrites au budget : 1 129 400

II. MIGRATION ET SANTÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	41 761 400	18 359 900	4 266 600	64 387 900
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	2 527 700	2 240 000	290 900	5 058 600
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	4 826 900	13 873 800	964 300	19 665 000
	Total	49 116 000	34 473 700	5 521 800	89 111 500

Note : Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Cette section ne reflète que les programmes et projets de migration et santé. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans les parties pertinentes du présent document.

293. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 89,1 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

294. S'inspirant de la résolution sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants adoptée par la soixante-dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 (WHA70.15), ainsi que du cadre (2018) et du plan d'action mondial (2019) connexes, des objectifs de développement durable se rapportant à la santé dans le contexte migratoire, des mesures et engagements relatifs à la santé énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et, plus récemment, de la déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, la Division Migration et santé fait la soudure entre les besoins des États Membres et ceux des migrants en se préoccupant des besoins sanitaires et du bien-être de ces derniers, des populations mobiles et des communautés d'accueil. Elle a participé à l'élaboration d'orientations et de pratiques exemplaires dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire et à des mesures préconisant des politiques et des programmes de santé tenant compte des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à la fourniture d'avis thématiques et de recherches à l'appui de l'élaboration de politiques de migration et santé multisectorielles fondées sur des éléments factuels. Les programmes de migration et santé visent à renforcer les systèmes de santé grâce à des mesures prônant des politiques fondées sur des éléments factuels, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, au partage d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, des ONG et des organisations de la société civile. En 2019, des projets de migration et santé étaient menés dans quelque 112 pays, représentant au total 242 millions de dollars É.-U. de dépenses. Étant donné que la santé est une question transversale, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que les préoccupations en matière de santé physique et mentale et les problèmes psychosociaux des migrants et de leur famille soient correctement pris en considération et intégrés dans les projets et programmes mis en œuvre par d'autres divisions et départements, conformément aux priorités stratégiques de l'OIM et aux principes relatifs à la santé publique et aux droits de l'homme, tout en renforçant la résilience sanitaire des migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine.

295. Les programmes/projets et activités de santé dans le contexte migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

296. **Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : À la demande des États qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM fournit des services d'évaluation sanitaire avant le départ vers les pays de destination. Ce programme mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce, en les gérant et en assurant des interventions préventives, de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants, et de garantir la continuité des soins grâce à la communication d'informations médicales en temps utile aux

fournisseurs de soins de santé dans les pays d'accueil. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements de pré-départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont immunisés contre les maladies évitables par la vaccination et bénéficient de services de conseil confidentiels avant et après un test de dépistage. Ceux qui voyagent sous les auspices de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'une assistance et de soins en route. Dans les pays de destination, des activités à l'intention de migrants dont l'état de santé diagnostiqué revêt une importance pour la santé publique sont reliées à des programmes de santé nationaux. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.

297. Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants : L'OIM fournit des services de santé de qualité et en facilite l'accès aux migrants – y compris les travailleurs migrants et les migrants irréguliers en situation de vulnérabilité tels que les victimes de la traite – aux réfugiés, aux populations mobiles et transfrontalières, ainsi qu'aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux gouvernements pour l'élaboration et le renforcement de politiques et de services soucieux des migrants. L'OIM collabore étroitement avec des organisations partenaires, y compris d'autres institutions des Nations Unies, des organismes techniques nationaux tels que les centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, les milieux universitaires, les ONG internationales, des mécanismes de financement de la santé multilatéraux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance Gavi, la société civile et les communautés de migrants. Des mesures conjointes sont élaborées dans les domaines suivants : promotion de la santé ; gestion et lutte contre les maladies infectieuses posant des problèmes de santé publique, telles que la tuberculose, le VIH/sida, la maladie à virus Ebola, le paludisme, ainsi que les maladies non transmissibles ; santé sexuelle et reproductive ; consolidation du système de santé, et santé mentale et soutien psychosocial.

298. Par ce soutien, l'OIM vise à faire en sorte que les systèmes de santé nationaux soient soucieux des migrants et capables de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui les accueillent. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé pour les migrants. Par ailleurs, elle collabore étroitement avec l'OMS et d'autres parties prenantes clés pour aider les États Membres à assurer la mise en œuvre et le suivi du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté à la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010 (WHA 63.16), de la résolution de 2014 sur la stratégie mondiale et les cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 (WHA 67.1), de la résolution de 2015 sur la stratégie technique mondiale contre le paludisme et les cibles 2016-2030 (WHA 68.2), et du Règlement sanitaire international (2005), entre autres. La Division Migration et santé œuvre en collaboration étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que ce secteur de programme soit dûment pris en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient intégrés dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en fournissant des services psychosociaux aux victimes de la traite, ou encore en dispensant aux autorités frontalières une formation sanitaire afin qu'elles soient mieux à même de répondre aux besoins sanitaires des migrants. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec d'importants partenaires techniques de la santé publique dans le cadre de groupes de travail et d'autres enceintes, ainsi qu'avec d'importants mécanismes mondiaux de financement de la santé – tels que le Fonds mondial – qui, de plus en plus, donnent un degré de priorité élevé à l'aide aux migrants et aux populations mobiles. Des projets de recherche et des évaluations de programmes permettent de dégager des enseignements et des données techniques à l'intention d'un public interne et externe.

299. Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise : L'OIM joue un rôle clé dans la riposte aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et dans les efforts déployés à l'appui du rétablissement, de la résilience et du renforcement des systèmes de santé. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec des acteurs dans des domaines tels que l'assainissement et l'hygiène et la prévention de la violence sexiste, ce qui lui permet d'adopter une approche multisectorielle pour répondre aux besoins sanitaires des populations en situation de vulnérabilité. Les programmes sanitaires d'urgence de l'OIM relèvent de deux secteurs distincts mais corrélés, à savoir le soutien sanitaire et le soutien psychosocial et en matière de santé mentale, qui constituent deux des 15 secteurs d'assistance du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Ces programmes offrent des solutions à courte et à moyenne échéance pour réduire la morbidité, la mortalité et l'invalidité évitables, et ont également pour objectif de contribuer aux efforts visant à reconstruire les capacités d'un pays en matière de soins de santé et à renforcer les systèmes de santé publique existants. Aussi, l'OIM joue un rôle clé pour aider les gouvernements et les communautés à bâtir des systèmes de santé et des systèmes de

gestion des migrations soucieux des migrants et des populations mobiles et armés pour faire face aux préoccupations de santé publique tout au long du continuum migratoire. L'OIM contribue ainsi à la réalisation du programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale et à la sécurité sanitaire universelle.

300. Les diverses interventions sanitaires menées par l'OIM consistent, entre autres, à fournir des services de soins de santé primaire dans les domaines suivants : soins cliniques et traumatiques généraux, santé infantile, nutrition, prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles, santé sexuelle et reproductive et santé prénatale, violence sexiste, immunisations, préparation, détection et riposte aux flambées de maladie, communication sur les risques et mobilisation communautaire, et santé mentale et soutien psychosocial ; ainsi qu'à assurer une orientation vers des soins spécialisés. Au titre des programmes sanitaires d'urgence, l'OIM répare et remet en état des installations sanitaires endommagées, fournit des médicaments de première nécessité, renforce les capacités et facilite les mécanismes d'orientation ou les évacuations sanitaires internationales. En outre, la Division Migration et santé a continué de développer ses activités en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence sexiste, conformément aux engagements pris par l'Organisation en réponse à l'Appel à agir dans le domaine de la protection contre les violences fondées sur le sexe dans les situations d'urgence. L'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements par la Division a considérablement augmenté, notamment dans le cadre d'activités menées aux points d'entrée et d'exercices de cartographie de la mobilité des populations. L'OIM joue également un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé, du groupe de référence du IASC pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence et du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, à l'échelle mondiale, et dans les équipes de pays des Nations Unies. Les programmes sanitaires d'urgence de l'Organisation sont guidés par son cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité. Ce cadre (révisé en 2020) définit le rôle stratégique de l'OIM et ses résultats escomptés en ce qui concerne la prévention, le dépistage et la riposte aux maladies transmissibles dans un contexte de mobilité humaine à grande échelle. Il énonce en outre les activités essentielles et sert de référence permettant aux États Membres et aux partenaires de comprendre le rôle et les contributions de l'OIM dans ce domaine d'activité.

301. S'appuyant sur les enseignements tirés de sa riposte à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, l'OIM a été un premier intervenant essentiel lors des deux flambées de cette maladie qui se sont déclarées en 2018 en République démocratique du Congo et, en collaboration avec des ministères de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires nationaux et régionaux, elle a joué un rôle clé à l'appui de la préparation et de la riposte transfrontalières, conformément au Règlement sanitaire international (2005). Au total, l'OIM a apporté un soutien à 109 points d'entrée/points de contrôle en dépistant plus de 170 millions de personnes aux frontières et aux points de contrôle en République démocratique du Congo et dans les pays voisins prioritaires. En outre, 16 exercices nationaux et régionaux de cartographie de la mobilité de la population ont été réalisés, et des activités de communication sur les risques et de mobilisation communautaire ont profité à 5 millions de personnes environ. Ces efforts ont contribué à enrayer l'épidémie, dont la fin a été déclarée en juillet 2020. Des enseignements importants tirés de la riposte de l'OIM à la maladie à virus Ebola ont depuis été utilisés et appliqués rapidement face à la pandémie de COVID-19 et à une nouvelle flambée d'Ebola déclarée en mai 2020. Ainsi, il est de plus en plus admis que les points d'entrée sont des endroits cruciaux au regard de la préparation, de la détection et de la riposte aux flambées de maladie, et le rôle de l'OIM dans ce domaine est mieux reconnu.

302. Le modèle de soutien en matière de santé mentale et de soutien psychosocial de l'OIM pour les communautés touchées par des crises complexes aborde la santé, la protection et la réactivation communautaire selon une approche pluridisciplinaire et globale. L'aide psychosociale d'urgence de l'OIM et ses programmes pour les migrants et les populations déplacées dans le domaine éducatif, culturel, communautaire, religieux et des soins de santé primaire continuent de se développer dans des pays touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit. Dans les situations d'après-crise ou de redressement rapide, le soutien psychosocial peut aussi consister à créer des centres de loisirs et de conseil pour les familles, à mettre en place des programmes de master professionnel ou d'exécutive master ou à assurer une formation en gestion des conflits et stabilisation communautaire. Ce modèle, qui est conforme aux lignes directrices pertinentes du IASC et aux notes d'orientation de l'OIM, comprend des activités à tous les échelons de la pyramide d'intervention, et est plus particulièrement axé sur le renforcement des capacités des professionnels nationaux.

303. **Services de santé pour le personnel des Nations Unies :** Le 13 juillet 2020, l'OIM a conclu un accord avec le Département de l'appui opérationnel des Nations Unies pour fournir des services de santé aux membres du personnel des Nations Unies remplissant les conditions requises, aux personnes à leur charge et aux autres personnes ayant besoin de soins orientées par les Nations Unies. Au titre de ce

projet, l'OIM fournira des services de santé relatifs à la COVID-19, qui lui permettront de sauver des vies, d'apporter un soutien au personnel et d'assurer la continuité des opérations des Nations Unies.

304. Ce projet a pour principaux objectifs de contribuer à la continuité opérationnelle de l'action humanitaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'appuyer le devoir de protection des Nations Unies envers leur personnel et de garantir la sécurité et la santé des effectifs des Nations Unies et de leur famille en fournissant des soins de santé relatifs ou non à la COVID-19. L'OIM a donné accès à son réseau de centres sanitaires et de laboratoires aux Nations Unies et à d'autres acteurs humanitaires afin de renforcer la capacité des cliniques existantes des Nations Unies et de permettre au personnel des Nations Unies de recevoir des soins dans les centres sanitaires de l'OIM dans les lieux d'affectation où les Nations Unies ne disposent pas d'installations. Les activités menées comprennent divers services de soins cliniques, notamment le suivi et le traitement des patients atteints de la COVID-19 par télé-médecine (à l'intérieur du pays ou à l'échelle internationale) et par visites ambulatoires, la fourniture de soins de santé primaire pour les états de santé non liés à la COVID-19, la mise en place et la gestion d'installations d'isolement et de quarantaine, le dépistage de la COVID-19 en laboratoire et l'orientation des patients vers un niveau de soins supérieur, y compris l'hospitalisation et l'évacuation médicale. Ce modèle de « première ligne de défense », consistant en la fourniture directe de soins cliniques et d'un traitement aux patients, est un modèle de service distinct du modèle traditionnel de l'OIM consistant à fournir des services de dépistage et d'évaluation aux réfugiés et aux migrants.

II.1 ÉVALUATIONS SANITAIRES DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE ET ASSISTANCE SANITAIRE

Programme/Projet		Objectifs
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	Améliorer la santé des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique dans les pays d'accueil, et faciliter l'intégration et la continuité des soins. L'OIM propose des tests de pré-départ et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de réinstallation. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, y compris une escorte médicale aux bénéficiaires quand une assistance est requise durant le voyage. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 64 387 900
Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire		Total des ressources inscrites au budget : 64 387 900

II.2 PROMOTION DE LA SANTÉ ET ASSISTANCE SANITAIRE AUX MIGRANTS

Programme/Projet		Objectifs
II.2.1	Appui aux systèmes de protection et de santé	Renforcer les capacités nationales en matière de santé au travail et contribuer à de meilleurs résultats en matière de santé chez les travailleurs migrants mozambicains en renforçant les connaissances et les capacités des fournisseurs de services de santé en matière de maladies professionnelles, en améliorant l'accès à des services d'examen sanitaire et de dépistage de qualité dans le contexte professionnel, en offrant des voies d'orientation nationales et transfrontalières claires et en assurant un suivi communautaire des patients et des ménages au Mozambique et en Afrique du Sud.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 403 900

Programme/Projet		Objectifs
II.2.2	Initiatives régionales visant à promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Afrique du Nord	Continuer d'aider les acteurs nationaux et locaux en Égypte, en Libye, au Maroc, au Soudan, en Tunisie et au Yémen à gérer conjointement les flux migratoires en s'efforçant d'améliorer les services de santé et de protection offerts aux migrants en situation de vulnérabilité. Ce projet contribuera aux politiques et stratégies nationales afin de veiller à ce que les droits sanitaires des migrants et de leurs communautés soient respectés, conformément aux engagements internationaux, régionaux et nationaux, et de renforcer les capacités permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de santé publique et de protection sociale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9		Ressources inscrites au budget : 1 259 100
II.2.3	Appui à des services sanitaires de haute qualité au Burundi	Contribuer au renforcement de la résilience de la population burundaise en promouvant l'accès universel à des services sanitaires de haute qualité, y compris à la santé sexuelle et reproductive, et répondre aux besoins de santé particuliers des populations qui se trouvent dans des situations de crise.
Stratégie de l'OIM : 1, 6		Ressources inscrites au budget : 521 700
II.2.4	Promotion de l'accès des migrants aux soins de santé en Égypte	Améliorer le bien-être psychosocial des migrants en situation de vulnérabilité grâce à un meilleur accès à des soins de santé essentiels de qualité et soucieux des migrants, en assurant des sessions de sensibilisation aux comportements à risque et des examens et traitements médicaux en Égypte.
Stratégie de l'OIM : 2, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 211 200
II.2.5	Amélioration de la protection et de l'aide offertes aux migrants au Maroc	Renforcer le rôle et les capacités des organisations de la société civile locales leur permettant de fournir des services de protection et d'aide aux victimes de la traite et aux autres migrants en situation de vulnérabilité au Maroc, y compris les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, les femmes migrantes, les mères élevant seules leurs enfants et les survivants de violence sexuelle et sexiste.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 49 500
II.2.6	Initiative visant à garantir les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Colombie et en Équateur	Contribuer au renforcement des droits et des soins en matière de santé sexuelle et reproductive pour les migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela et les communautés d'accueil en Colombie et en Équateur. Cette intervention visera à autonomiser les femmes et les filles de communautés et à donner aux institutions les moyens de promouvoir leurs droits en matière de santé ; à améliorer l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive complets et soucieux des sexes ; et à améliorer l'accès à l'aide et aux orientations en matière de soins de santé.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 11		Ressources inscrites au budget : 93 800
II.2.7	Hébergement du secrétariat technique du Fonds mondial en Colombie	Contribuer à la durabilité des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en Colombie en hébergeant le secrétariat technique du mécanisme de coordination national et en renforçant la surveillance, la supervision et la gestion stratégiques.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 134 400
II.2.8	Stratégie visant à prévenir le rétablissement du paludisme au Paraguay	Contribuer au renforcement des capacités permettant de prévenir le rétablissement du paludisme au Paraguay par des activités de dépistage, de diagnostic, de traitement et d'enquête sur des cas. En outre, ce projet réduira la vulnérabilité et la susceptibilité des régions au paludisme.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 135 600

Programme/Projet		Objectifs
II.2.9	Renforcement de la lutte transfrontalière contre la tuberculose au Cambodge et au Viet Nam	Promouvoir l'accès des migrants au diagnostic et au traitement de la tuberculose, conformément aux engagements régionaux et mondiaux, en identifiant les obstacles auxquels se heurtent les migrants à cet égard et les facteurs qui les sous-tendent. Ce projet évaluera également les difficultés que pose la lutte contre la tuberculose en examinant en particulier l'interaction et la collaboration entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux intervenant dans ce domaine à la frontière entre le Cambodge et le Viet Nam.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 65 800
II.2.10	Renforcement des installations à l'appui des patients atteints de tuberculose au Cambodge	Faire en sorte que tous les cas de tuberculose détectés soient orientés vers les services gouvernementaux locaux spécialisés, en mettant en place un solide mécanisme d'orientation et un système de suivi robuste permettant de suivre tous les cas et les résultats des traitements. Ce projet fournira aussi des orientations afin de contribuer à la formulation de politiques relatives à la détection active de cas à l'avenir.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 178 000
II.2.11	Édification de villes saines en Indonésie	Contribuer à une meilleure fourniture de soins de santé aux citoyens, en intégrant l'équité en matière de santé dans les politiques, les plans et les services urbains tout en améliorant le flux de données à Makassar (Indonésie).
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 101 400
II.2.12	Renforcement du dépistage de la tuberculose au Népal	Améliorer le dépistage précoce de la tuberculose au Népal, en renforçant les capacités des centres privés d'évaluation de la santé et en établissant des liens avec le programme national contre la tuberculose. Ce projet renforcera l'accès à un diagnostic rapide de la tuberculose et mobilisera et autonomisera les femmes pour qu'elles puissent prendre des décisions en matière de dépistage de cette maladie et de test.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 182 500
II.2.13	Dépistage systématique de la tuberculose au Timor-Leste	Contribuer à une réduction de l'épidémie de tuberculose, conformément à la stratégie nationale visant à mettre fin à la tuberculose, en augmentant l'accès au diagnostic des populations difficiles à atteindre par un dépistage systématique effectué grâce à un dispensaire mobile de prise en charge de la tuberculose. Ce projet vise en outre à sensibiliser davantage les communautés à la tuberculose, en particulier les femmes, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes dans les activités de renforcement des capacités du personnel de santé, afin de réduire les disparités entre les sexes dans la détection des cas et de souligner l'importance d'un diagnostic accru pour les femmes.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 700 000
II.2.14	Renforcement des capacités des professionnels de la santé et des agents de la force publique dans les pays de l'Union européenne	Aider les États membres de l'Union européenne à combler, parmi diverses catégories de professionnels de la santé, d'agents de la force publique, de travailleurs sociaux et de formateurs de professionnels de la santé et d'autres domaines, les lacunes en matière de connaissances concernant les politiques frontalières en matière de santé et les problèmes de santé rencontrés par les populations de migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8, 11		Ressources inscrites au budget : 605 900
II.2.15	Amélioration du système de dossier de santé personnel électronique en Europe	Renforcer la base d'éléments factuels nationale, régionale et mondiale sur la migration et la santé tout en garantissant l'accès aux soins et la continuité des soins aux migrants pourvus ou non de documents au niveau transfrontalier, national et local grâce au dossier de santé personnel électronique de l'OIM.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 218 100

Programme/Projet	Objectifs
II.2.16 Soutien social et psychologique aux demandeurs d'asile en Bulgarie	Fournir aux demandeurs d'asile un soutien social et psychologique, notamment une médiation linguistique et culturelle, et mettre en œuvre des mesures de soutien pour améliorer l'identification des demandeurs d'asile, y compris les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, en Bulgarie.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 197 700
Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants Total des ressources inscrites au budget : 5 058 600	

II.3 ASSISTANCE SANITAIRE AUX POPULATIONS MIGRANTES VIVANT UNE SITUATION DE CRISE

Programme/Projet	Objectifs
II.3.1 Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique	Renforcer la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique à l'échelle mondiale, en portant une attention particulière à l'amélioration de la capacité de mobilisation rapide du personnel de renfort ainsi que des mécanismes logistiques et de coordination aux fins de l'établissement de pratiques et de programmes à base communautaire en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, en particulier à l'intention des populations déplacées.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 2 050 000
II.3.2 Aide humanitaire multisectorielle aux fins de prévention et de riposte à la COVID-19	Contribuer à la réduction de la propagation de la COVID-19, en atténuant les conséquences humanitaires et sanitaires de la flambée de la maladie et en veillant à ce que des mesures de prévention adéquates soient mises en œuvre dans les camps et les lieux assimilables à des camps ainsi qu'aux points d'entrée prioritaires au Burundi, en Libye, au Nigéria et en Somalie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3	Ressources inscrites au budget : 39 800
II.3.3 Mesures de préparation et de riposte sanitaires en Guinée	Accroître les capacités permettant à l'organisme chargé de l'application des lois de contribuer à des actions de santé publique de grande envergure et renforcer la collaboration et la communication avec le secteur de la santé afin de garantir une capacité d'intervention d'urgence durable et multisectorielle en matière de santé publique.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3	Ressources inscrites au budget : 1 205 700
II.3.4 Amélioration de l'accès aux services sanitaires au Nigéria	Prévenir la traite des personnes et les déplacements de population et y répondre, et remédier aux problèmes psychosociaux et de santé mentale au Nigéria, en renforçant les capacités locales, en promouvant la résilience des plus vulnérables dans les populations touchées par la crise, et en rétablissant les structures et systèmes collectifs essentiels pour la reprise de la vie quotidienne et la transition vers une sortie de crise. Ce projet contribuera en outre à une amélioration du bien-être psychosocial et de la santé mentale parmi les populations touchées par la crise grâce à la fourniture de services directs.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 356 000
II.3.5 Appui aux services de santé mentale et renforcement des capacités du personnel de santé national en Somalie	Améliorer les services de soutien psychosocial et en matière de santé mentale à l'intention des jeunes touchés par le conflit en Somalie, selon une approche intégrée et socialement inclusive de la consolidation de la paix. Cette initiative renforcera en outre les capacités permettant au personnel de santé national de fournir des services intégrés en matière de santé et de nutrition.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 194 000

Programme/Projet		Objectifs
II.3.6	Soutien et services en matière de soins de santé d'urgence à l'intention de familles touchées par la crise au Soudan du Sud	Fournir un soutien psychosocial et en matière de santé mentale à base communautaire dans les communautés d'accueil et dans les zones difficiles d'accès grâce à des équipes psychosociales mobiles. Un autre objectif de ce projet consiste à cartographier les centres de traitement de jour et des sites mobiles et délocalisés au Soudan du Sud, et à assurer une coordination avec les fournisseurs de services afin que les enfants soient complètement vaccinés. Cette initiative prévoit en outre un programme de prestations de santé et de nutrition de base à l'intention des migrants de retour, des communautés d'accueil et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que des formations et un renforcement des capacités à l'intention du personnel de santé du Ministère de la santé, d'ONG nationales et d'entités du secteur privé.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 9		Ressources inscrites au budget : 669 400
II.3.7	Préparation d'urgence face à l'Ebola en République-Unie de Tanzanie	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour élaborer un cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité visant à améliorer la préparation locale dans la région de Kigoma afin de prévenir les flambées de maladie à virus Ebola dans les zones situées à la frontière avec le Burundi et la République démocratique du Congo.
Stratégie de l'OIM : 2, 9		Ressources inscrites au budget : 38 600
II.3.8	Mesures de préparation et de riposte à la COVID-19 au Zimbabwe	Renforcer les capacités des autorités frontalières nationales en matière de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19 le long du continuum migratoire au Zimbabwe. Ce projet consiste également à surveiller et à promouvoir les droits des populations vulnérables et à risque et à mobiliser des ressources dans la lutte contre la COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 166 500
II.3.9	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	Assurer le continuum des soins dans des environnements opérationnels difficiles en fournissant des services essentiels en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme. Les interventions ont pour but de répondre aux besoins de la population générale, mais portent une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que les réfugiés, les populations vulnérables et les migrants syriens en Jordanie et au Liban.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 11 717 300
II.3.10	Appui aux services de santé et de protection en Iraq	Apporter un soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux migrants de retour et aux communautés d'accueil dans le gouvernorat de Ninive en matière de services de soins de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial en Iraq.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 16 700
II.3.11	Aide d'urgence vitale aux migrants, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à d'autres populations touchées par le conflit au Yémen	Améliorer l'accès à une aide vitale directe, à la protection et aux services de santé primaire essentiels des migrants en situation de vulnérabilité et des communautés, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les communautés d'accueil touchées par le conflit au Yémen. Cette initiative contribuera à une réduction de la morbidité et de la mortalité évitables par la fourniture de soins de santé primaire et secondaire. En outre, ce projet aidera les directeurs d'hôpitaux et les professionnels de la santé à améliorer les soins de santé maternelle et infantile en procédant à une évaluation approfondie.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 198 800

Programme/Projet	Objectifs
II.3.12 Renforcement de la préparation et de la riposte à la COVID-19 dans le Pacifique Nord	Contribuer aux activités de préparation et de riposte à la COVID-19 aux Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie et aux Palaos par des services de planification et de coordination, de communication sur les risques et de mobilisation communautaire, de prévention et de contrôle des infections, ainsi que par des activités de protection.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 319 400
II.3.13 Facilitation et renforcement de la fourniture de services de santé aux réfugiés rohingya au Bangladesh	Améliorer la protection des Rohingya et des communautés d'accueil au Bangladesh et leur accès à des services complets de soins de santé essentiels. Ce projet fournira également une aide psychosociale, des soins de santé primaire et un soutien en matière de santé reproductive aux migrants en situation de vulnérabilité, et répondra à la nécessité de renforcer les capacités permettant de détecter et de relever correctement les défis en matière de santé mentale. En outre, il renforcera la perspective communautaire et de développement de l'approche suivie en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 208 300
II.3.14 Renforcement des réponses multisectorielles à la COVID-19 en Indonésie	Renforcer la réponse globale des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en Indonésie, y compris les groupes de la société civile, afin d'enrayer la propagation de la COVID-19 et de faire face aux conséquences socioéconomiques et en matière de santé publique de la pandémie selon une approche multisectorielle à l'échelle nationale et infranationale.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 87 300
II.3.15 Renforcement des dispensaires de santé dans les États fédérés de Micronésie	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement des États fédérés de Micronésie pour renforcer les capacités de prévention, de détection et de riposte à la pandémie de COVID-19 par la décentralisation des services de santé, tout en veillant à ce que des mesures de protection soient intégrées dans les activités de préparation.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 150 000
II.3.16 Promotion de l'accès à des services de santé intégrés au Myanmar	Renforcer la protection et la promotion de la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes et des jeunes et fournir des services de soins de santé primaire intégrés dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Myanmar. Ce projet a également pour objectif d'améliorer les services de santé mentale et de soutien psychosocial et de renforcer la résilience communautaire et la cohésion sociale. Il fournit en outre une aide d'urgence essentielle visant à prévenir les risques majeurs en matière de protection et à y répondre, notamment la violence sexiste, la traite et l'exploitation et la maltraitance des plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les populations mobiles.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 159 700
II.3.17 Renforcement des capacités pour améliorer les services de soins de santé dans des îles reculées des Philippines	Apporter un soutien au développement du secteur de l'électricité dans la Région autonome du Bangsamoro, aux Philippines, grâce à des solutions privilégiant l'énergie renouvelable pour la fourniture de services essentiels dans les communautés rurales, l'accent étant mis sur les installations sanitaires. Le projet adoptera en outre une approche de « préparation, prévention et protection » afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques déstabilisantes de la COVID-19 pour les plus vulnérables et les communautés exposées aux conflits à Mindanao.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 771 000

Programme/Projet	Objectifs
II.3.18 Aide sanitaire humanitaire à l'intention des réfugiés rohingya et des groupes à risque en Thaïlande	Continuer de fournir une aide humanitaire aux réfugiés rohingya et aux groupes à risque en Thaïlande, en portant une attention particulière à l'amélioration du bien-être physique et psychosocial des réfugiés et des groupes à risque, par un renforcement de l'aide sanitaire continue. Ce projet contribuera à la protection des bénéficiaires en fournissant une aide en matière d'alimentation, d'articles non alimentaires, ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 316 500
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	Total des ressources inscrites au budget : 19 665 000

III. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
III.1	Cohérence des politiques et développement des communautés	5 052 100	13 729 000	1 136 900	19 918 000
III.2	Migration, environnement et changement climatique	450 200	1 023 700	103 200	1 577 100
III.3	Contribution des migrants au développement	911 100	2 125 200	209 900	3 246 200
	Total	6 413 400	16 877 900	1 450 000	24 741 300

305. L'allocation budgétaire pour les activités de migration et développement durable s'élève à environ 24,7 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

306. Comme exposé dans la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable, l'action de l'Organisation dans ce domaine se retrouve dans tous ses domaines thématiques et projets. Les projets qui portent spécifiquement sur la cohérence des politiques et le développement communautaire, sur la coopération internationale et le développement ainsi que sur le développement local sont classés dans la catégorie Migration et développement durable parce qu'ils visent en particulier à accélérer la réalisation d'un éventail plus large d'objectifs relatifs au développement durable.

307. La thématique migration et développement continue de revêtir une importance cruciale pour la communauté internationale. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gouvernance des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des liens positifs existant entre la migration et le développement humain. Du fait de son entrée dans le système des Nations Unies ainsi que de son rôle de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il incombe aujourd'hui à l'Organisation de formuler ses activités et son mandat à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de rendre compte à ses États Membres des activités qu'elle mène en application des engagements qui y figurent, et de contribuer aux discussions mondiales sur la migration et le développement durable. L'adoption du Pacte mondial a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs existant entre la migration et le développement, étant donné qu'il est ancré dans le Programme 2030 et sert de feuille de route pour concrétiser les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

308. La Stratégie institutionnelle de l'OIM sur la migration et le développement durable oriente cette action de façon à ce que les programmes et les interventions de politique générale de l'OIM s'appuient sur le Programme 2030 et mettent à profit les articulations positives entre la migration et le développement, étant entendu que la migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants eux-mêmes, pour les membres de leur famille et pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

309. Parallèlement aux efforts institutionnels en cours pour faire en sorte que l'ensemble des activités de l'OIM tendent à contribuer au Programme 2030, les secteurs de programme ci-après englobent plus précisément les programmes, projets et activités qui se rapportent spécifiquement au couple migration et développement.

310. **Cohérence des politiques et développement des communautés** : Pour garantir la cohérence des politiques de migration et développement, ce type de programmes contribuent à l'intégration de la migration dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales et locales, de façon à ce que les effets de la migration et les besoins des migrants soient pris en considération dans tous les domaines de gouvernance, tels que le développement, la santé, l'éducation et l'inclusion financière. À cette fin, une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics s'impose, fondée sur la concertation entre tous les

secteurs et tous les niveaux de gouvernement aux fins d'affinement des politiques existantes ou d'élaboration de politiques nouvelles adaptées aux effets de la migration et aux besoins des migrants et y répondant.

311. Un secteur d'activité distinct porte sur l'intégration de la migration dans les programmes, plans et processus de coopération pour le développement à l'échelle bilatérale et multilatérale. À cet effet, l'OIM a) appuie le renforcement des capacités de tous les acteurs pertinents, y compris les donateurs et autres partenaires de développement, afin qu'ils soient mieux à même de comprendre et de faciliter la coopération pour le développement et d'administrer les migrations dans l'intérêt de tous à la faveur de formations, d'un partage de connaissances et d'échanges entre pays ; b) aide les gouvernements à instituer et à renforcer des mécanismes de coordination entre secteurs de gouvernance et entre autorités nationales et locales ; c) fournit une aide technique et financière pour la mise en œuvre de politiques ou de programmes, affinés ou nouveaux, qui intègrent les questions relatives à la migration.

312. Au niveau local, l'OIM aide les acteurs infranationaux à créer des environnements qui sont favorables au développement socioéconomique dans le contexte migratoire et à la cohésion sociale dans leurs communautés et qui, de ce fait, permettent un développement dans l'intérêt de toute la société. À cet effet, l'OIM aide les États Membres à : renforcer les capacités des dirigeants locaux et des autorités infranationales afin qu'ils puissent consolider la dimension locale de la gouvernance des migrations ; s'attaquer aux facteurs de la mobilité humaine, afin que celle-ci relève d'un processus décidé en connaissance de cause et bien planifié ; et réduire les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles se heurtent les migrants, afin de promouvoir un développement humain plus inclusif. Pour cela, elle met à disposition des outils de formation et assure des sessions de formation, met en place des mécanismes de protection à base communautaire ouverts aux migrants, et promeut la cohérence verticale des politiques en appuyant la concertation locale-nationale de façon à ce que les autorités locales et régionales puissent contribuer, par leur savoir-faire et leurs connaissances, à l'élaboration de politiques nationales mieux adaptées et plus pertinentes et pouvant être mises en œuvre avec succès à l'échelle locale. L'OIM appuie également les mesures visant à faciliter la participation des migrants et des diasporas au développement communautaire, par exemple en fournissant une assistance technique à l'appui des communautés de la diaspora et des communautés de migrants pour qu'elles puissent s'associer, s'organiser collectivement, négocier et défendre leurs droits, ou en aidant les gouvernements à créer des plateformes de consultation et de participation communautaire. En outre, l'OIM promeut une approche associant l'ensemble de la société, en veillant à ce que les services fournis au titre de projets englobent l'ensemble de la communauté et à ce que les efforts de cohésion profitent à chacun.

313. **Migration, environnement et changement climatique :** Les activités de l'OIM dans ce domaine reposent tout à la fois sur l'idée que les stratégies en matière de mobilité humaine peuvent contribuer à des politiques mieux à même de s'attaquer au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, et sur le principe selon lequel les politiques de migration ne peuvent faire abstraction des facteurs environnementaux et climatiques. L'OIM est déterminée à poursuivre son action sur la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique par le dialogue politique, le renforcement des capacités et des activités opérationnelles.

314. Les activités de l'OIM dans ce domaine consistent à contribuer au renforcement de la base de données, à promouvoir l'élaboration des politiques et à instaurer le dialogue, et à mettre en œuvre des programmes portant sur la mobilité humaine dans le contexte des modifications de l'environnement, de la dégradation des sols, des catastrophes naturelles et du changement climatique. Elles sont axées sur la mobilité dans le contexte de la dégradation de l'environnement, des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance et des effets de la migration sur l'environnement. Elles sont liées aux phénomènes (climatiques et non climatiques) à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers, la dégradation de l'écosystème côtier et marin, la salinisation des sols, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification, ainsi qu'aux extrêmes climatiques (phénomènes météorologiques extrêmes ou phénomènes climatiques), tels que les changements de fréquence et d'intensité des tempêtes tropicales et des cyclones, les modifications des régimes pluviométriques, les changements dans la chimie atmosphérique, et la fonte des glaciers de montagne.

315. Le renforcement des capacités est un autre grand domaine d'activité, qui porte essentiellement sur le développement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes des pays d'origine et de destination à s'atteler aux questions de migration sous l'angle des changements environnementaux et climatiques. Les activités menées dans ce domaine visent à former les décideurs et les praticiens des départements ministériels et à faciliter le dialogue entre eux, en mettant l'accent sur la migration dans le contexte des changements environnementaux et climatiques. Ces activités permettent aux décideurs et aux praticiens de mieux comprendre les articulations entre la migration, le

climat et l'environnement, et de leur fournir des données probantes sur la façon d'aborder les questions liées à la mobilité humaine à l'échelle nationale, régionale et internationale, notamment dans le cadre des conventions sur le changement climatique et des négociations connexes.

316. Contribution des migrants au développement : Ce secteur de programme a pour but de mobiliser et d'autonomiser les migrants et les diasporas et de leur donner les moyens de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et d'origine. L'OIM œuvre avec les États Membres pour promouvoir la protection des droits des migrants et autonomiser ces derniers par la fourniture des services et du soutien dont ils ont besoin pour faire partie intégrante de leur nouvelle société et contribuer à leurs communautés d'origine. L'un des moyens mis en œuvre par l'OIM à cette fin consiste à appuyer le retour de ressortissants de l'étranger compétents et qualifiés à la faveur d'affectations professionnelles, virtuelles, de courte durée, répétées ou de longue durée, y compris l'établissement de mécanismes permettant le retour de nationaux qualifiés aux fins d'un transfert de connaissances et d'une assistance technique dans le cadre d'une politique nationale plus vaste et/ou d'un plan de développement, de modernisation ou de reconstruction de la communauté internationale. L'OIM aide les gouvernements à concevoir des politiques et des mécanismes qui permettent aux communautés transnationales d'appuyer le développement socioéconomique de leur pays d'origine à la faveur d'un transfert de ressources financières et de contributions économiques à des projets de développement précis, notamment par des investissements, des œuvres philanthropiques, un appui au commerce et la constitution de réseaux. D'autres initiatives peuvent viser à améliorer les services financiers offerts aux migrants, par exemple par une réduction du coût des transferts de fonds, l'amélioration des connaissances financières et des mesures offrant la garantie que des services de rapatriement de fonds existent même dans les lieux les plus reculés. Les projets relevant de ce secteur de programme sont axés sur la maximisation des contributions des migrants au développement, sur le développement des possibilités économiques ainsi que sur l'amélioration des services sociaux et des infrastructures communautaires dans des lieux exposés à l'émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber de manière durable les retours de migrants.

III.1 COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Programme/Projet	Objectifs
III.1.1 Lignes directrices sur l'intégration de la migration dans la politique de coopération internationale et de développement	Renforcer le processus d'intégration de la migration dans la politique de coopération internationale et de développement de l'Union européenne, d'autres donateurs et partenaires ; et faire mieux connaître et appuyer les efforts déployés par des pays partenaires pour intégrer la migration dans leur politique de développement.
Stratégie de l'OIM : 3, 4	Ressources inscrites au budget : 79 400
III.1.2 Contribution de la migration au développement durable	Exploiter les avantages qu'offre la migration pour le développement et en réduire les effets négatifs pour les communautés d'accueil et d'origine, les migrants et les membres de leur famille, grâce à des politiques et à des mécanismes de mise en œuvre plus cohérents et axés sur les résultats, à une plus grande mobilisation des autorités locales, du secteur privé et des diasporas, et à des mesures de sensibilisation à l'échelle mondiale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4	Ressources inscrites au budget : 1 201 900
III.1.3 Renforcement de la participation de l'OIM aux activités des Nations Unies à l'échelle des pays en Afrique australe	Renforcer la participation de l'OIM, à l'échelle des pays, à l'élaboration de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de processus connexes, et consolider le rôle de l'Organisation dans l'architecture régionale des Nations Unies grâce à une meilleure sensibilisation à la migration et à la mise en place d'un cadre de partenariats stratégiques.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 67 800

Programme/Projet	Objectifs
III.1.4 Amélioration de l'emploi des jeunes et réduction de la migration irrégulière en Guinée	Contribuer à la stratégie du Gouvernement de la Guinée visant à promouvoir le travail indépendant des jeunes en mobilisant les membres de la diaspora guinéenne par des formations, le financement de projets et la création d'associations de jeunes ou de groupes d'intérêt économique, afin de dissuader les jeunes de migrer de manière irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 7	Ressources inscrites au budget : 453 600
III.1.5 Appui dans le domaine de la migration et du développement au Maroc	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Maroc pour renforcer la résilience des communautés vulnérables au Maroc en améliorant l'état de préparation et en promouvant une gouvernance adaptée et efficace, afin de prévenir la vulnérabilité des communautés à l'extrémisme violent. Ce projet appuiera, en outre, les efforts déployés par les conseils régionaux pour prendre en considération la migration dans la planification locale.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 9 334 000
III.1.6 Réduction du risque de migration irrégulière grâce à l'autonomisation socioéconomique en Sierra Leone	Préserver la paix et stimuler la cohésion nationale à la faveur d'une approche inclusive qui promeut l'autonomisation et l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier les jeunes femmes, dans le but de dissuader la migration irrégulière et la traite d'êtres humains en Sierra Leone. Cette initiative soutient en outre l'emploi local et la création d'emplois grâce à des formations s'adressant aux jeunes et axées sur le marché, aux fins d'acquisition de compétences professionnelles et entrepreneuriales, notamment dans le cadre de partenariats avec des acteurs clés du secteur privé.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 1 788 000
III.1.7 Initiative régionale sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Amérique du Sud	Aider les États Membres en Amérique du Sud à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et mettre à profit ces efforts aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
Stratégie de l'OIM : 3, 7	Ressources inscrites au budget : 21 800
III.1.8 Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	Fournir des services techniques, administratifs, de supervision et de suivi à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emploi et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4	Ressources inscrites au budget : 1 190 000
III.1.9 Promotion de la solidarité à l'égard des migrants et des réfugiés originaires de la République bolivarienne du Venezuela parmi les communautés locales en Équateur	Appuyer l'initiative du Gouvernement de l'Équateur visant à renforcer ses politiques d'intégration sociale et économique, en collaborant étroitement avec les migrants et les réfugiés originaires de la République bolivarienne du Venezuela et les communautés locales pour promouvoir la cohésion sociale, l'égalité d'accès aux services et la garantie des droits de l'homme.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4	Ressources inscrites au budget : 820 100

Programme/Projet	Objectifs
III.1.10 Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou	Apporter une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux visant à stimuler la migration et le développement économique au Pérou. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement du Pérou pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 33 100
III.1.11 Compréhension et gestion des migrations internes en Mongolie	Améliorer le bien-être socioéconomique des migrants internes en suivant une approche globale comprenant la production de données, l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels et la mise en place d'interventions sur le terrain en Mongolie.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 183 300
III.1.12 Renforcement des incidences sur le développement de la migration au Myanmar	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar pour améliorer les capacités de gouvernance et de sensibilisation des acteurs nationaux, afin de renforcer les incidences sur le développement de la migration dans le pays. Ce projet sera axé sur la gouvernance et visera à mettre en place un cadre de gouvernance des migrations associant l'ensemble des pouvoirs publics afin d'institutionnaliser la prise en considération systématique de la migration dans les programmes de développement nationaux et locaux.
Stratégie de l'OIM : 4, 12	Ressources inscrites au budget : 1 210 800
III.1.13 Lutte contre les causes profondes de l'insécurité humaine touchant les personnes vulnérables en Arménie	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de l'Arménie pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité humaine touchant les personnes en situation de vulnérabilité en Arménie.
Stratégie de l'OIM : 4, 12	Ressources inscrites au budget : 114 900
III.1.14 Développement rural en faveur des populations déplacées à l'intérieur de leur pays en Azerbaïdjan	Appuyer l'élaboration d'un plan national et renforcer les capacités en vue de disposer de systèmes d'alimentation en eau durables et sans apport énergétique à des fins de productivité agricole et de consommation. Ce projet vise en outre à institutionnaliser le renforcement des capacités des ingénieurs qui développeront cette initiative.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 1 847 400
III.1.15 Mobilisation de la diaspora en faveur du développement en Bosnie-Herzégovine	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine pour améliorer les possibilités et les perspectives socioéconomiques ainsi que les moyens de subsistance par une mobilisation accrue de la diaspora.
Stratégie de l'OIM : 3, 12	Ressources inscrites au budget : 180 000
III.1.16 Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie	Renforcer les liens entre la migration, l'inclusion sociale et le développement en autonomisant les migrants et les acteurs de la diaspora ; promouvoir la reconnaissance de la contribution des migrants en sensibilisant l'opinion ; et renforcer la position de l'Italie sur la scène mondiale de la migration et du développement.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 8	Ressources inscrites au budget : 391 900
Cohérence des politiques et développement des communautés	Total des ressources inscrites au budget : 19 918 000

III.2 MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Programme/Projet	Objectifs
III.2.1 Élaboration de politiques mondiales relatives à la migration environnementale et aux déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest	Contribuer à la facilitation de voies de migration régulières et réduire les déplacements dus aux catastrophes, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. Ce projet a également pour objectif d'appuyer l'élaboration de politiques et de favoriser la cohérence des politiques relatives à la migration environnementale et aux déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest, conformément aux priorités politiques mondiales.
Stratégie de l'OIM : 3, 7	Ressources inscrites au budget : 653 800
III.2.2 Mesures visant à s'attaquer à la mobilité humaine et à l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes orientales	Comblent les lacunes en matière de connaissances et contribuent à l'élaboration de politiques. À cet effet, ce projet prévoit de travailler en partenariat avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales et les gouvernements de ses six États membres indépendants pour renforcer la gouvernance de la mobilité humaine liée aux modifications de l'environnement dans les Caraïbes orientales grâce à une amélioration des données factuelles et de la coopération régionale.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 170 800
III.2.3 Protection et autonomisation de communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique	Protéger et autonomiser des communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes dans la région du Pacifique, en portant une attention particulière aux migrations, aux déplacements et aux réimplantations planifiées dus au changement climatique et aux catastrophes à la faveur d'une réponse régionale à la mobilité liée au climat. Ce projet autonomisera les communautés touchées par le changement climatique en proposant des activités de formation et de développement des compétences visant à améliorer l'accès aux programmes de mobilité de main-d'œuvre, ainsi qu'en orientant les migrants avant le départ pour les aider à migrer en toute sécurité et en connaissance de leurs droits.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 7	Ressources inscrites au budget : 752 500
Migration, environnement et changement climatique	Total des ressources inscrites au budget : 1 577 100

III.3 CONTRIBUTION DES MIGRANTS AU DÉVELOPPEMENT

Programme/Projet		Objectifs
III.3.1	Mobilisation de la diaspora aux fins du développement des secteurs public et privé	Promouvoir le rôle actif de la diaspora dans le renforcement du secteur public et le développement du secteur privé en Afghanistan, en Iraq, au Nigéria et en Somalie à la faveur d'un programme complet de mobilisation de la diaspora reposant sur deux piliers, à savoir le transfert de connaissances et de compétences et l'entrepreneuriat au sein de la diaspora.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 955 000
III.3.2	Mobilisation de la diaspora aux fins de développement institutionnel en Somalie	Contribuer au renforcement des processus de développement durable en Somalie, notamment en améliorant les résultats en matière de santé et d'éducation, à la faveur d'une participation active de membres qualifiés de la diaspora somalienne et de mesures promouvant l'autonomisation de la jeunesse et l'égalité des sexes.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 1 881 800
III.3.3	Migration et développement en Afghanistan	S'atteler au couple migration et développement en coordonnant l'aide humanitaire et des solutions durables à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays touchées par la sécheresse et en promouvant un développement économique durable à la faveur du retour de membres qualifiés de la diaspora afghane au départ de la République islamique d'Iran. En outre, ce projet renforcera les connaissances sur les flux de population, les retours, les déplacements et la migration grâce à la mise en œuvre continue de la Matrice de suivi des déplacements, afin d'apporter une aide mieux ciblée et fondée sur des éléments factuels aux populations qui en ont le plus besoin dans des endroits prioritaires.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 269 300
III.3.4	Promotion de la compétitivité du secteur privé en Géorgie	Promouvoir des modèles d'activité orientés vers le marché et innovants aux fins de création d'emplois et de modernisation des entreprises, en renforçant les capacités des entités gouvernementales et locales en Géorgie. Ce projet créera et administrera des groupements et soutiendra des sociétés en y effectuant des investissements stratégiques et en améliorant les relations avec les groupes de la diaspora. En outre, cette initiative renforcera les capacités des autorités locales et des organisations de gestion des groupes sectoriels pour qu'elles puissent prendre en compte le potentiel de la diaspora dans leur vision et leur planification stratégiques.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 140 100
Contribution des migrants au développement		Total des ressources inscrites au budget : 3 246 200

IV. MIGRATION RÉGULÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	43 356 400	99 371 800	7 470 700	150 198 900
IV.2	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	19 327 600	38 246 100	3 014 900	60 588 600
IV.3	Gestion de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	17 044 200	49 121 300	3 736 000	69 901 500
IV.4	Appui à la gestion des migrations	188 200	175 000	9 200	372 400
	Total	79 916 400	186 914 200	14 230 800	281 061 400

317. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 281,1 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

318. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à maîtriser les aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, et à préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de population.

319. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels fondés sur des faits dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de sexe, d'âge et de dignité humaine.

320. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des migrations, par exemple dans les domaines suivants : délivrance des documents de voyage, élaboration de systèmes de données, et technologies de gestion des frontières, y compris la saisie de données et l'utilisation responsable de la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des personnes en détresse et d'autres migrants, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine, en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités de soutien aux victimes de la traite et autres migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris les enfants migrants. Elle apporte une assistance technique aux gouvernements, au secteur privé et aux ONG, ainsi qu'une protection et une aide directes conjointes aux migrants. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants séparés de leur famille ou non accompagnés qui franchissent leurs frontières. Le soutien de l'OIM consiste notamment à repérer les familles, à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration d'enfants et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. L'OIM soutient la mise en œuvre de projets d'aide globaux visant à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille dans les régions frontalières.

321. En outre, des programmes sont plus particulièrement axés sur la prévention de la traite, de l'exploitation et des mauvais traitements des migrants, et sur l'importance de s'attaquer aux facteurs qui

créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation.

322. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

323. **Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements :** L'objectif de l'OIM est d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM aux migrants et aux gouvernements. Elle consiste notamment à apporter un appui administratif, logistique et financier aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et qui se sont portés volontaires pour regagner leur pays d'origine. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative plus humaine, plus digne et moins coûteuse aux retours forcés, et sont souvent complétés par des mesures de réintégration. Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de ces programmes requiert la coopération et la participation d'un large éventail d'acteurs, dont les migrants, la société civile et les gouvernements des pays d'origine, d'accueil et de transit.

324. Conformément aux principes et objectifs énoncés dans le cadre de l'OIM relatif à l'aide au retour volontaire et à la réintégration, les projets de ce type ont pour principal objectif d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine, y compris les demandeurs d'asile déboutés, les migrants en situation irrégulière, les migrants en détresse et d'autres personnes désireuses de rentrer au pays mais qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration peuvent aussi profiter aux migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les migrants introduits clandestinement qui ont besoin de protection, les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille et les migrants ayant des besoins sanitaires. Typiquement, les programmes de ce genre s'articulent autour de trois grandes phases : l'aide précédant le départ, l'aide au retour et l'aide après l'arrivée. Souvent, ils consistent à réaliser une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, et à fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, des services d'accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réintégration, à la fois pour ceux qui rentrent au pays et pour les communautés des pays d'origine, afin de renforcer la viabilité de la réintégration.

325. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre en association avec une bonne gestion de l'asile et des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cadre de ces programmes, l'OIM fournit une expertise technique aux gouvernements et aux acteurs pertinents en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, réalise à cet effet des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

326. L'OIM offre, en outre, une aide à la réintégration après l'arrivée aux migrants qui ont été ramenés dans leur pays d'origine par les autorités du pays d'accueil. Ces programmes, mis en œuvre en coopération avec les gouvernements des pays d'origine et d'accueil, viennent en aide aux migrants qui sont officiellement retournés dans leur pays d'origine au terme du processus de retour.

327. En ce qui concerne la fourniture d'un appui à la réintégration aux migrants retournant au pays, l'OIM préconise l'adoption d'une approche intégrée, centrée sur les aspects économiques, sociaux et psychosociaux aux plans individuel, communautaire et structurel. Cette approche intégrée repose sur de solides partenariats avec d'autres acteurs susceptibles d'apporter un soutien additionnel et/ou spécialisé aux migrants de retour. Elle nécessite également de veiller à la complémentarité entre la gestion des migrations et d'autres formes d'intervention, telles que l'aide humanitaire, la stabilisation communautaire et la coopération au développement. En outre, l'OIM s'emploie à favoriser la création d'une communauté de praticiens de la réintégration et de la gestion des connaissances pour qu'ils fournissent une expertise thématique, élaborent et harmonisent des procédures et cadres de suivi et d'évaluation, et améliorent les outils de collecte et de gestion de données existants.

328. **Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite :** L'OIM collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé, et les institutions compétentes des Nations Unies, dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour garantir la protection des migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation ou aux mauvais traitements ou en ayant été victimes dans le contexte de la migration, y compris la traite d'êtres humains et des formes connexes de maltraitance et d'exploitation. De plus en plus, ces efforts consistent à offrir

assistance et protection à ceux qui se trouvent dans des mouvements migratoires massifs, et à aider les enfants migrants (en particulier ceux séparés de leur famille ou non accompagnés) et les migrants exposés à un risque accru de traite et d'exploitation par suite d'une crise humanitaire. Les programmes menés dans ce domaine visent à s'attaquer aux facteurs et aux circonstances qui contribuent à la vulnérabilité des migrants et à porter assistance à ceux qui ont besoin de protection.

329. En partenariat avec des gouvernements, les Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et des partenaires de développement, l'OIM mène des activités de lutte contre la traite qui englobent tous les aspects du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, à savoir la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats.

330. L'OIM offre une assistance directe aux victimes de la traite et de formes connexes d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi qu'aux personnes qui y sont particulièrement vulnérables, telles que les enfants migrants séparés de leur famille ou non accompagnés. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a ainsi aidé plus de 100 000 victimes de la traite. En 2019, l'Organisation et ses partenaires ont offert une protection spécialisée à 8 100 victimes identifiées à l'échelle mondiale. L'OIM promeut la liberté et la possibilité d'une vie nouvelle en offrant, par exemple, un hébergement sûr, un soutien médical et psychosocial, et une aide au retour volontaire et à la réintégration. En 2019, 435 personnes ont bénéficié d'une aide au titre du Fonds d'assistance global de l'OIM, qui permet d'offrir une assistance sur mesure à des victimes de la traite et à d'autres migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements. Depuis sa création, en 2000, le Fonds fournit des services de gestion des dossiers personnalisés à des migrants vulnérables.

331. L'OIM met en œuvre des stratégies d'information, d'éducation et de communication visant à prévenir la traite d'êtres humains ainsi que l'exploitation et la maltraitance des migrants, afin de fournir aux populations vulnérables les informations dont elles ont besoin pour voyager sans danger et bénéficier d'une aide en cas de besoin. Les campagnes d'information de l'OIM visent en outre à encourager les entreprises et les consommateurs à vérifier si les produits ou services qu'ils achètent ou utilisent ne proviennent pas de l'exploitation de migrants ou de la traite d'êtres humains.

332. Les activités de soutien technique visent à développer les capacités des gouvernements, des entités du secteur privé et des institutions de la société civile ; à renforcer les politiques et les procédures visant à protéger les droits des migrants et à lutter contre la traite d'êtres humains et l'exploitation des migrants ; et à moderniser les infrastructures pertinentes. Elles consistent notamment à former les ONG, les entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, et à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes destinés à protéger et à aider les migrants victimes de la traite, d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi que ceux jugés particulièrement vulnérables à la traite, à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance. L'OIM s'emploie en outre à renforcer les cadres juridiques et les politiques, et promeut le dialogue et la coopération à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, en facilitant les travaux d'équipes spéciales nationales et régionales, en élaborant des mécanismes interinstitutions d'identification et d'aide aux victimes, en promouvant des initiatives régionales de protection sous les auspices de processus consultatifs régionaux, et en participant à des mécanismes de coordination internationaux tels que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et l'Alliance 8.7.

333. L'OIM fournit des services de conseil à des entités du secteur privé pour mettre fin à l'exploitation dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. À ce titre, elle appuie l'évaluation, l'atténuation et la prévention des risques et met en œuvre des mesures visant à remédier à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation, le cas échéant.

334. **Gestion de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité** : Fondés sur l'établissement de partenariats actifs et sur la fourniture d'informations, d'un savoir-faire et de ressources, les projets de gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM visent à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres acteurs compétents à s'atteler à la gestion de l'immigration et des frontières de manière globale, dans un esprit de coopération et, en définitive, en toute autonomie.

335. L'OIM aide les États à formuler des politiques et à concevoir et mettre en œuvre des programmes et des projets ciblés qui visent à renforcer les capacités des services gouvernementaux pour qu'ils puissent gérer l'immigration et les frontières avec efficacité et dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme, afin de favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières et la mobilité transfrontalière, tout en luttant contre la migration irrégulière. Elle fournit un soutien concret sous la forme de services consultatifs, de formations et d'activités de renforcement des capacités. Sur demande, elle apporte également un soutien technique, notamment en mettant à la disposition des

autorités nationales compétentes des systèmes opérationnels permettant de gérer les frontières et de contrôler les documents de voyage de manière globale.

336. Les projets de l'OIM dans ce secteur de programme prévoient généralement des services d'évaluation et de conseils, une assistance technique et des activités de formation afin de renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales. Ils promeuvent systématiquement des approches de la gestion des migrations fondées sur la collaboration entre les autorités nationales compétentes et entre les États. Les questions clés suivantes sont souvent abordées dans les projets de l'OIM : l'amélioration des systèmes de gestion des frontières et de données et d'analyse sur la migration ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes connexes permettant de les délivrer, de les exploiter et de les contrôler ; l'établissement ou le renforcement de programmes de formation nationaux ou régionaux à l'intention de fonctionnaires de l'immigration ; les programmes sur le respect des droits de l'homme des migrants dans des contextes frontaliers particuliers ; la gestion des frontières et le développement/commerce ; et la sécurité aux frontières. Des mesures conformes au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, et des activités concernant l'enregistrement et la régularisation, la réadmission, la gestion de l'identité, la gestion des frontières et les questions de sexospécificité, la mobilisation communautaire/police de proximité et les régimes régionaux de libre circulation, sont des composantes de plus en plus présentes dans les projets de l'OIM.

337. **Appui à la gestion des migrations** : Si de nombreux projets de l'OIM sont axés sur des domaines thématiques et des problèmes précis en matière de gestion des migrations, l'Organisation aide de plus en plus les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des approches de la gestion des migrations transparentes, cohérentes et globales qui couvrent tous les domaines thématiques pertinents.

338. Les principales composantes des projets de ce type menés à ce jour portent sur l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux et régionaux de formation à la gestion des migrations destinés à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens et d'autres parties prenantes en matière de gestion et de gouvernance des migrations.

IV.1 AIDE AU RETOUR APPORTÉE AUX MIGRANTS ET AUX GOUVERNEMENTS

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.1 Aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile déboutés, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu de fournir une aide au retour à des migrants quittant divers pays d'accueil en 2021, dont la Belgique, la Chine, la Tchèque, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Suède.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 52 885 800
IV.1.2 Aide au retour volontaire et à la réintégration communautaire durable	Contribuer à l'élaboration de stratégies visant à assurer un retour volontaire et une réintégration communautaire durables dans les pays partenaires ciblés, ce qui consiste à fournir une aide aux pays d'origine, de transit et de destination pour renforcer la structure, les capacités et les installations nationales, ainsi que la durabilité de la réintégration économique, sociale et psychosociale des migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 1 712 900
IV.1.3 Initiative en faveur de la protection et de la réintégration de migrants de retour en Afrique	Permettre aux pays partenaires et aux acteurs pertinents d'être mieux à même d'élaborer et de renforcer des politiques et processus de retour et de réintégration, afin de faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration dans les pays partenaires dans des conditions humaines, dignes et sûres ; et offrir une aide à la réintégration durable aux migrants retournant dans des pays africains. Ce projet vise, en outre, à améliorer l'identification des personnes qui périssent en route, à apporter à leur famille une aide psychosociale, et à renforcer les capacités d'assistance et de protection des personnes en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 16 888 900

Programme/Projet		Objectifs
IV.1.4	Aide à la lutte contre la migration irrégulière et le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest	Appuyer les efforts déployés par les gouvernements en Afrique de l'Ouest et d'autres gouvernements pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic illicite de migrants, en fournissant aux migrants en détresse sur leur territoire une aide au retour et à la réintégration et une protection. Ce projet prévoit aussi une collaboration avec les gouvernements d'Afrique de l'Ouest visant à renforcer les capacités de partenaires locaux pour qu'ils puissent lutter contre le trafic illicite de personnes et renforcer la gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 1 118 900
IV.1.5	Renforcement des mesures de protection, de réintégration et d'aide à l'intention de migrants vulnérables et en détresse en Afrique du Nord	Améliorer la protection et permettre le retour volontaire de migrants en détresse ou en transit en Afrique du Nord. Aider les pays ciblés à renforcer la durabilité de la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 5 202 000
IV.1.6	Retour volontaire et réintégration de migrants en détresse au Maroc	Contribuer à l'amélioration du système de gestion des migrations au Maroc en offrant aux migrants vulnérables la possibilité d'un retour volontaire sûr et digne.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 40 700
IV.1.7	Accueil et réintégration de migrants en situation de vulnérabilité au Niger	Aider le Gouvernement du Niger à fournir un aide humanitaire vitale aux migrants en détresse, à répondre à leurs besoins immédiats et à garantir le bien-être des migrants après leur retour dans leur communauté d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 10		Ressources inscrites au budget : 4 908 300
IV.1.8	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	Contribuer à une réintégration plus durable des migrants de retour au Nigéria en leur offrant des formations à l'entrepreneuriat, des formations professionnelles et des formations en cours d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 1, 10		Ressources inscrites au budget : 14 400
IV.1.9	Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	Favoriser la réintégration des migrants de retour et l'intégration des migrants en Amérique centrale afin de mettre fin au cycle de la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 4 288 800
IV.1.10	Programme de retour volontaire assisté en El Salvador et au Honduras	Contribuer au retour sûr, digne et volontaire des migrants en El Salvador et au Honduras et leur fournir une aide humanitaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10		Ressources inscrites au budget : 2 967 400
IV.1.11	Renforcement de la cohésion sociale des communautés au Guatemala	Promouvoir une approche territoriale intégrée pour prévenir les conflits et assurer la bonne réintégration de jeunes migrants de retour au Guatemala. Ce projet vise à favoriser de nouveaux moyens de subsistance durables dans les zones rurales en soutenant des activités génératrices de revenus.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 185 800
IV.1.12	Aide au retour et à la réintégration au profit de l'Afghanistan	Faciliter le retour volontaire d'Afghans dans leur pays d'origine, en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide ciblée à la réintégration afin que la transition vers une vie normale durable se fasse en douceur. En outre, une approche programmatique cohérente et complémentaire sera adoptée afin de promouvoir la migration sûre, ordonnée, régulière et digne d'Afghans.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10		Ressources inscrites au budget : 11 337 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.13 Retour et réintégration de migrants irréguliers et de demandeurs d'asile déboutés en Australie	Faciliter le retour volontaire et la réintégration dans leur pays d'origine de migrants irréguliers et de demandeurs d'asile déboutés en Australie par une approche intégrée comprenant des informations et des conseils pour permettre à des migrants irréguliers de prendre des décisions en connaissance de cause quant à leur statut d'immigrant et aux possibilités qui s'offrent à eux.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 4 481 900
IV.1.14 Aide au retour et à la réintégration au profit du Bangladesh	Faciliter le retour volontaire de migrants bangladais dans leur pays d'origine, en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide ciblée à la réintégration afin que la transition vers une vie normale durable se fasse en douceur. En outre, une attention particulière sera accordée au renforcement de la résilience des communautés qui sont particulièrement vulnérables à la migration irrégulière par mer.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 5 504 200
IV.1.15 Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	Renforcer le mécanisme de retour volontaire de l'OIM existant au Japon en continuant de faciliter le retour de victimes de la traite dans des conditions sûres et humaines dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement du Japon pour améliorer la protection et la réintégration durable de victimes de la traite ainsi que la gestion des migrations. Ce projet facilitera en outre le retour volontaire et la réintégration durable, dans leur pays d'origine, de migrants ne bénéficiant pas du statut de résident au Japon.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 172 800
IV.1.16 Renforcement de l'aide au retour et à la réintégration durables au Viet Nam	Contribuer à une réintégration socioéconomique durable de femmes migrantes retournant au Viet Nam au départ de la République de Corée par des conseils et un soutien.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 348 100
IV.1.17 Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrant au pays en Belgique	Dans le cadre du processus de réintégration, aider les migrants rentrant dans leur pays d'origine au départ de la Belgique à parvenir à une stabilité économique en leur fournissant des conseils sur mesure avant leur retour. En outre, ce projet prêtera assistance à des demandeurs d'asile déboutés vivant actuellement en Belgique en facilitant leur retour réussi et leur réintégration durable, sûre et digne dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 5 583 500
IV.1.18 Appui au retour volontaire et à la réintégration de migrants en Bulgarie	Renforcer les capacités des autorités bulgares chargées de la migration et faciliter le retour volontaire assisté de ressortissants de pays tiers, y compris des migrants en situation de vulnérabilité, des demandeurs d'asile déboutés et des personnes bénéficiant d'une protection internationale, en fournissant des informations, une aide psychosociale, un appui en matière de lutte contre la traite, des conseils d'ordre général et une aide au transport et à la réintégration dans le pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 315 700
IV.1.19 Fourniture d'informations sur le retour volontaire et de renseignements concernant spécifiquement certains pays en Allemagne	Aider les autorités locales et nationales allemandes en fournissant des informations générales aux demandeurs d'asile sur le processus de retour volontaire et sur leur pays d'origine, et en leur indiquant les services dont ils pourront bénéficier à leur retour.
Stratégie de l'OIM : 1, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 14 020 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.20 Programme de retour volontaire assisté, de réintégration et d'information à l'intention de migrants en Irlande	Contribuer à la gestion globale des migrations assurée par le Gouvernement de l'Irlande en aidant les migrants – demandeurs d'asile déboutés et victimes présumées de la traite – désireux de rentrer volontairement dans leur pays d'origine et contribuer à leur réintégration durable.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 956 200
IV.1.21 Retour volontaire et réintégration au départ de la Lettonie	Appuyer l'aide destinée à permettre un retour volontaire et une réintégration efficaces et durables, qui est fournie à des migrants irréguliers résidant ou arrivant en Lettonie, et faciliter leur réintégration dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 147 000
IV.1.22 Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Luxembourg	Appuyer l'initiative du Gouvernement du Luxembourg consistant à venir en aide aux demandeurs d'asile déboutés et aux migrants irréguliers vivant actuellement au Luxembourg en facilitant leur retour réussi et leur réintégration durable, sûre et digne dans leur pays d'origine. Ce projet fournira aussi une aide à la réinstallation et à la réintégration à des migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 466 800
IV.1.23 Aide au retour volontaire et à la réintégration dans le pays d'origine au départ de Malte	Appuyer l'aide destinée à permettre un retour volontaire et une réintégration efficaces et durables, qui est fournie à des migrants irréguliers résidant ou arrivant à Malte, et faciliter leur réintégration dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 87 700
IV.1.24 Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ des Pays-Bas	Faciliter la fourniture de services d'aide au retour volontaire et à la réintégration durable à des migrants irréguliers aux Pays-Bas, en offrant une aide à ceux qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine et en facilitant leur réintégration dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 10	Ressources inscrites au budget : 10 199 100
IV.1.25 Retour volontaire et réintégration de migrants au départ de la Norvège	Faciliter la fourniture de services d'aide au retour volontaire et à la réintégration durable à des migrants en Norvège, en offrant une aide à ceux qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine et en facilitant leur réintégration dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 2 322 900
IV.1.26 Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ de la Roumanie	Faciliter le retour volontaire et la réintégration de migrants résidant en Roumanie, en leur fournissant des informations, des conseils et une aide au transport, et en facilitant leur réintégration dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 230 100
IV.1.27 Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ des Balkans occidentaux	Aider les migrants à rentrer chez eux sur la base d'une décision prise en connaissance de cause et avec la garantie d'une protection complète de leurs droits fondamentaux, ainsi qu'à se réintégrer dans les communautés de retour.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 1 177 500
IV.1.28 Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ de la Suisse	Faciliter le retour volontaire et la réintégration de migrants résidant en Suisse, en leur fournissant des informations, des conseils et une aide au transport, et en facilitant leur réintégration dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 813 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.29 Aide au retour volontaire et à la réintégration en Turquie	Faciliter la fourniture de services d'aide au retour volontaire et à la réintégration durable à des migrants irréguliers en Turquie, en offrant une assistance, selon que de besoin, à ceux qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 1 820 100
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	
Total des ressources inscrites au budget : 150 198 900	

IV.2 PROTECTION ET AIDE OFFERTES AUX MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LUTTE CONTRE LA TRAITE

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.1 Aide directe d'urgence aux victimes de la traite	Appuyer la fourniture, au cas par cas, d'une aide directe d'urgence à des personnes identifiées comme étant des victimes de la traite. Ce projet contribuera à l'évaluation des risques et à la fourniture d'abris, de nourriture, de conseils, de services médicaux, d'un soutien psychologique, de services juridiques, de documents de voyage et d'un transport sûr en vue du retour et de la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 1 123 700
IV.2.2 Renforcement des activités de prévention et amélioration des réponses à la traite et à l'exploitation en Indonésie et en Éthiopie	Permettre une compréhension contextuelle des recoupements entre la stigmatisation et les normes sociales, d'une part, et la traite d'autre part, en Indonésie et en Éthiopie, afin de consolider les activités de prévention et d'améliorer les réponses à la traite.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 540 100
IV.2.3 Initiative de gestion des migrations en Afrique australe	Faciliter la migration légale et la prévention de la migration irrégulière en améliorant l'environnement politique concernant la migration de travail, en gérant les flux migratoires mixtes dans toute la région et en améliorant l'accès des travailleurs migrants à des moyens juridiques efficaces de migrer à des fins de travail en Afrique australe.
Stratégie de l'OIM : 4, 7	Ressources inscrites au budget : 2 144 000
IV.2.4 Amélioration des résultats en matière d'orientation des victimes de la traite des personnes aux Comores et à Maurice	Contribuer à la protection des victimes de la traite grâce à une identification proactive et à des services de soins complets, et favoriser la prévention de la traite des personnes aux Comores et à Maurice. Le projet sera axé sur le transfert durable de connaissances et de compétences.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 226 400
IV.2.5 Amélioration de la protection de l'enfance sur la route de la Méditerranée centrale	Permettre aux parties prenantes clés de mieux connaître les droits de l'enfant et les principes de protection de l'enfance, et améliorer l'application effective de ces principes sur la route de la Méditerranée centrale. Ce projet contribuera à l'amélioration des dispositions en vigueur concernant les enfants migrants, les dispositions en matière de prise en charge alternative et les solutions à moyen et long terme pour les enfants migrants.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 86 600
IV.2.6 Aide en matière de lutte contre la traite en Algérie	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Algérie pour coordonner les mesures de lutte contre la traite, repérer et prévenir les cas de traite, poursuivre les trafiquants, et offrir protection et assistance aux victimes. Ce projet visera à améliorer les capacités des responsables de l'application des lois et les systèmes d'identification et d'orientation des victimes, ainsi qu'à sensibiliser aux risques de la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 345 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.7 Initiative de lutte contre la traite au Burundi	Contribuer à l'amélioration de la sécurité humaine des communautés touchées par la traite des personnes, et fournir un soutien et une aide appropriés aux victimes de la traite au Burundi. Ce projet permettra aux fonctionnaires gouvernementaux compétents de mieux connaître les lois, politiques et réglementations relatives à la traite, renforcera les capacités des acteurs du secteur de la sécurité pour qu'ils puissent prévenir la traite des personnes avec efficacité et les sensibilisera à cet égard.
Stratégie de l'OIM : 1, 11	Ressources inscrites au budget : 1 473 000
IV.2.8 Renforcement des capacités collectives d'aide aux migrants vulnérables au Tchad	Répondre aux besoins urgents de protection des migrants vulnérables et en détresse au Tchad en leur offrant une aide directe, en renforçant les capacités des fournisseurs de services locaux existants et en améliorant l'identification des victimes de la traite dans le pays. Ce projet fournira en outre des services de protection aux migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 142 600
IV.2.9 Renforcement des capacités des autorités nationales en matière de lutte contre la traite des personnes en Côte d'Ivoire	Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des autorités nationales en Côte d'Ivoire pour qu'elles puissent établir le profil des cas de traite d'êtres humains ou de trafic illicite de migrants, mener des enquêtes sur ces cas et les renvoyer, et permettre aux acteurs compétents d'être mieux à même de fournir une aide et une protection suffisantes aux victimes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 1 816 000
IV.2.10 Renforcement de la protection sociale des migrants à Djibouti	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de Djibouti pour honorer son engagement à gérer les flux migratoires mixtes en protégeant les réfugiés et les migrants et en apportant des solutions durables aux difficultés rencontrées par les réfugiés, les migrants et les populations d'accueil touchées.
Stratégie de l'OIM : 4, 11	Ressources inscrites au budget : 1 637 600
IV.2.11 Activités de lutte contre la traite en Éthiopie	Contribuer aux efforts du Gouvernement de l'Éthiopie et d'autres parties prenantes visant à relever les défis de la migration irrégulière, des mouvements secondaires et de la traite des personnes ; et renforcer la protection des migrants en situation de vulnérabilité. Une autre composante de ce projet a pour objet de réduire le risque de radicalisation ou de traite auquel sont exposés les enfants et les jeunes qui recourent à des voies de migration dangereuses, en contribuant à la création d'un environnement plus sûr et plus stable grâce à des possibilités de subsistance accrues et à des initiatives de renforcement de la cohésion sociale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 2 686 000
IV.2.12 Appui aux efforts nationaux de lutte contre la traite d'êtres humains en Gambie	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la Gambie pour lutter contre la traite des personnes, en renforçant les capacités lui permettant de la prévenir, de protéger les personnes qui en sont victimes ou risquent de l'être, et de poursuivre les trafiquants. Ce projet sensibilisera également à la migration sûre et ordonnée.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 432 500
IV.2.13 Renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes en Guinée	Appuyer l'initiative de lutte contre la traite des personnes du Gouvernement de la Guinée, en renforçant les capacités des parties responsables de la conception et de l'élaboration de la politique nationale de lutte contre la traite, en particulier sous l'angle des poursuites et de la prévention.
Stratégie de l'OIM : 11, 12	Ressources inscrites au budget : 106 100

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.14 Renforcement des capacités de lutte contre la traite et la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau	Renforcer les capacités du Ministère de la justice de la Guinée-Bissau et des autorités compétentes pour qu'ils puissent prévenir la traite d'êtres humains et appuyer l'établissement d'un système de protection intégré pour les victimes. Cette intervention améliorera les moyens permettant de maintenir la paix en aidant les acteurs nationaux à développer des capacités nationales résilientes et en s'attaquant aux facteurs de conflit pour promouvoir la paix, la justice et des institutions solides aux fins du développement durable.
Stratégie de l'OIM : 5, 11	Ressources inscrites au budget : 27 000
IV.2.15 Renforcement des capacités de lutte contre la traite par la prévention et la protection au Lesotho	Renforcer les capacités des autorités compétentes au Lesotho aux fins de prévention de la traite d'êtres humains et d'appui à l'établissement d'un système de protection intégré pour les victimes. Ce projet contribuera également à la remise en état d'un abri de crise pour les migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 308 700
IV.2.16 Soutien à la société civile pour la protection des migrants et des droits de l'homme en Mauritanie	Contribuer à l'amélioration de la protection des droits des migrants et de la gouvernance des migrations en Mauritanie en renforçant les capacités des acteurs institutionnels et de la société civile. Ce projet contribuera en outre à la fourniture d'une aide directe et d'une protection aux migrants en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 580 900
IV.2.17 Aide et protection offertes aux enfants migrants au Maroc	Améliorer l'aide et la protection offertes aux enfants migrants, marocains et étrangers, non accompagnés ou séparés de leur famille et aux jeunes migrants vulnérables au Maroc. Ce projet permettra en outre à des acteurs nationaux clés d'être mieux à même d'apporter une assistance directe et de sensibiliser à la migration et à la traite des enfants. En outre, il autonomisera et mobilisera les réfugiés et les communautés d'accueil afin de promouvoir des normes sociales protectives et l'acceptation des réfugiés et des enfants et jeunes migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 7, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 1 809 500
IV.2.18 Aide directe aux migrants de retour et aux victimes de la traite au Niger	Compléter le mécanisme d'information et d'intervention pour migrants en fournissant une aide directe aux migrants nigériens de retour d'Algérie, en aidant les victimes de la traite au Niger et en améliorant les conditions dans lesquelles les migrants sont rapatriés d'Algérie.
Stratégie de l'OIM : 9, 11	Ressources inscrites au budget : 99 300
IV.2.19 Lutte contre la migration irrégulière et la traite des personnes en provenance du Nigéria	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Nigéria pour lutter contre la migration irrégulière au départ du pays et transitant sur son territoire, par une campagne nationale de sensibilisation aux risques et aux réalités de la migration irrégulière, y compris une vulnérabilité accrue à la traite des personnes, qui fournit des informations sur les possibilités et les procédures de migration régulière, afin de garantir des migrations sûres au départ du Nigéria et jusqu'à destination. Ce projet contribue en outre à améliorer l'accès aux services d'aide à la réadaptation et de soutien psychosocial pour les victimes de la traite, les migrantes de retour vulnérables et d'autres personnes retenant l'attention de l'Organisation.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 1 517 900
IV.2.20 Renforcement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Soudan	Contribuer à la gestion humaine des flux mixtes au Soudan en améliorant la protection des migrants en situation de vulnérabilité grâce à la fourniture d'une aide directe et au renforcement des capacités des interlocuteurs nationaux.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 1 537 800

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.21 Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des enfants en République-Unie de Tanzanie	Sensibiliser et mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants en République-Unie de Tanzanie et améliorer leur bien-être, afin de favoriser l'avènement d'une société qui respecte l'égalité des sexes et protège les femmes et les enfants contre la violence sous toutes ses formes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 712 100
IV.2.22 Soutien aux activités de lutte contre la traite en Tunisie	Renforcer les capacités du Gouvernement de la Tunisie pour qu'il soit mieux à même de faire face à la migration irrégulière, de protéger les droits des migrants et de défendre les droits de l'homme des migrants en situation de vulnérabilité qui se rendent en Tunisie, transitent sur son territoire ou quittent le pays. Ce projet contribuera à renforcer la législation et l'élaboration d'une campagne de sensibilisation et d'un plan d'action national en Tunisie concernant les droits des migrants en situation de vulnérabilité. Il renforcera aussi les moyens permettant d'identifier les victimes de la traite dans le pays et de leur fournir les soins voulus.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 373 500
IV.2.23 Efforts de lutte contre la traite au Zimbabwe	Renforcer les efforts déployés par le Gouvernement du Zimbabwe et la société civile pour coordonner les mesures de lutte contre la traite, et protéger les victimes de la traite en renforçant la protection offerte aux victimes identifiées, en permettant aux communautés ciblées d'être mieux à même de prévenir la traite des personnes, et en renforçant les capacités en vue d'institutionnaliser le mécanisme national d'orientation.
Stratégie de l'OIM : 9, 11	Ressources inscrites au budget : 106 400
IV.2.24 Renforcement de l'identification et de l'orientation des victimes potentielles de la traite des personnes à Bahreïn	Fournir une assistance au centre d'excellence régional afin de continuer d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Bahreïn pour lutter contre la traite d'êtres humains et en protéger les victimes. Ce projet visera à renforcer et à institutionnaliser les pratiques exemplaires suivies dans la région du Golfe en vue de lutter efficacement et durablement contre la traite des personnes.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 318 600
IV.2.25 Prévention de la traite des personnes alimentée par le conflit au Liban	Mener des interventions adaptées au contexte pour veiller à ce que les mesures de lutte contre la traite des personnes soient pleinement intégrées dans la réponse régionale à la crise, et mettre en œuvre des interventions vitales et adaptées à la crise en faveur des populations victimes de la traite et de celles à risque au Liban.
Stratégie de l'OIM : 1, 11	Ressources inscrites au budget : 225 700
IV.2.26 Renforcement des mécanismes de lutte contre la traite d'êtres humains en Arabie saoudite	Aider le Gouvernement de l'Arabie saoudite à consolider et à mettre en œuvre son système de lutte contre la traite en tirant parti des progrès accomplis en la matière grâce à des activités de sensibilisation, à un resserrement de la coopération et à un renforcement des voies d'orientation.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 837 500
IV.2.27 Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	Appuyer les efforts de lutte contre la traite et le trafic illicite pour contribuer à la sécurité, à un meilleur respect et à la protection des droits de l'homme, et au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 595 900
IV.2.28 Interventions de lutte contre la traite d'êtres humains en République dominicaine, en Haïti et en Jamaïque	Contribuer à l'intensification des efforts visant à prévenir et à combattre la traite des personnes en République dominicaine, en Haïti et en Jamaïque en faisant mieux connaître et mieux comprendre les risques de la traite de personnes aux populations à risque dans les communautés ciblées.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 430 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.29 Prévention de la violence sexiste en Amérique centrale et en République dominicaine	Contribuer aux efforts menés par les gouvernements nationaux en Amérique centrale et le Gouvernement de la République dominicaine pour lutter contre la violence sexiste grâce à un renforcement des capacités, et promouvoir l'importance d'intégrer les femmes migrantes dans les politiques publiques d'inclusion sociale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 318 500
IV.2.30 Programme de réadaptation et de réinsertion des jeunes affiliés à des bandes organisées en El Salvador	Réduire la récidive parmi les adolescents et les jeunes affiliés à des bandes organisées qui ont purgé ou qui purgent une peine judiciaire, en réunissant les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et le secteur privé et en concevant un programme de réinsertion à l'intention de personnes ciblées en El Salvador.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 564 600
IV.2.31 Renforcement de la prévention de la traite des personnes au Nicaragua	Améliorer les capacités techniques et les ressources dont disposent les organisations de la société civile pour prévenir la traite d'êtres humains au Nicaragua et bien identifier les victimes potentielles.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 238 400
IV.2.32 Initiatives de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	Aider le Gouvernement de l'Azerbaïdjan à lutter contre la traite des personnes et améliorer les mécanismes de protection en fournissant des services d'aide appropriés aux migrants et aux victimes de la traite, réelles et potentielles.
Stratégie de l'OIM : 10, 11	Ressources inscrites au budget : 335 100
IV.2.33 Lutte contre la traite d'êtres humains au Bangladesh	Promouvoir l'état de droit à l'échelle nationale et internationale et garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous en améliorant les mesures institutionnelles de lutte contre la traite des personnes au Bangladesh et en promouvant l'établissement d'un mécanisme de gouvernance responsable et efficace.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 1 506 900
IV.2.34 Renforcement de la coopération bilatérale en matière de lutte contre la traite en Chine	Renforcer la coopération bilatérale entre la Chine et la Mongolie en matière de lutte contre la traite à l'appui d'une approche équilibrée visant à assurer une coopération transfrontalière plus solide, plus profonde et plus efficace entre les deux pays, et resserrer la collaboration transfrontalière avec les autorités de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine). Ce projet instituera un mécanisme national d'orientation permettant d'identifier les victimes de la traite des personnes et de l'esclavage moderne, et d'assurer leur orientation entre les autorités chargées de l'application des lois et les organismes d'aide aux victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 303 600
IV.2.35 Autonomisation de la société civile aux fins de la lutte contre la traite des personnes aux Fidji	Contribuer au renforcement des efforts concertés fournis par la société civile et le Gouvernement des Fidji pour prévenir efficacement la traite des personnes et protéger les droits fondamentaux des victimes de la traite et de formes connexes d'exploitation et de mauvais traitements.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 325 800
IV.2.36 Renforcement des efforts de lutte contre la traite en Indonésie	Appuyer les efforts du Gouvernement de l'Indonésie visant à lutter contre la traite ; promouvoir des réponses politiques et institutionnelles stratégiques et concertées à la traite des personnes et mener des activités de formation ; et renforcer la protection des victimes. Ce projet fournira en outre un logement sûr ainsi qu'une aide humanitaire et des services de santé de base aux migrants.
Stratégie de l'OIM : 5, 11	Ressources inscrites au budget : 28 402 900

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.37 Renforcement des mesures de lutte contre la traite au Kazakhstan	Contribuer au renforcement des mesures de lutte contre la traite, notamment celle aux fins d'exploitation par le travail, en améliorant l'identification des victimes, les capacités d'enquête et la poursuite des auteurs au Kazakhstan.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 246 400
IV.2.38 Renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes en République démocratique populaire lao	Établir des partenariats locaux avec des communautés locales, collaborer avec des associations locales à but non lucratif et renforcer leurs capacités ainsi que la coordination à l'échelle communautaire en organisant des réunions de consultation et en assumant un rôle de formateur dans le cadre des cours de formation qu'il est prévu d'assurer en République démocratique populaire lao.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 254 900
IV.2.39 Lutte contre la traite des personnes aux Maldives	Apporter un soutien au Gouvernement des Maldives, notamment en redynamisant le comité directeur national responsable de la lutte contre la traite pour que celui-ci puisse s'acquitter de son mandat consistant à diriger une réponse globale en matière de lutte contre la traite des personnes aux Maldives, axée sur l'exploitation sexuelle et le travail forcé.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 324 400
IV.2.40 Renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit ainsi que de la protection des victimes de la traite au Myanmar	Améliorer les possibilités de travail décent bénéficiant aux ménages vulnérables dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les communautés d'accueil au Myanmar. Ce projet répondra également aux principaux problèmes de protection que rencontrent les survivants de la traite et les migrants en situation de vulnérabilité dans des zones touchées par le conflit et se trouvant dans des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 313 300
IV.2.41 Renforcement des capacités de poursuites pour traite des personnes en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Contribuer au renforcement des capacités du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la société civile pour qu'ils soient mieux à même de prévenir la traite, de protéger les victimes identifiées et potentielles, et de poursuivre les crimes liés à la traite dans sept provinces ciblées du pays.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 54 800
IV.2.42 Renforcement des efforts de lutte contre la traite à Sri Lanka	Lutter avec efficacité contre la traite d'êtres humains à Sri Lanka en consolidant les efforts de collaboration de toutes les parties prenantes et en renforçant les mécanismes de protection des victimes de la traite ; en autonomisant les organisations de la société civile ; en renforçant les capacités permettant au Gouvernement d'identifier les victimes de toutes les formes de traite et de leur fournir une protection efficace ; et en améliorant la compréhension et le signalement de la traite des personnes grâce à des activités de sensibilisation et de recherche à l'échelle nationale.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 133 100
IV.2.43 Lutte contre l'esclavage moderne au Viet Nam	Combattre l'esclavage moderne au Viet Nam par la mise en œuvre d'une série d'interventions coordonnées dans cinq provinces sources de traite d'êtres humains et d'esclavage moderne. Ce projet comprend également des activités de recherche, de sensibilisation et de mobilisation communautaire, une assistance directe et durable, et un renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux et de la société civile à l'échelle nationale, provinciale et communale.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 204 900

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.44 Activités de lutte contre la traite au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine	Prévenir et dissuader la traite d'êtres humains ; offrir aux victimes une aide à la réintégration efficace et renforcer les capacités gouvernementales ; et consolider l'approche régionale par un renforcement du dialogue pour la coopération entre les acteurs gouvernementaux et de la société civile au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, afin d'assurer la bonne mise en œuvre des activités de lutte contre la traite. Ce projet appuiera en outre l'élaboration de mécanismes d'orientation nationaux devant permettre de mieux identifier et de mieux aider les victimes de la traite, de promouvoir la poursuite des trafiquants d'êtres humains et de porter assistance aux victimes de la traite dans le cadre de la justice pénale.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 906 500
IV.2.45 Prévention de la traite des personnes en Tchéquie, en Pologne et en Slovaquie	Renforcer les capacités des spécialistes œuvrant dans le domaine de la prévention de la traite des personnes et doter les groupes cibles pertinents des outils dont ils ont besoin pour voyager et travailler en toute sécurité à l'étranger en Tchéquie, en Pologne et en Slovaquie.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 9 600
IV.2.46 Renforcement des droits des migrants et de la bonne gouvernance en Arménie et en Géorgie	Renforcer les capacités permettant aux parties prenantes nationales de protéger les droits de l'homme et d'améliorer la gouvernance des migrations en Arménie et en Géorgie, en facilitant la coordination et le dialogue à l'échelle transnationale afin d'encourager des efforts conjoints et l'apprentissage dans le domaine de la gestion des migrations parmi les acteurs gouvernementaux et de la société civile.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7, 8	Ressources inscrites au budget : 934 600
IV.2.47 Formation à l'intention des parties prenantes autrichiennes s'occupant de la migration et de l'asile	Renforcer la gestion globale des migrations et de l'asile en Autriche en améliorant l'identification, l'orientation et la protection des migrants victimes de la traite et des demandeurs d'asile, et permettre aux parties prenantes autrichiennes s'occupant de la migration et de l'asile de mieux comprendre ces questions.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 275 700
IV.2.48 Aide aux victimes de la traite et sensibilisation à l'asile et à la migration en Bulgarie	Faciliter l'identification, le retour et la protection des victimes bulgares de la traite ainsi que l'aide qui leur est fournie, et contribuer à la mise en œuvre d'activités de prévention de manière coordonnée. Ce projet contribuera en outre à la diffusion d'informations sur les droits et sera axé sur les possibilités d'accès à l'aide juridique concernant les questions de traite.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 5, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 483 500
IV.2.49 Sensibilisation à la traite des personnes en Hongrie	Mener des campagnes de sensibilisation à la traite des personnes ciblant les populations à risque et la population hongroise d'une manière générale.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 212 800
IV.2.50 Activités de repérage et d'évaluation des familles en Italie	Donner aux autorités italiennes les moyens d'être mieux à même d'identifier les enfants migrants non accompagnés présents dans le pays et de leur offrir des solutions durables conformes à leur intérêt supérieur. Ce projet facilitera en outre le regroupement familial dans d'autres États membres de l'Union européenne, ainsi que le retour volontaire et la réintégration d'enfants migrants non accompagnés dans leur pays d'origine. Il recourra également à des campagnes destinées à informer les migrants potentiels des risques de la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6, 8, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 595 700

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.51 Aide au retour volontaire et à la réintégration de victimes de la traite en Suède	Contribuer au développement et au renforcement de l'aide au retour volontaire et à la réintégration offerte en Suède aux victimes de la traite et aux ressortissants étrangers victimes d'exploitation sexuelle ou d'autres formes d'exploitation.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 203 400
IV.2.52 Programme de placement dans l'emploi pour d'anciennes victimes de la traite au Royaume-Uni	Offrir des possibilités d'emploi à d'anciennes victimes de la traite dans la chaîne d'approvisionnement des services de nettoyage et d'entretien d'une entreprise au Royaume-Uni. Des orientations sur la conception et la mise en œuvre d'interventions similaires seront également élaborées en s'appuyant sur les connaissances acquises dans le cadre de ce programme.
Stratégie de l'OIM : 8, 11	Ressources inscrites au budget : 198 000
Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	
Total des ressources inscrites au budget : 60 588 600	

IV.3 GESTION DE L'IMMIGRATION ET DES FRONTIÈRES/SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES FRONTIÈRES ET DE L'IDENTITÉ

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.1 Initiative commerciale transfrontalière en Afrique orientale et australe	Appuyer le renforcement et la régularisation du secteur du commerce transfrontalier plus informel en accroissant le commerce transfrontalier formel à petite échelle dans la zone de libre-échange tripartite, afin d'augmenter les recettes perçues aux frontières par les gouvernements et d'améliorer la sécurité et les revenus des petits commerçants transfrontaliers en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Ce projet sera axé sur cinq zones frontalières sélectionnées dans les pays visés.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 729 000
IV.3.2 Renforcement des capacités aux fins de lutte contre le trafic illicite de migrants le long de la route de la Méditerranée centrale	Contribuer à l'amélioration de l'accès des Gouvernements de l'Algérie, de la Libye, du Mali et du Niger à des informations et des analyses actuelles et détaillées sur le trafic illicite de migrants le long de la route de la Méditerranée centrale, en renforçant les capacités permettant aux agents frontaliers de lutter contre le trafic illicite de migrants et en établissant une coopération transfrontalière sur la question.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 71 100
IV.3.3 Création d'un forum transfrontalier tripartite sur la migration entre l'Algérie, le Mali et le Niger	Contribuer à une gestion sûre, ordonnée et régulière des flux migratoires mixtes dans le nord du Niger, au Mali et dans le sud de l'Algérie, en renforçant la collaboration et la coordination par la création d'un forum transfrontalier tripartite visant à stimuler le dialogue inter-États. Ce projet renforcera en outre les capacités des autorités publiques locales dans la région pour qu'elles puissent identifier les migrants vulnérables et répondre à leurs besoins grâce à une formation sur la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et l'identification des migrants en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 164 200
IV.3.4 Initiative transfrontalière dans la région des Grands Lacs	Accroître le commerce transfrontalier et promouvoir la collaboration intercommunautaire entre la République démocratique du Congo et le Rwanda grâce à la construction d'un poste frontière intégré et à des activités de renforcement des capacités visant à contribuer à la consolidation de l'intégration économique sous-régionale et la cohésion sociale des communautés transfrontalières.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 6 721 100

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.5	Gestion des frontières au Tchad	Renforcer les capacités techniques au Tchad afin de faire face avec efficacité aux défis actuels que pose la gestion des frontières dans le nord du pays et le long de la frontière avec le Soudan, notamment en menant des activités visant à combler les lacunes en matière de capacités de lutte contre la traite des personnes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 380 000
IV.3.6	Renforcement de la gestion des frontières et de la cohésion sociale à la frontière de la Côte d'Ivoire	Soutenir les communautés locales dans les zones frontalières se trouvant dans le nord de la Côte d'Ivoire afin de renforcer la gestion des frontières et d'établir la confiance parmi les agents de la sécurité, les autorités locales et la population locale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 74 900
IV.3.7	Amélioration des capacités de gestion des frontières aux fins de lutte contre la migration irrégulière à Djibouti	Favoriser un bon équilibre entre la sécurité et une mobilité transfrontalière accrue, notamment en privilégiant des mesures visant à sauver des vies, à améliorer la sécurité, et à promouvoir et à faciliter un flux régulier et sûr de personnes et de biens de part et d'autre de la frontière grâce au renforcement des capacités de gestion de la police des frontières de Djibouti.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 109 000
IV.3.8	Renforcement des capacités opérationnelles de gestion des frontières des autorités gambiennes	Contribuer au renforcement des capacités opérationnelles de gestion des frontières du Gouvernement de la Gambie en améliorant les infrastructures physiques, en consolidant la collecte de données sur la migration et en renforçant les capacités institutionnelles grâce à la promotion de la coopération interinstitutions.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7		Ressources inscrites au budget : 107 300
IV.3.9	Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Guinée	Promouvoir la sécurité nationale et humaine en Guinée, en aidant les autorités chargées de l'application des lois à être plus efficaces, plus responsables et plus inclusives, et en renforçant les capacités nationales de gestion des frontières et des migrations, afin de lutter contre la migration irrégulière, y compris la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 1 133 800
IV.3.10	Renforcement de la gestion des migrations en Libye	Renforcer la sécurité des migrants et des communautés locales le long des frontières terrestres de la Libye en développant les capacités des fonctionnaires gouvernementaux compétents.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 8		Ressources inscrites au budget : 3 300 300
IV.3.11	Soutien à la gestion des frontières au Niger	Contribuer à l'amélioration de la sécurité au Niger, en renforçant la capacité opérationnelle et stratégique du Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion des frontières cohérentes et fondées sur des principes. Ce projet consistera, en outre, à construire une nouvelle infrastructure pour des postes frontière et à installer des solutions informatiques et d'autres équipements techniques à des points d'entrée terrestres et dans des commissariats de police préalablement déterminés ; à élaborer des modules de formation à l'intention des autorités frontalières pour faire en sorte que les autorités nationales puissent répondre aux crises selon un processus institutionnalisé et uniforme.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 1 544 700

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.12 Renforcement de la gestion des migrations au Nigéria	Renforcer les capacités du Gouvernement du Nigéria en matière de gestion des migrations et des frontières, également dans le but de maximiser le potentiel de développement en dispensant des formations à l'intention des bureaux compétents et en installant le Système d'information et d'analyse des données sur la migration à des points de passage frontaliers terrestres et maritimes clés. Ce projet contribue en outre au renforcement des capacités de parties prenantes pertinentes et au lancement d'une carte biométrique nationale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7, 9	Ressources inscrites au budget : 2 052 500
IV.3.13 Soutien à la gestion des frontières au Sénégal	Permettre aux services de sécurité interne au Sénégal d'être mieux à même de lutter contre la criminalité transfrontalière organisée, et renforcer les capacités des autorités chargées de la gestion et de la sécurité des frontières pour qu'elles puissent combattre les réseaux de trafic illicite de migrants et de traite d'êtres humains. Ce projet prévoit aussi la construction de points de passage frontaliers.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 962 000
IV.3.14 Aide à l'enregistrement des migrants en République-Unie de Tanzanie	Renforcer les capacités de gestion des migrations de la République-Unie de Tanzanie en contribuant aux efforts actuellement déployés par le Gouvernement pour consolider les processus de collecte d'informations et de données connexes, notamment à des fins d'enregistrement et de régularisation.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 441 400
IV.3.15 Amélioration de la sécurité aux frontières et de la migration régulière en Ouganda	Comblent les lacunes identifiées en matière de capacités de gestion des frontières en Ouganda en contribuant à l'amélioration du cadre juridique applicable et des procédures de migration régulière connexes tout en luttant contre la migration irrégulière par un renforcement des capacités des patrouilles maritimes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 81 500
IV.3.16 Développement des capacités du Gouvernement du Soudan en matière de gestion de l'immigration et des frontières	Renforcer les capacités techniques de gestion des migrations du Soudan en améliorant les processus et procédures de gestion des frontières, ce qui facilitera, en outre, l'élaboration de programmes de migration fondés sur des éléments factuels et appuiera la formulation de politiques connexes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6	Ressources inscrites au budget : 1 328 800
IV.3.17 Appui à la stabilité et aux retours et à la réintégration durables en Iraq	Contribuer à la stabilité et à la création de conditions propices au retour et à la réintégration en rétablissant la confiance et l'accès aux services en Iraq. Cette initiative promeut la surveillance policière de proximité, ainsi que le renforcement des institutions de sécurité et des cadres juridiques, y compris en faveur des victimes de violence sexiste, d'exploitation ou de violence sexuelle liée au conflit.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 6 423 600
IV.3.18 Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	Améliorer les infrastructures frontalières pertinentes ainsi que les conditions de vie du personnel et des agents frontaliers sur le terrain à la frontière entre la Jordanie et la République arabe syrienne, afin de contribuer à une amélioration de la protection, de la stabilité et de la sécurité en Jordanie.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 5 455 000
IV.3.19 Renforcement des capacités internes de gestion des frontières et des migrations au Liban	Appuyer l'établissement d'un centre de formation permanent à l'usage de la Direction générale de la sécurité générale afin de permettre la formation de son personnel aux techniques de gestion des frontières et à des compétences complémentaires.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 347 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.20 Appui à la gestion intégrée des frontières en Amérique latine	Contribuer à la sécurité, à un respect accru et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine, en s'appuyant sur une approche de la gestion intégrée des frontières.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 375 100
IV.3.21 Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	Soutenir le Processus de Puebla, qui est un mécanisme de consultation, de coordination et de coopération en matière migratoire. Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Le projet bénéficie d'une allocation complémentaire de 20 000 dollars É.-U. prélevée sur les revenus de soutien opérationnel. Le financement total du Processus de Puebla s'élève à 116 200 dollars É.-U..
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 8, 12	Ressources inscrites au budget : 96 200
IV.3.22 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment en facilitant le transfert de personnel spécialisé, la coopération internationale et un renforcement ciblé des capacités. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6	Ressources inscrites au budget : 950 000
IV.3.23 Initiative visant à aider et à renforcer la police des frontières d'Haïti	Renforcer les capacités de la police nationale des frontières d'Haïti pour qu'elle soit mieux à même de veiller à la sécurité et de reconnaître les droits et les besoins particuliers des migrants, et installer des dortoirs et des équipements adaptés aux besoins des agents de la police des frontières dans un commissariat de police pilote.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 1 165 500
IV.3.24 Administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali	Ce projet facilite l'administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali, situé à Bangkok, qui fait office de bureau de coordination pour le partage d'informations, le renforcement des capacités et l'échange de pratiques exemplaires parmi les États membres du Processus de Bali. Le Bureau d'appui régional poursuivra l'élaboration d'orientations destinées aux agents de l'immigration pour l'analyse et la diffusion de renseignements exacts relatifs au trafic illicite de migrants, à la traite des personnes et à la criminalité transnationale connexe, ainsi que pour la présentation de rapports en la matière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 281 700
IV.3.25 Gestion des frontières en Afghanistan	Mettre en place des solutions intégrées permettant de remédier aux lacunes identifiées dans les mesures de sécurité aux frontières et de gestion de l'identité nationale en Afghanistan.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 4 669 100
IV.3.26 Renforcement de la sécurité aux frontières au Cambodge	Renforcer les mesures de sécurité aux frontières en élaborant un programme de formation fondé sur le dialogue interinstitutions puis en formant les agents de première ligne dans des zones frontalières reculées pour qu'ils soient mieux à même de surveiller les mouvements transfrontaliers et de prévenir les activités illégales.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 197 100

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.27 Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	Faciliter et renforcer le dialogue sur la migration et la mobilité de l'Union européenne avec la Chine, en faisant face à la migration considérée comme un défi mondial. Le projet sera axé sur la négociation d'un accord de facilitation des visas et la coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière et la criminalité connexe.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 730 500
IV.3.28 Renforcement des capacités gouvernementales de lutte contre la traite d'êtres humains et autres activités criminelles transfrontalières à Sri Lanka	Donner aux autorités frontalières de Sri Lanka les moyens de mener leurs opérations de manière intégrée, en facilitant des mouvements transfrontaliers réguliers, en instituant des systèmes de gestion des frontières fondés sur les risques et axés sur les renseignements, et en appuyant le lancement d'un cadre concerté d'application de la loi en matière d'immigration afin de se conformer aux lois et de minimiser les activités irrégulières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 92 000
IV.3.29 Renforcement des capacités de gestion des frontières et de renseignement en la matière en Thaïlande	Appuyer les efforts déployés par les autorités thaïlandaises et leurs homologues régionaux pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains en Thaïlande, en renforçant des capacités institutionnelles et en améliorant la gestion des frontières. Ce projet consolidera en outre les mesures de première ligne prises par les pays cibles en vue de lutter contre les entrées, les traversées et les départs irréguliers de voyageurs utilisant des documents frauduleux et/ou une fausse identité au départ/à destination des pays participants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 1 030 000
IV.3.30 Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP)	Renforcer les capacités des pays partenaires dans le cadre de la politique de retour et de réadmission de l'Union européenne, en appuyant les négociations en cours, la mise en œuvre des accords/arrangements existants et la coopération pratique avec certains pays en matière de retour, de réadmission et de réintégration.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7, 10	Ressources inscrites au budget : 8 546 000
IV.3.31 Appui régional à une gestion des migrations attentive à la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie	Élaborer et mettre en œuvre un système intégré de gestion des migrations en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Macédoine du Nord, en Serbie, en Turquie et au Kosovo* grâce à plusieurs initiatives, y compris l'élaboration d'un accord-cadre relatif à l'échange de données au niveau régional et à des procédures opérationnelles permanentes en matière d'aide au retour volontaire et à la réintégration. Ce projet promeut également l'inclusion sociale des migrants, des demandeurs d'asile et des personnes ayant besoin d'une protection internationale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 537 700
IV.3.32 Coopération régionale en matière de gestion des frontières	Renforcer l'initiative visant à mettre en œuvre un système global de gestion des migrations, en appuyant les efforts nationaux visant à faire face, dans un souci de protection, aux flux migratoires mixtes en Bulgarie, en Grèce et en Turquie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 1 058 100
IV.3.33 Renforcement des capacités de gestion des migrations en République de Moldova et en Ukraine	Faciliter l'alignement des services des gardes frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine sur les normes de l'Union européenne par un renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse des risques et par une formation institutionnelle et un appui au déploiement du système de gestion intégrée des frontières, en portant une attention aux mouvements transfrontaliers de personnes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 6 629 900

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.34 Renforcement de la sécurité à la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine	Fournir des conseils et un soutien technique aux fins d'une meilleure gestion des points de passage routiers au Bélarus, et renforcer les capacités des agents de l'immigration par des activités de formation. Ce projet appuie, en outre, les efforts du Gouvernement du Bélarus visant à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la migration irrégulière et à la protection.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 1 068 900
IV.3.35 Soutien à la lutte contre la migration irrégulière au Bélarus	Soutenir l'initiative du Gouvernement du Bélarus visant à formuler et à mettre en œuvre des politiques et stratégies relatives à la migration et à l'asile, aux fins d'un meilleur alignement sur les bonnes pratiques et les normes européennes et internationales, en veillant à un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le domaine de la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 2 005 100
IV.3.36 Pérennisation de la gestion des frontières et de la gouvernance des migrations en Géorgie	Renforcer les capacités des autorités géorgiennes dans les domaines de la gestion intégrée des frontières et de la gouvernance des migrations, conformément à un accord entre l'Union européenne et la Géorgie et à des plans d'action gouvernementaux connexes. Le projet permettra de renforcer les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles aux fins d'une gestion intégrée des frontières, notamment par une meilleure coordination interinstitutions et une consolidation du cadre de gouvernance des migrations, en particulier en ce qui concerne les moyens de lutter contre la migration irrégulière et la criminalité transfrontalière et de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 3 952 500
IV.3.37 Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord	Fournir un appui au secrétariat en organisant des réunions du comité de pilotage, aider le Ministère de l'intérieur de l'Italie à surveiller la mise en œuvre des projets dans les pays cibles, et assurer la liaison avec les bureaux des partenaires d'exécution dans la région.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 159 900
IV.3.38 Appui à la Macédoine du Nord en matière de gestion des migrations et des frontières	Faciliter la fourniture et la gestion de l'hébergement, du transport et de toute autre forme d'aide jugée nécessaire pour les agents invités déployés et les agents frontaliers nationaux redéployés qui mènent des activités de gestion des frontières, tout en assurant le transfert de l'expérience et des pratiques de l'Union européenne. Cette initiative contribuera aussi à l'amélioration des connaissances et des compétences des autorités chargées de la gestion des frontières, grâce à des activités de renforcement des capacités et à un appui technique consistant notamment à fournir des équipements de surveillance neufs et à la pointe de la technologie et des systèmes d'enregistrement des migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 506 500
IV.3.39 Intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans les centres de détention administrative au Portugal	Fournir des informations qui contribueront au respect et à la prise en considération systématique des normes relatives aux droits de l'homme des migrants placés en détention administrative au Portugal.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6	Ressources inscrites au budget : 87 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.40 Appui aux efforts de gestion des migrations en Turquie	Contribuer aux efforts en matière de gestion des migrations déployés par le Gouvernement de la Turquie à l'appui de la réforme institutionnelle et juridique menée dans le pays conformément aux normes établies de l'Union européenne, grâce au renforcement des capacités, à l'amélioration du dialogue fondé sur les droits de l'homme et au renforcement des capacités législatives et administratives en matière de gestion des migrations. Cette initiative contribue aussi au renforcement des capacités des autorités douanières et des gardes-côtes turcs en matière de gestion des frontières pour qu'ils puissent s'attaquer avec efficacité à la migration irrégulière, en particulier au trafic illégitime de migrants, et mener des opérations de recherche et de secours.
Stratégie de l'OIM : 1,2, 3, 5, 6, 7, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 2 767 900
IV.3.41 Renforcement de la gestion des frontières en Ukraine	Contribuer à la modernisation du système de gestion des frontières de l'Ukraine. L'initiative facilitera la remise en état d'un centre de formation et l'échange de bonnes pratiques. Le projet appuiera également la mise en place des nouveaux services douaniers nationaux en renforçant les capacités techniques en la matière.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 949 700
IV.3.42 Appui aux ressortissants du Royaume-Uni concernant les questions de migration	Fournir aux ressortissants du Royaume-Uni un appui pratique pour compléter leur demande de permis de séjour, afin qu'ils puissent obtenir et conserver leur droit de séjour dans les pays de l'Union européenne à la suite de la décision du Royaume-Uni de quitter celle-ci.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 617 500
Gestion de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	
Total des ressources inscrites au budget : 69 901 500	

IV.4 APPUI À LA GESTION DES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
IV.4.1 Éléments essentiels de gestion des migrations	Renforcer la capacité des fonctionnaires gouvernementaux en Éthiopie et en Somalie et d'autres acteurs compétents à gérer les réalités migratoires avec plus d'efficacité en développant l'outil de gestion des connaissances sur la gestion des migrations de l'OIM, qui sert de base à l'élaboration de modules de formation sur mesure destinés à des cours en présentiel et un apprentissage en ligne à rythme individuel, ainsi qu'à celle du manuel de formation certifiante, Éléments essentiels de gestion des migrations 2.0.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4	Ressources inscrites au budget : 372 400
Appui à la gestion des migrations	
Total des ressources inscrites au budget : 372 400	

V. MIGRATION ASSISTÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
V.1	Migration de main-d'œuvre	9 724 500	13 367 000	1 213 200	24 304 700
V.2	Intégration et cohésion sociale	7 671 900	11 661 900	1 298 100	20 631 900
V.3	Immigration et visas	16 350 500	10 149 600	1 160 100	27 660 200
	Total	33 746 900	35 178 500	3 671 400	72 596 800

339. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée s'élève à environ 72,6 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

340. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. Les marchés mondiaux intégrés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des technologies de communication ont tous contribué à augmenter les mouvements de travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés, d'étudiants, de stagiaires, de professionnels et de familles. Les évolutions démographiques, technologiques et sociales dans les économies industrialisées ont créé un besoin de travailleurs et de professionnels venant d'autres pays. Les économies qui veulent rester compétitives doivent prendre en considération les possibilités de mobilité de la main-d'œuvre qui peuvent contribuer à la croissance. Le fait que certains pays de destination disposent d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice des activités de délivrance de visas.

341. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux entreprises (agences de recrutement et employeurs) les services suivants : conseils concernant les normes de recrutement éthique, reconnaissance des compétences, formation linguistique, orientation culturelle et orientation précédant le départ, soutien en matière de traitement des dossiers d'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et services d'intégration des migrants. Cette assistance est adaptée aux besoins de chaque programme, et assurée aux divers stades du processus de migration de main-d'œuvre : avant l'embauche, recrutement, avant le départ, et après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser la cohésion sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

342. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

343. **Migration de main-d'œuvre** : La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux États, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 164 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constitue l'évolution de la démographie et celle des besoins du marché du travail dans de nombreux pays industrialisés ; les facteurs d'incitation que sont le chômage et l'absence de perspectives pour des groupes de population toujours plus nombreux – dont les jeunes – de même que les crises dans les pays moins avancés ; et, enfin, les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une proportion non négligeable de la migration de main-d'œuvre est irrégulière, avec une économie informelle qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes régulatoires pour gérer la mobilité de main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit des gouvernements et des migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de main-d'œuvre. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements, par des activités d'orientation et de renforcement des capacités, de diffusion d'informations et de sensibilisation, par la promotion et la facilitation du

recrutement éthique, et par le dialogue et la coopération entre États. L'approche de l'OIM en matière de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

344. Intégration et cohésion sociale : Deux sous-secteurs de programme sont englobés ici : la formation des migrants et l'intégration des migrants. Les programmes visent à aider les États et les autres parties prenantes pertinentes à promouvoir l'intégration des migrants tout au long du continuum migratoire. L'objectif est de faciliter l'intégration effective et la cohésion sociale en apportant un soutien renforcé avant le départ et après l'arrivée et en fournissant un appui technique aux fins d'une approche de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de services d'intégration associant l'ensemble de la société. Un élément important de ces activités – et l'un des services traditionnels de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation et leur intégration. L'OIM fournit toutes sortes de services dans ce domaine, y compris une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie étant un processus bidirectionnel, l'OIM collabore avec les nouveaux venus et les communautés d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale. À cette fin, elle renforce les capacités, articule étroitement les liens entre l'orientation et la planification avant le départ et après l'arrivée, et mobilise les municipalités et les acteurs locaux pour l'accueil des migrants et l'établissement d'un « guichet unique » pour les services d'intégration. L'OIM fournit également une aide technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques au moyen de formations, de services consultatifs et d'autres initiatives de renforcement des capacités, s'appuyant sur différents modèles et pratiques exemplaires tirés de ses activités en matière d'intégration des migrants et de cohésion sociale.

345. Immigration et visas : Les politiques et pratiques en matière de visas sont devenues pour les États Membres un outil clé pour mieux gérer la migration régulière et prévenir la migration irrégulière. Pour les migrants, il est essentiel de pouvoir accéder à des voies de migration régulières, faute de quoi ils risquent d'entreprendre des voyages précaires et risqués en raison du statut de migrant irrégulier. L'OIM aide les États à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de visa globales, en contribuant à la formulation de politiques, de lois et de stratégies pertinentes, en prêtant son concours à l'examen des pratiques en matière de visas, en menant des travaux de recherche et en améliorant la compréhension des politiques et pratiques en matière de visas à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En outre, l'OIM aide les autorités consulaires et de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies, économiquement avantageuses et à but non lucratif, grâce auxquelles les voies de migration régulières sont plus accessibles et permettent de migrer en meilleure connaissance de cause, dans des conditions dignes, rapidement et en toute transparence. L'aide fournie comprend les services suivants : assistance logistique pour faciliter le traitement des visas, aide à la demande de visa, vérification des documents, facilitation des entretiens, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, gestion de centres de demande de visa, services d'information en matière de visa, et accès aux services consulaires et aux services aux ressortissants.

V.1 MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Programme/Projet	Objectifs
V.1.1 Mise au point du Système IRIS d'intégrité du recrutement international	Contribuer à l'élimination et à la prévention de l'exploitation des travailleurs migrants en favorisant la transformation du secteur du recrutement international afin de le rendre équitable pour toutes les parties concernées : travailleurs migrants, employeurs, recruteurs et pays d'origine et de destination.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 539 800

Programme/Projet		Objectifs
V.1.2	Renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine	Appuyer le renforcement des capacités au sein de la Commission de l'Union africaine et de son Département des Affaires sociales, afin de permettre la mise en œuvre rapide et efficace du Programme conjoint de migration de main-d'œuvre. En outre, ce projet facilitera l'établissement de l'Unité d'appui au projet, et contribuera à une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre en vue de parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Stratégie de l'OIM : 3, 12		Ressources inscrites au budget : 2 415 500
V.1.3	Vers une approche globale de la gouvernance de la migration de travail et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord	Renforcer la gouvernance, les structures d'exécution et la cohérence des politiques, harmoniser les mécanismes de collecte de données et améliorer la reconnaissance des droits et des compétences des travailleurs migrants entre l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 8		Ressources inscrites au budget : 414 900
V.1.4	Mobilisation de la diaspora en Belgique et en Allemagne à l'appui de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Rwanda	Appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de mobilité de la main-d'œuvre et de son cadre d'orientation. Ce projet fournit également un appui visant à faire participer la diaspora à la croissance économique au Rwanda.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8		Ressources inscrites au budget : 148 300
V.1.5	Promotion du recrutement éthique et du travail équitable en Asie	Contribuer à l'élimination et à la prévention de l'exploitation et de la traite de travailleurs domestiques en proposant aux partenaires du secteur privé de meilleures orientations et des solutions concrètes pour mettre en œuvre des pratiques de recrutement éthique et de travail décent.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 17 064 600
V.1.6	Réduction des vulnérabilités des travailleurs migrants dans les chaînes d'approvisionnement en main-d'œuvre aux Philippines	Contribuer aux efforts déployés par le secteur privé pour prévenir les formes d'esclavage moderne par des formations ad hoc, un renforcement des capacités et l'élaboration d'une boîte à outils aux Philippines.
Stratégie de l'OIM : 3,12		Ressources inscrites au budget : 431 700
V.1.7	Mesures visant à faciliter la réduction de la pauvreté grâce au développement de compétences en vue de migrations sûres	Contribuer à l'amélioration des possibilités et conditions d'emploi, en particulier en Thaïlande, des migrants originaires du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Myanmar, notamment des femmes, par un accès au développement des compétences et à des services d'aide de meilleure qualité d'un bout à l'autre du cycle migratoire, dans le but de réduire la pauvreté dans les communautés d'origine.
Stratégie de l'OIM : 4, 8		Ressources inscrites au budget : 2 090 100
V.1.8	Promotion des droits de l'homme et de l'emploi responsable au Viet Nam	Aider les acteurs du secteur privé à instaurer la transparence dans leur chaîne d'approvisionnement, à assurer un recrutement éthique et à appliquer des pratiques de travail équitable, ainsi qu'à veiller à la protection et au respect des droits du travail des travailleurs. Ce projet aide aussi les acteurs du secteur privé à mettre en œuvre des politiques relatives au recrutement éthique et à l'emploi équitable des travailleurs migrants au Viet Nam.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 78 600
V.1.9	Migration de talents africains	Remédier aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail de quatre États Membres de l'Union européenne en permettant aux migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest de travailler en Belgique, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Ce projet comprendra également des activités de développement des compétences, de renforcement des capacités et de partage des connaissances.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 459 600

Programme/Projet	Objectifs
V.1.10 Promotion et amélioration de l'emploi sûr et régulier de travailleurs migrants en Italie	Réduire l'exploitation par le travail et la marginalisation des migrants en Italie en accroissant l'efficacité et l'efficience des inspections du travail, en promouvant des interventions cohérentes entre les autorités compétentes, en améliorant la coordination entre les entités et en renforçant la gouvernance locale.
Stratégie de l'OIM : 8,11	Ressources inscrites au budget : 448 800
V.1.11 Initiative sur la migration et le développement local dans la République de Moldova	Aider les parties prenantes nationales à élaborer et mettre en œuvre un cadre politique et réglementaire efficace concernant la migration de main-d'œuvre circulaire dans la République de Moldova.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 137 400
V.1.12 Appui technique à l'élaboration d'un programme de mobilité de la main-d'œuvre en Slovaquie	Élaborer un programme de mobilité de la main-d'œuvre fondé sur des éléments factuels et comprenant des procédures accélérées d'admission, d'intégration et de retour afin d'offrir une certaine souplesse dans la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre en Slovaquie. Ce projet permettra d'apporter une réponse politique rapide et adéquate aux pénuries de main-d'œuvre actuelles et attendues.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 75 400
Migration de main-d'œuvre	Total des ressources inscrites au budget : 24 304 700

V.2 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE

Programme/Projet	Objectifs
V.2.1 Formation des migrants	Faciliter l'intégration des migrants en leur permettant d'être mieux à même de s'adapter à leur nouvel environnement après leur arrivée et de devenir des membres économiquement autonomes et productifs de leur nouvelle société.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8	Ressources inscrites au budget : 5 753 800
V.2.2 Intégration des migrants	Promouvoir des sociétés solidaires et inclusives en donnant aux migrants les moyens d'être des membres actifs de leur nouvelle communauté, tout en permettant aux autorités et aux communautés d'accueil d'être mieux à même d'inclure les nouveaux venus et d'élaborer des politiques qui améliorent le bien-être de tous les membres de la société.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 5 766 400
V.2.3 Facilitation du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord	Contribuer au renforcement de la résilience des migrants, des populations déplacées à l'intérieur de leur pays et des communautés d'accueil, en s'attaquant aux défis de l'intégration socioéconomique et en promouvant une culture des droits, le dialogue et la cohésion sociale en Algérie, en Égypte, en Libye, au Maroc et en Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 7, 12	Ressources inscrites au budget : 769 700
V.2.4 Prévention de la violence sexuelle et sexiste dans des communautés de migrants	Améliorer les services urbains existants à l'intention des victimes de violence sexuelle et sexiste afin de mieux atteindre les communautés de migrants, de prévenir cette violence et d'améliorer l'identification, l'orientation, la protection et le relèvement des victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 7, 8	Ressources inscrites au budget : 284 100

Programme/Projet		Objectifs
V.2.5	Appui à l'intégration des migrants en Pologne	Contribuer à la facilitation de l'intégration des migrants en Pologne en apportant un soutien aux migrants et aux communautés d'accueil sous la forme de formations en matière d'orientation culturelle et de services d'orientation et d'accompagnement professionnels. Renforcer les compétences des représentants d'institutions locales leur permettant d'œuvrer au contact des migrants et en faveur de leur intégration.
Stratégie de l'OIM : 8, 12		Ressources inscrites au budget : 265 600
V.2.6	Programme d'intégration et de cohésion sociale en Turquie	Appuyer l'intégration des migrants conformément au nouveau cadre de gestion des migrations de la Turquie et aux approches de l'Union européenne en fournissant des services d'information destinés à faciliter l'accès des migrants aux services et aux droits et en créant et/ou en renforçant des programmes de cohésion sociale gérés localement.
Stratégie de l'OIM : 8, 12		Ressources inscrites au budget : 7 792 300
Intégration et cohésion sociale		Total des ressources inscrites au budget : 20 631 900

V.3 IMMIGRATION ET VISAS

Programme/Projet		Objectifs
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	Aider les gouvernements en leur fournissant des services conçus pour améliorer la collecte de données, simplifier et rationaliser les procédures de visa, réduire les tâches administratives qui prennent du temps, diminuer les coûts, améliorer la qualité des services, lutter contre la fraude, améliorer la sécurité dans les missions diplomatiques, et fournir un soutien logistique là où il n'existe pas de représentation. Ces services visent en outre à autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, tout en appuyant et simplifiant la procédure de demande de visa et en veillant à ce que seules les demandes dûment complétées soient soumises, dans le but d'améliorer la qualité du service et l'efficacité de la procédure de visa.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 19 145 400
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	Apporter un soutien aux migrants ayant besoin d'une assistance durant le voyage, tels que ceux qui ont des besoins médicaux, les mineurs non accompagnés ou les personnes âgées, sous la forme d'un appui global consistant notamment à fournir des informations détaillées sur le voyage par avion, à proposer des tarifs aériens réduits pour les migrants qui effectuent un aller simple, à remplir tous les documents relatifs au voyage, à offrir une assistance à l'aéroport de départ, pendant le transit et à l'arrivée, et à fournir une escorte durant le vol au besoin.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4		Ressources inscrites au budget : 8 298 100
V.3.3	Promotion de la migration qualifiée en Argentine	Promouvoir et faciliter la migration de ressortissants et de résidents qualifiés en Argentine et fournir une aide en matière de mobilité aux étudiants, universitaires et professionnels par la mise en œuvre du programme de facilitation de la migration.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 16 700

Programme/Projet	Objectifs
V.3.4 Programmes d'appui communautaire en Australie	Contribuer à des migrations plus ordonnées et à l'intégration durable des migrants, ce qui aura des conséquences positives tant pour les migrants que pour les communautés d'accueil, en améliorant l'accès à l'information, le soutien en matière de visas, les services de voyage et l'aide après l'arrivée au titre du Programme d'appui communautaire.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 200 000
Immigration et visas	Total des ressources inscrites au budget : 27 660 200

VI. POLITIQUES, RECHERCHE ET COMMUNICATION EN MATIÈRE MIGRATOIRE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VI.1	Activités de politique migratoire	629 800	98 500	41 900	770 200
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire		83 700	4 700	88 400
VI.3	Médias et communication	1 787 300	1 854 700	254 700	3 896 700
	Total	2 417 100	2 036 900	301 300	4 755 300

346. L'allocation budgétaire totale pour les politiques, la recherche et la communication en matière migratoire s'élève à environ 4,8 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

347. La migration est un phénomène planétaire qui, dynamisé par les forces à l'œuvre dans la mondialisation, les disparités de développement, les tendances démographiques et les changements environnementaux et climatiques, est de plus en plus au centre des préoccupations politiques des gouvernements du monde entier. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de plus de 65 années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique de migration. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est le point focal de la coordination des stratégies de l'OIM concernant les questions de migration internationales et le droit international de la migration, et pour la recherche et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce d'appuyer le besoin croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects multidimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département se répercutent sur divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres sections du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

348. Les projets et activités relevant des politiques, de la recherche et de la communication en matière migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

349. **Activités de politique migratoire :** Une saine analyse des données et des politiques est une condition clé pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables. Le Département de la coopération internationale et des partenariats fournit des informations et des conseils sur les tendances, les chances et les défis de la migration. Ses activités visent à renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le Département promeut en outre un dialogue politique multipartite sur la migration et d'autres domaines politiques connexes, tels que le développement, le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que dans le cadre de ses activités liées aux PCR et de son soutien au FMMD.

350. Les activités menées dans ce domaine comprennent l'IDM, qui offre aux États, aux organisations internationales, aux ONG et à d'autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences sur des questions de migration dans le but d'améliorer la compréhension du phénomène migratoire et de renforcer les mécanismes de coopération pour pouvoir s'atteler de manière globale et avec efficacité aux questions migratoires. L'IDM a vocation à élargir et à approfondir la réflexion sur ces questions et sur leurs articulations avec d'autres domaines d'action, et à permettre aux gouvernements d'être mieux à même de bien gérer les migrations, d'en promouvoir les

aspects positifs et d'en atténuer les effets négatifs potentiels. L'IDM attache une grande importance à la diversité des thèmes afférents à la migration, ainsi qu'à celle des points de vue et des acteurs, afin de faire ressortir toute la complexité des questions de migration. Les thèmes sont choisis de façon à ce que l'IDM traite de questions d'actualité ou, le cas échéant, s'intègre dans d'importants processus en cours au sein des Nations Unies, afin de compléter ces activités et d'y contribuer. Bien que, ces dernières années, l'IDM ait revêtu la forme de deux ateliers par an, l'un à New York et l'autre à Genève, des manifestations de niveau ministériel ont eu lieu en 2013 et 2015. Le Département organise par ailleurs des ateliers d'experts pour étudier des questions de politique migratoire émergentes. En outre, il apporte son soutien et contribue régulièrement aux activités orientées vers l'action des bureaux extérieurs de l'OIM, des gouvernements et d'autres organisations et entités.

351. Au titre de ses fonctions d'orientation stratégique, le Département est aussi chargé de soutenir et de coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias, et de favoriser plus généralement la coopération sur les questions de migration. Dans ce contexte, il suit et développe en permanence les partenariats de l'OIM aux niveaux inter-États et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et pluripartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

352. Les PCR sont d'importants mécanismes qui favorisent la coopération et les partenariats entre les États sur des questions de migration, en offrant à ceux-ci une enceinte de dialogue informel et non contraignant au niveau régional. Une réunion mondiale des PCR est organisée tous les deux ans. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations, et facilitent le brassage d'idées entre les régions. Elles favorisent également une interaction permanente entre PCR et, depuis peu, stimulent les échanges entre ceux-ci, d'autres enceintes interrégionales de discussion sur la migration de structure similaire et le FMMD.

353. **Recherche et publications en matière migratoire :** L'OIM effectue des recherches sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et des orientations stratégiques aux États Membres et autres parties prenantes. À cet effet, elle améliore la base de connaissances aux fins d'élaboration de politiques de migration, et propose des analyses sur les dynamiques migratoires en cours, en particulier dans sa publication phare, le Rapport État de la migration dans le monde. La Division de la recherche sur la migration aide aussi les bureaux extérieurs de l'OIM à gérer des projets de recherche, en approuvant des propositions de projet, en fournissant un soutien technique et des orientations, en relisant les rapports finals en vue de leur publication, en renforçant les capacités de recherche internes par la formation du personnel, en mettant à disposition des informations et des ressources documentaires, et en collaborant avec des consultants externes dans le cadre de recherches et d'études sur des questions migratoires d'actualité.

354. En 2021, l'Unité des publications continuera de produire les principales publications de l'OIM, dont le Rapport *État de la migration dans le monde*, l'ouvrage *Fatal Journeys*, la publication *International Migration*, qui paraît en ligne six fois par an, la série du Dialogue international sur la migration, les publications de la série Droit international de la migration, et *Migration Policy Practice*, une revue trimestrielle publiée en partenariat avec Eurasyllum. Un soutien continu sera apporté aux bureaux extérieurs et au Siège pour la production de publications. Les efforts visant à publier davantage de rapports en français et en espagnol se poursuivront.

355. **Médias et communication :** Par ses activités relatives aux médias et à la communication à l'échelle mondiale, nationale et locale, l'OIM permet au public de mieux connaître et de mieux comprendre la migration. Par ses activités de communication, elle s'efforce de lutter contre la xénophobie invasive et l'image négative de la migration. Des activités spécifiques sont menées en vue de sensibiliser tant le grand public que des communautés ciblées dans lesquelles l'OIM intervient à des sujets clés liés à la migration. La Division Médias et communication aide les bureaux de l'OIM en examinant les propositions de projet, en fournissant un appui technique et des orientations, en renforçant la capacité de communication de l'Organisation par la formation du personnel, en mettant au point des ressources permettant de renforcer les actions de communication, et en améliorant la coordination en matière de communication entre les acteurs internes et externes.

VI.1 ACTIVITÉS DE POLITIQUE MIGRATOIRE

Programme/Projet		Objectifs
VI.1.1	Sécurité, soutien et solutions le long de la route de la Méditerranée centrale	Contribuer au programme de sécurité, de soutien et de solutions le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale à l'intention des réfugiés et des migrants en situation de vulnérabilité, en renforçant les capacités des parties prenantes, en menant des campagnes d'information et en améliorant l'appui fourni aux gouvernements en matière d'orientations.
Stratégie de l'OIM : 5, 7, 9		Ressources inscrites au budget : 640 300
VI.1.2	Renforcement des capacités aux fins d'une collaboration effective avec les Nations Unies en Asie et dans le Pacifique	Contribuer à la collaboration effective de l'OIM avec les Nations Unies en tenant compte des réformes en cours de celles-ci et en s'y adaptant et, étant donné les rôles et responsabilités de l'OIM dans le cadre du Réseau des Nations Unies sur les migrations, en renforçant les capacités des bureaux régionaux et de pays en Asie et dans le Pacifique.
Stratégie de l'OIM : 7		Ressources inscrites au budget : 129 900
Activités de politique migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 770 200

VI.2 RECHERCHE ET PUBLICATIONS EN MATIÈRE MIGRATOIRE

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.1	Portail sur les données migratoires mondiales	Offrir un point d'accès unique en son genre à des statistiques actuelles et complètes sur la migration, ainsi qu'à des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale. Ce projet vise à faire en sorte que les données factuelles sur les questions de migration soient accessibles et faciles à comprendre et que les réponses au phénomène migratoire soient fondées sur des faits établis et sur une analyse correcte.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6		Ressources inscrites au budget : 16 200
VI.2.2	Rapport régional sur la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe	Produire un rapport et un guide de référence adaptés au contexte régional proposant des outils et des approches pour atteindre les objectifs de développement durable dans les pays participants de la région arabe. Ce projet permettra de faire face aux défis de toutes sortes qui se posent aux pays touchés par un conflit, et en évaluera les incidences sur la réalisation des objectifs dans ces pays et, plus généralement, dans la région.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 72 200
Recherche et publications en matière migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 88 400

VI.3 MÉDIAS ET COMMUNICATION

Programme/Projet		Objectifs
VI.3.1	Campagne d'information sur la gestion des migrations en Afrique de l'Ouest	Donner accès à des informations qui permettront de prendre une décision en matière de migration en connaissance de cause dans des pays ciblés d'Afrique de l'Ouest grâce à la campagne « Migrants as messengers », en visant plus particulièrement les candidats à la migration et les jeunes adultes. Ce projet aura recours à des outils de communication innovants et à la communication entre pairs pour sensibiliser aux risques que comporte la migration irrégulière et promouvoir la migration sûre et ordonnée.
Stratégie de l'OIM : 5, 6		Ressources inscrites au budget : 3 873 500

Programme/Projet	Objectifs
VI.3.2 Systèmes d'information de nouvelle génération à l'appui des politiques extérieures de l'Union européenne	Renforcer les politiques extérieures par une amélioration de la communication, du partage d'informations, de l'établissement de rapports conjoints, de l'analyse et de la planification d'interventions entre les ambassades des États Membres, les délégations de l'Union européenne, les services de la Commission européenne, les représentants spéciaux de l'Union européenne et les missions de politique de sécurité et de défense commune.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 7, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 11 800
VI.3.3 Campagne d'information sur la migration en Espagne	Promouvoir une vision plus équilibrée de la migration en Andalousie (Espagne) grâce à la campagne de sensibilisation « je suis un migrant », dont l'objectif principal est de favoriser une perception positive de la migration selon une approche fondée sur des éléments factuels, et de faire pièce aux discours négatifs.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 11 400
Médias et communication	Total des ressources inscrites au budget : 3 896 700

VII. PROGRAMMES CONCERNANT LES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS ET LES RÉPARATIONS

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VII.1	Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	194 400		13 600	208 000
	Total	194 400		13 600	208 000

356. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations s'élève à environ 0,2 million de dollars É.-U.. Le projet est énuméré avec indication de ses objectifs et de ses liens avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 18 et 19.

357. Les défis du phénomène migratoire au 21^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et ils se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. À mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM fournit une assistance et des conseils techniques et juridiques, un soutien opérationnel, et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux s'occupant des litiges fonciers et immobiliers engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations portent essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la résolution des litiges fonciers, la restitution de droits de propriété, et d'autres questions foncières liées à la mobilité ; la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes considérées individuellement ; et les dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'action concernant la réforme foncière et les stratégies nationales de réparation.

Programme/Projet	Objectifs
VII.1 Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	Porter assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili, en fournissant des soins de santé, en particulier un soutien psychothérapeutique et psychosocial, ainsi que des possibilités d'éducation, de formation complémentaire et d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 208 000
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	Total des ressources inscrites au budget : 208 000

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	4 313 100	20 000	494 700	4 827 800
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	2 042 200		245 100	2 287 300
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	5 000 000	11 000 000		16 000 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		4 000		4 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	65 000	9 370 100		9 435 100
	Total	11 420 300	20 394 100	739 800	32 554 200

358. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 32,6 millions de dollars É.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 PERSONNEL DÉTACHÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	2 934 400		352 000	3 286 400
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	1 378 700	20 000	142 700	1 541 400
	Total	4 313 100	20 000	494 700	4 827 800

VIII.1.1 Administrateurs auxiliaires

359. Plusieurs gouvernements continuent de soutenir l'affectation d'administrateurs auxiliaires, qui aident l'Organisation dans différents aspects de son action. L'OIM compte actuellement 27 administrateurs auxiliaires travaillant au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les pays donateurs, les représentations sur le terrain et le nombre d'administrateurs auxiliaires sont énumérés ci-dessous :

Pays donateur	Représentation sur le terrain	Nombre d'administrateurs auxiliaires	Coût total
France	Suisse	1	153 000
Allemagne	Mali et Suisse	4	543 000
Italie	Algérie	1	120 300
Japon	Iraq, les Philippines, Suisse et Turquie	4	504 500
Pays-Bas	Afghanistan, Égypte, Éthiopie, Niger, Nigéria et Suisse	6	744 600
Norvège	Bangladesh	1	100 200
République de Corée	Suisse et Thaïlande	2	220 000
Suède	Myanmar, Panama et Suisse	3	355 500
États-Unis d'Amérique	Costa Rica, Kenya, Afrique du Sud, Suisse et Thaïlande	5	545 300
Total		27	3 286 400

Ressources inscrites au budget : 3 286 400

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

360. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par les budgets administratif et opérationnel, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Spécialiste régional des ressources humaines au Bureau régional de Nairobi, financé par l'Agence de développement autrichienne**

L'Agence de développement autrichienne finance le détachement d'un fonctionnaire qui occupera le poste de Spécialiste régional des ressources humaines et sera chargé de fournir un appui et des orientations en matière de gestion des ressources humaines au Bureau régional de Nairobi et aux bureaux de pays dans la région.

- **Fonctionnaire gouvernemental prêté par le Gouvernement du Danemark**

Le Gouvernement du Danemark a prêté à l'OIM un fonctionnaire gouvernemental qui exercera les fonctions de conseiller principal en gestion des migrations. Celui-ci fournira au Département de la gestion des migrations un appui en matière d'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes, conformément à la Vision stratégique de l'OIM pour 2019-2023, en particulier en ce qui concerne le développement, la résilience face au changement climatique et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il promouvra en outre une approche cohérente, à l'échelle de l'Organisation, du renforcement des capacités aux fins d'une gestion et d'une gouvernance efficaces des migrations, en accord avec les objectifs et cibles énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aidera le Directeur du Département à s'acquitter des tâches et des responsabilités du Département : représentation lors de réunions et de processus de coordination avec les États Membres, coordination avec le système des Nations Unies, mise en œuvre du Pacte mondial et intégration de l'expertise, des stratégies, des politiques et des approches pratiques du Département en matière de gestion des migrations dans les activités de l'Organisation.

- **Spécialiste au Siège – poste financé par le Gouvernement de l'Allemagne**

Le Gouvernement de l'Allemagne a prêté à l'OIM un fonctionnaire qui doit apporter à la Division des processus multilatéraux un appui en matière de services consultatifs et de coordination avec des partenaires clés du système des Nations Unies et d'autres partenaires pertinents, apporter son concours aux bureaux régionaux et de pays de l'OIM en ce qui concerne la réforme des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Ce fonctionnaire veillera en outre à ce que l'OIM conserve une voix forte et cohérente au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et du Forum mondial sur la migration et le développement.

- **Fonctionnaire chargé des partenariats au Bureau de l'OIM à Tokyo – poste financé par le Gouvernement du Japon**

Le Gouvernement du Japon finance le détachement d'un fonctionnaire chargé des partenariats qui répondra aux besoins essentiels du Bureau en ce qui concerne les activités relatives aux politiques de migration, l'élaboration de projets, la sensibilisation de l'opinion et les relations avec le secteur privé, et qui contribuera aux obligations générales du Bureau en matière de gestion, notamment l'établissement de rapports.

- **Coordinateur régional principal des politiques et des programmes au Bureau régional de Nairobi – poste financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement**

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement finance le détachement d'un haut fonctionnaire qui aidera le Directeur régional à entretenir des contacts réguliers avec les bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'avec les partenaires régionaux, internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, et qui contribuera à des dialogues stratégiques réguliers et à l'élaboration de politiques à l'échelle nationale et régionale en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.

- **Conseiller au Siège – poste financé par l’Agence suédoise de coopération internationale au développement**

L’Agence suédoise de coopération internationale au développement finance le détachement d’un haut fonctionnaire qui appuiera la participation de l’OIM aux discussions en cours concernant la corrélation entre l’action humanitaire, le développement et la paix et la nouvelle méthode de travail, définissant ainsi l’approche de l’Organisation et sa contribution à cette corrélation et à la nouvelle méthode de travail, et prônant l’intégration des approches dans toutes les opérations de l’OIM, notamment grâce à la participation de l’Organisation aux mécanismes de coordination de l’action humanitaire et du développement à l’échelle nationale et mondiale. Le conseiller collaborera étroitement avec les divisions et les bureaux régionaux et de pays pertinents de l’OIM à l’appui de l’élaboration de stratégies et de partenariats, en s’efforçant plus particulièrement de promouvoir la nouvelle méthode de travail dans les activités, la coordination et les politiques de l’OIM.

- **Responsable du retour volontaire et de la réintégration au Siège – poste financé par le Gouvernement de la Suisse**

Le Gouvernement de la Suisse finance le détachement d’un fonctionnaire qui occupera le poste de Responsable du retour volontaire et de la réintégration au sein de la Division de la protection et de l’aide aux migrants. Ce fonctionnaire détaché fournira un appui dans les domaines de l’aide directe, du retour volontaire et de la réintégration, et analysera ces domaines dans le but d’aider la Division à élaborer des documents politiques et d’orientation et contribuera à la mise en œuvre du plan stratégique de la Division.

- **Fonctionnaire régional principal chargé des politiques au Bureau régional de Vienne – poste financé par le Secrétariat d’État aux migrations de la Suisse**

Le Secrétariat d’État aux migrations de la Suisse finance le détachement d’un fonctionnaire qui occupera le poste de Fonctionnaire régional principal chargé des politiques et, à ce titre, apportera une expertise technique concernant les politiques de migration nationales et régionales à l’appui de l’élaboration et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie globale de l’OIM dans des domaines clés de la politique de gestion des migrations. Ce fonctionnaire collaborera avec des parties prenantes pertinentes et instaurera et entretiendra des liens de partenariat au plus haut niveau avec des entités gouvernementales, des autorités locales, des partenaires d’exécution, des organismes des Nations Unies, des donateurs et d’autres parties prenantes, en coordination avec la direction du Bureau régional de Vienne.

- **Conseiller principal en gestion des migrations au Siège – poste financé par le Gouvernement de la Turquie**

Le Gouvernement de la Turquie a prêté à l’OIM un fonctionnaire qui exercera les fonctions de conseiller principal en gestion des migrations. Celui-ci sera chargé de surveiller et d’analyser les nouvelles tendances mondiales et régionales dans le domaine de la gestion des frontières, en portant une attention particulière au développement et à la sécurité des frontières ; de fournir des orientations stratégiques ; et d’appuyer l’élaboration de politiques. Il sera en outre chargé de superviser, en tant qu’administrateur de projet, le processus d’actualisation des Éléments essentiels de gestion des migrations 2.0 – l’outil clé de formation, de renforcement des capacités et d’élaboration de politiques de l’OIM ; de nouer des partenariats avec des donateurs potentiels ; et de fournir des orientations stratégiques et un appui en vue de créer des synergies et de renforcer les partenariats avec d’autres organismes internationaux, y compris l’Organisation mondiale des douanes et l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

- **Dépenses administratives du Bureau de l’OIM à Koweït, financées par le Gouvernement du Koweït**

Le Bureau de l’OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l’OIM à Bratislava, financées par le Gouvernement de la Slovaquie**

Le Bureau de l’OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement slovaque pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Madrid, financées par le Gouvernement de l'Espagne**

Le Bureau de l'OIM à Madrid bénéficie du soutien du Gouvernement de l'Espagne pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 1 541 400

VIII.2 APPLICATION RELATIVE AUX SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET DE GESTION DES MIGRANTS (MIMOSA)

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	2 042 200		245 100	2 287 300

361. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour saisir et traiter les informations biographiques et démographiques sur les migrants et les services qui leur sont fournis concernant l'enregistrement, le transport, l'évaluation sanitaire, les retours volontaires assistés, la réintégration et la lutte contre la traite. Chaque bureau extérieur de l'OIM menant des activités dans l'un des domaines susmentionnés utilise ce système, ce qui permet une meilleure coordination des activités et des services fournis aux migrants et aux réfugiés. Les données de MiMOSA saisies de façon centralisée à l'aide de l'application en ligne permettent au personnel d'opérations d'établir une interconnexion avec le système financier (PRISM Financials), ce qui renforce les avantages des systèmes intégrés. MiMOSA possède une interface automatisée avec le Refugee Processing Centre System du Département d'État des États-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, afin d'accroître l'efficacité du Programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des États-Unis.

362. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que les notifications préalables de réservation (Advance Booking Notification), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec iGATOR et PRISM Financials, et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est actuellement utilisée par le Bureau de l'OIM à New York. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et PRISM, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de régler en temps voulu les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 2 287 300

VIII.3 PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DIVERS

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers	5 000 000	11 000 000		16 000 000

363. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs et font partie intégrante des revenus de soutien opérationnel. Ils sont alloués au Fonds de l'OIM pour le développement ainsi qu'à la structure et aux services de base de l'Organisation, conformément aux résolutions des organes directeurs.

Ressources inscrites au budget : 16 000 000

VIII.4 FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa		4 000		4 000

364. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2021 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 4 000

VIII.5 CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION SPÉCIALE

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.5 Contributions sans affectation spéciale	65 000	9 370 100		9 435 100

365. L'Administration poursuit le dialogue engagé avec les États Membres sur la possibilité de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'OIM. De telles contributions permettent à l'Organisation d'être mieux à même d'entreprendre des initiatives essentielles en matière de développement et d'améliorations, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, les contrôles, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats, et d'adapter ses stratégies et priorités de façon à pouvoir répondre à des schémas migratoires en constante évolution. Grâce aux contributions sans affectation spéciale qu'elle a reçues, l'Administration a pu mener à bien de telles initiatives stratégiques, ce qui aurait été impossible avec les ressources de base disponibles. Étant donné le caractère à long terme des réformes de gouvernance interne de l'Organisation et de ses engagements en matière d'appui aux politiques migratoires, l'Administration invite les États Membres à verser des contributions sans affectation spéciale prévisibles et pluriannuelles. De telles contributions, versées par les États Membres ci-après, apparaissent dans la partie opérationnelle du budget pour 2021 : Autriche, Belgique, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni et États-Unis.

Ressources inscrites au budget : 9 435 100

VENTILATION
GÉOGRAPHIQUE DE
LA PARTIE
OPERATIONNELLE
DU BUDGET



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS (en dollars É.-U.)

Tableau récapitulatif pour 2021

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	128 187 900	98 853 100	37 065 600	1 642 800	66 533 300	33 796 100	42 259 700	408 338 500
II. Migration et santé	30 976 000	21 635 900	1 038 900		24 628 000	5 235 200	5 597 500	89 111 500
III. Migration et développement durable	14 179 000		2 235 800		3 415 900	2 753 700	2 156 900	24 741 300
IV. Migration régulée	67 285 000	13 607 600	12 176 800		59 435 800	127 088 300	1 467 900	281 061 400
V. Migration assistée	12 150 200	4 303 200	21 742 100		11 273 900	13 738 900	9 388 500	72 596 800
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	3 873 500	72 200			129 900	23 200	656 500	4 755 300
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations			208 000					208 000
VIII. Appui aux programmes de caractère général	154 300	872 500			66 900	186 600	31 273 900	32 554 200
Total général	256 805 900	139 344 500	74 467 200	1 642 800	165 483 700	182 822 000	92 800 900	913 367 000

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le Programme et Budget pour 2020 (document C/110/8) est reproduite ci-après.

Tableau récapitulatif pour 2020 (C/110/8)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	92 515 400	69 445 200	33 994 600	1 079 300	31 530 100	42 422 100	21 287 200	292 273 900
II. Migration et santé	39 415 600	20 047 600	516 800		43 820 600	9 875 700	10 214 300	123 890 600
III. Migration et développement	11 590 000		405 500		716 400	6 322 900	424 000	19 458 800
IV. Migration régulée	119 086 900	2 295 800	2 455 900		60 519 500	137 480 100	453 100	322 291 300
V. Migration assistée	12 100 200	5 864 700	22 377 800		10 295 100	5 290 600	7 141 000	63 069 400
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	209 200					2 193 300	744 100	3 146 600
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations			6 481 000			61 500		6 542 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général		878 900				559 100	26 209 900	27 647 900
Total général	274 917 300	98 532 200	66 231 600	1 079 300	146 881 700	204 205 300	66 473 600	858 321 000

PROGRAMMES ET PROJETS PAR RÉGION

Afrique

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	37 472 800
I.2.1	Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye	5 803 400
I.2.2	Services de rapatriement sûr et librement consenti en République-Unie de Tanzanie	250 000
I.3.4	Surveillance de la situation des populations déplacées vulnérables au Burundi	1 352 800
I.3.5	Aide humanitaire multisectorielle en République démocratique du Congo	1 485 300
I.3.6	Fourniture d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Éthiopie	13 814 900
I.3.7	Aide humanitaire aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye	374 900
I.3.8	Aide humanitaire aux populations touchées par le cyclone au Mozambique	676 700
I.3.9	Réponse humanitaire à la crise au Nigéria	1 949 100
I.3.10	Fourniture d'un soutien en matière d'abris d'urgence au Rwanda	11 300
I.3.11	Intervention humanitaire et préparation aux situations d'urgence en Somalie	3 079 200
I.3.12	Assistance multisectorielle intégrée à des communautés touchées par le conflit au Soudan du Sud	3 125 700
I.3.13	Aide aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie	1 107 100
I.3.14	Soutien aux populations touchées par le cyclone au Zimbabwe	1 701 200
I.4.2	Programme pour la sécurité humaine et la stabilisation dans la région du lac Tchad	2 746 300
I.4.3	Stabilisation communautaire au Burkina Faso	1 813 600
I.4.4	Initiatives de stabilisation communautaire au Burundi	3 511 600
I.4.5	Renforcement de la stabilisation et du relèvement des communautés au Cameroun	1 033 400
I.4.6	Appui aux efforts de stabilisation en République centrafricaine	10 006 500
I.4.7	Efforts de rétablissement et de consolidation de la paix au Tchad	1 936 800
I.4.8	Promotion de la sécurité et de la paix en République démocratique du Congo	2 330 200
I.4.9	Contribution aux efforts de stabilisation communautaire en Éthiopie	7 720 500
I.4.10	Appui à la réduction de l'instrumentalisation de la violence en Guinée	79 100
I.4.11	Programme pour la sécurité humaine et la stabilisation au Kenya	533 700
I.4.13	Instauration de la paix et de la sécurité à Madagascar	868 200
I.4.14	Promotion de la consolidation de la paix parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants de retour et les communautés d'accueil au Mali	409 700
I.4.15	Initiatives de réduction des risques de catastrophe en Mauritanie	17 700
I.4.16	Renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent au Mozambique	1 765 200
I.4.17	Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	5 661 600
I.4.18	Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention de migrants et de populations mobiles en Somalie	6 882 600

Afrique (suite)

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise (suite)		
I.4.19	Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement au Soudan du Sud	1 704 700
I.4.20	Stabilisation communautaire au Soudan	6 585 900
I.4.21	Mesures de lutte contre la violence sexiste en Zambie	267 200
I.4.22	Renforcement de la Commission des droits de l'homme au Zimbabwe	109 000
Total partiel		128 187 900
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	26 599 200
II.2.1	Appui aux systèmes de protection et de santé	403 900
II.2.3	Appui à des services sanitaires de haute qualité au Burundi	521 700
II.2.4	Promotion de l'accès des migrants aux soins de santé en Égypte	211 200
II.2.5	Amélioration de la protection et de l'aide offertes aux migrants au Maroc	49 500
II.3.1	Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique	560 300
II.3.3	Mesures de préparation et de riposte sanitaires en Guinée	1 205 700
II.3.4	Amélioration de l'accès aux services sanitaires au Nigéria	356 000
II.3.5	Appui aux services de santé mentale et renforcement des capacités du personnel de santé national en Somalie	194 000
II.3.6	Soutien et services en matière de soins de santé d'urgence à l'intention de familles touchées par la crise au Soudan du Sud	669 400
II.3.7	Préparation d'urgence face à l'Ebola en République-Unie de Tanzanie	38 600
II.3.8	Mesures de préparation et de riposte à la COVID-19 au Zimbabwe	166 500
Total partiel		30 976 000
Migration et développement durable		
III.1.3	Renforcement de la participation de l'OIM aux activités des Nations Unies à l'échelle des pays en Afrique australe	67 800
III.1.4	Amélioration de l'emploi des jeunes et réduction de la migration irrégulière en Guinée	453 600
III.1.5	Appui dans le domaine de la migration et du développement au Maroc	9 334 000
III.1.6	Réduction du risque de migration irrégulière grâce à l'autonomisation socioéconomique en Sierra Leone	1 788 000
III.2.1	Élaboration de politiques mondiales relatives à la migration environnementale et aux déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest	653 800
III.3.2	Mobilisation de la diaspora aux fins de développement institutionnel en Somalie	1 881 800
Total partiel		14 179 000
Migration régulée		
IV.1.2	Aide au retour volontaire et à la réintégration communautaire durable	1 712 900
IV.1.3	Initiative en faveur de la protection et de la réintégration de migrants de retour en Afrique	16 888 900
IV.1.4	Aide à la lutte contre la migration irrégulière et le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest	1 118 900
IV.1.5	Renforcement des mesures de protection, de réintégration et d'aide à l'intention de migrants vulnérables et en détresse en Afrique du Nord	5 202 000
IV.1.6	Retour volontaire et réintégration de migrants en détresse au Maroc	40 700

Afrique (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.1.7	Accueil et réintégration de migrants en situation de vulnérabilité au Niger	4 908 300
IV.1.8	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	14 400
IV.2.3	Initiative de gestion des migrations en Afrique australe	2 144 000
IV.2.4	Amélioration des résultats en matière d'orientation des victimes de la traite des personnes aux Comores et à Maurice	226 400
IV.2.5	Amélioration de la protection de l'enfance sur la route de la Méditerranée centrale	86 600
IV.2.6	Aide en matière de lutte contre la traite en Algérie	345 200
IV.2.7	Initiative de lutte contre la traite	1 473 000
IV.2.8	Renforcement des capacités collectives d'aide aux migrants vulnérables au Tchad	142 600
IV.2.9	Renforcement des capacités des autorités nationales en matière de lutte contre la traite des personnes en Côte d'Ivoire	1 816 000
IV.2.10	Renforcement de la protection sociale des migrants à Djibouti	1 637 600
IV.2.11	Activités de lutte contre la traite en Éthiopie	2 686 000
IV.2.12	Appui aux efforts nationaux de lutte contre la traite d'êtres humains en Gambie	432 500
IV.2.13	Renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes en Guinée	106 100
IV.2.14	Renforcement des capacités de lutte contre la traite et la criminalité transnationale organisée	27 000
IV.2.15	Renforcement des capacités de lutte contre la traite par la prévention et la protection au Lesotho	308 700
IV.2.16	Soutien à la société civile pour la protection des migrants et des droits de l'homme en Mauritanie	580 900
IV.2.17	Aide et protection offertes aux enfants migrants au Maroc	1 809 500
IV.2.18	Aide directe aux migrants de retour et aux victimes de la traite au Niger	99 300
IV.2.19	Lutte contre la migration irrégulière et la traite des personnes en provenance du Nigéria	1 517 900
IV.2.20	Renforcement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Soudan	1 537 800
IV.2.21	Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des enfants en République-Unie de Tanzanie	712 100
IV.2.22	Soutien aux activités de lutte contre la traite en Tunisie	373 500
IV.2.23	Efforts de lutte contre la traite au Zimbabwe	106 400
IV.3.1	Initiative commerciale transfrontalière en Afrique orientale et australe	729 000
IV.3.2	Renforcement des capacités aux fins de lutte contre le trafic illicite de migrants le long de la route de la Méditerranée centrale	71 100
IV.3.3	Création d'un forum transfrontalier tripartite sur la migration entre l'Algérie, le Mali et le Niger	164 200
IV.3.4	Initiative transfrontalière dans la région des Grands Lacs	6 721 100
IV.3.5	Gestion des frontières au Tchad	380 000
IV.3.6	Renforcement de la gestion des frontières et de la cohésion sociale à la frontière de la Côte d'Ivoire	74 900
IV.3.7	Amélioration des capacités de gestion des frontières aux fins de lutte contre la migration irrégulière à Djibouti	109 000
IV.3.8	Renforcement des capacités opérationnelles de gestion des frontières des autorités gambiennes	107 300
IV.3.9	Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Guinée	1 133 800
IV.3.10	Renforcement de la gestion des migrations en Libye	3 300 300

Afrique (suite)

Migration régulée		
IV.3.11	Soutien à la gestion des frontières au Niger	1 544 700
IV.3.12	Renforcement de la gestion des migrations au Nigéria	2 052 500
IV.3.13	Soutien à la gestion des frontières au Sénégal	962 000
IV.3.14	Aide à l'enregistrement des migrants en République-Unie de Tanzanie	441 400
IV.3.15	Amélioration de la sécurité aux frontières et de la migration régulière en Ouganda	81 500
IV.3.16	Développement des capacités du Gouvernement du Soudan en matière de gestion de l'immigration et des frontières	1 328 800
IV.4.1	Éléments essentiels de gestion des migrations	28 200
Total partiel		67 285 000
Migration assistée		
V.1.2	Renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine	2 415 500
V.1.3	Vers une approche globale de la gouvernance de la migration de travail et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord	414 900
V.1.4	Mobilisation de la diaspora en Belgique et en Allemagne à l'appui de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Rwanda	148 300
V.2.1	Formation des migrants	834 900
V.2.2	Intégration des migrants	261 500
V.2.3	Facilitation du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord	769 700
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	5 134 000
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	2 171 400
Total partiel		12 150 200
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.3.1	Campagne d'information sur la gestion des migrations en Afrique de l'Ouest	3 873 500
Total partiel		3 873 500
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	154 300
Total partiel		154 300
Total		256 805 900

Moyen-Orient

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	56 003 300
I.3.7	Aide humanitaire aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye	3 874 900
I.3.15	Intervention d'urgence en faveur de populations déplacées en Iraq	1 697 900
I.3.16	Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	5 550 700
I.3.17	Aide humanitaire à l'intention de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de communautés touchées par le conflit au Yémen	15 424 600
I.4.12	Initiatives en faveur de la cohésion sociale en Libye	144 000
I.4.23	Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	16 157 700
Total partiel		98 853 100
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	8 241 400
II.2.2	Initiatives régionales visant à promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Afrique du Nord	1 259 100
II.3.1	Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique	202 600
II.3.9	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	11 717 300
II.3.10	Appui aux services de santé et de protection en Iraq	16 700
II.3.11	Aide d'urgence vitale aux migrants, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à d'autres populations touchées par le conflit au Yémen	198 800
Total partiel		21 635 900
Migration régulée		
IV.2.24	Renforcement de l'identification et de l'orientation des victimes potentielles de la traite des personnes à Bahreïn	318 600
IV.2.25	Prévention de la traite des personnes alimentée par le conflit au Liban	225 700
IV.2.26	Renforcement des mécanismes de lutte contre la traite d'êtres humains en Arabie saoudite	837 500
IV.3.17	Appui à la stabilité et aux retours et à la réintégration durables en Iraq	6 423 600
IV.3.18	Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	5 455 000
IV.3.19	Renforcement des capacités internes de gestion des frontières et des migrations au Liban	347 200
Total partiel		13 607 600
Migration assistée		
V.2.1	Formation des migrants	2 688 300
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	1 614 900
Total partiel		4 303 200
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.2.2	Rapport régional sur la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe	72 200
Total partiel		72 200

Moyen-Orient (suite)

Appui aux programmes de caractère général	
VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux	872 500
Total partiel	872 500
Total	139 344 500

Amérique latine et Caraïbes

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	12 805 300
I.3.18	Renforcement de la préparation aux situations d'urgence en Haïti	294 600
I.3.19	Aide humanitaire aux migrants en situation de vulnérabilité au Mexique	2 198 900
I.3.20	Appui aux migrants et aux réfugiés en situation de vulnérabilité au Pérou	120 500
I.3.21	Amélioration des conditions de vie et autres formes d'appui d'urgence à l'intention des populations en situation de vulnérabilité en République bolivarienne du Venezuela	826 500
I.4.24	Stabilisation communautaire en Colombie	19 162 000
I.4.25	Appui aux plans d'action humanitaire nationaux au Guatemala	24 800
I.4.26	Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe en Haïti	412 100
I.4.27	Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou	91 500
I.5.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne dans l'État plurinational de Bolivie	1 129 400
Total partiel		37 065 600
Migration et santé		
II.2.6	Initiative visant à garantir les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Colombie et en Équateur	93 800
II.2.7	Hébergement du secrétariat technique du Fonds mondial en Colombie	134 400
II.2.8	Stratégie visant à prévenir le rétablissement du paludisme au Paraguay	135 600
II.3.1	Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique	675 100
Total partiel		1 038 900
Migration et développement durable		
III.1.7	Initiative régionale sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Amérique du Sud	21 800
III.1.8	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	1 190 000
III.1.9	Promotion de la solidarité à l'égard des migrants et des réfugiés originaires de la République bolivarienne du Venezuela parmi les communautés locales en Équateur	820 100
III.1.10	Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou	33 100
III.2.2	Mesures visant à s'attaquer à la mobilité humaine et à l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes orientales	170 800
Total partiel		2 235 800
Migration régulée		
IV.1.9	Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	4 288 800
IV.1.10	Programme de retour volontaire assisté en El Salvador et au Honduras	2 967 400
IV.1.11	Renforcement de la cohésion sociale des communautés au Guatemala	185 800
IV.2.27	Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	595 900
IV.2.28	Interventions de lutte contre la traite d'êtres humains en République dominicaine, en Haïti et en Jamaïque	430 600
IV.2.29	Prévention de la violence sexiste en Amérique centrale et en République dominicaine	318 500

Amérique latine et Caraïbes (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.30	Programme de réadaptation et de réinsertion des jeunes affiliés à des bandes organisées en El Salvador	564 600
IV.2.31	Renforcement de la prévention de la traite des personnes au Nicaragua	238 400
IV.3.20	Appui à la gestion intégrée des frontières en Amérique latine	375 100
IV.3.21	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	96 200
IV.3.22	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	950 000
IV.3.23	Initiative visant à aider et à renforcer la police des frontières d'Haïti	1 165 500
Total partiel		12 176 800
Migration assistée		
V.1.5	Promotion du recrutement éthique et du travail équitable en Asie	15 567 900
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 276 000
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	3 881 500
V.3.3	Promotion de la migration qualifiée en Argentine	16 700
Total partiel		21 742 100
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		
VII.1	Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	208 000
Total partiel		208 000
Total		74 467 200

Amérique du Nord

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise			
I.1	Aide à la réinstallation	1 642 800	
		Total partiel	1 642 800
		Total	1 642 800

Asie et Océanie

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	15 385 500
I.3.2	Amélioration de l'efficacité des interventions humanitaires concernant l'approvisionnement en eau grâce à l'énergie solaire	418 400
I.3.22	Initiative régionale sur les données aux fins d'analyse des migrations et des politiques migratoires	3 686 700
I.3.23	Préparation en cas de catastrophe et secours d'urgence aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu	553 000
I.3.24	Renforcement de la protection humanitaire à l'échelle nationale et transfrontalière en Afghanistan	4 546 200
I.3.25	Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	1 616 000
I.3.26	Renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe en République de Corée	151 700
I.3.27	Préparation et soutien en cas d'urgence aux Îles Marshall	106 300
I.3.28	Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines	274 300
I.3.29	Initiative de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à Vanuatu	143 900
I.4.28	Gestion de la pandémie dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall	4 594 000
I.4.29	Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	3 018 000
I.4.30	Réduction des risques de catastrophe et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	4 330 600
I.4.31	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité en Indonésie	14 100 000
I.4.32	Promotion d'un environnement communautaire et politique propice à l'autonomisation des femmes et des filles au Kirghizistan	210 100
I.4.33	Gestion des catastrophes aux Îles Marshall	1 286 600
I.4.34	Renforcement de la résilience communautaire pour réduire la menace de violence au Myanmar	2 170 400
I.4.35	Réduction des risques de catastrophe au Népal	999 800
I.4.36	Suivi et surveillance de projets d'infrastructure au Pakistan	6 827 800
I.4.37	Initiative de réduction des risques de catastrophe aux Palaos	411 600
I.4.38	Lutte contre l'instabilité dans des provinces des Philippines	1 702 400
Total partiel		66 533 300
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	19 948 500
II.2.9	Renforcement de la lutte transfrontalière contre la tuberculose au Cambodge et au Viet Nam	65 800
II.2.10	Renforcement des installations à l'appui des patients atteints de tuberculose au Cambodge	178 000
II.2.11	Édification de villes saines en Indonésie	101 400
II.2.12	Renforcement du dépistage de la tuberculose au Népal	182 500
II.2.13	Dépistage systématique de la tuberculose au Timor-Leste	700 000
II.3.1	Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique	439 600
II.3.12	Renforcement de la préparation et de la riposte à la COVID-19 dans le Pacifique Nord	319 400
II.3.13	Facilitation et renforcement de la fourniture de services de santé aux réfugiés rohingya au Bangladesh	1 208 300
II.3.14	Renforcement des réponses multisectorielles à la COVID-19 en Indonésie	87 300
II.3.15	Renforcement des dispensaires de santé dans les États fédérés de Micronésie	150 000

Asie et Océanie (suite)

Migration et santé (suite)		
II.3.16	Promotion de l'accès à des services de santé intégrés au Myanmar	159 700
II.3.17	Renforcement des capacités pour améliorer les services de soins de santé dans des îles reculées des Philippines	771 000
II.3.18	Aide sanitaire humanitaire à l'intention des réfugiés rohingya et des groupes à risque en Thaïlande	316 500
Total partiel		24 628 000
Migration et développement durable		
III.1.11	Compréhension et gestion des migrations internes en Mongolie	1 183 300
III.1.12	Renforcement des incidences sur le développement de la migration au Myanmar	1 210 800
III.2.3	Protection et autonomisation de communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique	752 500
III.3.3	Migration et développement en Afghanistan	269 300
Total partiel		3 415 900
Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	150 500
IV.1.12	Aide au retour et à la réintégration au profit de l'Afghanistan	9 706 900
IV.1.13	Retour et réintégration de migrants irréguliers et de demandeurs d'asile déboutés en Australie	4 481 900
IV.1.14	Aide au retour et à la réintégration au profit du Bangladesh	5 504 200
IV.1.15	Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	172 800
IV.1.16	Renforcement de l'aide au retour et à la réintégration durables au Viet Nam	348 100
IV.2.33	Lutte contre la traite d'êtres humains au Bangladesh	1 506 900
IV.2.34	Renforcement de la coopération bilatérale en matière de lutte contre la traite en Chine	303 600
IV.2.35	Autonomisation de la société civile aux fins de la lutte contre la traite des personnes aux Fidji	325 800
IV.2.36	Renforcement des efforts de lutte contre la traite en Indonésie	28 402 900
IV.2.37	Renforcement des mesures de lutte contre la traite au Kazakhstan	246 400
IV.2.38	Renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes en République démocratique populaire lao	254 900
IV.2.39	Lutte contre la traite des personnes aux Maldives	324 400
IV.2.40	Renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit ainsi que de la protection des victimes de la traite au Myanmar	313 300
IV.2.41	Renforcement des capacités de poursuites pour traite des personnes en Papouasie-Nouvelle-Guinée	54 800
IV.2.42	Renforcement des efforts de lutte contre la traite à Sri Lanka	133 100
IV.2.43	Lutte contre l'esclavage moderne au Viet Nam	204 900
IV.3.24	Administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali	281 700
IV.3.25	Gestion des frontières en Afghanistan	4 669 100
IV.3.26	Renforcement de la sécurité aux frontières au Cambodge	197 100
IV.3.27	Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	730 500
IV.3.28	Renforcement des capacités gouvernementales de lutte contre la traite d'êtres humains et autres activités criminelles transfrontalières à Sri Lanka	92 000
IV.3.29	Renforcement des capacités de gestion des frontières et de renseignement en la matière en Thaïlande	1 030 000
Total partiel		59 435 800

Asie et Océanie (suite)

Migration assistée		
V.1.5	Promotion du recrutement éthique et du travail équitable en Asie	1 496 700
V.1.6	Réduction des vulnérabilités des travailleurs migrants dans les chaînes d'approvisionnement en main-d'œuvre aux Philippines	431 700
V.1.7	Mesures visant à faciliter la réduction de la pauvreté grâce au développement de compétences en vue de migrations sûres	2 090 100
V.1.8	Promotion des droits de l'homme et de l'emploi responsable au Viet Nam	78 600
V.2.1	Formation des migrants	828 500
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	4 744 400
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	1 403 900
V.3.4	Programmes d'appui communautaire en Australie	200 000
Total partiel		11 273 900
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.2	Renforcement des capacités aux fins d'une collaboration effective avec les Nations Unies en Asie et dans le Pacifique	129 900
Total partiel		129 900
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	66 900
Total partiel		66 900
Total		165 483 700

Europe

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	13 898 300
I.3.3	Renforcement de la convergence à l'échelle régionale en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données	235 800
I.3.16	Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	3 179 700
I.3.30	Appui à la réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	3 441 800
I.3.31	Appui à la gestion des migrations en Serbie	2 165 800
I.3.32	Appui aux réfugiés et aux migrants à la faveur d'une réponse consolidée en Turquie	376 200
I.3.33	Soutien humanitaire aux communautés touchées par le conflit en Ukraine	198 000
I.4.39	Soutien à la réintégration et à la stabilisation communautaire dans les Balkans occidentaux	112 000
I.4.40	Renforcement de la résilience au risque d'extrémisme violent en Azerbaïdjan	96 800
I.4.41	Mobilisation communautaire à des fins de résilience en Bosnie-Herzégovine	2 581 500
I.4.42	Amélioration de la situation économique du Kosovo*	1 545 400
I.4.43	Initiative de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel à l'intention des réfugiés syriens en Turquie	743 400
I.4.44	Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	5 221 400
Total partiel		33 796 100
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	4 213 500
II.2.14	Renforcement des capacités des professionnels de la santé et des agents de la force publique dans les pays de l'Union européenne	605 900
II.2.15	Amélioration du système de dossier de santé personnel électronique en Europe	218 100
II.2.16	Soutien social et psychologique aux demandeurs d'asile en Bulgarie	197 700
Total partiel		5 235 200
Migration et développement durable		
III.1.1	Lignes directrices sur l'intégration de la migration dans la politique de coopération internationale et de développement	79 400
III.1.13	Lutte contre les causes profondes de l'insécurité humaine touchant les personnes vulnérables en Arménie	114 900
III.1.14	Développement rural en faveur des populations déplacées à l'intérieur de leur pays en Azerbaïdjan	1 847 400
III.1.15	Mobilisation de la diaspora en faveur du développement en Bosnie-Herzégovine	180 000
III.1.16	Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie	391 900
III.3.4	Promotion de la compétitivité du secteur privé en Géorgie	140 100
Total partiel		2 753 700
Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants et des demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	52 735 300
IV.1.12	Aide au retour et à la réintégration au profit de l'Afghanistan	1 630 500
IV.1.17	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrant au pays en Belgique	5 583 500
IV.1.18	Appui au retour volontaire et à la réintégration de migrants en Bulgarie	315 700
IV.1.19	Fourniture d'informations sur le retour volontaire et de renseignements concernant spécifiquement certains pays en Allemagne	14 020 600

* Les références au Kosovo doivent être comprises à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.1.20	Programme de retour volontaire assisté, de réintégration et d'information à l'intention de migrants en Irlande	956 200
IV.1.21	Retour volontaire et réintégration au départ de la Lettonie	147 000
IV.1.22	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Luxembourg	466 800
IV.1.23	Aide au retour volontaire et à la réintégration dans le pays d'origine au départ de Malte	87 700
IV.1.24	Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ des Pays-Bas	10 199 100
IV.1.25	Retour volontaire et réintégration de migrants au départ de la Norvège	2 322 900
IV.1.26	Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ de la Roumanie	230 100
IV.1.27	Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ des Balkans occidentaux	1 177 500
IV.1.28	Aide au retour volontaire et à la réintégration au départ de la Suisse	813 400
IV.1.29	Aide au retour volontaire et à la réintégration en Turquie	1 820 100
IV.2.2	Renforcement des activités de prévention et amélioration des réponses à la traite et à l'exploitation en Indonésie et en Éthiopie	540 100
IV.2.32	Initiatives de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	335 100
IV.2.44	Activités de lutte contre la traite au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine	1 906 500
IV.2.45	Prévention de la traite des personnes en Tchéquie, en Pologne et en Slovaquie	9 600
IV.2.46	Renforcement des droits des migrants et de la bonne gouvernance en Arménie et en Géorgie	934 600
IV.2.47	Formation à l'intention des parties prenantes autrichiennes s'occupant de la migration et de l'asile	275 700
IV.2.48	Aide aux victimes de la traite et sensibilisation à l'asile et à la migration en Bulgarie	483 500
IV.2.49	Sensibilisation à la traite des personnes en Hongrie	212 800
IV.2.50	Activités de repérage et d'évaluation des familles en Italie	595 700
IV.2.51	Aide au retour volontaire et à la réintégration de victimes de la traite en Suède	203 400
IV.2.52	Programme de placement dans l'emploi pour d'anciennes victimes de la traite au Royaume-Uni	198 000
IV.3.30	Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP)	8 546 000
IV.3.31	Appui régional à une gestion des migrations attentive à la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie	537 700
IV.3.32	Coopération régionale en matière de gestion des frontières	1 058 100
IV.3.33	Renforcement des capacités de gestion des migrations en République de Moldova et en Ukraine	6 629 900
IV.3.34	Renforcement de la sécurité à la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine	1 068 900
IV.3.35	Soutien à la lutte contre la migration irrégulière au Bélarus	2 005 100
IV.3.36	Pérennisation de la gestion des frontières et de la gouvernance des migrations en Géorgie	3 952 500
IV.3.37	Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord	159 900
IV.3.38	Appui à la Macédoine du Nord en matière de gestion des migrations et des frontières	506 500
IV.3.39	Intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans les centres de détention administrative au Portugal	87 200
IV.3.40	Appui aux efforts de gestion des migrations en Turquie	2 767 900
IV.3.41	Renforcement de la gestion des frontières en Ukraine	949 700
IV.3.42	Appui aux ressortissants du Royaume-Uni concernant les questions de migration	617 500
Total partiel		127 088 300

Europe (suite)

Migration assistée		
V.1.9	Migration de talents africains	459 600
V.1.10	Promotion et amélioration de l'emploi sûr et régulier de travailleurs migrants en Italie	448 800
V.1.11	Initiative sur la migration et le développement local dans la République de Moldova	137 400
V.1.12	Appui technique à l'élaboration d'un programme de mobilité de la main-d'œuvre en Slovaquie	75 400
V.2.1	Formation des migrants	1 273 100
V.2.2	Intégration des migrants	861 100
V.2.4	Prévention de la violence sexuelle et sexiste dans des communautés de migrants	284 100
V.2.5	Appui à l'intégration des migrants en Pologne	265 600
V.2.6	Programme d'intégration et de cohésion sociale en Turquie	7 792 300
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 134 500
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	7 000
Total partiel		13 738 900
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.3.2	Systèmes d'information de nouvelle génération à l'appui des politiques extérieures de l'Union européenne	11 800
VI.3.3	Campagne d'information sur la migration en Espagne	11 400
Total partiel		23 200
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	186 600
Total partiel		186 600
Total		182 822 000

Appuis et services à l'échelle mondiale

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	30 735 800
I.3.1	Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire et d'aide d'urgence	133 800
I.3.3	Renforcement de la convergence à l'échelle régionale en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données	11 302 300
I.4.1	Renforcement de la participation et des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité	87 800
Total partiel		42 259 700
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	5 385 300
II.3.1	Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique	172 400
II.3.2	Aide humanitaire multisectorielle aux fins de prévention et de riposte à la COVID-19	39 800
Total partiel		5 597 500
Migration et développement durable		
III.1.2	Contribution de la migration au développement durable	1 201 900
III.3.1	Mobilisation de la diaspora aux fins du développement des secteurs public et privé	955 000
Total partiel		2 156 900
Migration régulée		
IV.2.1	Aide directe d'urgence aux victimes de la traite	1 123 700
IV.4.1	Éléments essentiels de gestion des migrations	344 200
Total partiel		1 467 900
Migration assistée		
V.1.1	Mise au point du Système IRIS d'intégrité du recrutement international	539 800
V.2.1	Formation des migrants	129 000
V.2.2	Intégration des migrants	4 643 800
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	3 241 600
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	834 300
Total partiel		9 388 500
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.1	Sécurité, soutien et solutions le long de la route de la Méditerranée centrale	640 300
VI.2.1	Portail sur les données migratoires mondiales	16 200
Total partiel		656 500

Appuis et services à l'échelle mondiale (suite)

Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	3 286 400
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	261 100
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	2 287 300
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	16 000 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	4 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	9 435 100
Total partiel		31 273 900
Total		92 800 900
Total général		913 367 000

ANNEXES



ANNEXE I – FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE – TENDANCES

Année	Partie administrative du budget (en francs suisses)	Augmentation réelle en % ^a	Total Structure de base (en dollars É.-U.) ^b	Total des dépenses (en dollars É.-U.) ^b	Financement de base en pourcentage du total des dépenses	Informations statistiques		
						Nombre d'États Membres	Nombre de membres du personnel	Nombre de projets actifs
2008	38 045 000	CNZ	72 241 000	1 013 020 000	7,1 %	125	7 127	2 000
2009	38 806 000	2,0 %	75 236 000	1 027 290 000	7,3 %	127	7 258	2 332
2010	39 388 000	1,5 %	79 997 000	1 359 406 000	5,9 %	127	7 121	2 302
2011	39 388 000	CNZ	87 027 000	1 309 710 000	6,6 %	132	8 503	2 814
2012	39 398 792 ^c	CNZ	89 641 000	1 230 644 000	7,3 %	146	8 353	2 321
2013	39 404 908 ^c	CNZ	94 997 000	1 233 953 000	7,7 %	151	8 464	2 565
2014	41 007 909	4 %	94 437 000	1 465 071 000	6,4 %	157	8 658	2 750
2015	42 587 417	4 %	107 671 000	1 585 200 000	6,8 %	162	9 282	3 004
2016	45 459 030 ^c	4 %	112 985 000	1 602 307 000	7,1 %	166	10 218	3 305
2017	50 690 324 ^c	5,3 %	129 354 000	1 606 412 000	8,1 %	169	10 978	2 925
2018	50 728 318 ^c	CNZ	140 824 000	1 841 572 000	7,6 %	172	12 673	3 441
2019	52 240 024	2,9 %	149 889 000	2 096 319 000	7,2 %	173	14 811	3 523
2020	52 242 614 ^c	CNZ	165 311 000	2 053 311 000 ^d	8,1 %	173 ^e	14 800 ^d	3 500 ^d
2021	52 242 614	CNZ	166 861 000	2 053 861 000 ^d	8,1 %	173 ^e	14 800 ^d	3 500 ^d

^a Hormis les contributions des nouveaux États Membres.

^b Les montants en dollars É.-U. sont arrondis au millier le plus proche.

^c Cette augmentation correspond à l'adjonction des contributions des nouveaux États Membres, conformément aux dispositions budgétaires.

^d Estimations fondées sur des prévisions.

^e Nombre susceptible de changement.

Note 1 : Les montants indiqués correspondent soit au montant final de l'exercice, soit à la dernière estimation ou révision disponible.

Note 2 : La structure de base comprend un montant réservé à la sécurité du personnel.

CNZ – croissance nominale zéro.

ANNEXE II – FONDS DÉTENUS DANS DES COMPTES SPÉCIAUX

COMPTE D'OPÉRATIONS D'URGENCE

Conformément au Bulletin général n° 1054 de l'OIM, le Compte d'opérations d'urgence a été créé le 30 août 1993 pour servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent dans l'attente de financements extérieurs. Toute utilisation autorisée du Compte est considérée comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les sommes prélevées sur ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que l'opération en question est assurée du soutien d'un donateur. En août 2020, le solde du Compte d'opérations d'urgence s'élevait à 129 594 dollars É.-U..

MÉCANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n° 1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Ce mécanisme, qui est censé maintenir un solde opérationnel de 30 millions de dollars É.-U., est financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les États Membres, le secteur privé et les particuliers. En août 2020, le montant total des contributions volontaires versées au Mécanisme s'élevait à 11 348 155 dollars É.-U., dont le solde restant était de 1 833 564 dollars É.-U..

Le Mécanisme a été institué dans le contexte de crises majeures, qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

L'Administration prélève des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de crise entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs pour cette situation d'urgence, et réapprovisionne le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la crise en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

Une proposition a été présentée aux États Membres, qui vise à fusionner le Compte d'opérations d'urgence avec le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires. Tout changement approuvé sera indiqué dans les versions ultérieures du Programme et Budget.

FONDS DE RÉPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR le 15 mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter les interventions conjointes des deux organisations. Il définit précisément les responsabilités incombant à chacune d'elles pour la fourniture d'une aide au transport. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence en étroite collaboration avec le HCR. Il sera fait appel à ce Fonds dans les situations d'urgence, lorsque le besoin se fera clairement sentir d'une évaluation immédiate et de l'engagement de dépenses aux fins du transport de personnes avant l'arrivée de fonds en provenance de bailleurs. Il est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars É.-U.. En août 2020, le solde du Fonds s'élevait à 844 599 dollars É.-U., ce qui signifie qu'un réapprovisionnement est nécessaire.

FONDS DU PATRIMOINE DE L'OIM

Le Fonds du patrimoine de l'OIM a été créé pour gérer l'utilisation des legs provenant de la succession de particuliers. Sa gestion est assurée par un groupe de surveillance comprenant des représentants du Siège et des structures hors Siège. Les critères qui régissent l'utilisation des fonds sont de nature générale, même s'il a été tenu compte des prescriptions particulières des bienfaiteurs. Ils seront actualisés à l'avenir selon qu'il conviendra.

Critères régissant l'utilisation des fonds

Conformément aux prescriptions particulières des bienfaiteurs, une partie des fonds a été réservée pour la fourniture d'une aide à des réfugiés, demandeurs d'asile et autres migrants vulnérables qui répondent à certains critères d'admissibilité, sous la forme de bourses d'études destinées à faciliter leur intégration. La part du Fonds qui n'est pas réservée à cet effet sera gérée dans le cadre des mécanismes de financement existants, y compris le mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le Fonds d'assistance global.

Administration

Le solde minimum du Fonds s'élèvera 10 000 dollars É.-U.. Ce montant doit permettre de maintenir le Fonds en activité pour qu'il puisse recevoir des dons analogues à l'avenir, et de préserver le legs des bienfaiteurs.

Les montants prélevés sur le Fonds seront plafonnés à 10 000 dollars É.-U. par personne, ou à 30 000 dollars É.-U. par dossier (concernant plus de trois personnes).

La gestion et le fonctionnement du Fonds seront conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OIM. Les propositions d'utilisation des crédits seront présentées dans le Programme et Budget.

La situation du Fonds sera présentée une fois par an dans les états financiers vérifiés de l'Organisation. Le rapport de situation comprendra des informations sur : a) les montants disponibles ; b) les montants versés ; c) les intérêts acquis au cours de l'année ; et d) le solde à la fin de l'exercice.

Les objectifs et critères d'admissibilité feront l'objet d'un examen périodique.

Affectation des fonds

L'affectation des fonds relève de la responsabilité générale du groupe de surveillance. C'est lui qui procède à l'examen initial de toutes les demandes de financement, afin de s'assurer que l'utilisation envisagée des fonds répond aux objectifs et aux critères établis. Après quoi, il soumet au Directeur général une recommandation pour examen et approbation.

Le Fonds servira principalement à financer une aide directe aux bénéficiaires, à l'exclusion de toutes dépenses administratives ou de personnel.

En août 2020, le solde du Fonds s'élevait à 1 865 816 dollars É.-U..

FONDS DE PRÊT AUX RÉFUGIÉS

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

On estime que 28 000 personnes solliciteront le Fonds de prêt en 2021, et qu'un montant d'environ 133 400 000 dollars É.-U. y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources disponibles et les besoins estimatifs pour 2021, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2021</u> <u>en dollars É.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2020	10 000 000
Contributions du Gouvernement des États-Unis	96 500 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	36 800 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements et autres revenus	100 000
Intérêts créditeurs	10 000
Intérêts retournés au Trésor des États-Unis	(10 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	<u>143 400 000</u>
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	<u>133 400 000</u>
	<hr/>
Solde estimatif à reporter en fin d'exercice	<u>10 000 000</u>

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

	<u>Prévisions pour 2021</u> <u>en dollars É.-U.</u>
<u>Compte de capital</u>	
Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>
 <u>Solde du compte</u>	
Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	4 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets*	<u>(4 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>
 * Allocation à des projets prioritaires	 4 000 dollars É.-U.

FONDS D'ENTRAIDE SPÜHLER

Ce Fonds a été créé après la réception d'un héritage de Mme Helena Verena Spühler, ancien membre du personnel de l'OIM.

Il est géré par le Comité de l'Association mondiale du personnel, en coordination avec l'Administration, selon les critères énoncés ci-après.

Critères régissant l'activation du Fonds Spühler :

- Le Fonds apporte, en cas de décès d'un membre du personnel de l'OIM en activité (tel que défini par le Statut et le Règlement du personnel) un soutien à son conjoint ou au partenaire avec lequel il existe un arrangement de cohabitation.
- Toute demande d'aide au titre du Fonds doit être soumise par écrit au Comité de l'Association mondiale du personnel, qui décide d'y donner suite ou non – au besoin, après consultation de l'Administration, qui sera invitée à verser un montant équivalent à la contribution allouée par le Comité.
- Une décision est prise dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- Le Fonds alloue au maximum 1 500 dollars É.-U. par cas.
- À titre exceptionnel, un montant supérieur à 1 500 dollars É.-U. peut être alloué si le Comité et l'Administration le décident d'un commun accord. Tout dépassement doit être couvert par d'autres sources de financement, telles que le Fonds de solidarité du Comité.
- Le total des montants alloués chaque année par le Fonds est limité à 15 000 dollars É.-U.. Les intérêts perçus sont portés au crédit du Fonds en fin d'exercice.

En août 2020, le solde du Fonds s'élevait à 88 940 dollars É.-U..

ANNEXE III – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX DEVICES ÉTRANGÈRES DANS LE PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des États-Unis (dollars É.-U.). Si la plupart des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces monnaies, l'OIM, du fait de sa présence dans toutes les régions du monde, reçoit et dépense ses fonds dans un grand nombre de monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations de change.

Pour la préparation du Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, pour pouvoir exprimer en francs suisses ou en dollars É.-U. d'autres monnaies nationales. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM du monde entier et être compilées en temps voulu de façon que le document soit prêt pour les sessions des organes directeurs.

À ce jour, le dollar des États-Unis a chuté en 2020 par rapport à la plupart des autres grandes monnaies, en particulier face au franc suisse, en raison de la baisse drastique des taux d'intérêt libellés en dollars É.-U. en début d'année. Les taux de change moyens enregistrés de janvier à août 2020 pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Franc suisse/dollar É.-U. : 0,9547

Euro/dollar É.-U. : 0,8952/1,1180

Livre sterling/dollar É.-U. : 0,7892/1,2681

Dollar canadien/dollar É.-U. : 1,3574

Dollar australien/dollar É.-U. : 1,4927

Le taux de change appliqué à la partie administrative du budget est de 0,97 franc suisse pour 1 dollar É.-U.. Il convient de noter que les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur cette partie du budget sont largement neutralisés par le fait que la principale monnaie dans laquelle sont exprimées les recettes et les dépenses est la même, à savoir le franc suisse.

Cependant, la situation est bien plus complexe en ce qui concerne la partie opérationnelle du budget, étant donné la grande variété des monnaies dans lesquelles les fonds sont reçus et dépensés dans les différents endroits. La Division de la trésorerie surveille étroitement la position nette de change de l'OIM et intervient sur le marché des changes de manière à ce que celle-ci soit aussi proche que possible d'une position de couverture naturelle.

Les fluctuations de change peuvent présenter des risques financiers lorsque les fonds alloués à un projet sont libellés dans une monnaie autre que les dépenses qu'ils sont censés couvrir. Pour réduire l'exposition au risque de manquer de fonds en raison de fluctuations de change défavorables, l'OIM surveille étroitement et gère minutieusement ses projets en s'aidant de PRISM Financials, qui indique les recettes et les dépenses afférentes à un projet dans différentes monnaies. Le risque est réduit et la surveillance est facilitée par le fait que les recettes et les dépenses de certains des plus grands projets sont généralement libellées dans la même monnaie, si bien que ceux-ci sont naturellement couverts.

ANNEXE IV – PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/ DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre, au niveau projeté, les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base des activités projetées et du financement confirmé. La structure des effectifs et les structures administratives sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et, de ce fait, fluctuent constamment.

La structure des effectifs et les structures administratives financées par les RSO sont indiquées à part, dans le tableau des effectifs.

	Estimations pour 2021											
	2020 - C/110/8						2021					
	Revenu de soutien opérationnel			Fonds des projets			Revenu de soutien opérationnel			Fonds des projets		
	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	
P	G		P	G		P	G		P	G		
Total			Total			Total			Total			
			Coût total						Coût total			
			P	G		P	G		P	G		
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET												
SIÈGE												
Bureau du Directeur général	5	1	10 000			10 000			10 000			10 000
Bureau du Chef de Cabinet	9	1	1 126 800	2		1 126 800	7	1	1 106 000	1		1 106 000
Inspecteur général	9		1 704 000	9		1 704 000	9		2 849 400	2		2 849 400
Affaires juridiques	9		1 580 000	9		1 580 000	9		1 514 000	1		1 594 000
Conseillers régionaux principaux			10 000			10 000			10 000			10 000
Coordination des questions de sexes/pécificité	1		157 000	1		157 000	1		162 000	1		162 000
Bureau de la déontologie			75 000	1		312 000	1		75 000	1		323 000
Médiateur			75 000			75 000			75 000			75 000
Porte-parole	1		249 000	1		249 000	1		266 000	1		266 000
Pôle stratégique	4	1	822 000	1		1 093 000	5	1	870 000	4	1	870 000
Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur la migration				3	1	674 100	3	1		8	2	1 774 000
Coopération Internationale et partenariats												
Organes directeurs	1		189 000	1		189 000	1		189 000	1		189 000
Partenariats internationaux	2		258 000	2		258 000	2		262 000	2		262 000
Secrétariat des réunions	1		178 000	1		178 000	1		189 000	1		189 000
Services de traduction	5		848 000	5		848 000	5		867 000	5		867 000
Médias et communication	4	2	1 154 000	2		1 332 000	6	2	1 238 000	1	1	1 533 000
Relations avec les donateurs	4		745 000	4		745 000	4		764 000	4		764 000
Recherche sur la migration	2	1	579 000	2		579 000	2	1	578 000	2	1	578 000
Processus multilatéraux			122 000	1		219 000	2		246 000	2		246 000
Droit international de la migration	3		511 000	3		511 000	3		495 000	3		495 000
Gestion des migrations												
Migration et santé	1	1	329 200	1		329 200	1	1	313 000	1	1	313 000
Gestion de l'immigration et des frontières	4		807 000	6		1 046 000	10		908 000	2		1 105 000
Protection et aide aux migrants	4		848 000	13		1 296 400	17		971 000	6		1 194 000
Mobilité de la main-d'œuvre et développement humain	5		1 049 000	4		1 170 000	12		1 104 000	10		1 346 000
Migration, environnement et changement climatique	3		399 000	3		399 000	3		407 000	1		480 000
Opérations et situations d'urgence	2	1	539 400	4	1	699 000	6	2	547 000	2	1	838 000
Préparation et intervention	9		1 824 000	8		1 010 000	17		2 192 000	7		2 640 000
Transition et réadaptation	5		978 000	5		978 000	5		1 004 000	1		1 099 000
Biens fonciers et immobiliers et réparations	2		453 000	5	3	1 204 000	7	3	459 000	5	2	1 032 000
Gestion des ressources												
Gestion des risques	3		621 000	1		184 000	1		416 000	2		416 000
Bâtiment du Siège	2		341 000	2		341 000	2		338 000	2		338 000
Gestion des ressources humaines	1	1	414 000	1		414 000	1	1	449 000	1	1	449 000
Technologies de l'information et des communications	8	4	2 438 000	8	4	2 438 000	8	4	2 473 000	8	4	2 473 000
Comptabilité et information financière	3	1	603 000	4		1 780 000	7	1	1 749 500	3	1	2 352 500
Budget	1		214 000	1		214 000	1		209 000	1		209 000
Trésorerie	2		358 000	2		358 000	2		364 000	1		413 000
Services communs		6	764 000		6	764 000		6	1 144 000		3	1 144 000
Achat et approvisionnement	1		252 000	1		252 000	1		230 000	1		349 000
Voyages du personnel		1	302 000		1	302 000		1	289 000		1	289 000
Gestion des ressources d'urgence									265 000			265 000
Comité de l'Association mondiale du personnel	1		220 000	1		220 000	1		230 000	1		230 000
Total - Siège	117	21	26 098 400	66	6	9 852 900	183	27	28 491 900	59	7	7 781 000
CENTRES ADMINISTRATIFS												
Centre administratif de Manille	24	194	11 568 200	11	93	5 032 600	35	287	11 372 000	13	104	4 701 400
Centre administratif de Panama	5	42	3 435 000	1	4	496 100	6	46	3 931 100	5	42	3 490 500
Total - Centres administratifs	29	236	15 003 200	12	98	5 528 700	41	334	14 862 500	13	104	4 701 400
Total	146	257	41 101 600	78	104	15 381 600	124	361	43 354 400	72	208	12 482 400

	2020 - C/110/8												Estimations pour 2021											
	Revenu de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenu de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total			
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total			
	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G		
BUREAUX EXTÉRIEURS																								
ASIE ET PACIFIQUE																								
Bureau régional – Bangkok (Thaïlande)																								
	10	5	3 252 100	4	8	1 169 500			4 421 600	11	5	3 447 000	7	5	1 315 700	18	10					4 762 700		
Afghanistan				8	42	5 667 700	8	42	5 667 700				19	92	10 575 700	19	92					10 575 700		
Australie ^a	2	1	615 000	2	29	3 342 500	4	30	3 957 500	2	1	555 400			4 221 900	3	31					4 777 300		
Bangladesh				5	60	2 948 000	5	60	2 948 000				9	87	4 442 900	9	87					4 442 900		
Cambodge				1	23	938 600	1	23	1 040 600				21		764 500	21						866 500		
Chine, y compris la Région administrative spéciale de Hong Kong ^b	1	2	821 200	5	592 500	5 921 000	1	7	1 413 700	1	2	811 500	2	8	883 800	3	10					1 695 300		
Fidji				1	2	196 100	1	2	412 100				1		200 000	1	3					541 900		
Inde				4		82 700	4		232 700				4		142 900	4						275 900		
Indonésie				200 000	9	8 450 500	9	208	8 470 500				18	260	13 666 900	18	260					13 666 900		
Iran (République islamique d')				7		393 000	7		393 000						189 800							189 800		
Japan ^b	1	2	597 000	2		389 200	1	4	986 200				1	2	607 000	2						937 700		
République démocratique populaire lao				1	3	105 500	1	3	305 500				1		172 000	2						376 600		
Malaisie				5		2 599 500	5		2 614 500				3		1 982 100	3						1 997 100		
Maldives						25 000			25 000				1		136 900	1						161 900		
Iles Marshall						68 700			73 700				3		5 000	2						305 100		
Micronésie (États fédérés c/s)						468 900			473 900				12		5 000	12						1 568 500		
Mongolie						32 100			32 100				2		19 000	2						1 268 500		
Myanmar						3 131 700			3 151 700				5		20 000	5						2 036 400		
Nauru						70 300			70 300						44 000							871 800		
Népal						2 710 300			2 754 300				3		5 000	3						3 392 900		
Pakistan						5 409 200			5 409 200				7		5 000	7						91 000		
Paléos						612 100			672 100				2		60 000	2						146 000		
Papouasie-Nouvelle-Guinée						1 440 100			1 610 100				2		170 000	2						2 290 200		
Philippines						1 89 700			574 700				1		146 100	1						666 100		
République de Corée	2					73 800			113 800				2		48 700	2						83 700		
Iles Salomon						2 989 400			2 989 400				5		1 440 400	5						1 440 400		
Sri Lanka						8 674 700			8 696 700				19		60 000	19						8 400 200		
Thaïlande						155 300			215 300				1		34 300	1						490 200		
Timor-Leste						33 500			68 500				1		103 600	1						59 300		
Tonga						5 421 500			5 421 500				9		4 243 700	9						138 600		
Vanuatu						88 000			106 000				2		18 000	2						18 000		
Viet Nam						1 885 900			2 202 900				25		316 000	25						1 429 400		
Total partiel	14	12	6 916 900	102	1 173	58 388 600	116	1 185	65 272 900	16	11	7 112 900	124	1 114	65 567 400	140	1 125					72 680 300		
ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN																								
Bureau régional – Bruxelles (Belgique)																								
Autriche	10	26	5 258 000	2	22	4 160 200	12	48	9 418 200	10	26	5 220 700	2	27	2 937 000	12	53					8 157 700		
Belgique			65 000	23		1 535 700	23		1 600 700			65 000	16		1 208 700	16						1 273 700		
Bulgarie				21		2 056 100	21		2 056 100				1		2 659 600	1						2 659 600		
Croatie	1		10 000	30		781 300	30		791 300			10 000	27		693 300	27						703 300		
Cypr			60 000	5		191 500	6		251 500			60 000	1		5 600	2						65 600		
Tchéquie			31 000	8		334 500	8		365 500			31 000	1		13 200	1						44 200		
Danemark			46 000	9		264 300	9		310 300			46 000	7		164 500	7						210 500		
Estonie			50 000						50 000			50 000			64 500							114 500		
Finlande ^b	1	2	317 000			1 885 900	1	27	2 202 900	1	2	316 000	21		1 429 400	1	23					1 745 400		
France			119 000			37 700			156 700			119 000			577 200							694 200		
Allemagne ^b	1	2	94 000	3	101	9 503 700	4	103	9 977 700	1	2	561 000	1	140	10 817 000	2	142					11 378 000		
Grèce			50 000	3	196	13 500 000	3	196	13 594 000			50 000	1	51	3 286 400	1	51					3 360 400		
Hongrie			50 000	2		59 900	2		109 900			50 000	3		66 600	3						116 600		
Irlande			23 000	3		335 400	3		358 400			23 000	1	11	1 095 300	1	11					1 115 400		

	Estimations pour 2021																		
	2020 - C/110/8						Fonds des projets						Total						
	Revenus de soutien opérationnel			Dépenses administratives, de personnel et autres			Dépenses administratives, de personnel et autres			Revenus de soutien opérationnel			Dépenses administratives, de personnel et autres			Coût total			
	Effectifs	P	G	Effectifs	P	G	Effectifs	P	G	Effectifs	P	G	Effectifs	P	G				
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET	ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (suite)																		
	Bureau régional - Bruxelles (Belgique) (suite)																		
	Italie ^a	2	2	510 200	1	98	4 497 300	3	100	5 007 500	2	2	538 200	51	2 329 400	2	53	2 867 600	
	Lettonie			10 000	1	1	77 100	1	1	87 100			10 000	2	73 500	2		83 500	
	Lituanie			15 000	8	8	263 500	8	8	278 500			15 000					15 000	
	Malte			38 000	2	2	85 300	2	2	123 300			38 000					88 000	
	Pays-Bas				3	60	6 401 500	3	60	6 401 500				4	67	4	67	6 398 100	
	Norvège				3	17	1 801 900	3	17	1 801 900				4	14	4	14	1 860 400	
	Pologne			66 000	3	3	141 000	3	3	207 000			244 000	7	335 400	1	7	579 400	
	Portugal			25 000	12	12	489 000	12	12	514 000			25 000	8	309 200	8	8	334 200	
	Roumanie			10 000	9	9	290 100	9	9	300 100			10 000	6	162 700	6	6	172 700	
	Slovaquie			45 000	18	18	381 300	18	18	426 300			45 000	25	704 400	25	25	749 400	
	Slovénie			44 000	2	2	65 900	2	2	109 900			44 000					44 000	
	Espagne			19 000	4	4	283 800	4	4	302 800			19 000	1	74 600	1	1	93 600	
	Suisse				3	17	2 472 900	3	17	2 472 900				1	207 400	1	1	207 400	
	Royaume-Uni			50 000	4	39	3 431 800	4	39	3 481 800			50 000	1	2 789 900	1	41	2 839 900	
	Total partiel	14	34	7 447 200	23	739	55 416 600	37	773	62 863 800	15	34	7 697 000	15	564	40 293 300	30	598	47 990 300
	EUROPE DE L'EST ET DU SUB-EST ET ASIE CENTRALE																		
	Bureau régional - Vienne (Autriche)																		
	Albanie		11	6	3 062 600		0,19	60 100	11	6	3 122 700		6	3 036 400	1	1	12	6	3 154 000
	Arménie			21 000	1	16	516 200	1	16	537 200			21 000	7	211 100	7	7	232 100	
Azərbaycan			33 000	6	6	156 600	6	6	189 600			33 000	12	310 600	12	12	343 600		
Bélarus			10 000	1	15	668 600	1	15	678 600			10 000	2	956 800	2	20	966 800		
Bosnie-Herzégovine			15 000	1	29	1 173 100	1	29	1 188 100			15 000	1	24	24	24	988 300		
Georgie			100 000	4	30	1 459 900	4	30	1 559 900			100 000	4	40	40	40	2 003 300		
Kazakhstan ^a			52 000	3	25	1 231 000	3	25	1 283 000			49 700	4	33	33	33	1 646 300		
Kirghizstan			291 000	1	1	709 400	1	1	1 000 400			292 000	14	503 000	1	15	795 000		
Monténégro			30 000	9	9	290 800	9	9	320 800			30 000	3	98 700	3	3	128 700		
Macédoine du Nord			30 000	3	3	94 200	3	3	124 200			30 000	1	60 200	1	1	90 200		
République de Moldova			12 000	10	10	279 000	10	10	291 000			12 000	1	837 700	1	26	849 700		
Fédération de Russie			10 000	1	21	679 100	1	21	689 100			10 000	3	167 300	3	3	177 300		
Serbie			150 000	1	31	1 983 600	1	31	2 133 600			150 000	1	36	36	36	1 132 600		
Tadjikistan			70 000	1	10	460 900	1	10	530 900			70 000	12	271 700	12	12	341 700		
Turquie			74 000	1	17	453 500	1	17	527 500			74 000	5	145 300	5	5	219 300		
Turkménistan			15 000	19	136	7 178 700	19	136	7 178 700			15 000	18	132	132	132	6 732 200		
Ukraine			25 000	2	2	103 200	2	2	118 200			25 000	1	15 800	1	1	30 800		
Ouzbékistan			25 000	9	97	5 552 100	9	97	5 552 100			25 000	14	8 178 000	14	154	8 178 000		
Kosov ^b			50 000	1	13	619 600	1	13	669 600			50 000	17	565 700	17	17	615 700		
Total partiel	12	7	4 050 600	43	472	23 786 500	55	479	27 837 100	12	7	4 023 100	46	541	24 810 600	58	548	28 633 700	
AMÉRIQUE DU SUD																			
Bureau régional - Buenos Aires (Argentine)																			
Argentine		7	6	1 780 000	1	2	257 600	8	8	2 037 600		7	1 915 800		7	7	1 915 800		
Bolivie (État plurinational de)			50 000	8	8	299 000	8	8	349 000			50 000	16	616 000	16	16	666 000		
Bราซิล		1		65 000	3	107 200	3	3	172 200			65 000	2	93 400	2	2	158 400		
Chili			363 000	9	9	204 000	1	9	567 000			363 000	1	26 800	1	1	166 800		
Colombie			40 000	1	9	608 100	1	9	648 100			40 000	9	395 400	9	9	435 400		
Équateur				5	134	5 906 600	5	134	5 906 600				4	4 291 000	4	114	4 291 000		
Bureau de l'Envoyé spécial pour la situation au Venezuela			125 000	1	23	1 601 400	1	23	1 726 400			125 000	1	1 439 200	1	26	1 564 200		
Paraguay			60 000	4	4	125 700	4	4	185 700			60 000	2	166 500	2	2	166 500		
Pérou			30 000	6	6	451 900	1	6	481 900			30 000	5	130 700	5	5	190 700		
Uruguay			60 000	3	3	195 700	3	3	255 700			60 000	2	117 300	2	2	147 300		
Venezuela (République bolivarienne du)			170 000			106 600			276 600			290 500	1	4	4	4	682 900		
Total partiel	8	6	2 743 000	11	200	9 863 800	19	206	12 606 800	7	7	2 776 300	8	181	7 824 400	15	188	10 600 700	

	2020 - C/110/8														Estimations pour 2021													
	Revenu de soutien opérationnel							Total							Revenu de soutien opérationnel							Total						
	Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres				Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres				Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres				Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			
	P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET																												
AMÉRIQUE CENTRALE, AMÉRIQUE DU NORD ET Caraïbes																												
Bureau régional – San José (Costa Rica)																												
Bahamas																												
Belize																												
Canada																												
Costa Rica																												
Cuba																												
Dominique																												
Republique dominicaine																												
El Salvador																												
Guatemala																												
Guyane ^a																												
Haïti																												
Honduras																												
Jamaïque																												
Mexique																												
Nicaragua																												
Panama																												
Trinité-et-Tobago																												
Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) ^b																												
Bureaux de pays aux États-Unis																												
Total partiel	13	21		25	274		21 766 300	38	295		28 103 400	14	21		6 496 700	35	411		32 381 500	49	432		38 878 200	49	432			
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD																												
Bureau régional – Le Caire (Égypte)																												
Algérie																												
Bahreïn																												
Égypte																												
Irak																												
Jordanie																												
Koweït																												
Liban																												
Libye																												
Maroc																												
Qatar																												
Arabie saoudite																												
Soudan																												
Republique arabe syrienne																												
Tunisie																												
Émirats arabes unis																												
Yémen																												
Total partiel	16	1		103	540		40 823 000	119	541		44 177 400	17	1		3 627 500	147	779		53 882 100	164	780		57 509 600	164	780			
AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE																												
Bureau régional – Dakar (Sénégal)																												
Bénin																												
Burkina Faso																												
Cabo Verde																												
Cameroun																												
Republique centrafricaine																												
Tchad																												
Côte d'Ivoire																												
Gabon																												

	Estimations pour 2021													
	2020 - C/110/8						Revenus de soutien opérationnel						Total	
	Revenus de soutien opérationnel		Fonds des projets		Total		Revenus de soutien opérationnel		Fonds des projets		Total		Total	
	P	G	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	P	G	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	P	G
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET														
AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE (suite)														
Bureau régional - Dakar (Sénégal) (suite)														
Gambie			50 000	39	1 980 500	12	39				3	12	473 400	473 400
Ghana			20 000	7	2 913 100	7	50				5	48	2 458 400	2 508 400
Guinée			50 000	13	3 222 400	13	89				8	56	1 590 000	1 590 000
Guinée-Bissau			50 000	1	285 800	1	12					1	25 300	45 300
Libéria			50 000	2	10 000	2	60 000					3	194 800	244 800
Mali			50 000	11	2 747 200	11	68				1	7	215 200	7 255 200
Mauritanie			50 000	7	1 192 400	7	22				1	5	178 500	228 500
Niger			25 000	41	7 481 400	41	148				13	55	3 565 600	3 565 600
Nigeria			40 000	41	10 863 100	41	196				34	184	6 205 000	6 205 000
Sénégal			40 000	10	2 158 800	10	43				5	28	808 500	808 500
Sierra Leone			40 000	1	654 400	1	12				3	24	831 600	871 600
Togo					13 200								34 900	34 900
Total partiel	12	7	3 242 500	201	45 756 900	213	855	13	7	3 443 000	118	551	23 963 400	27 406 400
AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE														
Bureau régional - Nairobi (Kenya)														
Burundi	9		2 543 000	11	2 237 300	18	19				4	3	599 800	3 380 400
Djibouti	17			30	4 123 900	17	90				14	80	4 387 300	4 387 300
Érythrée	6		150 000	30	1 469 900	6	30				3	11	711 500	890 500
Kenya	16			148	9 089 100	16	148				15	153	9 549 600	150 000
Rwanda	6			50	2 053 300	6	50				6	61	2 596 000	9 549 600
Somalie	18			48	5 498 000	18	48				13	32	4 269 700	6 613 300
Soudan du Sud	9			39	2 751 800	9	39				9	45	3 783 200	4 269 700
Ouganda	9			94	3 964 800	9	94				6	77	3 131 800	3 783 200
République-Unie de Tanzanie	9		85 000	80	4 423 900	9	80				10	105	5 743 800	9 549 600
Total partiel	9	8	2 778 000	100	35 612 000	109	598	10	10	3 184 600	80	567	34 772 700	37 967 300
AFRIQUE AUSTRALE														
Bureau régional - Pretoria (Afrique du Sud)														
Angola	8		1 820 000	3	468 000	10	6				3	1	490 900	2 310 900
Botswana	1		54 000	1	47 100	1	1				1	1	73 900	127 900
Comores	2		74 000	2	24 600	2	2				1	1	45 100	119 100
République démocratique du Congo	4		155 000	28	2 298 500	4	28				9	40	2 224 800	61 400
Eswatini	1		70 000	1	87 300	1	1				1	1	11 800	78 100
Lesotho	1		66 000	2	112 700	1	2				3	3	124 500	190 500
Madagascar	90 000		25 000	1	41 700	1	1				8	8	217 000	326 300
Malawi	2		84 600	19	612 200	2	19				1	9	301 300	377 600
Maurice	3		40 000	3	112 300	3	8				4	24	1 549 100	1 549 100
Mozambique	2		40 000	2	23 500	2	2				2	2	39 700	79 700
Namibie	3		100 000	28	1 822 000	3	28				2	26	1 515 500	1 555 500
Afrique du Sud	2		100 000	11	922 300	2	11				12	12	801 000	901 000
Zambie	2		100 000	2	816 900	2	10				2	16	944 000	1 044 000
Zimbabwe					916 900									
Total partiel	8	3	2 718 600	21	8 075 200	29	123	8	3	2 679 300	25	157	8 693 600	11 372 900
BUREAUX SPÉCIAUX DE L'AMON														
Addis-Abeba (Éthiopie)														
	1		361 000	17	6 605 000	18	150				39	263	12 267 700	12 494 700
New York (États-Unis d'Amérique)	8		1 842 000	2	1 842 000	8	2				6	2	49 800	1 755 800
Total partiel	9	4	2 203 000	17	6 605 000	25	152	6	4	1 933 000	39	263	12 317 500	14 250 500

PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET	2020 - C/110/8						Estimations pour 2021														
	Revenus de soutien opérationnel			Fonds des projets			Total			Revenus de soutien opérationnel			Fonds des projets			Total					
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Coût-total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres	Coût-total		Effectifs		Coût-total		
	P	G		P	G		P	G	P	G		P	G		P	G	P	G		P	G
Centre africain de renforcement des capacités (République-Unie de Tanzanie)	2	2	505 000				505 000	2	2	529 600					2	2	529 600				
Centre mondial d'analyses des données sur la migration, Berlin (Allemagne)	3		816 000		185 400		1 001 400	3		791 000					3		791 000				
TOTAL - Bureaux extérieurs	120	105	43 111 700	645	5 104	306 247 300	764	5 209	349 359 000	123	107	44 304 000	637	5 128	304 306 500	760	5 235	348 610 500			
ACTIVITÉS MONDIALES																					
Administrateurs auxiliaires				31		2 728 200							27		2 934 400	27		2 934 400			
Cours sur le droit international de la migration			20 000				20 000											20 000			
Activités de prise en compte des sexes/specificités			100 000				100 000											100 000			
Technologies de l'information et des communications			650 000				650 000											650 000			
Entretien des locaux de bureaux			500 000				500 000											500 000			
Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion			300 000				300 000											300 000			
Relations avec le secteur privé			200 000				200 000											200 000			
Publications			255 000				255 000											255 000			
Processus consultatifs régionaux sur la migration			25 000				25 000											25 000			
Affectations spéciales et appuis spéciaux			748 700	6	1 517 700		1 517 700	6					9		1 378 700	9		1 378 700			
Perfectionnement et formation du personnel			10 000				10 000											10 000			
Appui aux consultations avec les organisations de la société civile																					
Total - Activités mondiales			2 808 700	37	4 245 900		7 054 600	37				2 118 600	36		4 313 100	36		6 431 700			
Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit		2	1 400 000				1 400 000		2									1 400 000			
Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit			9 600 000				9 600 000					13 600 000						13 600 000			
Total - Fonds de l'OIM pour le développement	2	2	11 000 000				11 000 000	2	2	11 000 000	3	15 000 000	3		15 000 000	3		15 000 000			
PROJETS																					
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000				30 000											30 000			
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			300 000				300 000											300 000			
Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine			80 000				80 000											80 000			
Administration des fonds de prêts				1	4	1 079 700		1	4				1	4	1 288 800	1	4	1 288 800			
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire			20 000				20 000											20 000			
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000				10 000											10 000			
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) (Amérique latine)			63 000				63 000											63 000			
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du processus de Puebla			20 000				20 000											20 000			
TOTAL - Projets			523 000	1	4	1 079 700	1 602 700	1	4	523 000	1	4	523 000	1	4	1 288 800	1	4	1 811 800		
Reprise d'activité			300 000				300 000											300 000			
Système PRIMA d'information et de gestion des projets			2 900 000				2 900 000											2 900 000			
Centre des compétences en matière de gestion de l'information (PRISM)			17 755 000	8	22	17 755 000	17 755 000	8	22	13	25	14 500 000	13	25	14 500 000	13	25	14 500 000			
Sécurité du personnel			3 500 000				3 500 000											3 500 000			
Activités et structures non inscrites au budget	274	386	123 000 000	761	5 212	326 954 500	449 954 500	1 035	5 598	288	405	128 000 000	746	5 243	322 390 800	1 033	5 648	450 390 800			
TOTAL	274	386	123 000 000	761	5 212	326 954 500	449 954 500	1 035	5 598	288	405	128 000 000	746	5 243	322 390 800	1 033	5 648	450 390 800			

^a Bureaux hébergeant des fonctions de coordination.

^b Bureaux hébergeant des fonctions de mobilisation des ressources.

^c Les références au Kosovo doivent être comprises à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

P - Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G - Catégorie des services généraux

ANNEXE V – MOUVEMENTS ESTIMATIFS

(Les mouvements réels peuvent varier fortement en fonction de l'évolution de la situation au regard de la pandémie de COVID-19.)

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination										Autre** (moins de 500 mouvements)						
			Etats-Unis	Canada	Australie	Nouvelle-Zélande	Allemagne	Royaume-Uni	Suède	Norvège	France	Pays-Bas		Espagne	Portugal	Finlande	Taille	Suisse	
		Afrique	5 287	14 840	3 825	225	1 100	1 070	1 760	1 350	795	155	130	162	150	70	118		
		Moyen-Orient	4 347	7 935	7 720	225	1 000	2 500	1 300	850	861	150	911	50	150	500	514	744	
		Amérique latine et Caraïbes	1 851	331	560	300													
		Asie et Océanie	12 546	4 052	3 425	750													
		Europe	17 019	3 753	1 470	50	3 000	900	600	756	1 000	159	653	250	300	230	167	342	
		Autre (pays de départ indéterminés)	4 774	89			400	930	1 340	800	195							65	
		Total partiel	28 000	31 000	17 000	1 550	5 500	5 400	5 000	3 000	2 612	1 500	1 200	865	850	800	799	1 151	
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Aide au rapatriement	Afrique																	
		Asie et Océanie																	
		Amérique latine et Caraïbes																	
		Total partiel																	
Assistance humanitaire aux migrants en détresse		Afrique																	
		Asie et Océanie																	
		Europe																	
		Total partiel																	
Interventions d'urgence et aide en faveur de populations déplacées		Afrique																	
		Europe																	
		Amérique latine et Caraïbes																	
		Total partiel																	
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total			28 000	31 000	17 000	1 550	5 500	5 400	5 000	3 000	2 612	1 500	1 200	865	850	800	799	1 151	

suite en page suivante

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination (suite)														Autre (moins de 100 mouvements)											
			CRISP ^b			Chili	Japon	République de Corée	Brésil	Burundi	Ethiopie	Mali	Myanmar	Niger	Nigéria	Somalie		Soudan	Bangladesh	Tchad	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Pakistan				
			Argentine	Brazil	50																							
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise (suite)	Aide à la réinstallation ^a	Afrique																										
		Moyen-Orient																										
		Amérique latine et Caraïbes																										
		Asie et Océanie			60	60																						
		Europe																										
			Autres (undetermined departure countries)	50	75	50																						
			Total partiel	50	75	50	60	60																				
			Afrique						20 932																			60
			Asie et Océanie																									
			Amérique latine et Caraïbes			2																						10
		Total partiel			20 932	2	785																			70		
		Afrique																									63	
		Asie et Océanie																									13	
		Europe																									3	
		Amérique latine et Caraïbes																									16	
		Moyen-Orient																									5	
		Total partiel							176																	100		
		Afrique																									562	
		Europe																									1	
		Amérique latine et Caraïbes																									1	
		Moyen-Orient																									12	
		Total partiel							7 108	1 301	1 644	3 710	1 845	1 682	4 258	20 932	7 286	1 301	785	1 644	3 730	1 914	1 212	469	202	208	110	
		Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise – Total	50	75	50	60	60	4 258	20 932	7 286	1 301	785	1 644	3 730	1 914	1 212	469	202	208	111	109	110	110	110	110	746		

^a Les mouvements au titre de l'Aide à la réinstallation concernent principalement le transport de réfugiés au départ des pays de premier asile vers les pays de réinstallation.

^b CRISP - Initiative pour la réinstallation et des voies complémentaires durables.

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination																	
			Royaume-Uni	Australie	Chili	Canada	Etats-Unis	Allemagne	Espagne	France	Belgique	Finlande	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe		
Migration assistée	Immigration et visas ^a	Afrique	962	494	1	548	319	70	42	250				1					347	
		Asie et Océanie	664	1 212	87	54	126	1	221	7	1								40	65
		Amérique latine et Caraïbes	1 745	494	21	44	179	75	288	76	13	5							63	143
		Europe	1 386	76	11	536	8	124	1	146		2	8	14	82				8	246
		Moyen-Orient	626	435	115		3	20		4	1								5	43
		Amérique du Nord	163	8	148	1													5	1
Migration assistée - Total			9 720	2 394	2 334	794	772	635	289	289	287	280	266	9	20	266	243	844		

^a Les mouvements au titre des activités d'immigration et visas concernent principalement la fourniture de services d'aide au transport destinés à faciliter le voyage des personnes qui ont besoin d'une assistance en matière de migration internationale.

Service	Programme/Projet	Région d'origine ^a	Pays/Régions de destination ^b																	
			Niger	Allemagne	Djibouti	Grèce	Pays-Bas	Autriche	Turquie	Mexique	Belgique	Mali	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe		
Migration régulée	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	Afrique	465	1																39
		Moyen-Orient	15	4																10
		Amérique latine et Caraïbes	61				3				23	2								20
		Amérique du Nord	4								2									
		Asie et Océanie	72								60									5
		Europe	168	10			5					8								145
Total partiel			785	15	10	60	25	10	300	83	49	14	1	5	213					
Migration régulée	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Afrique	22 534	806	2 900	389	154	137	27	124	950	2 496	2 269						783	
		Moyen-Orient	2 966	1 384	821	106	198	23	106										5	322
		Amérique latine et Caraïbes	2 451	150		195	44		1 432	412										150
		Amérique du Nord	149			5	1		138	3										
		Asie et Océanie	6 464	1 463	969	318	435	1 602	156	50										669
		Europe	10 586	5 297	521	1 322	1 165	48	699											1 529
Total partiel			45 150	9 100	2 900	2 700	2 100	1 980	1 700	1 570	1 500	2 496	2 269	73	2	807	3 453			
Migration régulée - Total			45 935	9 115	2 900	2 700	2 110	1 980	1 760	1 595	1 510	2 318	86	4	813	3 665				

^a La région d'origine désigne le point de départ du migrant. Il s'agit généralement de son pays d'origine, dans lequel l'OMI l'aide à retourner.

^b Les pays/régions de destination désignent les pays/régions au départ desquels un migrant demande à bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration et à la réintégration et à partir desquels une aide au retour lui est fournie.